

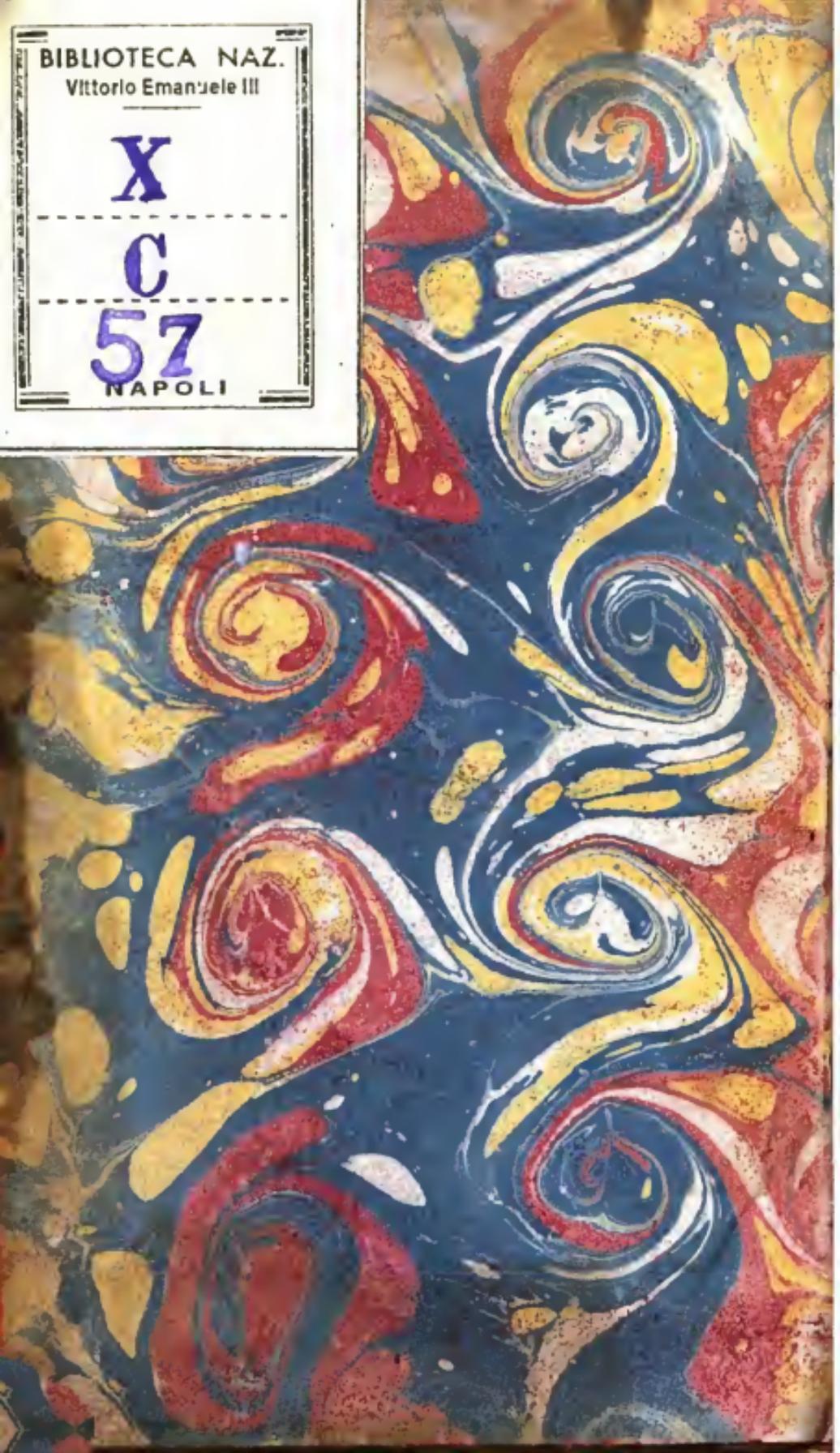
BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III

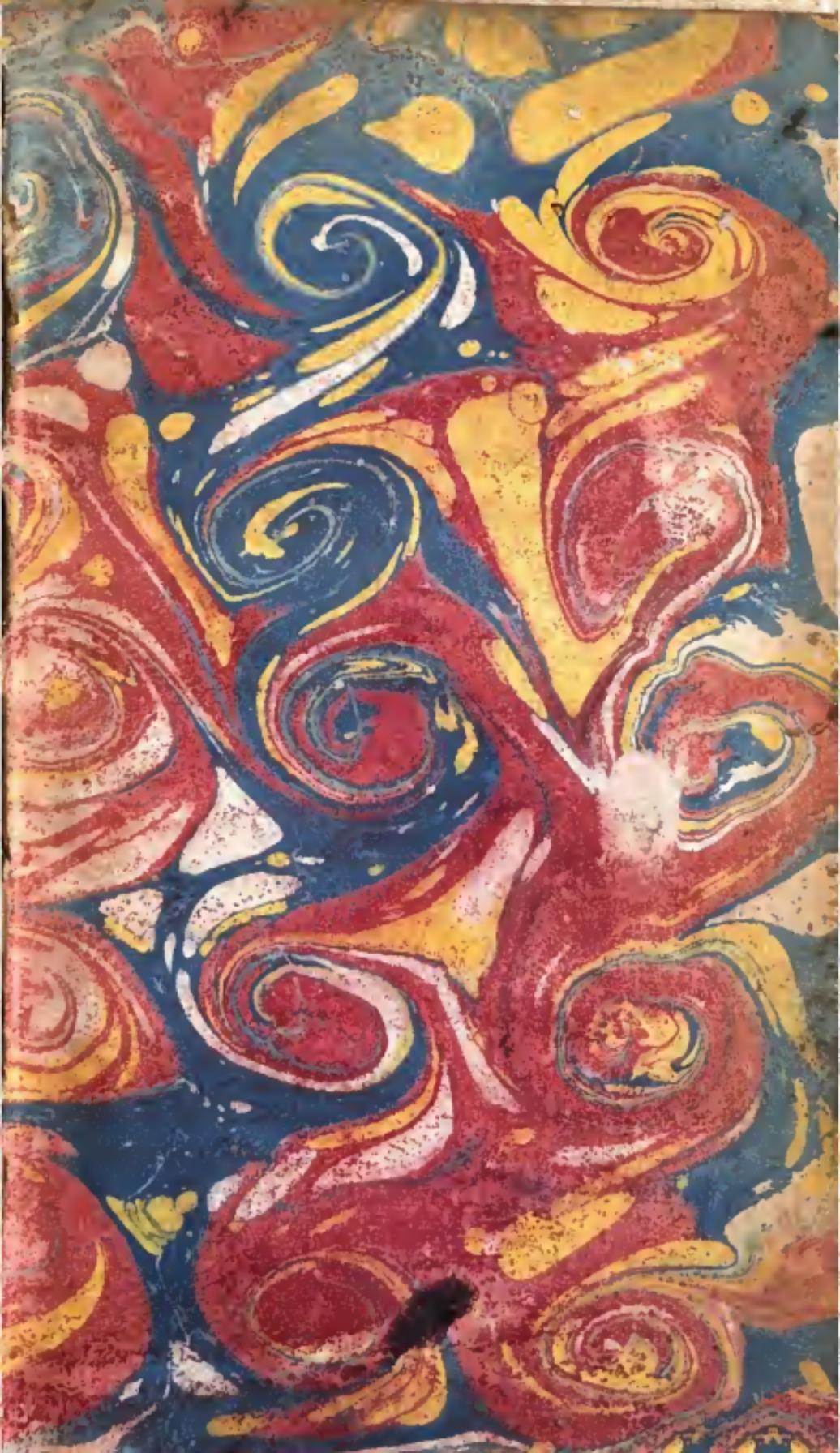
X

C

57

NAPOLI





X

C

57





TRAITÉ

HISTORIQUE

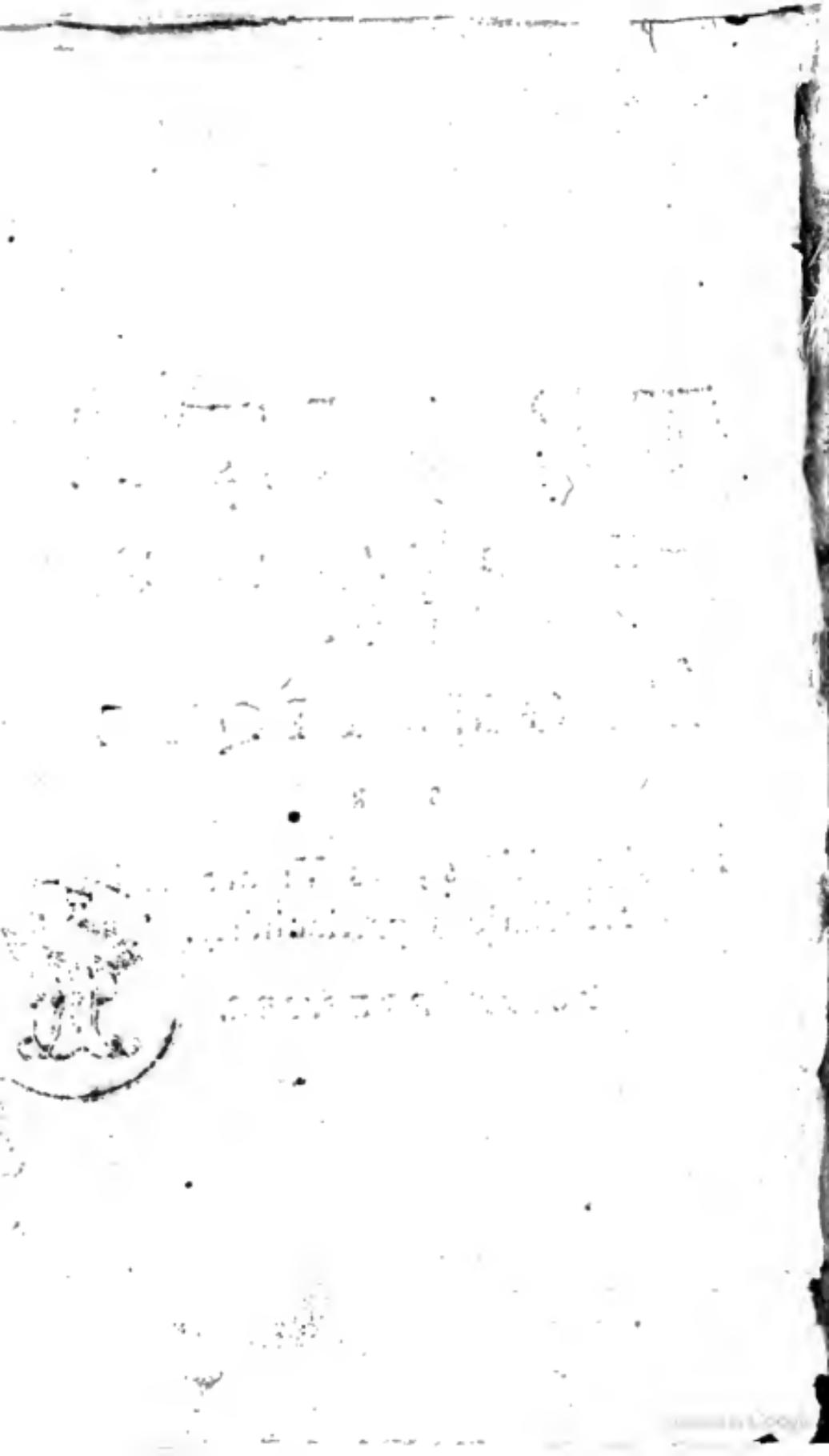
ET

DOGMATIQUE

SUR .

Les Apparitions , les Visions & les
Révélation's particulières.

TOME PREMIER.



TRAITÉ

HISTORIQUE

ET

DOGMATIQUE

SUR

Les Apparitions, les Visions & les
Révélations particulières.

AVEC

*Des Observations sur les Dissertations du R. P.
Dom CALMET, Abbé de Sénones, sur les
Apparitions & les Revenans.*

Par M. l'Abbé LENGLET DUFRESNOY.

TOME PREMIER.

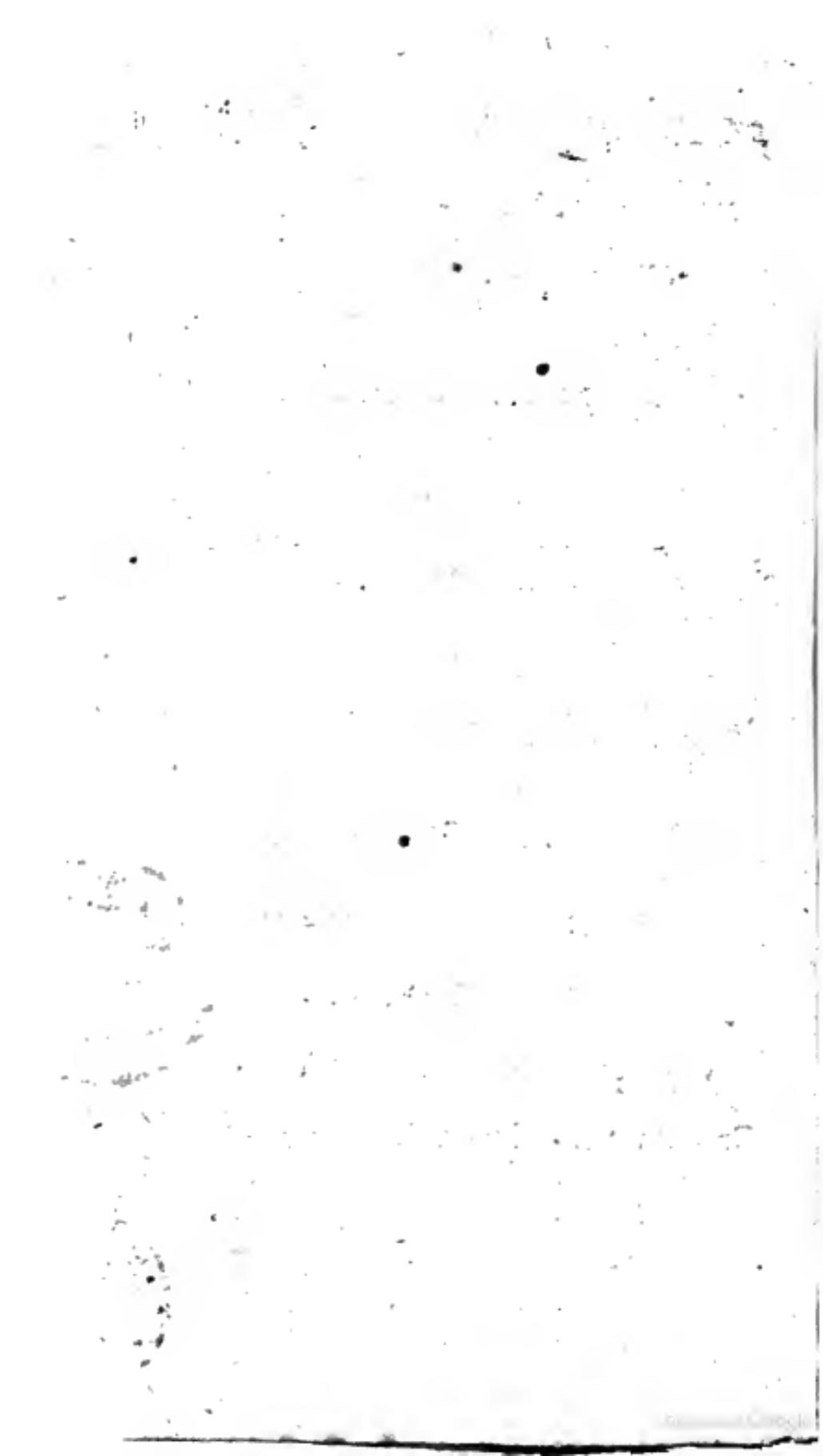


A AVIGNON, & se trouve A PARIS.

Chez JEAN-NOEL LELOUP, Quay des
Augustins, à la descente du Pont Saint
Michel, à S. Jean Chrysostome.

M. D C C. L I.







P R E F A C E.

JA M A I S le précepte d'Horace n'a été plus exactement observé que dans le Traité que je publie aujourd'hui. Le Poëte veut qu'un Ecrivain garde, repasse & corrige son Ouvrage pendant neuf années, avant que de le présenter au Public; *Nonumque prematur in annum, membranis intus positis*: Et il y en a cinquante-cinq que celui-ci est fait. Au temps de mes premières études je m'étois immiscé dans l'affaire, qui fut traitée en Sorbonne sur la Traduction Françoisse de la Vie de la Sainte Vierge, composée, dit-on, en Espagnol par la vertueuse & Vé-

ij. P R É F A C E.

néralle mere, *Marie de Jesus* ;
Abbesse du Couvent de l'Immacu-
lée Conception de la ville d'*Agreda*
en Espagne. Je fis paroître alors,
c'est-à-dire, aux mois de May &
Juin de l'an 1696 deux petites pié-
ces sur cette Traduction. L'on me
répondit & je répliquai par le Trai-
té, que je publie aujourd'hui. Je
le communiquai à quelques amis &
à ce que la Sorbone avoit de plus
habile & de plus éclairé. Mais j'eus
la précaution de ne le pas publier.
C'est beaucoup pour un jeune hom-
me, qui s'imagine qu'il n'est rien
de si beau que de faire un Livre.
C'étoit un fruit précoce, qui trai-
toit sur tout d'une matière délicate
& trop importante pour m'hazarder
à le faire paroître.

J'avois presque oublié ce pre-
mier fruit de mes occupations Lit-
éraires, & je n'ai pensé à le faire
imprimer que lorsqu'on donna en

P R E F A C E. iij

1746 les *Dissertations* du Reverend
 Pere Dom *Augustin Calmet* Abbé
 de Senones en Lorraine sur les
Apparitions & sur les Revenans.
 J'ai repris mon premier Ouvrage,
 je l'ai examiné & relû avec un
 œil critique, tant pour le style que
 pour la manière d'arranger les
 preuves dans les sujets de Theolo-
 gie. J'avois selon le goût du Siècle
 dernier inséré dans mon Discours
 les textes Latins, sur lesquels j'ap-
 puié mes propositions. J'ai senti
 avec toutes les personnes de goût,
 combien cette méthode interrom-
 poit le fil du discours, combien
 elle étoit désagréable à ceux qui
 n'entendent pas la langue Latine,
 quoique capables de juger du fond
 des choses. Et suivant l'usage mo-
 derne, qui est beaucoup plus rai-
 sonnable, je les place, non à la
 verité sous le texte, mais à la fin
 des dix premiers Chapitres, & ceux

iiij P R E F A C E.

qui en auront besoin pourront y avoir recours. J'ajoute à mon premier Ouvrage un douzième Chapitre, qui contient des observations générales & particulières, que j'ai choisies dans ce que le Public judicieux a débité, touchant les Dissertations du Savant Abbé de Senones.

J'ai fait quelque chose de plus important: en parcourant l'incomparable Ouvrage de la Canonisation des Saints (*de Canonisation Sanctorum*) travaillé avec autant de soins que de lumieres par le savant *Cardinal Lambertini*, que l'Esprit Saint, par son amour pour l'Eglise, à élevé sur le Saint Siège Apostolique, j'y ai trouvé cinq Chapitres, où le sujet des Apparitions & des Révélationes particulières est traité d'une manière si exacte, si précise & si lumineuse, que j'ai crû ne pouvoir mieux faire que d'enrichir &

P R E F A C E.

fortifier mon Traité par l'autorité d'un écrivain si célèbre & si justement accrédité dans la Religion. Quoique j'aye examiné les questions principales, qui regardent les Apparitions, les Visions & les Revelations particulières, je sçai qu'il s'en faut beaucoup que j'aye rapporté toutes celles qui sont extraordinaires & que j'aurois pu employer, soit pour appuyer la vérité des unes, qu'on peut regarder comme certaines, soit pour montrer la fausseté d'un plus grand nombre d'autres, qui se trouvent répandues dans tous nos Livres, ou qui se débitent dans le monde. Ce sont là précisément de ces occasions, où il faut que la circonspection & la retenue l'emportent sur le désir de faire paroître des Lectures en des sujets extraordinaires & singuliers. Ce que je puis dire ici est qu'il n'y a point de matière sur laquelle

vj P R É F A C E.

il soit plus nécessaire de donner quelques règles. A peine trouve-t-on parmi les anciens quelque Auteur célèbre, qui n'ait pas ou rapporté ou appuyé des Apparitions. Je dirai la même chose des modernes: les plus austeres en matière de faits Historiques, ne laissent pas d'en adopter quelques unes. Pour ceux du moyen âge, on peut dire que par leur crédulité ils ont fait tort à la dignité de leurs Siecles. Mais dès qu'ils s'en présente quelques unes, comment les examiner sans principes certains; comment les juger, comment éviter d'être trompé, sans avoir de puissans motifs ou sans prendre les moyens les moins équivoques? Il faut, je le sçais, éviter l'incrédulité; c'est une tâche pour les esprits justes & solides: c'est même un écueil contre lequel se brisent les meilleurs génies; mais il n'est pas moins dan-

P R E F A C E. *vij*

gereux de donner dans un excès de crédulité. L'erreur est égale de part & d'autre. Cependant je crois qu'il y a plus de danger à être un incrédule obstiné, qui résiste à toutes les preuves, qu'il ne s'en trouve à être pieusement crédule à quelques faits, ou à quelque phénomènes merveilleux, pourvu que la Religion & les mœurs n'en souffrent pas. Il y a dans l'incrédule une vanité répréhensible, qui le porte à ne pas penser ou parler comme le commun, au lieu que la bonne foi & la simplicité du cœur sert de guide à l'homme crédule. Tout ce qu'on peut dire contre ces derniers, est qu'ils se livrent trop facilement à ce qu'on leurs débite d'extraordinaire: au lieu que la qualité d'incrédule pour des faits dont la vérité est constatée est un vice dans ceux qui veulent avoir la réputation de gens d'esprit. Cependant j'inclinerois pour une sage in:

différence, pour un doute raisonnable & prudent. Une suspension de tout jugement est préférable aux deux extrémités opposées d'incrédulité & de crédulité.

Dans les preuves que j'ai rapportées d'Apparitions & de Révélations particulières, je n'ai gueres passé le temps de saint Cyprien, c'est où j'ai voulu me fixer, pour m'autoriser du témoignage du fameux *Dodwel*, savant Protestant Anglois, qui juge très-favorablement de toutes celles, qui sont arrivées aux Martyrs antérieurs au saint Evêque de Carthage. Je n'ai rien tiré de Tertullien, pour ne pas compromettre le témoignage de tant d'illustres Martyrs, avec celui d'un Ecrivain, qui dans ses dernières années, n'a pu résister à la séduction de l'hérésie.

Mais combien s'en trouve-t'il de véritables dans les temps posté-

P R E F A C E. iij

ieurs à ceux, où je me suis fixé. Je ne parle point de celle de Constantin, vérifiée par un des plus grands événemens de l'Histoire de l'Eglise & de l'Empire; outre ce que j'en dis à la page 41 de ce Volume, je donne encore deux Dissertations, qui viennent de personnes très-habiles. L'une, qui est à la page 384 du Tome premier, n'avoit jamais été publiée, & je la dois à l'ancienne amitié de son Auteur. L'autre, qui est à la page 376 du Tome second, avoit déjà paru, & je l'accompagne ici de quelques notes. D'ailleurs on en voit plusieurs dans la Vie de Saint Antoine, donnée par *S. Athanase*. Il rapporte même de quelle manière le saint Anachorete distinguoit celles qui avoient Dieu ou ses Anges pour principe, de celles qui venoient ou pouvoient venir de l'esprit malin. *Severe Sulpice*

x P R E F A C E.

en rapporte plusieurs , dont saint Martin a été favorisé. Saint *Ambroise* écrivant à l'Empereur Théodose , s'appuye sur une vision , dans laquelle il reçoit des ordres de Dieu même : & le saint Evêque de Milan marque dans sa Lettre 59 , que le Prêtre Anochalius , décédé depuis quelque temps , s'étoit apparu à lui , & l'avoit assuré que Dieu par sa grace avoit daigné récompenser ses travaux Ecclésiastiques.

Nous avons rapporté à la page 357 de ce volume , les sentimens de *S. Augustin* sur les Apparitions , ce qui ne l'empêche pas de parler encore de beaucoup d'autres en différens endroits de ses Ouvrages. Je ne dis rien de celles qui se trouvent dans nos *anciens Legendaires* , dont le nombre est infini. S'il y en a dont la vérité soit certaine , comme je n'en doute pas , il y en a beaucoup plus qui doivent passer

P R E F A C E. xj

pour fausses; & c'est leur faire grace que de les qualifier simplement de douteuses.

Mais dans le doute, l'événement bien certifié, sert de preuve pour leur vérité. Ainsi on reconnoît la certitude de celle qui a été réitérée à *S. Ambroise*, & lui a fait découvrir les Corps des saints Martyrs *Gervais & Protas*. D'autres grands Saints ont reçu du Ciel de pareilles graces; & dès qu'eux-mêmes en ont assuré la vérité, on auroit tort de ne s'en rapporter point à leurs témoignages, dès qu'on sçait qu'ils joignoient à la sainteté la prudence & les précautions nécessaires, pour ne se pas laisser surprendre par quelques fantômes. On n'ignore pas que l'imagination ne produise souvent de semblables images, qui surprennent quelquefois l'esprit de ceux-mêmes qui sont le plus élevés en sainteté. Il n'y a

qu'une attention scrupuleuse ; qui puisse tenir l'homme vertueux en garde contre lui-même.

Ainsi on croit l'Apparition du saint Martyr Basiliſque, qui se fit voir à *S. Jean-Chryſoſtôme* dans son exil, peu avant sa mort, & l'exhorta de prendre courage, & que bientôt ils seroient ensemble. Cette apparition n'étoit qu'une suite de celle du même Martyr, qui s'étoit apparu au Prêtre Sacristain de l'Eglise, pour l'avertir de préparer un lieu pour Chryſoſtôme, qui bientôt le devoit joindre dans le séjour des Bienheureux ; ce qui arriva peu de temps après.

On révoque encore moins en doute l'Apparition d'*Irene* à son pere *Spiridion*, Evêque de Trimitunte dans l'Isle de Cypre. Cette vertueuse fille avoit reçu un dépôt très-précieux. Et comme elle sca-voit que rien n'est plus sacré, aussi-

P R E F A C E. *aitz*

rien dans la Vie civile que dans la Religion, elle eut soin pour plus de sûreté de le cacher sous terre. Le jeune homme mourut avant que le dépôt fût réclamé. Celui qui le lui avoit confié fut donc trouver l'Evêque Spiridion, qui n'en avoit aucune connoissance. Il pria, il menaça même le saint Prélat pour l'obliger à lui remettre un dépôt, dont il n'étoit nullement instruit. Cependant il ne prit pas le parti de le nier; il crût au contraire qu'il devoit en répondre en son propre nom, puisqu'il avoit été porté en sa maison. Il vint donc au tombeau de sa fille: là il prie avec ardeur, & sollicitement le Seigneur de lui faire retrouver ce dépôt, parce que l'honneur du Sacerdoce y étoit intéressé. Dieu auteur de toute justice, permit que sa fille lui apparût & lui révélât l'endroit, où elle avoit mis le dépôt, après quoi elle dis-

no P R E F A C E.

parût. Le vertueux Prélat n'attendit ni sommation, ni proclamation, & il ne fut pas moins diligent à remettre ce dépôt qu'il avoit été ardent à le découvrir. Il est vrai qu'il vivoit dans un de ces heureux siècles, où la Justice & la Charité étoient dans les Pasteurs les compagnes inséparables de la vérité & des autres vertus Pastorales. Il fut un des Evêques du premier Concile de Nicée en 325. Et l'Histoire Ecclésiastique rapporte plusieurs autres exemples de sa charité, surtout celui de quelques Voleurs, qui étoient entrés dans sa Bergerie, pour lui enlever ses Troupeaux. Une vertu invisible les y arrêta, & ils ne purent en sortir quelque mouvement qu'ils se donnassent. Mais le saint Evêque, qui s'y rendit par hazard quelque tems après, les y trouva, & loin de les citer en Justice pour obtenir contre eux des

P R E F A C E. xv

hommages & intérêts; il leur dit
vec douceur, prenez un Bélier,
importez-le & vous retirez. De
pareils exemples d'Apparitions ne
euvent être révoqués en doute,
arce qu'ils sont vérifiés par l'évé-
ement.

On ne fait pas non plus difficulté
e croire *S. Augustin*, qui dit dans
Lettre à *S. Cirille* Evêque de
Milan, qu'au moment que *S. Je-
ôme* rendit l'esprit en Palestine, il
présenta devant lui à Hippone
n Afrique tout éclatant de lumie-
es, & l'instruisit, ou du moins le
onfirma dans la créance de plu-
eurs Mysteres de la Religion Ca-
holique. Le même Saint dans sa
ettre au Clergé & au Peuple de
Ville Episcopale d'Hippone, dé-
are qu'au tombeau de *S. Felix*
vêque de Nole, la vérité d'un
ol, aussi-bien que le Voleur,
oient été découverts; & que c'é-

80] P R E F A C E.

toit la raison pour laquelle il y en-
voyoit le Prêtre Boniface & son
Accusateur.

Mais pour ne point entrer dans
l'immense détail que fourniroit la
suite de près de treize siècles, je
viens à un événement singulier ar-
rivé de nos jours, où il est question
d'une Apparition, dont le Lecteur
pourra facilement juger.

Une Lettre du premier Secré-
taire du Sérénissime Electeur Pa-
latin, en date du premier Janvier
1747, nous instruit d'un fait ex-
traordinaire d'Apparition, dont l'é-
vénement fut singulier. Rothen-
kirchen autrefois Abbaye célèbre,
mais détruite depuis la réformation,
n'est plus aujourd'hui qu'une simple
Ferme. La Fermière de ce lieu té-
moigna qu'ès années 1744 & 1745,
surtout le 7^e Mai, elle eut l'Ap-
parition d'un Vénérable Prélat, re-
vêtu d'habits Pontificaux, brodés

P R E F A C E. xvij

n or , qui jetta devant lui une
 rande quantité de pierres. Quoi-
 u'elle soit Luthériene & par con-
 équent peu crédule aux Appari-
 ons, elle en fut frappée & en aver-
 t le sieur Cavallari Vénitien &
 remier Musicien de l'Electeur. Sur
 champ il s'imagina qu'il y avoit
 quelque trésor , & résolut d'y
 ouiller ; il en demanda la permis-
 on, ce qui lui fut d'autant plus fa-
 ilement accordé, que le dixième
 es trésors appartient de droit au
 ouverain. Et croyant faire plus sû-
 ement cette recherche, il y asso-
 ia pour moitié le premier Sécre-
 aire de l'Electeur, c'est M. *Mol-*
nger. * Ce dernier curieux de tout
 e qui s'appelle Monumens Anti-
 ues, se persuada qu'il pourroit y
 écouver des Urnes & quelques
 médailles ; mais qu'elle fut leur sur-

* Voyez sa Lettre page 444 du Tome
 econd.

xviii **P R E F A C E.**

prise de trouver au lieu d'Urnes ; de petits pots de terre remplis de quatorze à quinze cens Ducats , d'un or beaucoup plus fin que celui des Ducats , qui ont à présent cours dans l'Empire ? La plûpart étoient des quatorzième & quinzième Siècles. Il y en a des Archevêques de Mayence , de Treves & de Cologne , des Villes d'Oppenheim , de Baccharac , de Bingen & de Coblentz ; il s'en trouve aussi d'un des trois Ruperts Palatins , de Frederic Burgrave de Nuremberg , Premier Electeur de Brandebourg de sa Maison , un seul de l'Empereur Charles IV. & quelques autres de son fils Wenceslas. Je donne ici les empreintes de deux de ces Ducats , telles qu'elles m'ont été envoyées par M. Schoepfflin , Historiographe du Roi , Professeur en Histoire & Belles Lettres à Strasbourg. Ainsi voilà une Apparition

P R E F A C E. xix

moderne, qui a eu un événement aussi favorable qu'il est singulier.

Pour venir maintenant à la fausseté des Apparitions & des Révéations, tirée de la fausseté même le l'événement qu'elles annoncent, e n'en produirai qu'une preuve, qu'en donne *François Guicciardin*. N'est-il pas surprenant que cet Historien célèbre, homme d'un grand sens, & qui ne se livroit pas aux bruits populaires, ait cependant appelé un Conte aussi puérile que celui qu'on va lire? Il s'avise donc dans son premier Livre de l'Histoire d'Italie de rapporter une prétendue Apparition du Spectre de Ferdinand I. pere d'Alphonse Roi de Naples. Peu de tems avant l'expédition du Roy Charles VIII. en Italie, c'est-à-dire, en 1494, Ferdinand, dit-il, apparut au premier Chirurgien de la Cour, & lui ordonna de dire à son fils Alphonse,

22 P R E F A C E.

qu'il eut à ne point résister au Roy de France, parce qu'il étoit réglé & déterminé, que lui & toute sa famille devoient périr dans cette fâcheuse expédition. Si le Chirurgien avoit eu la témérité d'exécuter sa commission, Alphonse auroit fait une folie d'y déférer, & de ne pas défendre ses droits. Mais le Roy Alphonse que ses cruautés avoient rendu l'horreur de toute la Nation, remit après un an de règne ses Etats à son fils Ferdinand II. & craignant d'être arrêté par ses Sujets, il s'enfuit en Sicile, où il se fit Moine. Ferdinand ne régna non plus qu'un an, mais il resta Maître de tout le Royaume; & après la retraite du Roy Charles VIII. tous les François furent obligés d'abandonner le Royaume de Naples. N'en déplaise donc à Guicciardin, il y a tout lieu de croire que cette prétendue Apparition fut faite après

P R E F A C E. xxj

coup, & que c'étoit un effet populaire de la haine qu'Alphonse & Ferdinand II. s'étoient justement attirée par d'excessives cruautés. S'il est vrai que Ferdinand I. eut quelques avis à donner à son fils, que ne lui apparoissoit-il à lui même? Sa présence auroit opéré beaucoup plus efficacement. La chose en valloit bien la peine, sans employer le Chirurgien de la Cour, dont le ministère se borne à conduire avec dextérité les opérations de son Art, & non à donner des avis à son Souverain sur le gouvernement de ses Etats.

Il y a cependant plusieurs autres moyens de connoître la fausseté des Apparitions, dans quelques-unes desquelles on trouve bien plutôt des surprises des sens & de l'imagination, qu'un complet forme pour tromper les hommes. Le Loyer au Livre I. de son *Traité des Spectres*.

zres , chapitre 7. rapporte une aventure singuliere , qui confirme l'effet extraordinaire que les sens abusés causent sur l'imagination. C'étoit , dit-il , une tradition de son tems au pays du Maine , qu'un malfaiteur convaincu de crime, fut condamné à mort, puis exécuté dans le lieu même où le crime avoit été commis. Pour l'exemple son cadavre fut exposé sur le grand chemin en la manière ordinaire. Quelques jours après son exécution un homme qui alloit au Mans , passe de nuit , & se trouvant fatigué , se repose à peu de distance du cadavre. Environ une heure après arrive un second Voyageur qui suit la même route ; & comme il n'étoit pas loin du cadavre du criminel , qu'il avoit connu pendant sa vie , il l'appelle par son nom , & lui demande , comme en se mocquant , s'il ne vouloit pas venir au Mans. Le premier Voya-

P R É F A C E. xxiiij

geur qui s'étoit suffisamment reposé, ravi de trouver compagnie pour continuer son voyage, dit au second, *attendez moi, je m'en vais avec vous.* Mais ce deuxième Voyageur étonné de cette voix, s' imagine que le cadavre du malfaiteur se détache du lieu, où il étoit pour le suivre. Sur le champ il redouble ses pas. Le premier a beau lui crier, *attendez-moi donc, attendez-moi;* il n'en fallut pas davantage pour obliger l'autre à faire encore plus de diligence. Enfin ne pouvant plus continuer sa route avec autant de vitesse, qu'il avoit fait d'abord, il est obligé de s'arrêter pour reprendre haleine; il est donc atteint par ce compagnon de voyage, & l'on peut juger par son épouvante de la peine qu'il eut à reprendre ses sens: & peut-être se mit-il ensuite à se railler lui-même sur ses appréhensions chimériques. L'on doit croire

que ce n'est point là le seul exemple qu'il y ait de semblables Apparitions.

Il y en a une autre espèce qui vient non de la simplicité, mais de la malice des hommes. *Erasmus* * en raconte un fait singulier, & ce trait est un échantillon de ce qui s'est pratiqué par beaucoup d'autres en plus grand volume, & même avec plus de succès. Ce Sçavant marque donc dans sa Lettre à un Evêque, qu'un homme avide de recueillir prématurément le bien de sa famille, demeuroid avec une de ses nièces, riche, pécunieuse & avare. Il s'avisa donc pour la dégouter du monde de feindre le Lutin & l'Esprit, & souvent il se rendoit la nuit dans la chambre de sa nièce, où enveloppé d'un drap blanc, il veut faire croire qu'il est une ame qui revient de l'autre

* Epistolarum Tome I,

P R E F A C E. xxv

monde. Pour inspirer même plus de frayeur, le prétendu Revenant articule d'une voix contrefaite & lugubre quelques paroles ambiguës. La nièce loin d'employer le ministère des Exorcistes, comme l'oncle se l'étoit figuré, en avertit un de ses amis, qui se rend secrètement chez elle. Et pour lui inspirer du courage, elle a soin de le faire boire plus qu'à son ordinaire. Vers le milieu de la nuit, l'esprit supposé entre dans la chambre de sa nièce, & cause encore plus de fracas & de bruit qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Mais l'ami armé d'un fort bâton sort de la ruelle du lit de la nièce, où il étoit caché, & tombe sur le prétendu Spectre. Celui-ci le veut intimider; ce fut inutilement, les fumées du vin faisoient tout leur effet. L'esprit eut beau se défendre, il essuya tous les coups que méritoit son artifice.

Tome I.

b

xxvj P R E F A C E.

ce. Enfin ne pouvant plus résister, il se jette à genoux, demande pardon, & déclare qu'il est l'oncle de celle qu'il vouloit intimider. Alors la nièce se leve & fait cesser l'exorcisme, qui déjà n'étoit porté que trop loin. Ainsitrouve-t'on dans ces sortes d'avantures beaucoup d'autres supercheres, qui séduisent les âmes crédules & timides. Il n'y a que de pareils traitemens qui puissent faire connoître la fausseté de l'Apparition.

Je reviens au fond de l'ouvrage que je publie. A mon premier travail j'ai joint, comme je l'ai déjà dit, des observations sur le Livre des Apparitions du R. P. Dom Calmet; cependant je n'ai point parlé des *Vampires*, des *Broucolaques*,* ou *Tympanites*,

* Pour sçavoir ce que c'est que les *Broucolaques*, voyez les pages 173. & 174. du Tome II. de cet Ouvrage dans l'Extrait de M. Huet.

P R E F A C E. *xxvij*

tous termes synonymes. Je me suis contenté de donner un Extrait de *M. Huet* Evêque d'Avranches, omis par le sçavant Abbé de Senones. Mais si l'on me demandoit ce que j'en pense, je répondrois que je vois rien que de très-doux dans ce qu'en rapporte cet habile Religieux ; & lui-même en convient sur la fin de sa Dissertation. Une seule chose m'avoit ébranlé, & en ébranleroit beaucoup d'autres : c'est le témoignage de *M. le Maréchal Duc de Richelieu*, cité comme certain par le R. P. Calmet. Je suis néanmoins revenu à mon premier sentiment, dès que j'ai sçu que cet illustre Seigneur avoit publiquement désavoué ce qu'on lui avoit fait dire à ce sujet. Il a même fait quelques reproches à la personne qui avoit été chargée de publier les Dissertations de ce Pere, & a témoigné qu'il étoit fâ-

xxviii P R E F A C E.

ché qu'on l'eut cité en pareille manière, sans en avoir son aveu. Mais qui auroit pu s'imaginer que le R. P. Calmet, dont la prudence est connue, ne se fut point assuré d'un fait aussi important avant que de le publier dans son ouvrage?

Et pour m'expliquer dans un plus grand détail sur l'idée que j'ai des Vampires & Broucolaques, je dirai, sans recourir au merveilleux, qu'on peut expliquer naturellement tout ce qu'on débite à ce sujet. Il faut donc examiner deux choses dans ce Phénomène.

1^o. Y a-t'il du vrai; y a-t'il de la réalité dans les Apparitions des Vampires, & dans les mauvais traitemens qu'on reçoit, dit-on, de leur part? Je sçai qu'il y a des bruits vulgaires, puisque plusieurs Auteurs en ont parlé: mais je croirois volontiers que quelque fourbe, que quelque intrigant se serviroit de ces

P R E F A C E. *xxix*

préjugés populaires, pour se vanger de quelque ennemi, comme il est arrivé dans ce qu'on appelle Loups-garroux. Ou même il peut arriver que ces préjugés publiquement répandus saisissent l'imagination, dont les effets se communiquent aisément de proche en proche. Une imagination échauffée n'a pas de peine à échauffer celles des autres, qui est également prévenue par l'éducation & par les discours populaires, dont elle est continuellement imbuë. Et par là souvent on croit voir effectivement ce qu'on s'est fortement imprimé dans l'imagination. Heureux ceux qui ne sont point de ce caractère!

II°. La conservation des corps en l'état où on les représente, est naturellement très-possible, & dépend de plusieurs causes. Ils se conservent humides dans les terres ou matieres onctueuses & sulphu-

xxx **P R E F A C E.**

reuses. Ainsi l'esprit de vin, qui est tout soufre conserve les corps, & les exempte de corruption. L'huile ou les matieres oléagineuses, qui sont aussi sulphureuses, produisent le même effet: elles s'insinuent dans les corps, & les maintiennent dans leur humidité naturelle.

Le Goudron & la Térébentine font encore la même chose, & dissipent ou corrigent seulement l'humidité superflüe. Et comme on sçait par l'analyse que l'on a fait des corps humains, qu'ils n'ont pas, ou du moins très-peu de sels fixes, mais qu'ils abondent extrêmement en sels volatils, qui ne peuvent être dissouts dans les huiles; ces sels restent donc alors dans les corps mêmes après que l'ame en est séparée; & c'est ce qui leurs conserve la fluidité du sang: ou peut-être se trouve-t'il quelques sels volatils dans les terres où ces corps sont

P R E F A C E. *xxxj*

inhumés. On n'ignore pas selon les expériences de la Physique, qu'un des effets de cette nature de sels est d'empêcher le sang de se coaguler, après même qu'il est tiré du corps, à plus forte raison quand il y reste.

Mais si les corps sont mis dans des terres salines, ils s'y conservent exempts de pourriture, quoiqu'ils s'y dessèchent, telle est celle qui se trouve dans les souterrains des Cordeliers de Toulouse, ou même celle des sables d'Arabie & d'Egypte, dans lesquelles on découvre souvent des Mumies naturelles, qui par-là demeurent incorruptibles. D'autres corps enfin sont pétrifiés dès qu'ils sont pénétrés par une humeur, qui charie avec elle des parties imperceptibles de sables ou de pierres, qui s'unissent aux parties des corps, & les conservent par une espèce de pétrification.

Une autre raison de la conser-

b iij

xxxij P R E F A C E.

vation du corps des Vampires, ou de la corruption des autres, vient de la différente nourriture qu'ils ont eue. Le corps de ceux qui ont été livrés à la bonne chere, se corrompt plus aisément, parce que le levain qu'y ont laissé les nourritures recherchées étant plus actif, la fermentation en devient plus forte, & par conséquent la corruption beaucoup plus prompte & plus sensible. Et si ces mêmes nourritures sont capables d'altérer les meilleures constitutions & la santé de l'homme vivant, comment n'agiroient-elles pas sur le corps privé de la vie, en qui l'action des esprits est arrêtée, & par conséquent la circulation naturelle & vitale se trouve interrompue ou anéantie; & donne ainsi lieu à quelque autre génération.

Ceux au contraire qui ont mené une vie simple & frugale, ont plus

P R E F A C E. xxxiiij

de peine à se corrompre. Il y a dans l'intérieur de leur masse moins de levain , moins d'impureté. Les nourritures simples forment un sang plus benin & plus salutaire.

Mais pourquoi , dira-t-on , ces corps se corrompent-ils dès qu'on y a fait quelque amputation ou une forte incision. La raison en est naturelle. L'air qui par ces ouvertures s'insinué dans la masse de ces corps , y porte un principe fermentatif. On sçait que sans le flux de l'air animé d'une chaleur douce & tempérée, rien ne sçauroit fermenter ; & dès que par quelque ouverture on donne lieu à l'air de commencer quelque altération, dès lors il se fait une fermentation & par conséquent une corruption. Telles sont mes vûes sur ce qu'on appelle *Vampires* ou *Broucolaques*. Je donne cependant ceci comme une simple conjecture ; je souhaite

xxxiv P R E F A C E.

que d'autres trouvent des raisons naturelles plus plausibles, & j'embrasserai volontiers leurs sentimens.

Qu'il me soit permis de rapporter ici une expérience qui se fait aux Capucins de Palerme en Sicile. Elle confirme ce que je viens de dire, que moins il y a d'impuretés dans le corps humain ; plus la fermentation & par conséquent la corruption a de peine à s'y faire sentir. Un de leurs Peres, habile Physicien sans doute, a trouvé le moyen de retarder pendant de longues années, peut-être même des siècles, la corruption des corps humains après leur mort. Le secret qu'il employe est simple. Il asséoit le corps inanimé sur un siège percé ; & après avoir cerné le *rectum* ; toutes les impuretés, toutes les humidités qui tendent à la fermentation, sortent d'elles-mêmes du corps par ce soupirail, dont il ferme ensuite l'ou-

P R E F A C E. xxxv

verture ; puis on met le corps dans la posture où on veut qu'il demeure, & il se conserve en cet état, si non des siècles, au moins un très-grand nombre d'années. L'Eglise souterraine de ces Peres est remplie de ces corps qui y sont arrangés, avec le nom qu'ils ont porté pendant leur vie. Ce spectacle quoique lugubre, quoique humiliant pour l'humanité, ne laisse pas d'être extraordinaire & singulier. Il peut même attirer l'admiration de ceux qui n'en connoissent pas la cause.

J'ai mis dans le second Volume plusieurs Pièces qui regardent le Livre de la vertueuse Abbessse d'Agreda. Comme je ne prens aucun parti dans la discussion de son Ouvrage, je ne me suis pas borné à ce qu'on a publié contre ; j'ai rapporté aussi ce qu'on avoit écrit en sa faveur. Mais j'ai cru que mon Traité seroit imparfait, si je n'y inférois

pas l'excellente Lettre que Sa Sainteté a écrite à ce sujet au Général de l'Ordre de S. François. Le vertueux & sçavant Pontife ne se contente pas de gouverner l'Eglise avec cette prudence consommée, qu'on avoit admirée en lui, longtemps même avant qu'il fût élevé sur le saint Siége; malgré ses soins, malgré sa vigilance vraiment pastorale, il prend encore sur son propre repos, le temps de se livrer à des travaux utiles, par lesquels il éclaire les Fidèles, & conduit par la main les Supérieurs Ecclésiastiques, qui sont chargés du soin des ames. Enfin pour conclusion de ce Volume, je fais reparoître à la page 393 un petit Livre imprimé à Toulouse en 1694. Et comme il contient huit exemples d'Apparitions, je n'ai pas jugé à propos de les publier de nouveau, sans les accompagner de mes *Observations* par-

P R E F A C E. xxxvij

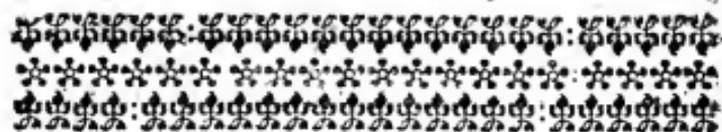
particulieres, dans lesquelles je montre ce qu'on en doit penser, ou du moins ce que j'en pense moi-même. Je les ai placées immédiatement après chaque Apparition. Par là je donne un modèle de ce qu'auroit pû faire le R. P. Dom *Calmet*, pour marquer les faits dont on peut assurer la possibilité, & les distinguer de ceux qui portent avec eux le caractere de la fausseté. C'est le moyen de former le cœur & d'éclairer l'esprit. Et la piété ne devient véritablement solide qu'autant qu'elle est pure & lumineuse.

Quoique mon Ouvrage paroisse sans Approbations expresses, je prie ceux qui le liront, de croire que je n'ai pas eu la témérité d'hazarder un Livre de cette conséquence sans des Approbations tacites. Je sçai combien le Public judicieux est rebuté de tant de Livres ou de Livrets, dont on l'accable inconsidé-

xxxviij P R E F A C E.

rément tous les jours. J'ai une consolation dans mon travail. Il a été lu par ce qu'il y a de plus élevé dans l'Eglise, & par ce qu'il y a de plus distingué dans l'Etat, ils n'en ont pas été mécontents. C'est ce qui m'a encouragé à le publier; & c'est même pour cette raison qu'il m'a été permis de l'imprimer dans la Ville, qui paroît au titre de l'Ouvrage.





T A B L E

D E S C H A P I T R E S

Pour le Tome Premier.

CHAPITRE Premier. *Ce qu'on entend par Visions ou Apparitions ; combien de sortes il y en a.* pag. 14

CHAP. II. *Des Révélations générales & particulières & de leur Certitude.* 11.

CHAP. III. *S'il faut admettre des Apparitions & des Révélations particulières.* 25.

CHAP. IV. *Qu'il ne faut point ad-*

xl

T A B L E

*mettre sans examen toutes sortes
d'Apparitions & de Révélations.*

53.

CHAP. V. *Des motifs & des in-
térêts qui ont fait inventer de faus-
ses Apparitions & de fausses Ré-
vélations.*

60.

CHAP. VI. *Suite des motifs qui
ont fait inventer de fausses Appa-
ritions & de fausses Révélations.*

93.

§. Premier. *Des motifs & des
intérêts qui sont purement de
société.*

97.

§. II. *Que les Dévotions particu-
lières ont occasionné des Appa-
ritions & des Révélations.*

139.

CHAP. VII. *Regles pour discerner
les véritables Révélations & les
véritables Apparitions.*

158.

Article Premier. *Regles par rap-
port aux Révélations en elles-
mesmes.*

DES CHAPITRES. xli

mêmes. 160.

Art. II. Regles pour le discernement des vraies & fausses Apparitions par rapport aux Personnes. 203.

Art. III. Regles pour discerner les Apparitions & les Révélationes par les circonstances qui les accompagnent. 217.

CHAP. VIII. De l'autorité des Apparitions & des Révélationes particulieres. 227.

CHAP. IX. Quelles Personnes sont le plus sujettes aux Apparitions & aux Révélationes. 242.

CHAP. X. Examen de plusieurs Livres d'Apparitions & de Révélationes particulieres. 252.

Le Livre du Pasteur donné par Hermas. *ibid.*

Du grand nombre de Livres remplis d'Apparitions & de Révélationes.

xlj T A B L E

<i>vélations.</i>	255.
<i>S^{te}. Elisabeth de Schonaw.</i>	260.
<i>Sainte Hildegarde.</i>	262.
<i>Sainte Mechtilde.</i>	264.
<i>Sainte Gertrude.</i>	265.
<i>Sainte Brigitte.</i>	ibid.
<i>Sainte Catherine de Sienne.</i>	277.
<i>Angele de Foligni.</i>	278.
<i>Sainte Therese.</i>	279.
<i>Marie Magdelaine de Pazzi.</i>	284.
<i>Antoinette de Bourignon & autres Fanatiques.</i>	288.
<i>Autorités des Peres & Auteurs Ecclésiastiques, qui se rapportent à la premiere Partie.</i>	292.



<i>Preuves pour les dix premiers Chapitres du Traité des Apparitions, des Visions &c.</i>	355.
<i>Sentimens de S. Augustin sur les Ap-</i>	

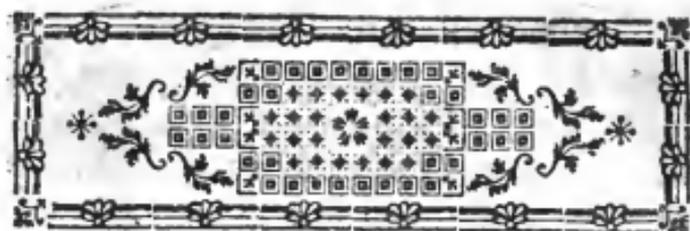
DES CHAPITRES. *xliij*
paritions, les Visions & les Songes,
tirés de son Livre du soin que l'on
doit prendre des Morts, adressé
à S. Paulin Evêque de Nole. 357.

Discours Historique sur la Conver-
sion au Christianisme de Constan-
tin le Grand, premier Empereur
Chrétien, par M. l'Abbé de Les-
rocq, Docteur de la Maison &
Société de Sorbonne, Abbé de
S. Acheul, Doyen de l'Eglise Ca-
thédrale, & Grand Vicaire de
M. l'Evêque d'Amiens. 384

Fin de la Table

T R A I T É





TRAITÉ¹ SUR LES APPARITIONS, LES VISIONS, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par Visions ou Apparitions. Combien de sortes il y en a.

I. Différence des Visions ou Apparitions, & des Révélations. II. Différentes sortes d'Apparitions ou Visions : savoir, la corporelle. III. La spirituelle. IV. L'intellecuelle. V. Divers degrés de certitude de ces trois sortes d'Apparitions.

I. 'APPARITION ou la Vision, (c'est presque la même (1) chose) est la représentation sensible d'un objet ab-
I. Partie. A

2 TRAITÉ DES VISIONS

sent. Elle est plus générale que la Révélation. Et quoique toutes deux tendent à nous découvrir des choses cachées , l'apparition néanmoins est plus obscure que la révélation. Cette dernière qui est plus claire , s'attache à un objet plus relevé , plus noble & plus utile. Vous devez sçavoir , dit Théophilacte , (2) que la révélation a quelque chose au-dessus de la vision ; car la vision ou apparition nous montre simplement l'objet qu'elle nous présente ; au lieu que la révélation découvre des motifs & des raisons plus relevées que l'objet qui se présente. C'est ce qu'a marqué le Cardinal Bona , l'un des Théologiens les plus éclairés de ces derniers siècles.

II. Dieu qui se communique dans les apparitions & les visions le fait par des voyes différentes. On en remarque de trois sortes ; l'une corporelle , l'autre spirituelle , & la troisième intellectuelle ; c'est ce que dit Saint Augustin (a) & après lui les Auteurs qui ont écrit sur cette matière. Les

(a) S. Augustin. Lib. 12. de Genesi ad litteram. Ansbertus Præfat. in Apocalypsum. Joan.

ET DES APPARITIONS. 3

apparitions corporelles font celles qui frappent les sens : elles consistent plutôt dans un mouvement des fibres & des nerfs qui forment le sentiment extérieur, que dans l'imagination & dans l'intelligence, comme il est arrivé à Moÿse lorsqu'il vit le buisson ardent, & aux autres Patriarches de l'ancien Testament, qui ont reçu chez eux des Anges sous une figure humaine. C'est l'explication de Saint Bonnaventure. (3)

III. Les visions ou apparitions spirituelles ou imaginaires font celles, dont les impressions se font sur l'imagination indépendamment des sens extérieurs. (4) Elles arrivent quelquefois aux personnes qui dorment ; alors on les regarde comme des songes. C'est ainsi que l'Écriture nous apprend que Jacob en a eu. Quelquefois elles arrivent aux personnes qui ne dorment point, comme l'ont éprouvé les Prophètes Ezéchiël & Daniel. (5)

L'on se trompe aisément à ces deux sortes d'apparitions, parce que l'ima-

Davila in tractatu, Audi filia. Joan. Cardinal. Bona, de Discretione spirituum.

4 TRAITÉ DES VISIONS

gination frappée par un objet, se le représente sans peine, & l'impression est souvent si forte, que l'imagination & les sens une fois trompés & prévenus, surprennent de concert l'esprit qui n'est point assez sur ses gardes.

IV. L'autre espèce d'apparition que les Peres ont reconnue, & qu'ils ont le plus approuvée, parce qu'ils l'ont crû la plus certaine, est la vision ou apparition intellectuelle; elle se fait lorsque par la pénétration de notre esprit nous découvrons une vérité intéressante, tel seroit le précepte de l'amour du prochain, c'est Alcuin (6) qui parle après Saint Augustin: ou même elle arrive, lorsque l'homme, élevé au-dessus de ses propres forces, voit & entend des choses que l'œil & l'oreille ne peuvent ni voir ni entendre; ce que Saint Paul a éprouvé dans son extase. (7)

Il y a néanmoins beaucoup de précautions à prendre sur cette dernière espèce de visions aussi bien que sur les autres, parce que les objets nous sont représentés tantôt d'une manière plus claire, lorsque nous voyons les

choses en elles-même; tantôt d'une manière plus obscure (8), lorsqu'elles sont cachées sous des représentations énigmatiques & mystérieuses, comme il s'en trouve une infinité d'exemples dans les Saintes Écritures, ou même lorsque l'esprit demeurant suspendu fait souvent douter si l'on veille ou si l'on dort. Ces visions & ces apparitions demandent par conséquent un esprit plus solide, non seulement à raison des figures qui peuvent les accompagner, mais aussi parce que peu de personnes font la distinction du spirituel de ce que nous appellons ici intellectuel. (9)

V. Voici donc à quoi se réduisent les différens degrés de certitude de ces trois sortes de visions ou d'apparitions.

Les sens extérieurs trompent souvent, lorsque sur leur simple rapport on prétend connoître & pénétrer entièrement un objet, parce que les différentes situations de cet objet le représentent de différentes manières, quelquefois même très opposées. L'imagination tombe aussi dans l'égarement, parce qu'elle ne représente un objet que sur le rapport des sens; alors il

6 *TRAITÉ DES VISIONS*

faut qu'elle soit redressée par l'entendement qui en recherche la cause, & qui par les diverses situations, où il met cet objet, découvre que la source de l'erreur vient de l'uniformité du jugement qu'une personne prévenue & séduite par son imagination ou par les sens extérieurs, veut porter d'un objet, quoique considéré différemment. Ainsi l'apparition ou la vision corporelle est sujette à l'erreur, elle y fait même tomber insensiblement l'esprit, s'il n'a soin d'examiner par de justes & sages réflexions la vérité ou la fausseté des choses qui lui sont représentées.

La vision spirituelle, c'est-à-dire, celle que l'imagination représente, n'a guères plus de certitude, parce qu'elle ne consiste que dans la représentation des objets, dont elle reçoit l'impression par le moyen des sens. Et ces impressions deviennent quelquefois si fortes, qu'on prend aisément le change, en croyant que ces images & ces ressemblances (10) sont véritablement les corps, quoique ce n'en soient que les représentations ou les appa-

ET DES APPARITIONS. 7

rences. Mais cette espèce d'apparition ou de vision a plus ou moins de certitude , selon qu'elle arrive ou pendant le sommeil ou dans l'extase.

Si l'apparition se fait pendant le sommeil , on ne sçauroit s'assurer de la vérité des choses que l'on a vûes , parce qu'il n'y a dans le sommeil que l'imagination qui agit , les fonctions de l'ame ou de l'entendement demeurent suspendues ; on sçait donc que l'imagination ne sauroit jûger de la vérité ou de la fausseté de ces représentations & de ces images. L'imagination est une faculté corporelle , destituée d'intelligence ; elle ne peut juger ni de la conformité , ni du rapport des objets , ni reconnoître la différence qui se trouve entr'eux ; elle ne sauroit leur donner la suite convenable & nécessaire , pour en porter quelque jugement. Il faut pour en juger être sorti de l'assoupissement , & rendu entièrement à soi-même.

L'imagination recevra bien les impressions des objets sensibles ; elle joindra même plusieurs de ces représentations , non par une suite nécessaire

§ TRAITÉ DES VISIONS

qu'elles ayent les unes avec les autres ; mais par les différentes impressions , qui se font presque dans le même tems ; l'imagination fait alors ce que feroit un aveugle qui se trouveroit au milieu de quantité de statues tronquées & mutilées , & qui voudroit en rassembler les parties. Il lui ariveroit sans doute de mettre la tête d'un Marius sur le corps d'une Cléopatre ; de joindre le bras d'un Ciceron au corps d'un Marc-Antoine ; peut-être même les cuisses d'un cheval de bronze sous le buste d'un Caton. On l'éprouve souvent dans les songes extraordinaires , qui nous arrivent quelquefois , & auxquels on est plus ou moins sujet selon la force & la vivacité de l'imagination.

La vision imaginaire paroît avoir plus de certitude lorsqu'elle se fait dans l'extase , parce que dans ce dernier état il n'y a que les sens extérieurs dont les fonctions soient interrompues. L'imagination & l'entendement agissent toujours : la première , pour représenter les objets ; & l'entendement pour juger de la suite né-

ceffaire qu'ils peuvent avoir entr'eux. Mais qui pourroit être certain qu'il est favorisé de ces sortes d'extaies ? Il y en a tant de fausses, qu'à peine oseroit-on assurer la vérité de celles qu'on raconteroit ; & ceux-mêmes qui en auroient de véritables ont trop de prudence & de modestie pour les divulguer.

La vision intellectuelle paroît la moins (11) douteuse, parce qu'elle ne dépend ni des objets sensibles, ni de leurs représentations ; elle considère seulement les vérités en elles-mêmes, sans qu'elles puissent recevoir aucune obscurité, soit du côté des passions, soit du côté de quelque prévention particulière. C'est ce que marque le sçavant Pape (12) à qui le Saint Esprit a confié le soin de son Eglise. Si donc une proposition se présente à l'esprit, ou elle est évidente, ou elle est enveloppée de quelque obscurité, ou elle porte avec soi le caractère de sa fausseté. Si cette proposition est évidente ; l'esprit ne pourra point lui refuser son consentement. Il recherchera, je l'avoue ; la cause de cette clarté & de cette évidence :

par la comparaison qu'il fera de cette vérité avec d'autres, qui seront moins claires, ou qui auront le même degré de certitude; & cette comparaison ne servira qu'à l'affermir dans le consentement qu'il donne à cette proposition; mais si elle est encore embarrassée de quelque nuage qui l'empêche de paroître évidente, un esprit juste suspend son jugement, jusqu'à ce qu'il ait dissipé ce qui l'empêchoit d'y consentir. Au contraire si l'objet qui se présente à l'entendement porte avec soi le caractère de la fausseté, l'esprit le rejettera aussitôt parce qu'il ne peut rien recevoir qui ne soit véritable; je dis qui ne soit véritable, ne parlant ici que de l'esprit entièrement dégagé des préventions particulières, qui peuvent souvent déguiser le mensonge sous les apparences de la vérité. L'esprit qui reçoit & comprend exactement une maxime, la croit véritable, ou si elle n'est pas véritable, l'esprit ne la comprend pas entièrement; ce sont les paroles de Saint Augustin (13.) qui assure que l'esprit ne recevant rien qui ne soit véritable,

il croit par conséquent que la lumière dont il est éclairé, est plus certaine que les apparitions, ou que les visions que les sens ou l'imagination peuvent représenter.

C H A P I T R E I I.

Des Révélations générales & particulières, & de leur certitude.

I. Définition de la Révélation. II. Des Révélations publiques; qu'il n'y en a plus de nouvelles. III. IV. Preuves de l'Écriture. V. Preuves des Pères. VI. Preuves des Papes & des Conciles. VIII. IX. X. XI. XII. Des Révélations particulières, & de combien de sortes il y en a. XIII. Divers degrés de certitude de ces différentes Révélations.

L ON entend ordinairement par révélation une manifestation des mystères ou de quelque vérité faite, soit pour l'utilité de toute

l'Eglise, soit pour l'édification de quelque particulier ; c'est la définition qu'en a donné le Cardinal Bona. (1)

II. Nous ne parlerons point ici des révélations faites à l'Eglise, parce qu'elle est persuadée qu'il n'y en a point de nouvelles. L'Eglise primitive a toujours eu la même Doctrine dans tous les tems, quelquefois cependant un peu plus nettement expliquée dans un siècle que dans un autre ; & nous ne devons aujourd'hui rien recevoir qui ne soit conforme à ce que les Apôtres nous ont enseigné, & au témoignage que les Peres en ont laissé dans leurs Ecrits. Les explications que l'Eglise donne dans les Conciles ne sont que des éclaircissemens des Mysteres, qui ont toujours été révélés, mais qui n'étoient pas couchés en termes si clairs qu'il ne restât parmi les Catholiques quelque sujet de dispute.

III. Jésus-Christ, sachant que le tems de retourner vers son Pere étoit venu, dit à ses Apôtres. Je ne vous donnerai plus maintenant le nom de Serviteurs ; car un Serviteur ne sait pas ce que fait son Maître ; mais je

vous appelleraï mes Amis, parce que je vous ai fait connoître tout ce que j'ai appris (2) de mon Pere. Il veut envoyer le Saint Esprit à ses Apôtres pour les instruire ; & pour ne pas leur donner lieu de penser que ce fût pour leur apprendre des vérités nouvelles , il dit que c'étoit pour les affermir dans ce qu'ils avoient appris de lui : L'Esprit de consolation, dit-il, que mon Pere vous enverra, à mon nom, vous enseignera toutes choses, (3) & il vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. Ainsi Jésus-Christ & le Saint Esprit révèlent tous les Mysteres à l'Eglise naissante ; il est donc inutile de chercher aujourd'hui de nouvelles révélations.

IV. Comment se sont comportés les Apôtres dans la prédication de l'Evangile ? Ont-ils caché quelques vérités ; & pourrions-nous apprendre dans ces derniers tems par de nouvelles révélations ce que Jésus-Christ, ce que le St Esprit ne leur ont point appris ? Au contraire Jésus-Christ leur commande d'enseigner aux hommes tout ce qu'ils ont appris (4) de lui,

& eux-mêmes font connoître qu'ils ont obéi à ce commandement, lorsqu'ils disent qu'ils sont purs du sang de tous ceux qui ne voudroient pas recevoir l'Évangile, parce qu'ils n'ont rien oublié pour leur annoncer toutes les volontés (5) de Dieu. Voilà donc les Apôtres instruits par Jésus-Christ, & eux-mêmes instruisent les Fidèles de tout ce qu'ils ont appris de leur Maître.

V. Les Peres n'ont point agi autrement dans la deffense & l'explication de la Foi : ils n'ont pas cherché, ils n'ont pas produit de nouvelles révélations faites à l'Eglise, ils ont au contraire puisé toute leur Doctrine, ou dans les Écritures Canoniques ou dans le Témoignage des Peres qui les avoient devancés. Ils nous en assurent, & disent que n'en sçavoir pas davantage que ce que les Apôtres ont enseigné, c'est tout sçavoir, *nihil ultra scire, omnia scire est.* (a) Cette belle parole du Pape Etienne. devoit seule servir de règle, & prouver la vérité de cette Doctrine. Il ne faut rien annoncer de

(a). Ferrull. Præscrip. cap. 14.

nouveau, (*b*) mais embrasser seulement les Dogmes qui nous sont venus par tradition, *nihil innovandum nisi quod traditum est.* (*c*) Saint Basile dit qu'il rejettera comme une chose éloignée de la Foi, ce qui ne sera point autorisé par les Saints. (*d*)

Vincent de Lerins, dont tout l'Ouvrage est une preuve continuelle de la Doctrine que nous soutenons, devroit être entièrement transcrit. »
 » Conservez, dit-il, après Saint Paul,
 » le dépôt qui vous été confié sans
 » vous attacher à vos propres lumie-
 » res; recevez non ce que vous au-
 » riez trouvé par vos propres recher-
 » ches, mais ce qui est autorisé par une
 » tradition publique, & non point ce
 » qu'un particulier pourroit avoir in-
 » venté. Il faut néanmoins éclaircir
 » ce qui n'a été crû autrefois qu'avec
 » obscurité, afin que nos descendans

(*b*) Vincent. Lyr. Cap. 9. *Commonitorii primi*

mi

(*c*) Stephanus Papa.

(*d*) S. Baz. Hom. de Fide. Quæ non inveniuntur prædicata à Sanctis; hæc ego prorsus vitabo. tanquam peregrina, alienaque à verâ Fide.

» vous soient obligés de leur avoir
 » proposé nettement une vérité que
 » l'ancienne Eglise croyoit, quoiqu'elle
 » ne fût pas encore clairement expli-
 » quée; comportez-vous si bien qu'en
 » donnant un nouveau jour à la Do-
 » ctrine de la Religion, vous ne disiez
 » point de nouvelles choses; (6) nous
 » ne suivrons en cela que l'Eglise mê-
 » me, continue Vincent de Lerins,
 » c'est une fidelle dépositaire de la
 » vérité, qui lui a été confiée; elle ne
 » change rien dans sa foi, elle ne la
 » diminue point, elle ne l'augmente
 » pas, elle n'y retranche rien de ce
 » qui est nécessaire, comme elle n'y
 » ajoute rien de superflu; mais elle
 » s'applique à conserver avec beau-
 » coup de sagesse & de fidélité l'an-
 » cienne créance, elle perfectionne ce
 » qui sembloit n'être expliqué qu'im-
 » parfaitement, elle affermit ce que
 » les anciens Pères avoient soutenu,
 » elle conserve enfin ce qu'on avoit
 » défini. (7)

VI. Les Papes & les Conciles n'ont
 point eu d'autres sentimens. Il ne faut
 maintenant s'occuper, dit le Pape Ce-

Iestin en s'adressant aux Peres du Concile d'Ephese, qu'à conserver la Foi qui nous est venue des Apôtres par une tradition constante, (8.) & le premier Concile de Latran recevoit toutes les vérités que les Peres ont soutenues dans tous les tems sans y rien ajouter, & sans y rien retrancher, afin de croire & d'enseigner comme les Peres ont crû & enseigné. (9.)

Que conclure de ces autorités ? que jamais l'Eglise n'a varié dans sa Doctrine, qu'elle ne croit pas plus dans un tems que dans un autre ; que tous les Mysteres lui ont été révélés dès le moment de son établissement, & que dans ces derniers tems nous ne devons rien recevoir qui ne soit conforme à ce qu'ont enseigné les premiers Peres. S'il arrive quelque dispute parmi les Catholiques nous ne devons point avoir recours à de nouvelles révélations faites à l'Eglise, puisque ni les décisions des Conciles œcuméniques, ni l'autorité des Souverains Pontifes, ni même le consentement de tous les Peres ne peuvent

nous proposer de nouvelles révélations, mais seulement nous expliquer la Doctrine que l'Eglise a reçue de Jesus-Christ & des Apôtres; c'est ce que dit le Cardinal Bellarmin, (10) & avec lui tout ce qu'il y a de Théologiens.

VII. Sans toucher donc aux révélations générales, nous ne parlons que des révélations particulières; il y en a de plusieurs sortes, les unes sont corporelles, c'est lorsqu'on entend une voix du Ciel qui vient frapper nos oreilles, comme il arriva à S. Pierre, à Saint Jean & à Saint Jacques, lorsqu'ils ouïrent sur le Thabor ces paroles, *c'est ici mon Fils bien aimé.* (11)

VIII. Elles arrivent quelquefois pendant que nous sommes endormis, comme on remarque dans l'Evangile que Saint Joseph & les Mages ont reçûes.

IX. Il y en a une autre espèce que nous appellerons spirituelle, elle se fait par une lumière que reçoit l'esprit, sans néanmoins qu'elle soit déterminée à rien de particulier. C'est

par elle que l'homme juste s'éloigne du mal & pratique le bien ; c'est une émanation de la Foi & de la Charité ; c'est une grace qui nous fait connoître quelle est la volonté de Dieu sur nous.

X. Enfin cette révélation arrive lorsque le juste s'étant mis en prières pour obtenir de Dieu quelque grace, la force de sa confiance lui fait espérer, & lui donne même des marques certaines que Dieu l'exaucera, souvent aussi par un effet contraire ce même juste n'ayant point assez de foi, *hésitant* (a) même, pour me servir des termes de l'Écriture, connoît que Dieu n'aura point égard à sa prière.

XI. On se laisse quelquefois tromper dans les révélations comme dans les apparitions : on croit que l'Esprit Saint nous conduit & nous révèle des Mystères ou des Vérités, & ce sont plutôt nos propres idées que nous substituons à la révélation ; nous voulons cependant les rapporter nécessairement à une Cause supérieure, alors

(a) S. Jacobi Epistol cap. 1. vers. 6.

notre prévention nous fait croire que ces mouvemens sont des inspirations surnaturelles.

XII. Il semble néanmoins que Dieu ait toujours donné plus de certitude aux révélations qu'aux apparitions. Celles-ci arrivent souvent sans être accompagnées de révélation, comme on le voit dans le Patriarche Joseph, dans les Officiers de Pharaon, dans Pharaon même, dans Nabuchodonosor & dans quelques autres dont les Saintes Ecritures rapportent les exemples. Mais rarement la révélation marche seule; elle est ordinairement accompagnée de quelques visions éclatantes ou d'apparitions mystérieuses; & s'il arrive que la révélation soit seule, on y remarque toujours quelque particularité extraordinaire, ou des circonstances éclatantes qui frappent ou qui étonnent l'esprit. Mais il paroît que cela n'arrive que pour donner un plus grand poids aux véritables révélations. Dieu veut assurer Jacob que le Messie sortira de sa postérité. Il suffisoit au saint Patriarche que Dieu le eût ainsi révélé: il semble néanmoins

que la Divinité veuille en donner de plus grandes assurances. La promesse que Dieu faisoit à Jacob ne devoit s'accomplir que dans un tems fort éloigné ; & il n'étoit pas absolument impossible que ce Patriarche ne doutât de la vérité de cette révélation. Mais ne semble-t-il pas que Dieu l'affermisse en lui accordant en son particulier une grande consolation par la vûe de cette Echelle mystérieuse, qui lui fut montrée la nuit même qu'il reçut la révélation ? La vision & la révélation de Jacob portent avec elles le caractère mystérieux de la Divinité, & par conséquent de la vérité. Elles n'auroient pas été moins authentiques quand Dieu les auroit séparées l'une de l'autre ; mais il semble que deux graces aussi singulieres se fortifient mutuellement & acquièrent un plus grand degré de certitude, lorsqu'elles sont jointes & que Dieu les accorde en même tems.

Quelquefois on a vû que la révélation n'étoit pas jointe à la vision ou apparition, mais la révélation n'en devoit pas être moins véritable, sur

tout à cause des particularités qu'on pouvoit y remarquer. Ceux qui accompagnoient Saint Paul lorsqu'il fut converti sur le chemin de Damas, (a) ouïrent bien une voix, c'est-à-dire, qu'ils eurent la révélation, mais ils ne virent personne, comme il est marqué dans l'Écriture; si la révélation se fût passée sans quelque action éclatante, peut-être en auroient-ils douté; mais ils voyent Saint Paul abbatu & terrassé. Il perd la vûe quoique ses yeux demeurent toujours ouverts; ils voyent que cet Apôtre recouvre la vûe au bout de trois jours, par la vertu de ce même Dieu, qui les avoit arrêté dans le chemin; bien plus celui qui étoit auparavant plein de menaces & de fureur, celui qui ne respiroit que le sang des Disciples du Seigneur, devient tout à coup plus doux qu'un agneau; prêt lui-même à sacrifier sa vie pour celui qu'il vouloit persécuter. Toutes ces particularités sont autant de motifs qui les portent à ne point douter de la vérité de la révélation.

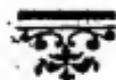
(a) Act. cap. 9.

Mais la révélation se trouve quelquefois accompagnée de tout ce qui la peut mettre dans le plus haut degré de certitude , c'est-à-dire qu'elle est jointe aux apparitions & aux actions extraordinaires , & il semble qu'elle n'est ainsi accompagnée que pour convaincre l'incrédulité de ceux qui doutent des révélations dont ils sont favorisés. Dieu révèle à Zacharie (a) qu'il aura un fils , qui deviendra grand devant le Seigneur , qui sera rempli du Saint Esprit dès le sein de sa mere , qui convertira plusieurs des enfans d'Israël , qui marchera devant Dieu dans l'esprit & dans la vertu d'Elie , qu'il vient enfin pour préparer au Seigneur un peuple parfait ; Dieu autorise cette révélation par l'apparition de l'Ange ; cependant Zacharie doute encore de la vérité de cette révélation , & Dieu pour le convaincre , le rend muet , parce qu'il ne croit pas aux paroles que l'Ange lui annonce ; mais cette punition servit à lui persuader la divinité de la

(a) Luc. 1.

24 *TRAITÉ DES VISIONS*
révélation dont Dieu venoit de le
favoriser.

Enfin nous pouvons dire en général
que la certitude des révélations par-
ticulières se pourroit tirer du fond mê-
me des choses révélées. Car plus une
vérité est au-dessus des forces de l'hu-
manité , plus on a lieu de croire
qu'elle vient de Dieu , pourvû néan-
moins que cette vérité serve à sa gloi-
re & à l'avancement du salut ; cela
paroît fondé sur la nature de l'homme.
Si l'on apperçoit une vérité qu'on ne
puisse pas comprendre , il semble que
l'on ne se forme pas d'abord un pré-
jugé favorable à cette vérité , parce
qu'un sentiment intérieur joint à l'ex-
périence nous avertit de notre foi-
blesse ; mais si nous remarquons que
cette vérité , qui est au-dessus de nos
forces , surpasse aussi l'esprit des autres
hommes , nous sommes obligés de pen-
ser que cette vérité vient de Dieu ,
& qu'il faut y donner son consente-
ment.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

S'il faut admettre des Apparitions
& des Révélations particulières.

I. On a nié dans ce siècle la vérité des Apparitions & des Révélations particulières. II. Preuves de l'Écriture en faveur de ces Apparitions & de ces Révélations. III. Dieu favorisoit les Martyrs par des Apparitions & des Révélations. IV. Preuves tirées de S. Ignace. V. De S. Polycarpe. VI. De Sainte Perpétue. VII. De Saint Basilides. VIII. De S. Pion. IX. De S. Denys d'Alexandrie. X. De S. Cyprien XI. Dodwel Protestant Anglois reconnoît qu'il faut recevoir les Révélations des Martyrs jusqu'à S. Cyprien. XII. Preuves tirées de S. Marian. XIII. De S. Reus. XIV. De S. Philippe Evêque d'Héraclée. XV. De S. Théodore. XVI. Les trois premiers siècles remplis d'Apparitions. XVII. Vérité de l'Apparition.
I. Partie. B

rition de la Croix, arrivée à Constantin. XVIII. Erasme suppose que S. François le favorise d'une Apparition. XIX. Milieu qu'il faut tenir dans les Apparitions & les Révélations particulières.

I. **O**N a tenté dans ces derniers siècles de rejeter (a) comme un artifice de l'esprit humain toutes les révélations & toutes les apparitions que des âmes chrétiennes pouvoient avoir. On les a regardées ou comme impossibles, ou comme illusoires; mais ces personnes ne voyoient pas sans doute, qu'ils attaquoient & l'autorité de l'Écriture, à laquelle ils se disent si fort attachés, & le témoignage des quatre premiers siècles de l'Église, dans lesquels ils reconnoissent la pureté de la doctrine Évangélique.

II. Se peut-il quelque chose de plus précis que l'apparition arrivée sur le Thabor, à saint Pierre, à saint Jean & à saint Jacques; mais peut-être les

(a) Jurieux, Apologie pour la Réforme, & presque tous les prétendus Réformés.

pourroit-on regarder dans cette occasion comme des personnes publiques qui devoient rendre témoignage de la gloire de Jesus-Christ, & dont les révélations qui étoient publiques ne pouvoient servir de fondement aux apparitions & aux révélations particulières ; mais comme ils n'avoient pas encore reçu leur mission pour prêcher l'Évangile, on devoit les prendre ici pour de simples particuliers. Personne au moins ne défavouera celle du Centenier qui est rapportée dans les Actes des Apôtres ; ce n'étoit pas un homme public, il étoit même encore engagé dans les ténèbres du Paganisme, il est vrai que son cœur étoit converti, mais il ne laissoit pas d'être particulier, & par conséquent les apparitions & les révélations qu'il a eues ne doivent passer que pour des apparitions & des révélations particulières.

III. Si on examine la tradition on y trouvera cette doctrine si bien établie, que les plus éclairés d'entre les Protestans sont obligés de la reconnoître.

Qu'on lise les actes des premiers

Martyrs (a) du Christianisme, & l'on verra que ces heureux fidèles privés des consolations extérieures, étoient visités de Dieu même par des apparitions & des révélations, qui les assuroient du bonheur éternel qu'ils devoient espérer après qu'ils auroient combattu pour sa gloire. Nous ne parlerons que de celles que nous avons trouvées dans les actes les plus authentiques des Martyrs des trois premiers siècles de l'Eglise.

IV. Nous commençons par celle qui est rapportée dans les actes du martyr de saint Ignace (b). Cet illustre défenseur de la Foi souffrit le dixième Décembre, comme il est marqué par les actes véritables publiés par Usserius Protestant Anglois. Les Fidèles qui avoient assisté à sa mort, veillèrent toute la nuit & prièrent Dieu de secourir leur infirmité, & de leur faire connaître l'état où se trouvoit Ignace : ils furent exau-

(a) D. Theodor. Ruinart, *Act. martyr.* p. 211. *notâ secundâ.* Certè pauca sunt ex antiquioribus & sincerioribus martyrum actis, in quibus ejusmodi visiones non habeantur.

(b) In actis martyrii S. Ignatii,

cés, & plusieurs d'entr'eux virent ce saint Evêque qui les embrassoit ; d'autres le virent paroître devant Dieu avec beaucoup de confiance, & tous se trouverent dans la joye, par la certitude qu'ils avoient des graces dont ce saint Martyr étoit favorisé. On ne sçauroit douter de la vérité de ces actes, non plus que des Lettres de ce saint Evêque, & les Protestans les plus sinceres ne font plus difficulté de les recevoir.

V. Saint Polycarpe (a) contemporain de saint Ignace se voyant près de donner son sang pour la défense de la Foi, fortit de la Ville de Smyrne pour être moins distrahit dans ses prieres, & pour demander à Dieu la force dont il avoit besoin dans un acte aussi grand, & aussi essentiel que celui du martyre. Alors il apprend par une révélation particuliere, trois jours avant qu'il soit arrêté, tout ce qui lui doit arriver. On ne sçauroit soupçonner ce saint Evêque d'aucune illusion, lui qui avoit reçu sa doctrine des Apôtres mê-

(a) Epist. Eccles. Smyrn. de S. Polycarpe apud Theod. Ruinart.

mes, & des Disciples qui avoient vû Jesus-Christ; lui que les Apôtres avoient établi Evêque de Smyrne (a) lui qui a reçu le témoignage de toutes les Eglises d'Asie, & de tous ceux qui lui ont succédé; lui enfin dont (b) l'averfion pour l'impiété, & pour tout dérèglement étoit si grande, qu'il fuyoit lors même qu'il appercevoit les auteurs du crime. On ne dira point que ces actes sont supposés; rien de si authentique dans l'histoire de la Religion que la Lettre de l'Eglise de Smyrne, qui fait le détail de son martyre; elle est rapportée par Eusebe, & on la lisoit autrefois dans l'Eglise de France (c) comme un acte des plus authentiques; c'est ce que nous apprenons de Gregoire de Tours.

VI. Sainte Perpétue, qui souffrit le martyre au commencement du troisième siècle, fut favorisée (c) de Dieu par des apparitions & des révélations. Elle en eut une peu de tems après son

(a) S. Irenæus, L. 3. cap. 3.

(b) Euseb. histor. Eccles. Lib. 5. cap. 20.

(c) In actis martyrii SS. Perpetuæ & Felicitatis apud Theod. Ruinart.

baptême, dans laquelle l'Esprit Saint lui fit connoître qu'une personne baptisée ne devoit demander à Dieu que la patience. Instruction nécessaire dans les tems de persécution. Elle eut une apparition, mais plus extraordinaire pendant sa prison; elle voyoit une Echelle d'or d'une grandeur prodigieuse, qui alloit jusqu'au Ciel; d'autres Martyrs y avoient déjà monté, & l'exhortoient à tenir ferme pour le nom de Jesus-Christ. Ils lui promirent qu'ils la soutiendroient par leurs intercessions, mais qu'elle devoit prendre garde de n'être point mordue par le dragon qui étoit au pied de l'Echelle, & qui s'efforçoit de détourner ceux qui montoient. Cette apparition fut suivie d'une autre dans laquelle elle voyoit Jesus-Christ en habit de pasteur; il lui mit dans la bouche quelque chose de doux & d'agréable; on lui dit que c'étoit une marque que le jour de son martyre approchoit; elle en eut encore plusieurs autres: dans une son frere lui apparut dans les souffrances; mais il en fut délivré, dit-on, par ses prières; dans une autre elle crut se

trouver dans un combat singulier qu'elle eut contre un Egyptien , combat dont elle sortit victorieuse.

Saturus (a) en eut une autre , dans laquelle il lui sembloit qu'il alloit jouir de la béatitude avec cette Sainte.

Ces apparitions avoient autrefois une si grande autorité dans l'Eglise , que saint Augustin a soin de les rapporter dans plusieurs endroits de ses Ouvrages (2) ; il ne veut point à la vérité qu'on les égale aux Ecritures Canoniques ; mais il les reconnoît comme venant du Ciel. Il les a toujours regardé comme des monumens qui faisoient honneur à la Religion , & l'ardeur de son zèle l'a porté souvent à en faire l'éloge. Il va plus avant , car nous apprenons de lui que ces révélations étoient lûes publiquement dans les assemblées des Fidèles , & il parle dans quelques-uns de ses Ouvrages d'une de celles que nous venons de rapporter.

V I I. Il nous reste aujourd'hui très-peu d'actes des Martyrs qui ont souf-

(a) C'étoit le compagnon de martyre de la Sainte Perpétue.

fert dans la persécution de Severe au commencement du troisième siècle ; c'est pourquoi nous devons regarder ce que nous en avons comme un trésor rare & précieux, & juger par ceux là des autres qui ne sont point venus jusqu'à nous. Eusebe (a) nous en a conservé quelques-uns ; on y remarque un Boureau nommé Basilide, qui, après avoir traité avec le plus d'humanité qu'il lui fut possible les Fidèles qu'il avoit ordre de tourmenter, fut trouvé digne lui-même de recevoir la couronne du martyr. Sainte Potamienne, qui lui avoit promis d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir sa conversion, se présente à lui, elle lui donne une couronne, & lui dit que les prières qu'elle avoit faites en sa faveur, avoient été exaucées, & qu'il ne seroit pas longtemps sans aller au Ciel : en effet deux jours après il confessa le nom de Jesus-Christ, & eut la tête coupée. Cette même Sainte convertit plusieurs personnes de la Ville d'Alexandrie par de semblables apparitions, & tous sa

(a) Euseb. Lib. 6.^e Hist. Eccles. chap. 6.

34 *TRAITÉ DES VISIONS*

présentoient pour souffrir la mort par la confession du nom de Jesus-Christ.

VIII. Saint Pion est assez connu dans l'Antiquité par le zèle qu'il fit paroître pour la défense de la Foi, uniquement occupé de l'instruction des peuples, & de la conversion de ceux qui avoient eu le malheur (a) de tomber pendant la persécution : on sçait avec quelle onction il consolait ceux qui étoient dans les fers ; mais outre ces dons & la grace du martyr que Dieu lui accorda, il fut encore favorisé d'apparitions & de révélations particulières. S'étant mis en prières un jour de jeûne, c'étoit la veille de la naissance (b) de Saint Polycarpe, il fut averti en songe qu'il seroit arrêté le lendemain (c), & les marques lui en parurent si certaines, qu'il ne croyoit pas les pouvoir éviter.

IX. Saint Denis d'Alexandrie est l'un des Evêques qui a le plus souffert pour la défense de la Foi. Les Peres

(a) Eusebius histor. Eccles. L. 4. c. 15.

(b) Nos anciens appelloient nativité ou naissance le jour de la mort ou du martyr.

(c) In act. martyr. D. Theod. Ruinart. pag. 124. editionis primæ in 4.

Grecs ont marqué tant de vénération pour lui , qu'on ne lui donnoit que le nom de Grand. Sa profonde humilité étoit accompagnée d'une éloquence plus que naturelle , & d'une érudition extraordinaire. Il voulut se mettre à lire (a) les Ouvrages des Hérétiques , un de ses Prêtres l'en détourna ; il reçut néanmoins une révélation divine qui lui ordonnoit de continuer , & une voix lui dit en même tems qu'il ne se laisseroit pas corrompre par le poison que renfermoient ces sortes de Livres.

X. L'autorité de saint Cyprien , qui mourut au milieu du troisiéme siècle , devoit seul lever tous les doutes. Y eut-il un Saint plus favorisé que lui par les révélations & par les visions ? il avoit été élevé dans les erreurs du Paganisme , & il étoit avancé en âge lorsque Dieu le toucha & le convertit. Il n'auroit point souffert qu'on eût introduit dans l'Eglise des illusions , qui ne sont propres qu'à jeter l'homme dans la superstition & dans l'égarement.

(a) Euseb. Hist. Eccles. L. 7. c. 7
Bvj

Il rapporte cependant des révélations de plusieurs de ses Confreres sur lesquels Dieu faisoit éclater sa bonté en les assurant dès cette vie du bonheur qu'ils devoient espérer après la mort ; il appuye les révélations qu'il rapporte de celles que lui-même a reçues. Combien de fois, dit-il, nous a-t-il été révélé d'apprendre aux Fidèles à ne point pleurer nos freres, lorsqu'ils mouroient avant nous, parce qu'ils ne faisoient que nous devancer, & que leur mort ne nous séparoit d'eux que pour un tems. (3)

Les Ouvrages de ce saint Martyr sont remplis d'apparitions & de révélations dont Dieu le favorisoit : on a remarqué que c'étoit principalement par cette voye que ce Saint apprenoit ce qui lui devoit arriver, & ce qui regardoit la conduite de son Eglise. Dieu le visitoit d'une maniere si particulière, qu'après avoir établi sa doctrine sur le témoignage de l'Écriture, il l'autorise ensuite par les révélations qui lui avoient été faites : c'est ce qu'ont remarqué Pamelius, & Dom-Thierry Ruinart (4). Nous n'ap-

porterons plus de lui que celle qui arriva peu de tems avant son martyre. Il vit un jeune homme d'une grandeur extraordinaire qui le mena au Proconsul : ce Juge ayant jetté les yeux sur saint Cyprien, prit une tablette, & sans l'interroger il écrivit la sentence de mort. Le St prioit Dieu de lui accorder quelque tems pour se préparer au martyre, & sa priere fut exaucée.

XI. Cè sont les fréquentes révélations & les fréquentes apparitions dont saint Cyprien a été favorisé, qui ont engagé le sçavant Dodwel (5) Protestant Anglois, à prendre la défense de ces graces particulieres, au moins jusqu'au tems de ce Saint. Il reconnoît donc que depuis les Apôtres jusqu'à ce saint Evêque, on remarque dans les Ministres de l'Eglise une suite non interrompue de révélations, de visions & d'apparitions, dont les plus certaines ont toujours été approuvées. On nous permettra cependant de passer le tems de saint Cyprien. On ne sçauroit accuser de fausses imaginations de Montan &

38 TRAITÉ DES VISIONS

des Montanistes les plus illustres Martyrs qui sont venus après le saint Evêque de Cartage ; & nous tirerons des actes les plus authentiques les preuves que nous croirons qui sont nécessaires pour l'établissement de cette doctrine. On ne disconvient pas que dans le tems même de saint Cyprien (a) il n'y eût des Visionnaires & de faux devots , qui se servoient de révélations impertinentes & d'apparitions ridicules , pour s'élever contre le ministère Evangélique & contre les Puissances de l'Eglise ; mais il ne faut pas s'en étonner , & les véritables révélations n'y doivent rien perdre. Il s'est autrefois rencontré de faux Prophètes , mais l'autorité des Prophètes du Seigneur étoit toujours la même ; elle se trouvoit toujours également respectée & suivie : les saints Evangiles n'ont pas discontinué d'être regardés comme règles des vérités chrétiennes , quoiqu'on ait voulu leur donner atteinte par la supposition des faux Evan-

(a) *Quanquam sciam somnia ridicula & visiones ineptas quibusdam videri , sed utique illis qui malunt contra Sacerdotes credere , quam Sacerdoti. S. Cyp. Epist. 66.*

giles, dont quelques-uns restent encore aujourd'hui.

XII. Saint Marian qui souffrit dans la même persécution que saint Cyprien, eut une apparition rapportée dans les actes de son martyre, (a) cités par saint Augustin. Marian vit un Tribunal sur lequel étoit un homme qui faisoit la fonction de Juge; il y paroissoit sur une Tribune assez élevée; on en faisoit approcher les Confesseurs, & le Juge ordonnoit de les faire tous mourir; le Saint entendit en même tems une voix étonnante, qui dit: amenez ici Marian. Comme il montoit, il apperçut saint Cyprien à la droite du Juge; & ce saint Martyr lui prit la main pour le faire asseoir auprès de lui. Ils reconduisirent le Juge dans son Prétoire, après quoi il disparut à leurs yeux.

XIII. Les actes du martyre de S. Renus rapportent une autre apparition. Ce Saint qui étoit Disciple de St Cyprien s'endormit & vit tous ses Compagnons précédés chacun par des

(a) Ex act. martyrii SS. Jacob. Marcian. & aliorum apud D. Theod. Ruinart.

flambeaux (a). Il rapporta cette apparition à ses Confreres, & tous jugerent que c'étoit une marque qu'ils ne marcheroient pas dans les ténèbres, mais dans la lumiere qui est J. C. même.

XIV. Saint Philippe, Evêque d'Héraclée, souffrit le martyre au commencement du quatrième siècle; comme on le menoit au supplice, il dit au peuple qui l'environnoit, que Dieu lui avoit fait (b) connoître les tourmens qu'il devoit souffrir; une Colombe, dit-il, d'une blancheur extraordinaire s'est venu reposer sur ma tête, & descendant sur mon estomac, elle me donna des viandes très-agréables, & je connus par-là que Dieu m'avoit trouvé digne du martyre.

XV. Nous finirons par saint Théodore, dont saint Grégoire de Nisse (c) a fait le panegyrique. Saint Théodore, comme nous l'apprend ce Pere, au milieu même des supplices les plus cruels ne laissoit pas de chanter.

(a) Ex act. martyrii SS. Montani, Lucii, & aliorum. apud D. Theod. Ruimart.

(b) Ex actis S. Philippi Episc. Heracl. apud D. Theod. Ruimart.

(c) S. Greg. Nyss. de magno Martyre Theodoro.

ET DES APPARITIONS. 41

des Pseaumes à la louange de Dieu. Après l'avoir tourmenté, on le conduisit dans la prison, & sa constance fut suivie d'une apparition extraordinaire; on entendit des concerts pendant la nuit, & l'on vit une lumière qui brilloit de toutes parts. Le Géolier épouvanté par cette apparition & troublé par les concerts qu'il avoit ouïs, entra dans sa maison & fut rassuré lorsqu'il y vit saint Théodore & les autres Prisonniers, qui étoient endormis.

XVI. Pour peu qu'on jette les yeux sur les trois premiers siècles, je crois qu'on me dispensera de descendre plus avant, de crainte de tomber dans des répétitions continuelles, & dans une monotonie qui pourroit ennuyer. Ce qu'on vient de lire peut suffire pour appuyer la doctrine des apparitions & des révélations particulières.

XVII. Cependant* j'accompagne les apparitions des Martyrs d'une autre & plus illustre & plus considérable que toutes celles, dont je viens de parler; puisqu'elle intéresse la Religion, & qu'elle a même occasionné

la conversion de Constantin. Les Romains poussés aux dernières extrémités par les cruautés & les actes tyraniques que Maxence exerçoit sur eux, députerent secrettement l'an 311. à Constantin, qui depuis cinq ans avoit succédé à l'Empereur Constantin pere. Il avoit dans son partage les Gaules, l'Espagne, la Germanie & les Isles Britanniques. Ce Prince animé par la confiance que les Romains avoient en sa protection, part à la tête de son Armée pour se rendre à Rome. Mais quel fut son étonnement lorsque dans sa route il vit paroître en l'air vers le Midi une Croix aussi lumineuse que le Soleil; on croit que ce fut au mois d'Octobre. Cette Croix étoit accompagnée de deux ou trois mots ou grecs ou latins; car les Historiens varient à ce sujet, mais c'est peu de chose, puisque le fond, c'est-à-dire, l'apparition est toujours la même. Ces mots signifioient *tu vaincras en ce signe*, ou *par ceci, sois victorieux*: IN HOC VINCES, ou en grec, EN ΤΟΥΤΩ ΝΙΚΑ. Constantin ne comprit pas ce que signifioit ce phénomène.

miraculeux , que toute l'Armée vit aussi bien que lui. Mais la nuit suivante Jesus-Christ lui-même apparut à ce Prince pendant le sommeil , & lui commanda de faire faire un signe militaire de la forme de la Croix qu'il avoit vûe le jour précédent , pour être porté en toutes les batailles qu'il donneroit , & l'assura qu'il le rendroit victorieux de ses ennemis.

Ce fait se trouve attesté par Eusebe de Cesarée , Historien de Constantin , & l'un de ceux en qui ce Prince avoit plus de confiance. Eusebe donc assure que l'Empereur le lui avoit assuré avec serment. La même apparition , mais cependant apparition nocturne , est certifiée par Lactance également contemporain dans son Livre de la Mort des Persécuteurs , par Socrates , Sozomenes & Philostorge , aussi bien que par saint Grégoire de Nazianze. Je sçais qu'il y a quelques différences entre ces Ecrivains ; mais seulement quant aux circonstances , & nullement par rapport au fond : ce qui montre qu'ils ne se sont pas copiés , mais qu'ils avoient appris cet événement par différentes voyes.

Mais croiroit-on qu'un fait attesté par tant d'Écrivains a été regardé comme une fable au milieu du dix-septième siècle par Jacques Godefroi dans ses notes sur Philostorge, & comme un ingénieux stratagème par Jacques Tollius. Une possession de treize cens ans pour la certitude d'un fait de cette nature ne suffit-elle pas pour en assurer la vérité, lorsque le témoignage des Historiens se trouve appuyé sur des statues que Rome a vues autrefois, & sur des monumens qui nous restent encore aujourd'hui dans les médailles de ce Prince, comme on le verra par la dissertation du Pere du Moulinet, Chanoine Régulier de Ste Genevieve, imprimée à la fin de ce Volume. Albert Fabricius, qui convient de l'apparition, ne veut pas cependant y reconnoître la main toute-puissante de Dieu; mais il prétend que c'est un phénomène purement naturel, tel, dit-il, qu'il s'en est vû sous l'Empereur Constance l'an 351. suivant saint Cyrille de Jerusalem; sous Julien l'an 363. au rapport de S. Grégoire de Nazianze; l'an 1177.

selon Sigebert ; en 1217. à ce que marque Matthieu Paris ; en 1246. suivant le témoignage de Thomas Cantimpré.

Mais j'ose dire contre ces Critiques que si ce Phénomène extraordinaire avoit été préjudicable à la Religion , la plûpart de ces incrédules & austères Littérateurs n'auroient pas manqué de le prôner de toutes parts , & de le regarder comme un fait des mieux appuyés , & suffisamment avéré dans toutes ses circonstances. Alors ils l'auroient développé avec toute l'étendue de leur sçavoir : mais il s'agit d'un fait miraculeux , favorable à la Religion , & ces Sçavans font gloire de le rejeter , dans la crainte de se déshonorer , en admettant un fait miraculeux de plus , eux qui en reconnoissent quelquefois en des sujets de peu de conséquence : mais tel est le caractère de la fausse érudition.

Pour revenir cependant à ce que dit Fabricius , qui avoue la vérité du fait , sans néanmoins oser y reconnoître quelque chose de surnaturel , trouve-t-il dans les autres appari-

tions qu'il rapporte des paroles aussi efficaces que celles que marque Eusebe ; *Sois victorieux par ceci* ; paroles mêmes , qui ont eu leur effet presque dans le moment. Trouve-t-on dans ces autres apparitions que l'on prétend semblables à celle de Constantin , une révolution aussi heureuse , aussi subite & aussi constante que celle qui se fit sur cet Empereur , sur ses Troupes & dans le reste de l'Empire ? Ne remarque-t-on pas du merveilleux & du surnaturel dans tout ce qui a suivi ce grand événement , qui du moins est miraculeux par les suites qu'il a eues pour la Religion Chrétienne. La conversion d'un aussi grand peuple que celui de l'Empire Romain , est un plus grand miracle que toutes les apparitions de Croix que l'on pourroit avoir vûes. C'est néanmoins cette conversion , c'est ce miracle de la main de Dieu , qui fut la suite de ce fait extraordinaire.

Je conviens des différences qu'on remarque dans les diverses narrations de cet événement. Lactance dit que ce fut en songe & la veille de la ba-

taille près de Rome. Eusebe marque aussi qu'il y eut un songe où Jesus-Christ apparut à Constantin ; mais il assure que l'apparition précéda le songe ; & Lactance qui parle du songe n'exclut pas l'apparition. Suivant Eusebe il paroît que l'apparition se fit avant que Constantin entrât en Italie ; & Lactance dit que ce fut près de Rome. C'est ce qui a porté M. de Tillemont à croire que l'apparition fut suivie de deux songes ou monitions de Jesus-Christ , l'un avant que de passer les Alpes , la nuit d'après l'apparition ; & l'autre à la vûe de Rome , la veille de la bataille contre Maxence. Cette conjecture paroît d'autant plus vraisemblable , que dans le premier songe rapporté par Eusebe , Jesus-Christ ordonne à Constantin de faire faire des étendarts pareils à celui que lui montrait le Sauveur ; au lieu que dans le songe rapporté par Lactance Jesus-Christ ordonne seulement de faire peindre ou graver un X premiere lettre du nom de ΧΡΙΣΤΟΣ sur les boucliers de ses Soldats. Ainsi ce n'est pas le même songe. L'Histo-

rien Socrates ajoute une circonstance au récit d'Eusebe : c'est, dit-il, que Constantin étonné de cette apparition, demanda aux Officiers qui étoient près de sa personne, s'ils avoient vû le même signe que lui. Et sur la réponse affirmative qu'ils firent à ce Prince, il jugea que cette apparition étoit réelle : circonstance qui ne fait que fortifier & confirmer le récit d'Eusebe. Sozomenes dit que pendant le sommeil Constantin vit dans le Ciel le Signe de la Croix avec les mêmes paroles que nous avons déjà marquées. Alors les Anges lui dirent de faire porter dans ses armées des étendarts pareils à celui qu'il voyoit, & que ce seroit pour lui un gage de la victoire. Ce même Historien rapporte qu'on disoit que Jesus-Christ étoit aussi apparu à Constantin; mais cet Ecrivain croyoit si bien que son récit n'étoit pas contraire à celui d'Eusebe, qu'il a soin de l'insérer dans son Histoire.

Philostorge, dont Photius nous a conservé des fragmens, dit que Constantin vit le Signe de la Croix très-brillant vers l'Orient, & qu'il étoit accompagné

accompagné d'Etoilles, qui couvroient de côté & d'autre, & formoient une espèce d'arc-en-ciel, où l'on voyoit en lettres Romaines ces mots: IN HOC VINCE, foyez vainqueur par ceci. Il n'est pas mention de songe dans cet Ecrivain; mais comme le récit de Lactance n'exclud pas l'apparition, celui de Philostorge n'exclud pas le songe rapporté par Eusebe.

Dans toutes ces différences je trouve toujours l'apparition confirmée; mais avec plus ou moins de particularités. Et comme une main plus habile que la mienne a traité ce sujet avec plus d'étendue, j'ai cru faire plaisir au Public de faire imprimer sa Dissertation à la fin de ce volume.

XVIII. Je voudrois bien ne pas obmettre le témoignage d'un homme peu crédule en matière d'apparitions, & l'on ne fera pas difficulté de s'en rapporter à l'autorité d'Erasme, supposé néanmoins que l'on puisse compter sur ce qu'il avance. » Comme les ennemis de ce sçavant homme publioient » qu'il avoit irrité saint François centre lui, par les déclamations qu'il

30 TRAITÉ DES VISIONS

» avoit faites contre plusieurs Prati-
» ques de son Ordre , il déclare que
» ce saint Patriarche lui avoit apparu
» avec un visage fort gai , & qu'il l'a-
» voit remercié de ce qu'il s'opposoit
» au mauvais dogme que ses Religieux
» vouloient établir touchant son ha-
» bit ; il l'assura qu'il prioit pour lui
» dans le Ciel. Je crains bien néan-
» moins que ce ne soit ici un conte fait
» à plaisir ; mais en tout cas il prouve
» que ce Sçavant reconnoissoit la vérité
» & la réalité des apparitions en géné-
» ral. Voici le passage entier ; on y re-
» marquera des choses assez singulières.
» Ils s'imaginent, (6) dit ce Sçavant,
» que S. François est en colere contre
» moi , parce que je reprens ceux qui
» promettent le Ciel aux personnes qui
» sont ensevelies dans l'habit de leur
» Ordre ; mais ce Bienheureux Fonda-
» teur s'apparut à moi dans le milieu
» de la nuit ; il avoit un visage gai , &
» qui me témoignoit même beaucoup
» d'amitié ; il me rendit graces de ce
» que je voulois faire réprimer des dé-
» sordres pour lesquels il avoit tou-
» jours eu beaucoup d'aversiion. Il

ET DES APPARITIONS. 32

» m'adopta au nombre des amis de son
» Ordre. Il faut remarquer, continue
» Erasme, qu'il n'étoit point habillé
» comme on le représente ordinaire-
» ment ; la laine de son habit n'étoit
» pas de plusieurs couleurs, mais tou-
» te naturelle, telle qu'on la tire des
» animaux sans être teinte ; sa coulle
» n'étoit pas faite en pointe, mais
» c'étoit un chaperon attaché par der-
» rière à sa tunique, qui pouvoit fa-
» cilement se remettre sur la tête, s'il
» survenoit de la pluie ; la corde qui lui
» servoit de ceinture, n'avoit pas de
» nœuds faits avec art, mais elle étoit
» simple & sans ornement ; sa robe
» ne descendoit point jusqu'à terre,
» mais elle étoit d'un demi-pied au-
» dessus des talons ; il n'avoit pas des
» souliers à fenêtré, mais il étoit nuds
» pieds. Je n'ai vû aucune marque
» des cinq Stigmates avec lesquelles
» on le peint ordinairement ; il me
» tendit la main & me quittant, il me
» dit, combattez généreusement, vous
» ferez bien-tôt avec moi ». Je ne pré-
tends pas néanmoins soutenir toutes
les circonstances de cette apparition,

mais au moins fait-elle voir qu'Érasme n'étoit pas dans la pensée de les improuver toutes.

XIX. S'il se présente donc des Fidèles qui se prétendent favorisés de Dieu par des visions, des apparitions, ou des révélations, il ne faut point les regarder comme des imposteurs & des fourbes. Dieu est toujours le même, sa bonté pour les hommes & sa puissance ne sont pas diminuées; mais on doit bien se garder aussi de recevoir toutes celles qu'on nous présenteroit; la prudence oblige de tenir un juste milieu. Ainsi loin de croire à tout esprit, il faut éprouver s'ils viennent de Dieu, & recevoir ce qui est bon: Telle est la règle donnée par les Théologiens les plus exacts, & qui ont le plus examiné ces questions si difficiles (7).

CHAPITRE IV.

Qu'il ne faut point admettre sans examen toutes sortes d'Apparitions & de Révélations.

I. Du trouble que le trop de crédulité a jetté dans les consciences. II. Suites funestes des fausses Apparitions. III. Ceux mêmes qui en ont de véritables sont sujets à l'illusion. IV. Réflexions sur la conduite qu'il faut tenir dans les Apparitions corporelles, ou dans celles qui se présentent seulement à l'imagination.

I. **Q**UOIQ'IL faille admettre des apparitions & des révélations particulières, on ne doit pas néanmoins y avoir trop de confiance, ni recevoir toutes celles qui se présentent, quand même elles paroîtroient d'abord venir directement. (1) du Ciel; mais il faut se conduire avec beaucoup de discrétion, parce qu'on tombe dans l'erreur, lorsqu'appuyé

uniquement sur ses propres lumières ; on prend pour des vérités certaines des faits douteux ou des illusions , dont la prévention ou les passions dominantes sont les seules causes. Il est vrai que les révélations & les apparitions ont été quelquefois utiles à ceux qui les ont reçues ; mais quel trouble n'ont-elles pas jetté aussi dans les consciences : on pourroit dire même qu'elles ont plus fait de tort qu'elles n'ont apporté d'utilité. A combien de personnes ces sortes de grâces n'ont-elles point causé d'orgueil , parce qu'elles se croyoient favorisées de Dieu d'une manière plus particulière que les autres : beaucoup mêmes excitant en eux le desir des voyes extraordinaires , se sont persuadés fausement qu'ils avoient des apparitions & des révélations ; & après s'être eux-mêmes séduits , ils ont enfin cherché à tromper les autres. C'est ce qu'a remarqué un saint Religieux dont les Ouvrages ont été jugés dignes par leurs lumières d'être inférés dans les Bibliothèques des Peres (2).

L'on ne sçauroit donc trop souvent

avertir ceux qui (a) aiment leur bien & leur salut, de n'ajouter pas facilement foi à de semblables faveurs, puisque ceux mêmes qui, dans les commencemens s'imaginøient en être favorisés, ont reconnu la séduction, & ont enfin recommandé de prendre garde de se laisser entraîner à des apparences quelquefois fausses, toujours douteuses, & rarement véritables. C'est ce qu'on doit faire, principalement s'il se rencontre dans ces apparitions des choses extraordinaires, ou mêmes si elles nous conduisent dans des voyes obliques, mystérieuses ou trop sublimes, éloignées par conséquent de la simplicité Chrétienne.

II. Les suites funestes de ces sortes d'apparitions font voir avec quelle réserve il faut les recevoir : plusieurs en s'y laissant aller n'ont pas fait attention qu'insensiblement elles les jetoient dans l'égarement ; abandonnés même à une sorte d'indolence, ils n'ont pas eu la prudence nécessaire, & n'ont pas fait difficulté d'entrer (3)

(a) B. Jean Davila, dans le *Traité Audi filia*, ch. 50. sur les Révélations.

57 TRAITÉ DES VISIONS

dans ces voyes peu communes, quoique les choses auxquelles ils étoient entraînés par ces prétendues apparitions fussent contraires aux Commandemens (a) de Dieu : ils n'ont point évité les pièges dangereux que le Démon leur avoit tendus.

III. L'épreuve même qu'on auroit faite de la vérité des apparitions & des révélations d'une personne, comme Gerson nous l'assure, ne devoit pas empêcher d'avoir toujours beaucoup de réserve pour toutes celles que la même personne pourroit avoir dans la suite. On doit croire que Dieu agit dans ces sortes de mouvemens comme dans la distribution de ses graces, & particulièrement dans l'esprit de Prophétie, une ame qui est dans la charité tombe souvent dans le relâchement, & quelquefois même elle abandonne le chemin de la justice & se laisse aller à la corruption de sa nature (4); aussi la même personne peut avoir quelquefois de véritables révélations, & n'en avoir une autre fois que de fausses & d'illusoires.

(a) B. Jean Davila, Lettre à Ste Thérèse.

Lorsque l'esprit de Dieu n'inspiroit pas les Prophètes , le grand usage qu'ils avoient de prophétiser , étoit cause qu'ils n'étoient pas toujours sur leurs gardes. Ils s'en rapportoient trop à leurs propres sentimens , & prenoient pour une Révélation céleste ce qui n'étoit que l'effet de leur prévention , ou de lumieres purement humaines. David a dessein de bâtir un Temple au (5) vrai Dieu ; il interroge Nathan pour sçavoir la volonté divine. Nathan lui dit , faites tout ce que vous avez dans l'esprit , car le Seigneur est avec vous ; mais Dieu ne voulut pas que cette parole qui venoit d'un Prophète , & qui par-là pouvoit tenir lieu de révélation , fût autorisée par son silence ; il se sert du même Prophète pour en publier la rétractation : Allez , dit-il à Nathan , parlez à David ; & dites-lui , il est bien vrai que je vous ai établi pour le conducteur de mon peuple ; mais je vous donnerai un fils , que j'établirai sur votre Trône , & c'est lui que j'ai choisi pour me bâtir un Temple. C'est en partie par cette conduite qu'on distingue les faux Pro-

phètes de ceux qui sont divinement inspirés. Les véritables Prophètes, qui n'avoient point actuellement l'esprit de Prophétie, étoient-ils tombés dans une faute ? Le Saint Esprit avoit soin de les relever, & de leur faire défavouer ce qu'ils avoient avancé sans son ordre ; au contraire, dès que les faux Prophètes avoient prononcé un mensonge, ils le soutenoient avec opiniâtreté, quoiqu'ils sçussent qu'ils n'avoient pas annoncé la vérité. Preuve certaine de la défiance où l'on doit être dans ces occasions, (a) parce que parmi les apparitions, parmi les révélations qui viennent de Dieu, il peut s'en mêler d'autres qui viennent ou de l'imagination des hommes, ou même du Démon, & l'on y remarque souvent des traces de la foiblesse humaine.

IV. Si ces graces extraordinaires arrivent sans les avoir désirées, on ne doit point y ajouter foi inconsidérément ; mais il faut prier le Seigneur (b) de nous conduire par les voyes

(a) B. Jean Davila, Lettre à Ste Thérèse.

(b) B. Jean Davila, dans le Traité *Audi Alia* ; ch. 51.

les plus simples de la vie Chrétienne, parce qu'elles sont les plus assurées. On doit le supplier de nous laisser travailler à notre salut, selon les maximes ordinaires de ceux qui le servent ; c'est-à-dire avec crainte & tremblement. Cette attention doit redoubler lorsqu'il s'agit d'apparitions & de visions imaginaires & corporelles, qui sont les moins certaines (a) ; rien n'est plus sujet à l'illusion que les sens & l'imagination, le moindre objet les frappe & les met en mouvement ; cependant si ces graces ne laissent pas de continuer après qu'on aura fait tous ses efforts pour les rejeter ; si au lieu d'inspirer de la vanité, elles rendent les personnes plus humbles ; si elles ne leur représentent rien qui ne soit conforme à la Doctrine de l'Eglise ; si elles causent en elles une joye intérieure, qui se peut mieux sentir qu'exprimer ; enfin, si elles durent un tems considérable & reviennent souvent, on doit croire qu'elles sont véritables, pourvû que dépouillé de tout amour-propre & de toute prévention particu-

(a) *Idem*, Lettre à sainte Thérèse.

re, on les communique à des personnes capables d'en juger.

C H A P I T R E V.

Des motifs & des intérêts qui ont fait inventer de fausses Apparitions & de fausses Révélations.

*I. Réflexions sur la conduite des Impos-
teurs & des Hypocrites. II. Premier
motif ; le crime a quelquefois fait in-
venter des Apparitions. III. Second
motif ; l'ambition & l'amour-propre.
IV. Troisième motif ; intérêts de Secte
& de Communion. V. Anciens Héré-
tiques supposent de fausses Appari-
tions & de fausses Révélations. VI.
Elxai au commencement du second
siècle ; ce qu'il faut croire de ses écrits
supposés. VII. Les Montanistes , les
Ariens. VIII. Les Donatistes. IX.
Les indépendans. X. Zuingle , Lu-
ther & Labbadie.*

I. ON peut considérer l'homme sui-
vant les différens états où il se

ET DES APPARITIONS. 61

trouve , soit par rapport à lui-même , soit par rapport aux hommes qui l'environnent , ceux principalement avec lesquels il est uni , ou par les liens de la société , ou par la conformité de Religion & de Communion. Il faut remarquer que presque tous les mouvemens , toutes les vûes , toutes les démarches d'un fourbe regardent plus particulièrement ses concitoyens que les autres hommes. Il prétend se faire un nom auprès de ceux avec lesquels il est obligé de vivre ; il veut s'en faire estimer & considérer.

Les motifs de sa conduite n'ont point ordinairement pour objet ceux qui demeurent ou dans quelque Royaume étranger , ou même dans une autre Province , ou une autre ville que celle qu'il habite ; c'est toujours pour faire plus d'impression sur l'esprit de ceux qui le voyent , qui l'entendent , ou avec lesquels il est particulièrement lié. Il ne faut pas s'imaginer que dans les fausses apparitions & dans les fausses révélations , les Imposteurs se comportent autrement que dans les actions ordinaires de la vie civile ;

c'est toujours l'amour-propre qui sert de mobile pour toutes ses actions.

II. La sensualité & le crime ont quelquefois donné lieu d'inventer des révélations & des apparitions. Ces tromperies ont été imaginées par des personnes qui ne considéroient pas que les consolations particulières de l'Esprit Saint ne peuvent subsister en un même sujet avec le péché, & que par tout où la charité & la pureté se trouvent, elles y répriment les mouvemens de la nature corrompue : » Ces
» personnes, comme (1) nous l'ap-
» prend un saint Religieux, pour
» se flatter dans leurs déréglemens,
» n'ont pas fait difficulté de feindre
» des apparitions où Jesus-Christ &
» la sainte Vierge se présentoient à
» eux, & qu'après les avoir favorisés
» de toutes les consolations que leur
» ame pouvoit désirer, ils descen-
» doient jusqu'aux plaisirs du corps ;
» & non contents des premiers senti-
» mens de sensualité, ils alloient jus-
» qu'aux attouchemens criminels. Ces
faux dévots ont même été si loin qu'ils se sont imaginés que ces fortes d'ap-

ET DES APPARITIONS. 63

paritions pouvoient excuser le crime : l'histoire en est trop finguliere pour ne la point rapporter ici. (a) » Il y avoit » dans un Monastere , dit Césarius , » une fille nommée Béatrix ; sa rare » beauté , étoit accompagnée d'une » piété tout-à-fait édifiante , & d'une » dévotion particuliere à la sainte » Vierge ; on lui donna la charge de » portiere , elle s'en acquitta avec » beaucoup d'exacititude ; mais par » hasard un certain Clerc la vit & » l'admira ; il n'en resta point dans les » bornes de l'admiration , il la sollicita » de venir avec lui , elle fit d'abord » quelque résistance ; cet homme » passionné ne se rebuta point , & la fit » enfin succomber. Avant que de sortir du Monastere , cette Religieuse » alla se prosterner devant la sainte » Vierge , & lui adressa cette priere , » digne de la disposition où étoit son » cœur , en lui remettant les clefs du » Monastere : Vierge sainte , je vous » ai toujours été fidelle autant qu'il m'a » été possible , je viens remettre entre

(a) *Cesarius Monachus Heisterbacensis* , lib. VII. *Dialogor. cap. 35.*

» vos mains les clefs du Monastere qui
» m'ont été confiées ; je ne puis sup-
» porter davantage les tentations de
» la chair. Sa priere achevée , elle
» met les clefs sur l'Autel , & part
» avec son galant. Leurs premiers feux
» ne durerent pas long-tems ; cet hom-
» me se dégoûta bien-tôt de Béatrix ,
» & la quitta ; cette fille ne sçachant
» que faire , ni comment subsister , s'a-
» bandonna publiquement au désor-
» dre. Quinze années entieres se pas-
» sèrent dans ce dérèglement ; après
» quoi elle vint à la porte du Monas-
» tere , & dit au Portier : Ne con-
» noissez - vous pas Béatrix , qui a
» été portiere de ce Couvent ? Oui ,
» dit - il , c'est une très-honnête &
» très-sainte Religieuse , qui demeu-
» re dans ce Monastere depuis sa jeu-
» nesse , & qui est estimée de tout le
» monde. Elle entendoit bien ce que
» cet homme lui disoit ; mais elle eut
» de la peine à comprendre ses paro-
» les. Elle s'en retournoit donc pour
» continuer dans le désordre ; mais la
» sainte Vierge se présenta à elle , &
» lui dit : Voici déjà quinze ans que

» je fais votre fonction dans ce Cou-
 » vent , retournez-y , & faites péni-
 » tence , parce que personne n'est in-
 » formé de votre conduite.

Césarius fait remarquer que la sainte Vierge avoit pris la ressemblance de Béatrix pour lui sauver la honte qu'une conduite si déréglée lui auroit causée. On laisse à penser si elle n'eût pas mieux fait de reprendre son premier état , comme la sainte Vierge lui avoit prescrit , & de cacher une histoire aussi scandaleuse au lieu de la rendre publique par son imprudence ; mais enfin c'est l'Historien qui rapporte ce fait , & Dieu sçait si cette prétendue Béatrix y eut jamais aucune part.

Je crois pouvoir joindre à cette histoire une aventure encore plus singulière , qui montre jusqu'où l'excès d'une vie déréglée porte quelquefois les Hypocrites , qui cherchent à se couvrir du voile d'une fausse dévotion. Elle se trouve rapportée à la fin des Œuvres de saint Anselme ; & c'est une de celles que saint Bernard a rejetées. Un Chanoine d'une Eglise de France engagé , dit-on , dans le Sa-

cerdoce , avoit accoutumé de réciter l'Office de la sainte Vierge ; il vivoit néanmoins dans un désordre contraire à son état. Au retour d'une promenade , où il avoit péché mortellement avec une femme , il lui fallut passer la Seine pour regagner la Ville de sa résidence ; il entra dans un bateau & se mit à réciter l'Office de la sainte Vierge : à peine l'eût-il commencé qu'il fut surpris par une tempête au milieu même de la riviere. Elle fut grande , & les démons s'y joignirent pour la rendre encore plus terrible ; enfin il fut précipité dans l'eau avec la barque qui le portoit. Les démons se saisirent de son ame & la conduisirent dans les tourmens de l'enfer. Au bout de trois jours , la sainte Vierge accompagnée d'une troupe d'Ange , se rendit au lieu même où cette ame étoit tourmentée , & demanda aux esprits malins de quelle autorité ils tourmentoient sans aucun droit l'ame de son serviteur. Il nous appartient à juste titre , dirent les démons , puisque nous l'avons surpris dans nos œuvres ; mais , répondit la Mere du Sauveur ,

si cette ame appartient à celui dont il faisoient les œuvres, elle est à moi, puisque dans le tems que vous l'avez fait périr cet homme récitoit mes Matines. Ainsi! c'est moi que vous attaquez injustement, continua la Bienheureuse Vierge. A l'instant tous les démons prirent la fuite, se disperferent & disparurent. La sainte Vierge prit donc cette ame & la conduisit au lieu où étoit le corps; là elle fit un nouveau miracle. Elle prit cet homme par le bras, & ordonna aux eaux de se séparer à droite & à gauche, & de laisser un chemin libre à son serviteur pour le faire sortir de ce naufrage. Elle le conduisit au port en parfaite santé, & délivra par-là d'une double mort ce Chanôine qui, plein de reconnoissance, se jeta aux pieds de sa sainte Protectrice, & lui adressa cette Priere: Que puis-je faire, Vierge sainte, pour les bienfaits infinis que vous venez de répandre sur moi? Vous m'avez retiré de la gueule de ce lion rugissant, qui tourmentoit mon ame par les plus cruels supplices. Je vous prie, *precor te*, lui dit la Mere de Dieu, de ne plus

retomber dans le péché, de peur que les nouvelles peines que vous mériteriez ne deviennent plus grandes & plus terribles que les premières que vous avez éprouvées. Je vous prie encore, *precor te iterum*, continue la sainte Vierge, de célébrer tous les ans au 8. Décembre la fête de ma Conception, & de prêcher & engager les Fidèles à la célébrer. Après cette courte exhortation, la sainte Vierge, à la vûe de ce Chanoine, remonta au Ciel, & lui échappé de ce double naufrage, embrassa la vie éremitique & racontoit à tout le monde l'insigne grace dont il avoit été favorisé par la sainte Vierge, & ne manqua jamais de célébrer cette fête, & d'engager les autres à la célébrer. On m'a autrefois assuré que cette histoire regardoit un Chanoine de la Métropole de Rouen, & qu'elle étoit peinte sur les vitrages de son Eglise; mais cette tradition domestique ne sçauroit la rendre ni plus authentique, ni plus édifiante.

Peut-on lire sans indignation de pareilles fables, qui vont à autoriser le crime & le libertinage, pourvû qu'il

soit couvert d'une dévotion apparente à la sainte Vierge ! On voit que le desir d'appuyer la fête de la Conception, c'étoit dans le douzieme siècle ; où la dévotion naissante engagea quelque faux dévôt à imaginer cette histoire, qui est d'autant plus étonnante, qu'on voit un homme mort dans le péché mortel, retiré des peines de l'enfer, & ramené à la vie sous prétexte d'une sorte de dévotion à la sainte Vierge ; mais dévotion purement extérieure, sans que le cœur y eût part. On y représente même la Mere de Dieu qui dispute d'une manière indécente contre les Anges de ténébres ; & dans l'exhortation qu'elle fait à ce pécheur ; elle ne lui prescrit aucune pénitence, ni aucun repentir de son crime ; elle le prie seulement de célébrer la fête de sa Conception, & de la faire célébrer par les autres. Que penser de tant de circonstances, sinon que ce sont autant de moyens qui annoncent la supposition de ce fait ? Les Ecrivains des derniers siècles sont remplis de ces historiettes, qui seroient capables de faire tort à la Religion, si

elle n'étoit point appuyée sur des fondemens plus solides que ces sortes de faits. C'est ce qui a porté le Cardinal Bona à dire que l'on avoit vû autrefois, & que l'on avoit même déploré l'état misérable où ces fausses révélations & apparitions avoient jetté une Secte si connue sous le nom d'Illuminés (2), qu'on voit, dit-il, renaître depuis quelque tems. Ils faisoient gloire du crime, ils se plongeient dans toutes sortes d'impuretés, & parce qu'ils croyoient être parvenu^s jusqu'à l'état d'innocence, ils s'imaginoient pouvoir se livrer au désir de leur cœur, & suivre tous les mouvemens de leur imagination, quelque déréglée qu'elle fût. Ils se croyoient exemts des regles prescrites à tous les Chrétiens, parce qu'ils pensoient être dans des voyes extraordinaires & sublimes.

III. L'ambition, l'amour-propre, le désir de paroître plus parfaits que les autres, a jetté des Chrétiens dans l'erreur ; ils ont cru être dans les voyes extraordinaires, parce qu'ils s'imaginoient que Dieu (3) se com-

ET DES APPARITIONS. 71

muniquoit à eux & leur découvroit ses Myfteres. C'est ce qu'ils ont voulu persuader aux simples, qui souvent ignorent qu'il ne faut pas s'arrêter à ces sortes de révélations & d'apparitions, parce qu'elles ne font ni une preuve de sainteté, ni un moyen propre pour y arriver (a).

N'est-ce point à cette vanité qu'il faut rapporter cette imagination d'un Prieur des Dominicains de Wirtzburg en Allemagne (b). Ce Religieux qui vivoit au treizième siècle se trouvoit continuellement favorisé par des Apparitions où Jesus-Christ se présentoit à lui avec toute la beauté & la gloire qui convient au Sauveur des hommes. Ce bon homme ne put s'empêcher, dans l'ardeur de son zèle, de dire à Jesus-Christ : Plût à Dieu, Seigneur, que vous daignassiez me faire connoître si je suis écrit dans le Livre de Vie au rang des Prédestinés. Le Seigneur, pour le tirer de peine, lui montra donc ce Livre qui étoit sur

(a) B. Jean Davila, Lettre 2. du 2. Liv.

(b) Thomas Cantipratanus, lib. 2. Miraculorum, cap. 57. num. 54. pag. 584.

sa poitrine , & lui dit , le voici , parcourez-le , & vous y trouverez votre nom. Ce Religieux ne put retenir sa joie , & à l'instant il l'ouvre , le parcourt , & il eut la consolation d'y lire son nom écrit en lettres d'or. Quand même Jesus-Christ auroit fait cette grace à ce Religieux , n'est-ce pas une preuve de sa vanité & de son amour-propre , qui lui fait divulguer cette apparition , qui va même contre la maxime de l'Écriture sainte, qui oblige le Chrétien de travailler à son salut avec crainte & tremblement ? Cette crainte salutaire peut-elle subsister avec la sécurité où seroit celui qui auroit vû son nom écrit au nombre des Prédestinés ?

Telle est encore cette autre apparition , qui ne peut avoir été imaginée que par un motif d'amour-propre. Une Religieuse , dit Thomas de Cantimpré (*a*) , avoit toujours à ses côtés , quelque part qu'elle allât , l'Image de Jesus-Christ crucifié , & dès qu'il venoit à cette fille une pensée

(*a*) Thomas Cantipratanus , lib. 2. Miraculorum , cap. 50. num. 5. & 6. pag. 460. & 461.
 contrair .

ET DES APPARITIONS. 73

contraire à ses devoirs , aussi-tôt un des bras-du Sauveur se détachoit de sa croix & frappoit sur la poitrine d'Elisabeth des Vans , c'est le nom de cette Religieuse , qui étoit du Brabant ; mais elle éprouva une merveille encore plus grande : accoutumée aux visites & aux conversations des Anges , elle eut enfin la vûe de tout ce qui se passoit dans le Ciel , & Dieu la favorisa jusqu'à lui faire connoître sensiblement tous les Prédestinés , non-seulement ceux qui étoient déjà dans la gloire , elle les voyoit ; mais encore ceux qui étoient sur terre , & qui devoient naître jusqu'à la fin des siècles. Elle en connut les mérites , leurs différences , leurs divers degrés de gloire & de sainteté , dans quelque-état qu'ils véussent ou même qu'ils dussent vivre. Elle ne pouvoit même les méconnoître lorsqu'ils paroissoient devant elle. C'est en vain que l'Historien prend Jesus-Christ à témoin de la vérité du fait qu'il avance , il n'en est pas pour cela plus digne de foi. Ce sont de ces connoissances que la Divinité se réserve : de la maniere même

I. Partie,

D.

que celle-ci est rapportée , elle surpasse de beaucoup la force de l'esprit humain, de celui même qui jouit de la gloire des Bienheureux. Cette vûe miraculeuse tient trop de l'infini pour pouvoir être soumise à l'esprit quoique béatifié. La liberté dont l'ame jouit , lorsqu'elle est dégagée des liens du corps, ne la rend pas infinie ; ses vûes , ses facultés , ses pouvoirs , sont toujours bornés. N'est-ce pas d'ailleurs par un motif d'amour-propre que cette Religieuse a divulgué une apparition aussi surprenante , & que la modestie & l'humilité Chrétienne , devoit l'empêcher de faire connoître ?

A quelle autre cause pourrions-nous attribuer ces impostures , qui avoient autrefois rendu si célèbre dans l'Espagne une Religieuse nommée Madelaine de la Croix (a) , sinon à cet excès de vanité qui porte l'homme à vouloir être respecté plus que les autres , ou du moins à ne paroître inférieur à personne ; mais à s'élever toujours par quelque qualité personnelle ? Gerion

(a) Vie du B. Jean Davila , dans l'édit. de M. d'Andilly.

(b) nous parle de quelques-unes de ces personnes dont l'imagination avoit tellement été frappée par l'idée des grandeurs où ils aspiraient, qu'ils s'imaginoient, ou feignoient, avoir appris par des révélations qu'ils seroient Papes. Mais on a vû aussi que Dieu a puni ces personnes en permettant que ces fausses révélations fussent en eux des commencemens de folie, (4) & que déjà leur esprit troublé par leur ambition se confondit & se perdit dans les nuages épais, qui les empêchoient de reconnoître l'erreur où ils étoient, & leur folie alloit jusqu'à vouloir attenter à leur propre vie, afin de ne faire aucun tort à la Religion, parce qu'ils croyoient sçavoir par révélation qu'ils devoient être l'Ante-Christ ; mais Dieu a eu quelquefois compassion de l'état misérable de ces personnes, & les a remises dans leur bon sens pour leur faire déplorer la triste situation, où les avoit portés le dérangement de leur imagination. (5)

(b) Gerson, de distinct. verar. vision. à falsis, 1. édit. 1606.

IV. Quelques intérêts de Religion ont été l'origine de plusieurs fausses révélations, & d'un grand nombre d'apparitions. L'erreur qui ne trouvoit pas de quoi s'autoriser, & qui néanmoins vouloit toujours se soutenir, se crut obligée pour se séduire elle-même, ou plutôt pour tromper les autres, d'avoir recours aux inspirations particulières, parce que les inspirations publiques lui étoient contraires.

V. C'est de-là que sont venues toutes celles que les disciples de Simon le Magicien, les Menandriens & les Bafilidiens ont fabriquées. Les Cérinthiens en ont attribué à saint Jean. Les Valentiniens & les Sabelliens en supposèrent (a) sous le nom de saint Etienne, que le Pape Gelase a condamnées comme apocriphes. Les Archontiques en ont publiées sous le nom des Prophètes. Nous voyons d'autres Hérétiques (b) qui en attribuerent aux Apôtres saint Pierre & saint Paul sous l'Empire de Théodose. Et Sozomene

(a) Baronius ad annum 44. num. 48.

(b) Baron. ad ann. 145.

(6) qui en parle , a soin de remarquer qu'aucun des anciens n'en ayant parlé , leur vérité étoit fort suspecte. Saint Jerome (7) nous apprend que les révélations publiées sous le nom de S. Pierre , étoient rejetées de son tems comme des pièces apocriphes. Il y avoit du tems que Sozomene , comme il nous l'apprend lui-même dans son histoire , des Moines qui prenoient ouvertement la défense de ces fausses révélations , quoique l'antiquité les eût toujours rejetées ; il rapporte quelques particularités assez considérables au sujet de ces révélations. Plusieurs personnes , dit cet Auteur , ont voulu persuader que sous le regne de l'Empereur Théodoïse , Dieu avoit appris à quelques particuliers que ces livres de révélations qu'on avoit rejetés ensuite comme supposés étoient sous terre dans un vase de marbre , & que ce vase fut trouvé dans la maison qu'avoit autrefois habité saint Paul , lorsqu'il demeura dans la ville de Tarse en Cilicie ; mais , dit Sozomene , il est facile de voir par la fausseté de cette histoire la supposition des livres

qu'on dit y avoir été découverts. Il s'étoit informé lui-même très-exactement de ce fait à un ancien Prêtre de la ville de Tarse, & il répondit que jamais il n'avoit oui parler de cette histoire, ignorée pareillement par tous les habitans de cette ville.

Ce qui a porté les Hérétiques à supposer des révélations sous le nom saint Paul, est (a) sans doute ce que dit cet Apôtre de celles dont Dieu l'a favorisé. S'il faut, dit-il, se glorifier, (b) quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire, je viendrai maintenant aux visions & aux révélations du Seigneur; mais si l'on continue la lecture de ce que dit l'Apôtre, on verra qu'il ne veut parler que d'un fait particulier, & non point de quelque ouvrage de révélations qu'il eût composé. C'est ce qu'il explique lui-même avec une humilité digne d'un véritable Disciple de Jesus-Christ. Je connois, dit-il, un homme en Jesus-Christ qui fut ravi il y a quatorze ans, si ce fût avec son corps, ou sans son corps,

(a) Baronius, ad annum 44. num. 47.

(b) Epist. 2. ad Corinthios, cap. 12. 19.

je ne sçais, Dieu le sçait; il fut ravi, dis-je, au troisième Ciel, & je sçais que cet homme fut ravi dans le Paradis, & qu'il y entendit des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à l'homme de rapporter. Il y a dans l'Épître (a) aux Galates un endroit assez conforme à celui-ci; mais qui ne doit s'entendre aussi que d'un fait particulier.

D'autres Hérétiques dont parle saint Jérôme, en ont aussi supposé, sous le nom du Prophète Isaïe (8), ou du Prophète Elie; elles firent tant de progrès, selon ce Père, particulièrement dans l'Espagne & dans le Portugal, que presque toutes les femmes se livroient inconsidérément à leurs passions, fondées sur ces fausses révélations.

Ils en attribuerent même aux Philosophes Payens, comme Porphyre (b) nous en assure, que de son tems les Gnostiques en avoient publié à Rome sous le nom de Zoroastre.

Saint Augustin nous apprend le jugement que nous devons faire de

(a) Epist. ad Galat. cap. 2.

(b) Baron. ad ann. Christi 120.

ces ouvrages supposés : s'ils étoient , dit-il , véritablement inspirés de Dieu , & qu'ils eussent été écrits par ceux auxquels on les attribue , l'ancienne Eglise les auroit sans doute reçus , & nous les recevriens aussi maintenant , puisque l'Eglise a toujours été la même , & qu'elle s'est continuée jusqu'à nous par une suite d'Evêques non interrompue , & si les Saints qui vivoient dans le tems auquel on dit que ces ouvrages ont été faits , les avoient examinés (9) , & qu'ils eussent reconnu qu'ils ne contenoient que la vérité , nous pourriens aussi les recevoir ; mais , dit ailleurs ce même Pere , nous ne trouvons aucune trace , je ne dis pas seulement de cette approbation que les premiers Peres y auroient donnée , mais même il n'est pas marqué qu'on les ait connus , ce qui est une marque de leur supposition.

Comme toutes ces impostures se ruinoient d'elles-mêmes , & qu'on montreroit facilement aux Hérétiques la fausseté de toutes ces prétendues Révelations par la comparaison de la Doctrine qu'elles renfermoient avec

celles que les Prophètes & les Apôtres nous ont laissées dans leurs écrits, ils abandonnerent cette première méthode, & dirent dans la suite que Dieu les favorisoit par des apparitions & des révélations personnelles, & que c'étoit de-là qu'ils apprenoient toute leur Doctrine.

VI. L'Histoire a rapporté plusieurs exemples de cette seconde manière de tromper les simples par de fausses révélations. Nous apprenons de saint Epiphane (a) qu'un Juif d'origine, nommé Elxai, se joignit aux Ebionistes, & dit qu'il sçavoit par des révélations qui venoient immédiatement du Ciel, qu'il ne falloit point garder la virginité, & que tout homme étoit obligé de se marier, qu'on pouvoit abjurer publiquement la foi pendant la persécution, pourvû qu'on la retînt toujours dans le cœur. Il assura même qu'il avoit appris par ces révélations que le Fils de Dieu n'étoit qu'une simple créature. Ce fut aussi un des principes des Montanistes, qui abandonnoient les révélations pu-

(a) Epiphanius, hæres, 19.

bliques faites à l'Eglise pour se livrer à ces apparitions & à ces révélations particulières.

VII. Nous trouvons quelque chose de semblable dans la dispute attribuée à saint Athanase (b) : celui qui soutient le parti d'Arius, dit que Dieu lui avoit révélé que Jesus-Christ n'étoit qu'une créature, & que plusieurs de ses confrères avoient appris la même Doctrine par de semblables révélations ; mais se voyant pressé par celui qui défendoit le dogme Catholique, il eut aussitôt recours aux inspirations publiques des Prophètes & des Apôtres, qui avoient, disoit-il, enseigné cette Doctrine dans leurs écrits ; preuve néanmoins qu'il avoit abandonnée d'abord pour se jeter du côté des révélations particulières, & par une variation ordinaire à l'erreur, il abandonne celles-ci pour rentrer dans les révélations publiques.

VIII. S. Augustin rapporte une objection que lui avoit fait les Donatistes ; elle consiste en ce qu'ils disoient qu'on les devoit croire, parce que leur Doc-

(a) S. Athan. in disputat. cum Ariano.

trine étoit autorisée par des apparitions & des songes qu'avoient eus leurs freres (10) ; mais que leur répond saint Augustin ? qu'on doit éloigner toutes ces impostures ; car , dit ce Pere (11), ou ce qu'ils disent est véritable , ou s'il se fait chez les Hérétiques des choses extraordinaires , nous devons appréhender que ce ne soit l'accomplissement de la parole de Jesus-Christ , qu'il viendra des faux Prophètes qui feront des prodiges pour faire tomber , s'ils le peuvent , les Elûs dans l'erreur.

IX. L'Histoire moderne rapporte les excès auxquels se sont livrés des Hérétiques connus , principalement en Angleterre , sous le nom d'Indépendans. Les inspirations particulieres , qui sont les motifs de leur foi , les ont jettés dans toutes sortes d'extravagances , soit en altérant la doctrine des mœurs , soit en abandonnant les opinions dans lesquels ils avoient été élevés. (a) Ils prétendent , par exem-

(a) Alexandre Ross. dans les Religions du Monde de la traduction de Thomas la Grue , à Amsterdam 1666. pag. 286.

84 TRAITÉ DES VISIONS

ple, que leurs révélations font de pareille autorité que les écritures canoniques ; sur ce principe , ils assurent que les ames meurent avec le corps , que tous les Saints ont deux corps sur la terre ; ils veulent que la Loi ne soit pas la regle de notre conduite ; que l'homme ne doit pas s'inquiéter pour les péchés qu'il auroit commis , parce qu'il est sous l'alliance de la grace ; il n'y a point parmi eux des régles certaines , ni pour maintenir l'uniformité de la discipline, ni pour affermir l'unité de leur sentiment. Si nous en voulons croire quelques Auteurs qui n'ont rien oublié pour (a) s'informer de leur doctrine , ils n'ont point de cérémonie extérieures , il n'y a point de Sacrement parmi eux , parce qu'ils les regardent comme inutiles ; leur folie & leur égaremens ne leur permettent pas de connoître les mouvemens secrets de l'esprit qui les conduit , ni la maniere

(a) Holden de fidei divinæ analysi, L. 1. c. 7.
M. Pellisson , dans les chimères de M. Jurieu.
Georges Hornius , dans son Histoire Ecclésiastique & Politique.

dont il se comporte lorsqu'il agit dans leur ame. L'ignorance, dont ils font profession, les retient toujours dans les mêmes erreurs; ils se croient conduits particulièrement par l'esprit de Dieu, & vomissent des blasphêmes contre la Divinité: s'ils se servent de l'Écriture, ce n'est que pour l'accommoder à leurs préjugés, & l'altèrent selon leur propre fantaisie. Lorsqu'ils voyent qu'elle est contraire à leur dérèglement, ils rejettent toute autorité, & ne veulent se conduire que selon leurs lumieres, parce qu'ils se croient toujours assistés par le Saint-Esprit.

Je crois ne pouvoir mieux faire que de rapporter ici ce qu'en dit M. (a) Pellisson. » Il se forme à Londres, dit » ce sçavant homme, un plus grand » & plus vaste Parti, qui est celui des » Indépendans, Parti terrible, qui re- » çoit tout, hormis l'ordre, la disci- » pline & le bon sens; qui embrasse » tout, qui est prêt à tout engloutir, & » qui menace la Religion de sa dernie- » re ruine. Si l'Épiscopat, a-t-on dit, » étoit une tyrannie, le régime Pres-

(a) Pellisson, chimères de M. Jurieux.

» bérien n'en est-il pas un autre ? Qui
» est-ce qui a donné droit à un Pres-
» bytère , sur un autre Presbytère ?
» Où cela se trouve-t-il , dans l'E-
» criture - Sainte ? Notre Seigneur
» n'a-t-il pas dit , même très-expressé-
» ment , & en termes formels : Là où
» deux ou trois sont assemblés en mon
» nom , je suis au milieu d'eux. Sept
» personnes font une Eglise aussi bien
» inspirée , & aussi bien conduite par
» l'Esprit de Dieu , que le pourroit
» être une de sept mille ou de soixan-
» te-dix mille , qui , par conséquent ,
» n'ont rien à voir sur elle ; que si sept
» suffissent , pourquoi un moindre nom-
» bre ne suffira-t-il pas ? Par-là on vit
» dès le premier établissement de l'in-
» dépendance un Johnson Anglois for-
» mer dans sa famille à Amsterdam une
» Eglise de peu de personnes ; mais il
» leur arriva comme à ces deux Espa-
» gnols dont l'histoire est si connue ,
» qui , jettés par le naufrage sur un
» écueil sans aucun secours ni du Ciel
» ni de la Terre , n'ayant à partager
» que de misérables écailles dont ils
» vivoient , ils ne purent toutefois
» s'accorder ensemble ; la petite Eglise

» se fépara bientôt en plusieurs Egli-
 » ses , & à la fin Johnson excommunia
 » son pere & son frere , & en fut ex-
 » communié. Nous passons une infi-
 » nité d'autres Sectes , ou plutôt illu-
 » sions & fureurs , que votre Historien
 » vous dira toutes comprises sous ce
 » nom général d'Indépendans. On en
 » compte , dit-il , jusqu'à onze dans
 » une seule Paroisse de Londres ; on
 » en compte plus de quarante dans
 » l'Angleterre ; un Liburn , Chef de
 » Secte , en a compté lui-même jusqu'à
 » quarante-neuf ; & qu'on ne préten-
 » de pas les accorder par des Assem-
 » blées Ecclésiastiques : ces Assem-
 » blées , selon eux , ont bien une au-
 » torité consultative , mais non pas
 » décrétaire ou décisive. On a vû en
 » Angleterre ce que la Religion Chré-
 » tienne n'avoit jamais vû ni aux sié-
 » cles passés , ni aux nôtres , un Sy-
 » node de cinq cens Sessions , d'où
 » l'on se retira aussi-bien d'accord
 » qu'on y étoit venu. Dans cette In-
 » dépendance qui souffre tout , & qui
 » ne contraint personne , pourvû que
 » l'on ne la contraigne pas elle-même ,

» il n'y a sorte de rêveries anciennes & modernes sur la Religion qui ne se recueille. L'Historien Protestant en a fait un extrait de cent quatre-vingt articles que l'on ne peut lire, & que l'on ne sçauroit rapporter sans horreur ; nous ne prenons que le gros des choses, & ce qui semble devoir rendre plus sensible la vérité que nous défendons. Telle est la suite de l'égarement, lorsque l'esprit abandonné à lui-même, rejette toute autorité publique, pour s'en rapporter à des inspirations & à des révélations particulières.

X. Si nous voulons examiner la conduite de quelques-uns des Prétendus Réformés, nous les verrons sujets aux mêmes illusions. & aux mêmes égaremens (a). Les préjugés qu'ils avoient pour les productions de leurs esprits les préoccupoient si fort, que les choses dont ils faisoient leur unique soin, ayant frappé leur imagination facile à s'échauffer, ils s'en formoient des images qu'ils prenoient pour de véritables révélations.

(a) Bellarmin, de Ecclesia l. 4. c. 14.

C'est en vérité une vraie perte pour nous d'ignorer la couleur de l'esprit qui apparut à Zuingle ; car peut-être par une autre révélation aurions-nous pû sçavoir quel rang tenoit cet esprit dans la Hyerarchie (a). Si Zuingle lui-même nous en avoit dit davantage, nous aurions été plus certains du sentiment qu'il avoit avancé ; mais le peu de lumieres que nous avons là-dessus, nous oblige d'avoir peu d'égard à l'apparition qu'il rapporte.

Quelques Luthériens zélés pour la Doctrine de leur Maître, dans l'appréhension qu'ils avoient de se voir abandonnés par leurs nouveaux Profelites ; inventerent eux-mêmes des apparitions, où ils feignent que Luther se fit voir, & qu'abattu de tristesse, ils se plaignoit à eux de la lâcheté de ses disciples, qui devoient, dit-il, l'abandonner dans quelque tems.

Tout le monde sçait cette apparition extraordinaire que Luther même dit avoir euë, & qu'il rapporte dans

(a) Zuinglius de subsidio Eucharistia, où il dit qu'il ne sçait si cet esprit étoit noir ou blanc.

un de ses Sermons ; elle consistoit dans une conférence qu'il eut avec un esprit malin ; & c'est dans cet entretien qu'il apprit toute la Doctrine qu'il devoit enseigner dans la suite. Ce fait est aujourd'hui plus connu parmi nous, depuis qu'un Sçavant à bien voulu prendre la peine de mettre en notre Langue cette conférence (a), qui deshonne la Communion Protestante, lorsqu'elle nous apprend qu'ils tiennent leur Doctrine de l'Ange de ténébres.

La France a connu les extravagances & les impiétés du sieur Labbadie ; il étoit entré dans une Compagnie illustre par la piété, & par les grands hommes qu'elle a produits ; il y avoit reçu des applaudissemens qui rendoient témoignage de sa Doctrine & de sa conduite, quoiqu'il trompât ses freres, lorsque sous les apparences de la piété, il se livroit aux excès de son imagination. Il a commencé

(a) M. Bruzeau de Saint-Gervais, dans l'Histoire & dans la traduction qu'il a faite de cette pièce, imprimée par les soins de M. Cordemoy.

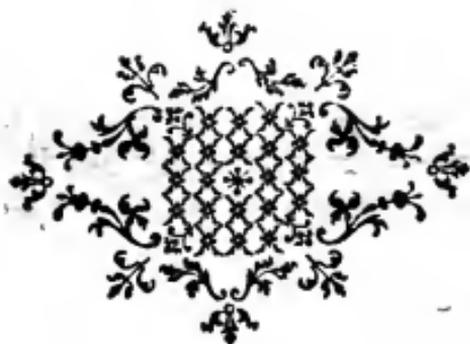
ses visions & ses apparitions extravagantes , lorsqu'il étoit encore dans le sein de l'Eglise , & il les a toujours continuées dans la Religion Prétendue Réformée , où il s'étoit retiré pour éviter la punition de la justice qui le poursuivoit , & sans avoir abjuré les impiétés des Illuminés , en abjurant la véritable Religion (a) , il est mort dans ses erreurs , reconnu non-seulement pour un esprit turbulent , mais encore pour un homme chez qui le bon sens n'habitoit pas depuis long-tems. Voici des échantillons de ses folies : elles rouloient toutes sur un Evangile nouveau qu'il devoit annoncer comme envoyé de Dieu ; il assuroit que Jesus-Christ lui avoit déclaré qu'il devoit être reconnu pour le Prophète des derniers siècles , pour un second Elie , pour un autre saint Jean-Baptiste ; il pousse même l'impiété jusqu'à se dire revêtu de la Divinité , & qu'il participe au nom & à la sub-

(a) M. Godefroi Hermant , dans le Livre qu'il a fait contre Labbadie sous ce titre : *Défense de la Foi & de la piété de l'Eglise* , in-4°. pag. 36.

92 TRAITÉ DES VISIONS

stance de Jesus-Christ ; il nous apprend cette Doctrine extravagante & impie dans un Journal qu'il a fait en Prose & en Vers , & qui mérite d'être comparé avec les Poësies lascives & impudiques , que les Gnostiques & les Arriens avoient publiées pour expliquer leurs sentimens (*a*).

(*a*) S. Epiphian. hæres. 26. num. 2.
S. Athan. or. 2. contra Arrianos.



CHAPITRE VI.

Suite des motifs qui ont fait inventer de fausses Apparitions & de fausses Révélations.

I. L'avarice a été quelquefois l'origine de ces fausses Révélations. II. L'ignorance en a causé un grand nombre. Exemples tirés de Sozomenes au cinquième siècle, & du Moine Césarius au douzième. III. Qu'il n'est pas possible de juger quel intérêt a pu porter à inventer les fausses Aparations, à moins que les causes n'en soient claires.

IL n'y a rien qui ait tant procuré de fausses apparitions & de fausses révélationes que les intérêts de société. Les uns pour élever leur ordre, ont cru que tout leur étoit permis ; les autres s'en sont servis pour fomenter leur avarice (1).

¶ I. Souvent l'ignorance & le peu

94 *TRAITÉ DES VISIONS*

de discernement de ceux à qui on les racontoit, leur faisoient recevoir tout ce qu'on leur disoit, ou ce qu'on leur présentoit comme des monumens certains & authentiques; c'est ce qu'on peut remarquer dans le témoignage de Sozomene (a), qui vient d'être rapporté; il marque que des Moines de son tems entreprirent la défense de ces fausses révélations, que toute l'antiquité avoit rejetées, & quand ils vouloient donner des éclaircissimens sur les dogmes de l'Eglise, & sur les articles principaux de la morale Chrétienne, ils n'apportoient que de faux miracles, ou des fables faites à plaisir, parce qu'ils ignoroient entièrement le sentiment des Saints Peres & les décisions des Conciles. C'est ce qui s'est pratiqué dans le commencement du treizième siècle par un Religieux de Cîteaux (b) qui a fait des Dialogues dont on a déjà cité quelques endroits,

(a) Sozomenes, *Histor.* l. 17. c. 19.

(b) Césarius. Son ouvrage a été imprimé à Mayence, à Anvers & dans la Bibliothèque de Cîteaux. Je me suis servi de l'édition de Cologne de 1591. & de celle d'Anvers en 1605. ce sont les plus entières,

Cet Ecrivain , dans les douze parties de son ouvrage , veut prouver la nécessité de la conversion , de la pénitence , de la contrition , la dévotion qu'on doit avoir pour la sainte Vierge , les grandeurs & les effets du saint Sacrement ; & pour y réussir il se sert d'un grand nombre de fausses apparitions ; & de contes fabuleux , propres à tourner la Religion en ridicule , & incapables d'édifier les Fidèles. La négligence des études , qui s'étoit glissée dans quelques Communautés vers la fin du dixième siècle , avoit fait tomber quelques-uns de leurs Membres dans une si grande ignorance , qu'obligés d'entretenir les jeunes Religieux dans leurs conférences spirituelles , ils s'aviserent de leur apprendre de ces sortes d'histoires , plus propres à divertir , ou à scandaliser , qu'à inspirer la piété & le recueillement ; c'est ce qu'on voit dans le même Césarius (2).

III. Nous ne croyons pas néanmoins devoir juger des motifs secrets qui ont fait inventer ces sortes de contes. Comment pénétrer l'intention

de ceux qui ont donné pour véritables des révélations & des apparitions qu'ils avoient fabriquées dans leur cabinet: nous en rapporterons seulement quelques-unes des plus singulieres , pour faire voir leur peu de solidité & leur peu d'utilité. Nous marquerons cependant par quelques réflexions le danger qu'il y a d'entretenir les peuples dans une dévotion chimérique , sous l'ombre d'un faux miracle & d'une révélation supposée ; mais il y a quelquefois des marques si certaines du motif qui les a fait imaginer , qu'il est impossible de n'y pas reconnoître l'esprit & les vûes de ceux qui les ont inventées.

On peut néanmoins faire quelque usage de ces apparitions supposées , & de ces fausses révélations ; lorsqu'on peut decouvrir précisément le tems auquel elles ont été publiées ; elles peuvent servir au moins à nous faire connoître que certaines Doctrines , appuyées par ces apparitions & par ces révélations , étoient alors avouées & reconnues , non point par l'Eglise , mais par quelques Fideles ,
qui

ET DES APPARITIONS. 97
qui n'étoient point assez sur leur garde ,
pour ne se pas livrer à des Imposteurs qui
s'en servoient pour faire entrer les autres
dans leurs préjugés & dans leurs vûes
particulieres.

§. P R E M I E R.

Des Motifs & des Intérêts qui sont
purement de société.

*I. Réflexions sur plusieurs visions rappor-
tées par les Carmes , & sur celle de
Simon Stocq. II. Examen de la fausse
apparition rapportée par Casarius , Re-
ligieux de Cisteaux. III. Examen des
Apparitions de S. Norbert , Fondateur
de l'Ordre des Prémontrés. IV. Examen
de l'Apparition de la Portiuncule , ré-
tractation de trois Sermons faits sur cette
Dévotion. V. Réflexions générales sur
les Apparitions de quelques autres Ord-
res Monastiques.*

I. JE commence par les Carmes com-
me les plus anciens de tous les Re-
ligieux. Leurs Historiens disent qu'Elie
étant encore dans le sein de sa Mere (1) ,
son Père eut une apparition de deux.

I. Partie.

E

hommes vêtus de blanc qui saluoient l'Enfant, & qui le nourrissoient de feux : c'étoient, dit-on, des prémices de l'Ordre que ce Prophète établit dans la suite. Ce même Prophète apprit par le moyen des Apparitions & des Revelations particulieres, le Mystere de l'Immaculée Conception, & toutes les autres merveilles qui se sont operées sur la Sainte Vierge. Il les apprit donc suivant la thèse des Carmes de Beziers (2), par la révélation qui lui en fut faite dans une petite nuée, qu'il vit paroître dans l'air. C'est par une semblable voye que le Saint Prophète Elie a été purifié de la tache originelle avant que de naître, que le nom mystereux d'Elie lui a été donné par les Anges.

Il n'en a pas fallu davantage à M. Bayle, pour reprocher, quoiqu'à tort aux Catholiques, que sous le bénéfice de la Tradition on soutient & on nie tout ce qu'on veut; que les Incrédules s'en font un prétexte pour insulter la Foi, & qu'il est pernicieux à la Religion de faire ainsi triompher tant de fables. Enfin qu'on ne devoit pas souffrir que de pareilles choses soient soutenues publi-

quement comme des vérités constantes. Je sçais que cette remarque est un pur sophisme. Et les Carmes ont prétendu appuyer toutes ces apparitions & ces révélations non sur la Tradition de l'Eglise, mais sur des interprétations métaphoriques de l'Écriture sainte & sur le témoignage de Jean Patriarche de Jérusalem, dont l'ouvrage est supposé, de l'aveu des critiques, principalement du Cardinal Bellarmin (3). Simeon Metaphraste, dont on s'est quelquefois servi dans ces sortes de sujets, n'est pas un Ecrivain fort accrédité, & son autorité ne sauroit déterminer à soutenir ces sortes de merveilles, dont il se trouve rempli. Il est reconnu par les Bollandistes mêmes pour un conteur de fables, qui a écrit les Vies des Saints non telles qu'elles ont été, mais telles qu'il auroit souhaité qu'elles fussent.

Ce ne sont point là les apparitions les plus précieuses à cet Ordre, ils en ont une qui a donné lieu autrefois à une grande dispute; c'est l'apparition arrivée au Bienheureux Simon Stocq, lorsque la SteVierge lui donna le Scapulaire. Avant de rien dire de cette apparition, je fais ici la pro-

testation que fit M. de Launoy (4) dans cette dispute. Ce n'est point la Dévotion du Scapulaire, dont je prétens ici parler; je la regarde comme une Dévotion légitime & autorisée. Son usage est utile pour exciter la piété des Fideles, & pour les porter au bien & à la pratique des Vertus chrétiennes, & des Conseils Evangeliques.

L'Histoire (5) des Carmes marque donc que Simon Stocq, dans le tems même qu'il n'étoit que simple Religieux Profès, avoit beaucoup d'ardeur pour l'avancement de son Ordre; mais dès qu'il fut élu Général vers l'an 1251, il redoubla son zèle & sa piété pour la Ste Vierge, & la pria avec instance de donner quelque privilège à son Ordre. Il composa même à ce sujet un Cantique rapporté dans un manuscrit de sa vie, qui est déposé dans la Bibliothèque du Vatican. Voici donc ce qu'il porte au sujet de cette vision. (6) *Sanctus Simon Virginem Gloriosam Dei Genitricem jugiter deprecabatur, ut Carmelitarum Ordinem speciali insignitum ipsius Virginis titulo, aliquo singulari privilegio communiret, dicens quotidie voce devotissimâ in suis orationibus.*

ET DES APPARITIONS. 101

*Flos Carmeli , Vitis florigera ,
Splendor Cœli , Virgo puerpera
singularis ;*

*Mater mitis , sed viri nescia ,
Carmelitis da privilegia ,
Stella Maris.*

*Beata Maria Virgo cum multitudine
Angelorum ipsi Beato Viro apparuit , Sca-
pulare Ordinis in suis manibus tenens , &
dixit in hoc moriens aeternum non patietur
incendium.* On prouve la vérité de cette
Apparition par le témoignage de quatre
auteurs ou contemporains , ou qui vi-
voient peu de tems après Simon Stocq.
Ces auteurs sont Pierre Swanington ,
Jean Grossus , l'Auteur anonime de la
vie de Simon Stocq , & Jean Paleoni-
dorus.

S'il est vrai que cette Apparition est
rapportée par ces Auteurs , il est hors de
doute qu'une chose aussi éclatante &
aussi intéressante (7) pour cet Ordre, étoit
connue en Angleterre , en France & en
Allemagne , sur tout par ceux de cet
Ordre , qui entreprenoient de nous en
donner des histoires , ou d'en faire des
éloges. Cependant on est surpris de n'en
rien voir dans les Ecrivains les plus au-

torisés. Ces Auteurs sont Philippe Ribot Docteur en Théologie, Provincial des Carmes de Catalogne, qui vivoit en 1340. Jean Chimetensis, un Général de leur Ordre très ancien, Guillaume Samucensis, Thomas Waldensis, & Jean-Baptiste Mantuan leur Général. Je n'insiste pas, comme a prétendu faire M. de Launoy, sur ce que cette Apparition est rapportée différemment par les divers Ecrivains; il nous suffit que le fond soit toujours le même. Ainsi la règle qui se tire de la diversité des circonstances doit faire ici très peu d'impression, pourvu qu'elles ne détruisent pas le fait en lui-même.

Examinons l'Apparition de Simon Stocq sans aucune prévention, jugeons-la par le témoignage de ceux-mêmes qui la rapportent. Ils sont si différens dans des choses essentielles, qu'on a cru autrefois pouvoir douter de la vérité de l'apparition, ou du moins de son application au Scapulaire & à la dévotion à la Sainte Vierge. Swanington qui l'a, dit-on, rapportée y met des circonstances très particulières; l'Apparition & la Révélation y sont exprimées en termes si for-

mels , que si c'étoit un Auteur qui eût quelque poids , on pourroit le recevoir , pourvû que les autres qui ont vécu dans le même tems , ou très-peu après, rapportassent exactement la même chose. Il est vrai que Guillaume Samucensis qui parle de cette Apparition , ne dit rien du Scapulaire donné par la Sainte Vierge à Simon Stocq. Mais il y a tout lieu de croire que le Bienheureux Stocq , ayant eu un songe mystérieux comme en avoient les anciens Patriarches , aura senti redoubler sa dévotion pour la bienheureuse Vierge , & aura obtenu du S. Siège des Bulles apostoliques pour établir cette pratique , & faire accorder des Indulgences à ceux qui en porteroient la marque. C'est ce qu'on peut dire de plus vraisemblable pour appuyer & favoriser la pieté des Fideles , qui sont toujours louables d'avoir continuellement présent à leurs yeux des marques particulieres , qui les font souvenir des vertus de la Sainte Mere de Dieu , & qui les engagent à les imiter & à les suivre. C'est même ce qu'on doit dire pour expliquer les paroles de Guillaume Samucensis. Cet Ecrivain assure donc , que le Dé-

E iij

mon envieux des progrès de l'Ordre du Mont-Carmel , qui se multiplioit par tout malgré les obstacles qu'il y apportoit , suscita de nouveaux ennemis à cet Ordre dans les Pasteurs & les Curés. Les Religieux pleins de l'humble confiance qu'ils avoient en la Sainte Vierge , leur Patrone & leur Protectrice , la supplierent de les soutenir dans les lieux où elle-même les avoit conduits. L'effet suivit de près leurs saintes prieres , & la Bienheureuse Vierge inspira Simon Stocq , afin que son zèle & sa confiance le fissent recourir au Pape Innocent IV , pour recevoir tout le secours qu'il pouvoit esperer du S. Siège ; ce qu'il fit en 1251. Cette même Devotion est encore appuyée sur la Bulle du Pape Jean XXII. qui vivoit environ 50 ans après le Bienheureux Simon Stocq , & qui siégea depuis l'an 1316. jusqu'à la fin de 1334. Sa Bulle est confirmée & rapportée dans celle du Pape Alexandre V. du 7 Décembre 1409. Elles sont suivies & confirmées par Clement VII , Paul III , Gregoire XIII , & par plusieurs autres Souverains Pontifes , jusqu'à ces derniers tems. (8) Ce sont ces témoignages de

l'Eglise Romaine qui autorisent la dévotion à la Sainte Vierge. C'est au Dispensateur des Graces de J. C. sur la terre à favoriser, comme il a fait, une dévotion si utile aux Chrétiens, quand même il n'y auroit aucune apparition. Ainsi, que cette apparition soit douteuse ou non, la dévotion ne l'est pas; elle est trop bien autorisée pour recevoir la moindre atteinte de la part des Critiques.

II. Je crois qu'on peut dire que c'est l'amour propre, & le désir de faire valoir son Ordre, qui a porté un Religieux de Cisteaux à produire une apparition favorable à ses Confreres. » Il voyoit, dit-il, (9) toute la Gloire des » Bienheureux, les Anges étoient » d'un côté, les Patriarches & les Prophètes de l'autre, les Apôtres, les » Martyrs, les Confesseurs, tous s'y » trouvoient distingués par des caractères différens, & occupoient les Places » dûes à leurs mérites. Il y vit aussi des » Chanoines Réguliers de Prémontré, » & des Religieux de Cluny; attentif » & curieux, il chercha des yeux pour y » trouver des Religieux de son Ordre, il » eut le chagrin de n'en appercevoir au-

» cun. Il s'adressa donc à la Sainte Vier-
» ge pour lui exposer sa peine, & lui
» demanda pourquoi il n'y avoit dans
» le Ciel aucun Religieux de Cisteaux.
» La Ste Vierge le voiant dans le trouble
» & dans la fraieur, ne voulut pas le
» tenir davantage en suspens. Le Bon-
» homme craignoit avec raison de n'être
» pas sauvé : elle lui dit donc qu'elle
» avoit tant d'amitié pour les Religieux
» de cet Ordre, qu'elle vouloit tou-
» jours les protéger plus particuliere-
» ment que les autres, & les avoir tou-
» jours auprès d'elle. Elle leva son man-
» teau qui étoit d'une immense gran-
» deur, & lui montra un nombre pres-
» que infini de Religieux de Cisteaux,
» de Freres-convers & de Religieuses.
» La joye le transporta si fort, qu'il ne
» put garder le silence sur cette Appari-
» tion. Il la raconta aussi-tôt à l'Abbé &
» aux Religieux de sa Maison, & tous
» en conçurent une joye qui ne se peut
» exprimer. Mais je suis fâché que cet-
» te Apparition ne soit rapportée que par
» Casarius, trop accoutumé à débiter des
» fables pour lui donner quelque probabi-
» lité, n'en ayant guere par elle-même.

Cependant quelque douteuse qu'elle soit elle n'est pas restée inutile, & les Religieux de l'Ordre de Saint Dominique n'ont pas manqué de s'en prévaloir par une semblable qu'ils ont publiée en leur faveur. (10) Ils ont eû néanmoins la précaution de la mettre sous le nom d'un Religieux même de Cîteaux ; c'est une marque de leur prudence. Ce Saint homme vivoit avec tant de pureté & de piété, qu'il fut trouvé digne d'être favorisé d'une Apparition. Il eut le bonheur d'être élevé en esprit jusqu'au Ciel, où il mérita de voir la Mere de Dieu, Patronne de son Ordre. Il ressentit une sainte joye de connoître par lui-même les faveurs dont la Bienheureuse Vierge combloit ses Confreres ; mais pour ne donner exclusion à personne, la Mere de Dieu lui dit, j'ai encore d'autres Religieux que je soutiens & que je favorise particulièrement. Alors elle leve une autre côté de son Manteau, & lui montre les Freres de l'Ordre de Saint Dominique, qu'elle a pris pareillement sous sa protection. Ce sont eux, dit-elle, qui employent leurs travaux Apostoliques, & qui mettent leurs soins & leur appli-

tions pour empêcher que le Sang de mon Fils ne devienne inutile. On voit par là qu'une vision en attire ordinairement une autre, & la Ste Vierge montre ainsi qu'elle est la Protectrice de toutes les Communautés, & de toutes les Congrégations religieuses qui implorent sa puissante intercession. Qui ne voit que la seconde de ces Apparitions a été copiée sur la première ? ainsi l'autorité de l'une & de l'autre est à peu près égale.

III. Il n'y a gueres de Société religieuse, qui ne se prétende établie par un ordre exprès de la Providence ; c'est Dieu qui inspire leurs Saints Fondateurs, & c'est Dieu qui la conduit lorsqu'elle est établie. Il est dit par exemple de Saint Norbert, premier Auteur des Chanoines Réguliers de Prémontré, que la Sainte Vierge lui apparut une nuit accompagnée des Anges & de toute la Gloire céleste. Elle se présente donc au S. Homme, (11) & lui montre le lieu où elle veut que la première Maison de son Ordre soit bâtie ; elle lui donne l'habit dont tous les Religieux devoient être vêtus, pour marque de la pureté de leurs

mœurs; mais ce n'est pas encore tout : S. Augustin se présente à lui, & l'assure qu'il est le Grand Augustin Evêque d'Hyppone. (12) Il lui donne sa Règle, & lui promet que tous ceux qui l'observeront éviteront la frayeur des Jugemens de Dieu. Mais une chose assez particulière qui regarde toutes ces Apparitions, est qu'on ne les voit jamais rapportées ou par des Auteurs contemporains, ou par ceux qui ont écrit peu de tems après les personnes à qui on dit qu'elles sont arrivées, ou même par des Auteurs célèbres. C'est toujours quelque Moine inconnu : c'est souvent un manuscrit qui ne peut se trouver que dans les archives des Parties intéressées. En effet, pour ne parler que de Saint Norbert, on voit que le Cardinal de Vitry (13) qui vivoit dans le 13 siècle, c'est-à-dire environ cent ans après Saint Norbert, & qui a fait l'éloge du Saint Fondateur, ne parle point de ces Apparitions. Cependant des faits aussi intéressans n'auroient point échappé à l'exactitude de ce Cardinal. Voici seulement ce qu'il dit sur ces deux articles : *que Saint Norbert choisit une solitude tranquille dans l'endroit qu'*

110 TRAITÉ DES VISIONS
s'appelloit Prémontré, & qu'il suivit la
Regle de Saint Augustin. Aussi le P. le
Paige ne rapporte aucun garant qui assu-
re la vérité de ces Apparitions. C'est une
preuve de sa prudence ; il est louable
d'autoriser ce qui l'est par des Auteurs
de poids & de mérite, & de laisser sans
aucune preuve ce qui n'en a point de
certaines, ou même qui n'en auroit pas
de suffisantes pour autoriser un fait his-
torique, & particulièrement une Appa-
rition, sur laquelle on doit être plus sé-
vere & plus réservé que sur les autres
faits.

IV. On auroit sujet d'être surpris de
ce que M. de Launoy, Critique inquiet,
qui s'est attaché à réfuter une infinité de
traditions qui regardent les Communau-
tés Religieuses, n'ait point attaqué l'Ap-
parition qui a donné lieu à l'Indulgen-
ce de la *Portiuncule*. Ce n'est pas un mé-
diocre préjugé en faveur de ce qu'en di-
sent Wadingue (14) & les autres Histo-
riens de son Ordre. Voici donc ce que
marque ce dernier sur cette Apparition
célebre.

Affise Ville Episcopale de l'Ombrie
au Territoire de Spolète, dans l'Etat

ET DES APPARITIONS. III

Ecclésiastique, environ à 40 mille au nord de la Ville de Rome, entre Perouse & Foligno, est le lieu qui a vû naître S. François l'an 1182. Près de cette Ville étoit une Chapelle nommée Sainte Marie des Anges, pour les fréquentes Apparitions de ces Esprits Bien-heureux. Elle avoit aussi le nom de Portiuncule, à cause de quelques modiques portions de terre qu'y possédoient les Religieux de S. Benoist, à qui appartenoit cette Chapelle. S. François affectionnoit cette Eglise qu'il trouva moyen de rétablir & de réparer malgré la pauvreté dont il faisoit profession; & l'ardeur de ses prières lui procuroit dans ce saint lieu de fréquentes communications avec la Divinité. Mais avant que de fonder son Ordre, il sçut par une céleste Révélation que tous ses péchés lui étoient entièrement remis, même quant à la peine; & la surabondance de graces dont il étoit comblé l'empêcha d'abuser de cette connoissance: c'est même ce que nous assure Sainte Brigitte dans ses Révelations.

Les Benedictins touchés de la piété & du zèle de François pour le salut des Ames, lui donnerent l'Eglise de Por-

tiuncule qu'il avoit rétablie ; ils eurent la précaution d'y mettre cette condition , que si l'Ordre monastique que le S. Homme établissoit venoit à s'étendre , cette Eglise seroit toujours regardée comme le centre & le chef-lieu de ses fondations. François accepta cette donation avec joye , avec une reconnoissance que ses enfans ont heureusement conservée pour l'Ordre de S. Benoist. Il s'y retira donc , & J. C. lui fit connoître distinctement par des Apparitions & par des Révelations combien il approuvoit sa vie pénitente ; & lui dit , *je suis venu avec ma Mere , pour vous établir vous & les vôtres dans ce lieu qui nous est fort cher.*

Dieu ne cessoit de combler & même d'accabler François de graces & de faveurs extraordinaires ; mais la plus considérable fut celle de l'Apparition qu'il eut en 1221. dans l'Eglise de Portiuncule. J'en rapporterai les faits tels qu'ils sont expliqués dans la vie de S. François , publiée pour la seconde fois par le Pere *Candido Chaluppe* ; Recollet , en 1736. Le S. Fondateur selon sa coutume étoit la nuit en oraison , (15) il fut averti par un Ange du Seigneur d'aller à l'E-

ET DES APPARITIONS. 113
glise, où il trouveroit le Sauveur du
Monde & sa très-Sainte Mere, accom-
pagnés d'une troupe d'Esprits celestes.
Il obéit & se prosterna aux pieds de la
Majesté du Fils de Dieu. Alors le Sei-
gneur lui dit; *François, le zèle que vous &
les vôtres avez pour le salut des ames, fait
qu'il vous est permis de demander quelque
chose en leur faveur à la gloire de mon
nom.* François étoit rempli de la sainte
confiance qui accompagne la priere de
l'homme juste; au milieu des merveilles
qui le ravissoient, il fit cette priere à
J. C. *Pere très-Saint, un miserable pé-
cheur ose vous supplier d'accorder à tous
ceux qui visiteront cette Eglise l'indulgence
pleniére de tous leurs péchés, après qu'ils
les auront confessés à un Prêtre; & je prie
la Bienheureuse Vierge votre Mere, Avoca-
te du genre humain d'interceder pour
me la faire obtenir.* La Sainte Vierge in-
terceda, & J. C. prononça ces paroles.
*François, ce que vous demandez est très-
considérable, mais vous recevrez des gra-
ces encore plus grandes. Je vous accorde
celle-ci: Je veux néanmoins que vous al-
liez trouver mon Vicaire à qui j'ai donné
le pouvoir de lier & de délier; & que vous*

lui demandiez la même indulgence. Les Compagnons du S. Homme étoient dans leurs Ce lules , sans doute elles étoient fort près^l de l'Eglise , puisqu'ils entendirent, dit l'Historien , toutes ces paroles. Ils virent même une grande lumière qui remplissoit toute l'Eglise , & apperçurent cette troupe presque infinie d'Esprits Bienheureux ; mais une sainte frayeur , & une crainte respectueuse les empêcha de se rendre à l'Eglise pour participer à tant de merveilles. Le S. Homme , après avoir défendu à ses Compagnons de publier cette merveille, partit le lendemain pour se rendre à Perouse où étoit le Pape Honoré III. Dès qu'il fut en sa présence , il lui dit : *Saint Pere , j'ai réparé depuis quelques années une Eglise dans votre Domaine : Je vous supplie d'y accorder une Indulgence qui soit libre , & sans obligation d'y faire aucune offrande.* Cette concession souffrit d'abord quelques difficultés , tant de la part du Souverain Pontife que des Cardinaux. Mais le Saint Fondateur pour déterminer le Saint Pere , dit : *je ne vous la demande pas de moi-même , c'est J. C. qui m'a envoyé ; je viens de sa part.* Sur quoi le Pape dit publiquement rois

fois : Je veux bien que vous l'ayez. Ce ne fut donc qu'après de saintes & pieuses contestations que S. François l'obtint. Néanmoins on fut encore deux ans à en faire la publication , & à désigner le jour qu'elle se devoit gagner ; il fallut même une nouvelle Apparition pour le déterminer. C'est ce que Wadingue Historiographe de l'Ordre de S. François , & le Pere Candide Chalippe rapportent en ces termes.

Au Mois de Janvier 1223 , S. François, disent les deux Historiens du Saint, (16) étant la nuit en prieres dans sa Cellule de Ste Marie des Anges , fut tenté par l'Esprit malin. Mais pour ne pas succomber à la tentation , il se retira dans le Jardin , & y fit souffrir à son corps tous les tourmens dont il étoit capable , & le mit tout en sang. Le Démon couvert de honte se retira , & le Saint environné d'une grande lumiere , aperçut le partere rempli de rozes rouges & blanches , quoiqu'on fût au mois de Janvier , & dans un hyver très rigoureux. Une troupe d'Anges qui se presenta , l'avertit d'aller trouver J. C. & la Ste Vierge dans l'Eglise. Au même instant

le Saint se sentit miraculeusement revêtu d'une robe blanche toute mystérieuse. Il cueillit douze roses de chaque couleur, & se rendit à l'Eglise où étoit le Sauveur du Monde & sa Sainte Mere, accompagnés d'un nombre d'Anges presque infini. Il se prosterna pour les adorer, & pria le Seigneur de vouloir bien marquer un jour pour gagner l'Indulgence que lui-même avoit eu la bonté de lui accorder. J. C. répondit que ce jour seroit à la fin de celui où S. Pierre avoit été délivré des chaînes; c'est-à-dire, depuis le soir du premier jour du mois d'Août, jusqu'au lendemain à pareille heure; & lui ordonna de retourner vers son Vicaire, & pour preuve de sa mission, de lui porter quelques-unes de ces roses. Aussi-tôt les Anges entonnerent le *Te Deum laudamus*, que les Religieux leur entendirent chanter du fond de leurs Cellules, où le respect & la crainte les avoient encore retenus. François prit alors six roses, trois de chaque couleur en l'honneur de la Sainte Trinité, après quoi toute la vision disparut. Il fallut avec raison recourir à l'autorité du Souverain Pontife, comme au dispensateur

des graces du Ciel ; & le Pape Honoré III. députa sept Evêques pour aller publier à Sainte Marie des Anges , l'Indulgence qu'il avoit accordée au Saint Fondateur.

On ne sçauroit disconvenir que cette Apparition ne soit devenue très-célebre , & qu'elle n'ait fait beaucoup de progrès depuis le tems de sa publication ; mais c'est précisément ce qui a porté quelques Protestans à douter de sa vérité, en quoi ils ont été suivis par des Critiques trop austeres, sçavoir , M. de Ste Beuve, célèbre Casuiste , M. Thiers & M. Baillet. Mais l'opinion de ces deux derniers a fait beaucoup moins d'impression que celle du premier ; & c'est principalement celui que le Pere Candide Chalippe s'est appliqué à réfuter ; c'est aussi celui dont nous nous efforcerons de réfuter les raisons quoique peu importantes. M. de Sainte Beuve répondant à une consultation qu'on lui fit à ce sujet , se déclare contre cette Apparition. L'argument le plus fort dont s'est servi ce Sçavant homme , est l'argument négatif. » *L'usage de ces sortes de preuves est absolument nécessaire , sur tout pour détruire les fa-*

» bles & les contes que les Imposteurs font
 » quelquefois à plaisir pour nous surpren-
 » dre, & l'on ne peut les réfuter que par
 » l'argument négatif. C'est la réflexion du
 Sçavant (17) Pere Mabillon, & quel-
 ques Auteurs ont crû qu'on pouvoit l'ap-
 pliquer ici.

M. de Sainte Beuve remarque donc que S. Bonaventure, qui a écrit la vie de S. François, n'a rien dit de cette Apparition, & ce silence lui a paru si décisif, qu'il n'a pas fait difficulté de conclure qu'il n'en est rien, Il a regardé cette preuve comme directe; & afin d'en faire comprendre la force, & la mettre dans tout son jour, voici ce qui en a été dit.

Le zèle & l'exactitude de S. Bonaventure dans ce qui regarde les intérêts de son Ordre, est connu. Son attachement pour S. François engagea le Chapitre général de l'Ordre assemblé à Narbonne en 1260, d'ordonner à ce Cardinal de travailler à la vie du S. Fondateur; il n'oublia rien pour s'en bien acquiter. Il avoit eû autrefois beaucoup d'occasions de s'informer de la vie du Saint, rien ne lui faisoit obstacle. Le lieu de la naissance & de la mort de S. François lui

étoit connu ; lui-même y avoit demeuré long-tems : Après avoir passé par les Charges les plus considérables de son Ordre , il en étoit enfin devenu Général. Pouvoit-il manquer des connoissances nécessaires pour ce travail ? pouvoit-il ignorer ce que tout le monde devoit sçavoir ? peu content néanmoins de toutes les recherches qu'il avoit faites , il entreprend encore différens voyages , comme nous l'assure Wadingue, il va sur les lieux pour s'informer exactement de toutes les circonstances de la vie du S. Fondateur. Cependant après tant d'informations , S. Bonaventure ne dit rien de l'Apparition de la Portiuncule ; il ne donne pas même lieu de croire qu'il en ait jamais rien sçû.

Sur ce principe on a formé ce raisonnement , ou l'on parloit de cette Apparition du tems de S. Bonaventure . ou l'on n'en disoit rien ; si l'on n'en parloit pas , c'est donc une preuve que la connoissance en est venue après coup , & depuis la mort de ce Cardinal. L'affection qu'il avoit pour son Ordre , ne lui permettoit pas d'obmettre un fait aussi considérable ; sur tout dans un siècle où

l'on rapportoit des histoires infiniment moins éclatantes. S. Bonaventure ne paroît pas d'ailleurs extrêmement scrupuleux sur la nature des faits , comme on peut le remarquer dans ses ouvrages, aussi bien que dans la vie même de S. François , où il marque beaucoup de choses qui n'approchent pas même du merveilleux qui se trouve dans cette Apparition. Si ce fait eût été connu de son tems, comment auroit-il osé le passer sous silence , sans s'attiter le juste reproche d'un Ecrivain sans exactitude , & peu attentif au devoir d'un fidele historien ? Cependant loin de l'accuser d'infidélité , on l'a toujours considéré comme un Auteur qui avoit fait toutes les recherches qui convenoient à la dignité de son sujet ; & l'on prétend que ce silence n'est pas moins fort qu'une déclaration formelle qui rejetteroit cette histoire. Ce raisonnement a paru d'autant plus plausible , que ce Cardinal n'a rien négligé pour justifier les Stigmates du S. Fondateur , quoiqu'elles ayent souffert beaucoup de contradiction de la part des ennemis de l'Ordre de S. François.

Jeviens à la seconde partie du raisonnement

nement de ces Incrédules. Supposons, disent-ils, qu'on ait parlé de l'Apparition de la Portiuncule du tems de S. Bonaventure : on la regardoit donc comme un fait du moins douteux, puisqu'un Ecrivain, tel que ce Cardinal, ne l'auroit pas omise, si on l'eût regardée comme incontestable. Si cet Ecrivain l'a regardée comme douteuse, pourquoi l'adopterons-nous aujourd'hui comme une vérité ? A-t-on fait dans ces derniers siècles des recherches plus exactes que S. Bonaventure. Si ce Saint n'en a fait que douter, qui nous peut empêcher d'en douter avec ce S. Cardinal, sur tout dans des circonstances aussi importantes que celles-ci ? Pourquoi nous ôter la liberté qu'a eue cet Historien, qui n'en parle pas même indirectement dans le reste de ses Ouvrages, où l'occasion s'est plus d'une fois présentée d'en dire quelque chose.

C'est ainsi que je pensois à l'âge de 21 ans, lorsque je travaillois à l'Ouvrage que je publie aujourd'hui ; mais la vie de S. François accompagnée des dissertations du Pere Candide Chalippe, Recollet, m'a dessillé les yeux, & m'a

» S. Fondateur , dont les témoignages
 » positifs se trouvent dans les manuscrits
 » de leur siècle , & autorisés par des
 » Actes authentiques. Ce qui détruit ab-
 » solument la force de l'argument né-
 » gatif.

» Secondement, pour prouver que S.
 » Bonaventure a dû rapporter l'histoire
 » de l'Indulgence , il faut supposer com-
 » me certain que son intention a été de
 » recueillir dans sa Légende générale-
 » ment tout ce qui appartenoit à la vie
 » de S. François. C'est ce que ces Criti-
 » ques supposent , & ce qui est démon-
 » tré faux par les propres paroles de S.
 » Bonaventure même. *J'ai entrepris ce*
 » *travail , dit-il , afin de recueillir en par-*
 » *tie, ne le pouvant pas faire entièrement ,*
 » *les vertus , les actions & les paroles de*
 » *S. François qui étoient comme des frag-*
 » *mens , les uns négligés , les autres disper-*
 » *sés, de peur qu'ils ne se perdent tout à fait*
 » *après la mort de ceux qui ont vécu avec*
 » *le Serviteur de Dieu.* Il dit encore au
 » chapitre XII. de sa Légende ; que pour
 » preuve du don des miracles qu'avoit
 » S. François , il n'en donnera que quel-
 » ques-uns pour faire juger des autres ;

» & au chapitre XVI. qu'il ne rapporte-
 » ra qu'une partie de ceux qui ont été vé-
 » rifiés depuis sa mort. L'objet de ce sa-
 » ge Ecrivain a moins été de recueillir les
 » faits connus & notoires de la vie du S,
 » Fondateur , que ceux qui étoient les
 » plus cachés , & pour lesquels il falloit
 » faire les plus exactes perquisitions. Les
 » autres étoient déjà divulgués dans le
 » monde chrétien ; ainsi S. Bonaventure
 » n'étoit pas obligé dans le plan qu'il s'é-
 » toit formé de rapporter l'Indulgence de
 » la Portiuncule déjà connue, déjà recher-
 » chée par le zèle & la piété des Fidèles,
 » Il y a plus , il a obmis dans sa Légende
 » la mission que le S. Fondateur envoya à
 » Maroc. Il a obmis la vocation de S.
 » Antoine de Padoue , aussi-bien que la
 » règle qu'il dressa pour Sainte Claire ,
 » & les liaisons intimes du S. Patriarche
 » avec S. Dominique. Il n'a même rien
 » dit des Lettres & du Testament de S.
 » François , tous faits néanmoins , dont
 » on ne doute pas aujourd'hui. Pour-
 » quoy douter plutôt de l'Indulgence de
 » la Portiuncule que de ces autres évène-
 » mens qui ne sont pas moins importans ?
 » Un Ecrivain contemporain de S. Bo-

» naventure, c'est Ubertain de Casal,
 » avoit déjà remarqué que ce Saint avoit
 » passé sous silence beaucoup de grandes
 » actions du S. Pere; qu'il a omis dans
 » sa Légende beaucoup de merveilles
 » que le S. Frere Leon avoit apprises de
 » la bouche de S. François, & qu'il avoit
 » vues.

Je distingue donc avec le Père Cardide deux choses dans cet événement; sçavoir, la double Apparition de 1221. & de 1223, dont J. C. & la Sainte Vierge favoriserent S. François. Je distingue également ces Apparitions de la concession de l'Indulgence accordée par le S. Siège au Bienheureux Fondateur pour l'Eglise de Portiuncule, ou de Notre-Dame des Anges.

Ainsi on doit croire comme une vérité historique des mieux appuyée, l'Indulgence accordée à S. François, quoiqu'elle n'ait pas été publiée par une Bulle du Pape Honoré III, mais comme le marquent les Historiens, par l'Oracle vivant de la bouche du Souverain Pontif, *viva vocis oraculo*. Les certificats des Evêques, à qui le Pape ordonna de l'aller publier dans l'Eglise de Notre-

Dame des Anges , est positif , & suffit pour assurer la vérité de ce fait , si utile pour ranimer & entretenir la piété des Fidèles. Je reconnois aussi avec plaisir la confirmation & même l'extension qui en a été faite par le Pape Alexandre IV , qui commença à siéger en 1254 , 28. ans après la mort de S. François , & que par là on peut regarder comme contemporain , par le Pape Martin IV. qui siégea en 1281 , par Boniface VIII, siégeant en 1294 , par Clement V. Pape en 1305 ; Paul III. de l'an 1534 , & d'Urbain VIII. qui gouverna l'Eglise près de 21 ans , depuis le 6 Août 1623 , jusqu'au 29 Juillet 1644. Je ne parle point de Sainte Brigitte , dont l'autorité n'est point à comparer à celle d'un Souverain Pontife ; ainsi ce que j'en dis aujourd'hui peut servir de rétractation mentale sur ce que je pensois autrefois ; car je n'en avois jamais rien fait paroître. Je crois donc cette Indulgence très-utile pour maintenir la foi des Fidèles : Je la crois certaine , parce qu'elle nous vient par le ministère des Vicaires de J. C. qui sont les canaux par lesquels le Sauveur accorde des Indulgences aux Chrétiens.

Mais s'il y avoit quelque doute à former, ce seroit tout au plus sur la double Apparition des années 1221, & 1223, parce qu'il n'en est rien dit dans les confirmations de l'Indulgence, ni dans les extensions des Souverains Pontifes. Mais on sçait que le S. Siège n'a point accoutumé d'autoriser ses graces & ses décisions sur des Apparitions & des Révelations particulieres, il lui suffit d'être appuyé sur la Révelation que J. C. a faite à l'Eglise, en la personne de S. Pierre; *tout ce que vous aurez delié sur la terre, sera delié dans le Ciel.* Ce fut même la pensée du S. Fondateur, » lorsqu'il eut obtenu du (a) S. Siège l'Indulgence, » il baissa humblement la tête, & se retirait (ce sont les paroles de l'Historien) mais le Pape lui demanda, où allez-vous, homme simple : Quelle assurance avez-vous de ce que vous venez d'obtenir ? Saint Pere, répondit François, votre parole me suffit. Si cette Indulgence est l'œuvre de Dieu, » lui-même la manifestera. Que J. C.

(a) Vie de S. François, par le Pere Candidé Chalippe. An. 1221. tom. 1. pag. 319. de l'édition *in-douze* de 1736.

ques, on ne scauroit disconvenir que les témoignages autentiques ne doivent l'emporter sur le silence de S. Bonaventure ; de sept certificats d'Evêques & de Religieux rapportés par le Pere Candide (a) d'après Ughelli dans son *Italia Sacra*, & Wadingue dans ses Annales. Je ne mettrai ici que celui du Frere Benoît d'Arezzo, publié par M. Baluze au tome 4. de ses *Miscellanea*.

» Au nom du Seigneur amen. Moi Frere
 » re Benoît d'Arezzo, qui a été autrefois
 » avec le Bienheureux François pendant
 » qu'il vivoit, & que ce très-Saint Pere
 » a reçu dans son Ordre par l'opération
 » de la grace de Dieu ; qui ai été compa-
 » gnon de ses compagnons discrets de
 » l'Ordre, avec lesquels je me suis sou-
 » vent entretenu durant la vie de notre
 » Pere, & depuis qu'il a quitté ce mon-
 » de pour aller vers le Pere céleste. Je dé-
 » clare avoir souvent oui dire à un des
 » susdits compagnons du Bienheureux
 » François, nommé Frere Massé de Ma-
 » rignano, homme sincère & générale-
 » ment estimé, qu'il se trouva à Perou-

(a) Le Pere Candide, Vie de S. François ;
 Tom. 2. pag. 418, &c.

» se à l'Audiance du Pape Honorius , de
 » sainte mémoire , lorsque le Bienheu-
 » reux François demanda une Indulgen-
 » ce de tous les péchés , pour ceux qui
 » étant contrits & confessés viendroient
 » à l'Eglise de Sainte Marie des Anges ,
 » autrement de la Portiuncule; depuis les
 » vêpres du premier jour d'Août jusques
 » aux vêpres du jour suivant : laquelle
 » Indulgence étant demandée avec au-
 » tant d'humilité que d'instance, fut très-
 » libéralement & très-gratuitement ac-
 » cordée par le Souverain Pontife , quoi-
 » qu'il dît que la coûtume du Siège Apof-
 » tolique n'étoit pas d'en accorder de
 » semblables.

» Moi Frere Raynier de Marignano
 » d'Arezzo , compagnon du vénérable
 » Frere Benoît , je déclare avoir souvent
 » oui dire les mêmes choses au susdit
 » Frere Massé , compagnon du Bienheu-
 » reux François , duquel Frere Massé ,
 » moi Frere Raynier ai été le compagnon
 » ordinaire. De même Pierre Calfan a dit
 » dans le Couvent de la Portiuncule en
 » présence du Frere Ange , Ministre du
 » Frere Boniface , Gardien ; du Frere
 » Berthol , de Perouse , & des autres Fre-

» res : Qu'il s'étoit trouvé à la consécrati-
 » on de l'Eglise de Sainte Marie de la
 » Portiuncule , qu'alors il entendit le
 » Bienheureux François prêcher avec é-
 » tendue en présence des vénérables Evê-
 » ques , tenant un papier à la main & di-
 » sant ; *je veux vous faire aller tous en Pa-*
radis. Je vous annonce une Indulgence que
je tiens de la bouche du Souverain Pontife.
Vous tous qui êtes venus aujourd'hui avec
un cœur bien contrit , aurez la rémission
de vos péchés ; & ceux qui viendront
tous les ans à pareil jour avec la même
disposition , l'auront aussi. Je souhai-
tois que cela durât huit jours , mais je n'ai
pu l'obtenir. On voit bien que c'est ici S.
 François qui parle ; & ce témoignage
 est d'autant plus considérable , qu'on y
 trouve les paroles même du Saint. Ce
 n'est point une preuve mandiée , mais
 un titre produit par un Auteur éclairé,
 & qui ne donnoit pas dans les
 fables. Ainsi les doutes sur la conces-
 sion de l'Indulgence par le Pape , doi-
 vent disparoître , & faire place à la
 créance d'un fait si bien autorisé. C'est
 inutilement que l'on prétendroit révo-
 quer la certitude d'une histoire si bien

appuyée. On voit par ces témoignages, que l'Indulgence a été accordée par le S. Siège au Saint Fondateur des Freres-Mineurs, & que la confirmation, qui s'en est faite dans le Ciel, est venue après la concession du Vicaire de J. C. Ce ne sont pas des difficultés que je forme; je parle après les plus illustres Ecrivains de l'Ordre de S. François: J'adhère à tout ce que j'en rapporte, comme à des vérités de fait expliquées & prouvées avec autant de lumieres que de circonspection.

Je crois avec le Pere Candidé, qu'il faut suivre les Décrets Apostoliques, & qu'il est seulement de la prudence de modérer le zèle des Prédicateurs, qui va quelquefois un peu trop loin. Le Pere Candidé, (a) dont l'Ouvrage sur la vie de S. François est écrit avec beaucoup de lumieres & de prudence, convient lui-même que des Prédicateurs peu discrets, ont poussé trop loin les éloges qu'ils ont faits de cette Indulgence de N.otre-Dame des Anges, & que

(a) Le Pere Candidé, Vie de S. François, Tom. 2. pag. 477. 478, &c.

C'est avec raison que M. le Tellier Archevêque de Rheims, & M. de Tressan, Evêque du Mans, en obligerent quelques-uns à se rétracter; le premier en 1694, & le second en 1697. Ils avoient avancé les propositions suivantes, qui n'étoient pas conformes à la Doctrine de l'Église: sçavoir;

Première rétractation, qui est celle d'un Cordelier.

Que le pouvoir de la Sainte Vierge s'étend jusques dans les enfers, en retirant les ames, & diminuant les peines des damnés, par la grandeur de ses mérites; que par la communication du S. Esprit, la Sainte Vierge étoit presque comme devenue égale à la Sainte Trinité.

Seconde rétractation, qui est celle d'un Capucin.

Que S. François, se prosternant la face contre terre, fit descendre une seconde fois le Fils de Dieu sur la terre; que la Sainte Vierge avoit la force de s'opposer à la justice de Dieu. Que la Sainte Vierge étoit plus puissante que Dieu; que la Créature l'avoit emporté sur le Créateur.

Que l'Indulgence de la Portiuncule, est une image de l'immensité, de l'infinité & de l'éternité de Dieu, parce qu'elle se gagne dans toutes les Eglises de S. François, qu'elle expie les peines du péché, & qu'elle durera jusqu'à la fin des siècles.

Troisième rétractation.

Quelques-uns ont été même jusqu'à dire, que les Religieux de S. François sont freres ucrins de J. C. les enfans de Marie, compagnons des Esprits bienheureux; qu'ils tirent comme eux leur origine du milieu des splendeurs de la grace & de la gloire. Que l'Indulgence pleine de la Portiuncule, est irrévocable & éternelle, sanctifiée par le saint Esprit, qui descendu dans la Chapelle de Portiuncule, sous la forme d'une colombe, comme il parut sur le Jourdain, pour faire de cette Indulgence comme un Baptême de salut: que l'Indulgence de la Portiuncule ne remet pas seulement la peine du péché, mais aussi en quelque façon la coulpe, puisque c'est J. C. qui l'accorde, lui qui n'a jamais remis les péchés pendant sa vie mortelle, qu'il n'ait remis l'un & l'autre. Que J. C. a ac-

ET DES APPARITIONS. 135
cordé lui-même l'Indulgence de la Por-
tiuncule , indépendamment des Papes ;
que c'est un Seraphin qui en a dressé
la Bulle. Que S. François demande
ou une plénitude de grace pour les pé-
cheurs , ou un défaut de miséricorde pour
lui.

Ce sont des marques d'un zèle à
peu près semblable , qui ont porté quel-
ques Ecrivains , à risquer sur le Sca-
pulaire (a) de semblables proposi-
tions , propres à faire vivre l'hom-
me dans l'impertinence. Si on le por-
te sur soi , disent-ils , on est délivré
de mort violente ; point d'enfer pour
les Confrères ; nul purgatoire pour
ceux qui meurent le Samedi , & s'ils
meurent un autre jour , ils en sont
délivrés le Samedi suivant. Ces ma-
ximes n'ont jamais été autorisées dans
l'Église ; & l'exactitude même des Re-
ligieux qui s'y trouvent intéressés , est
trop grande , pour approuver une pa-
reille Doctrine.

V. Il est rare de voir un Fon-

(a) Joan. Bapt. Lezana , in Libro cui titu-
lus est , *Maria patrona*. Theodorus Stratus ,
in *privilegiis Scapularii*.

dateur d'Ordre sans Apparitions & sans Révélation. On a donc prétendu , que ceux des derniers tems ne le devoient pas céder à ceux qui les ont devancés. Je n'ai garde cependant de m'inscrire en faux contre les Auteurs que je pourrois citer ; je respecte trop leur piété , pour croire qu'ils nous aient voulu tromper , en donnant pour véritables des Apparitions & des Révélation , qu'eux-mêmes auroient imaginées. Quelquefois , dit Melchior Cano , (10) Evêque des Canaries , ceux qui ont écrit l'histoire des fondateurs , ont cru que la piété de leurs héros n'éclateroit pas , s'ils n'y mêloient de ces grâces extraordinaires ; & le grand nombre de celles qui se rencontrent dans leurs éloges , a fait croire que ce sont des lieux communs , dont on peut douter , sans rompre l'unité de la foi , sans blesser la pureté des mœurs , sans être contraire à la charité ; sans même perdre l'estime qu'on pourroit avoir pour eux. Supposons qu'ils aient été favorisés de ces Apparitions & de ces Révélation , ne peuvent-ils pas s'être trompés , & avoir pris pour une

faveur du Ciel, ce qui ne feroit tout au plus que l'effet d'une imagination trop émue ? Eux-mêmes avoient trop d'humilité pour nous obliger à croire toutes les merveilles, que leur panegyristes ou leurs historiens en racontent. Ils ont été hommes ; ils portoient donc toujours en eux les principes de l'illusion & de l'erreur. Ils n'étoient pas plus saints que les Prophètes ; leur modestie les empêchoit de se croire plus favorisés de Dieu, que les Pasteurs des premiers siècles. Cependant ces grands hommes que Dieu avoit établis comme les colonnes de son Eglise, & les Prédicateurs de sa foi, eux qui étoient l'exemple de leur troupeau, & qui le devoient être de leurs descendans, ont été quelquefois sujets à l'erreur, ou du moins à quelque inadvertence. Dieu a voulu marquer par ces fautes, où sont tombés plusieurs grands Saints, la défiance qui doit accompagner les hommes les plus élevés en sainteté, sur tout lorsqu'il s'agit des graces extraordinaires, ou que l'on marche par les routes les moins connues de la vie spirituelle.

Ce que j'ai dit dans ce chapitre ; sur certaines Apparitions attribuées à quelques Ordres Monastiques , ne fau- roit tirer à conséquence contre l'Ordre même. Un particulier aura quelque- fois débité une fiction qu'on aura re- çue dans la suite des tems comme vé- ritable ; ce n'est point sur les Sociétés qu'en doit retomber la faute , puisqu'el- les se sont ordinairement comportées dans ces occasions avec une grande simplicité , en recevant pour véritable ce qu'on leur donnoit pour tel. C'est pratiquer en cela cet excellent pré- cepte de Notre-Seigneur , *simplices es- tote sicut columba*. Mais la réflexion qui est venue ensuite , les a empêchés de négliger la seconde partie de la ma- xime du Sauveur , *sed prudentes estote sicut serpentes*.



§. SECOND.

Que les Dévotions particulières
ont occasionné des Apparitions
& des Révelations.

I. Le désir d'appuyer quelques dévotions particulières ; a engagé à se servir de fausses Apparitions , & de Révelations supposées. II. Examen de la Vision qui est parmi les ouvrages de S. Anselme ; sentiment de S. Bernard , & de Durand , Evêque de Mende , sur cette Vision. III. Révelations de Sainte Brigitte , & de Sainte Catherine de Sienne , sur l'Immaculée Conception. , contraires l'une à l'autre. Jugement de S. Antonin , & de Melchior Cano , sur ces Révelations. IV. Apparitions rapportées par Denis le Chartreux , par S. Pierre Damian & par Sainte Hildegarde.

I. IL y a d'autres intérêts que ceux de Sociétés , qui ont été l'origine de plusieurs Apparitions & de plusieurs fausses Révelations. On se trouve quelquefois engagé à soutenir une

Doctrine particulière, on la prouve ou par des raisons de convenance, qui sont ordinairement combattues par d'autres raisons aussi probables; ou l'on rapporte pour autoriser son sentiment, le témoignage de quelque Ecrivain ecclésiastique; mais souvent on fait voir que les autorités sont égales de part & d'autre. Dans cette égalité de preuves on se trouve trop engagé par le désir de défendre ses propres opinions; on met tout en œuvre, & l'on va jusqu'à inventer, ou du moins à se servir d'Apparitions & de fausses Révelations. On se persuade qu'elles seront plus efficaces, que l'autorité d'un Théologien. On s'imagine qu'on les prendra pour des Inspirations divines. Les Impositeurs y ont quelquefois réussi, mais dans la suite la fausseté s'est découverte, & l'on n'a trompé les hommes que pendant quelque tems; l'on est enfin revenu à la vérité qui est imprescriptible dans tous les tems.

Nous voions des traces de ces suppositions dans le douzième siècle. Les plus considérables rouloient sur la Conception de la Sainte Vierge, & sur

la dévotion particulière qu'on doit avoir pour elle.

C'est à ce tems qu'il faut rapporter l'Apparition qu'on prétend avoir été faite autrefois à S. Ildefonse, Archevêque de Toledé, (a) qui vivoit au milieu du septième siècle. On remarque dans la préface d'un ouvrage attribué à ce S. Archevêque, que la Ste Vierge lui apparut & le remercia d'avoir si bien défendu sa virginité ; & pour l'assurer de sa protection, elle lui fit présent d'un ornement, ou habillement d'Eglise. Ce présent céleste fit donner à ce Prélat, la qualité de Chapelain de la Sainte Vierge ; mais par malheur cette Apparition n'est fondée que sur le livre attribué à S. Ildefonse, livre qui n'est pas de lui, mais de Pascale Ratbert, Abbé de Corbie, au neuvième siècle (b). Ainsi ceux qui ont supposé cette Apparition, n'ont pas pris d'assez justes mesures, puisque l'ouvrage, qui est la base de toute cette

(a) Julianus Diaconus, præfatione in lib. de Virginitat. S. Ildephonso adscriptum.

(b) D. Lucas Dacheri, præfatione Tomi 12 Spicilegii.

histoire, est venue 200 ans après le Saint Archevêque de Toledé.

Combien les dévotions particulières n'ont-elles pas donné lieu d'imaginer de faits extraordinaires, & d'Apparitions propres à séduire & à jeter dans l'illusion, lorsqu'on a la foiblesse de les adopter sans examen ? (a) N'est-ce pas de cette source qu'est sortie cette Apparition d'un jeune débauché mort dans le crime, mais qui avoit pris l'habitude de dire tous les jours trois *Rofaires*. Il mourut, dit-on, en Brabant, l'an 1251. Ce Jeune homme resta mort pendant quelques heures ; mais ressuscitant tout à coup, il s'écria, & dit à sa sœur, qui étoit Religieuse, & qui se trouvoit encore près de lui : ma sœur, je reviens ; faites au plutôt venir un Prêtre pour me confesser. Il avoua que conduit par les démons au Tribunal de J. C. ils l'avoient accusé de trois grands péchés. Le premier, de n'avoir pas payé les dîmes à l'Eglise, le second, d'avoir volé des poissons dans l'étang de quelques Religieux ; & le troi-

(a) Thomas Cantipratan. Libro 2. cap. 29. num. 8. pag. 279.

sième, d'avoir gâté en allant à la chafse, les bleds & les autres fruits de la campagne ; mais la Sainte Vierge se présente, & intercede pour lui ; & enfin son ame est renvoyée dans son corps pour y faire pénitence.

Que l'on examine cette Apparition, ou cette prétendue résurrection, & l'on verra que sous le prétexte d'une dévotion superficielle, & purement extérieure envers la Sainte Vierge, on conduit les pécheurs à l'impénitence finale. Loin d'exiger d'eux la dévotion du cœur, qui est la véritable, & la base de tous les actes extérieurs de la piété chrétienne, on leur montre que quelques prières prononcées seulement des lèvres, méritent que la Sainte Vierge opère après leur mort des miracles en faveur du pécheur endurci, qui les prononcera. Mais d'ailleurs qui nous assurera que cet homme étoit mort, & qu'il n'étoit pas plutôt tombé dans un assoupissement léthargique, pendant lequel son imagination frappée de l'horreur de ses péchés, lui aura représenté ce qu'il a crû voir effectivement, par le moyen de son ame séparée de son corps ?

Que dire de cette autre merveille arrivée, dit-on, à un Religieux de Cisteaux, (a) qui étoit si stupide, & avoit si peu de mémoire, que jamais il ne put apprendre l'Oraison Dominicale ? Il ne sçut retenir que la Salutation Angélique, & la crainte de l'oublier, l'obligeoit de la ruminer, & de la répéter continuellement. Enfin le bon homme mourut, & fut enterré dans le Cimetiere : & peu de tems après il vint à l'endroit de sa tête un arbre inconnu, mais dont toutes les feuilles étoient inscrites en lettres d'or de ces paroles, *Ave Maria gratiâ plena* ? Que penser de cette autre merveille, arrivée en 1186. à un Religieux, (b) dont la dévotion à la Sainte Vierge mérita d'être récompensée au moment même de sa mort, de cinq roses bien épanouies, qui parurent en même tems, sçavoir, une dans la bouche, deux dans les deux yeux, & autant dans les oreilles ; & ces roses étoient peintes chacu-

(a) Thomas Cantipratan. lib. 2. Miraculor. cap. 29. num. 9. pag. 281.

(b) Thomas Cantipratan. eodem capite num. 15.

ne d'une des lettres du nom de Marie , avec le premier verset de quelque Pseaume , qui commençoit par une de ces lettres.

Je rapporterai encore un autre fait plus singulier. Un Religieux de Cîteaux , (a) avoit mené une vie assez austère , mais enfin il fut tenté , & succomba. Cependant , après avoir vécu quelque tems dans le crime , il revint à lui , & s'adressa à la Ste Vierge , & se prosterna devant une de ses statues , qui tenoit son fils entre ses bras. La Mere de Dieu , par compassion pour ce pécheur pénitent , pria son fils de lui pardonner ; mais J. C. loin de déferer aux prieres de sa mere , tourna la tête d'un autre côté. Sur le champ la Vierge le change de bras , afin de lui faire regarder ce pécheur contrit ; mais J. C. tourna encore la tête. Sa sainte Mere le change de bras pour la troisième fois , & le prie avec tant d'instance , que le pécheur obtint enfin sa grace. Mais la dévotion à la Sainte Vierge , si certaine , si bien autorisée

(a) Thomas Cantipratan. eodem cap. Num.

21. pag. 312.

de tout tems dans les Eglises Grecque & Latine , a-t-elle besoin de ces sortes de faits apocriphes ? & peu séans ? Son titre de Mere de Dieu ne nous suffit-il pas pour nous engager de recourir à sa puissante médiation ? Faut-il employer des Fables & de fausses Apparitions , dans lesquelles on trouve quelquefois des circonstances si puériles , qu'elles feroient douter de la doctrine qu'on y veut établir , si des motifs plus solides & plus puissans ne nous déterminoient pas ? Ainsi en refusant d'admettre ces histoires imaginaires & controuvées , je ne prétends pas affoiblir en rien le culte , qui est si justement déféré à la Mere de Dieu, Je crois l'affermir au contraire , en exhortant de suivre les motifs , que l'Eglise universelle nous présente dans ses décisions & dans ses prieres.

II. On sçait le bruit qu'a fait dans le douzième siècle , la dispute des Chanoines de Lyon , avec S. Bernard , à l'occasion de l'Office de la Conception de la Sainte Vierge , que ces Chanoines commencerent alors à célébrer dans leur Eglise. Les esprits s'échaufferent

de part & d'autre : on attaquoit les Chanoines, sur ce qu'ils introduisoient une nouveauté dans l'Eglise, & qu'ils adoptoient comme généralement approuvé, ce qui n'étoit qu'un sentiment particulier. Les Chanoines, de leur côté se défendoient par le motif de la dévotion singulière ; qu'ils avoient pour la Sainte Vierge. Plusieurs personnes entreprirent la défense de ces derniers ; & pour y réussir avec plus de succès, on crut qu'on pouvoit recourir aux Révelations & aux Apparitions. Il s'en trouve de célèbres, à la fin des Ouvrages de S. Anselme. (a) L'une regarde le Chanoine de Rouen, dont nous avons déjà parlé ; & l'autre fut débitée à l'occasion d'un Abbé d'Angleterre. Il étoit avec quelques autres, dit l'Auteur de cette Apparition, sur un Vaisseau, qui faisoit route vers la Grande-Bretagne. La tempête les saisit tout à coup ; le trouble & la frayeur s'emparèrent de leur ame. Ils étoient prêts à périr ; mais un Vénérable Personnage se présente à eux, & assure

(a) Anselmus ex éditione Gerberon. p. 505, & 507.

l'Abbé, qu'ils seront tous délivrés de la tempête, s'il veut en son particulier obéir à ce qui lui sera ordonné. L'Abbé promet de l'exécuter; que ne fait-on pas dans une pareille occasion? On lui commande donc de faire célébrer l'Office de la Conception. Plus tranquille qu'on ne le doit être au milieu des approches de la mort, il a soin de s'informer de la manière dont l'Office devoit être composé, les Pseaumes, les Hymnes & les Cantiques, qu'on y doit chanter. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit l'instruire. Il est fâcheux pour ces faits que plusieurs grands hommes les aient toujours rejettés comme apocryphes. S. Bernard marque (19) le peu d'égard qu'on doit avoir pour ces sortes d'Apparitions, & en particulier pour celles, sur lesquelles on fonde alors la Fête de la Conception. Il avoit raison de dire, qu'il étoit facile aux ignorans d'apporter de semblables preuves; pour peu que l'esprit soit porté aux fables, il donne aisément dans ces imaginations. Durand, Evêque de Mende, (20) en usa dans le treizième siècle, comme S. Bernard avoit fait dans le dou-

ET DES APPARITIONS. 149
zième, & dit que ces sortes de Révé-
lations ne doivent avoir aucune autorité,
parce qu'elles sont sans fondement.

L'Apparition & la Révélation, qu'on
a fabriquée contre S. Bernard lui-même,
est une suite de ces disputes, &
mérite d'être ici rapportée. Un Frere
convers eut, dit-on, une Apparition,
dans laquelle il vit le Saint Abbé, revê-
tu d'habits aussi blancs que la neige,
cependant une tache assez considéra-
ble sur la mamelle, ternissoit l'éclat de
cette blancheur. Ce bon Religieux,
triste de cet accident, lui dit, mais
pourquoi, mon pere, vous apperçois-
je ainsi souillé d'une tache noire. C'est
lui répondit le S. Abbé, que j'ai par-
lé mal de la Conception de la Sainte
Vierge : & ce Frere ne put s'empê-
cher de faire le récit de cette histoire
aux Religieux de Cisteaux assemblés
dans un Chapitre général. Celui qui
a rapporté cette Apparition, est un Ni-
colas, auquel Pierre, Abbé de la Cel-
les, (a) l'a reprochée comme une
imposture : & Henri de Hesse, Char-

() Petrus Cellensis. in Epistolis.

treux, (a) qui vivoit au commencement du quinziesme siècle, assure aussi la supposition de cette aventure, dans son traité de la Conception de la Sainte Vierge; Ouvrage extrêmement rare, imprimé *in 4^o*. à Milan en 1480.

III. On va voir la confirmation de ce qu'a dit S. Bernard; que tout homme peut aisément produire en sa faveur de ces sortes d'autorités. Les deux Révelations de Sainte Brigitte, & de Sainte Catherine de Sienne, sur l'Immaculée Conception, sont connues depuis près de 400. ans parmi les Théologiens. Saint Antonin, Archevêque de Florence, les rapporte toutes deux. La premiere, qui est de Sainte Brigitte, lui fut proposée comme une objection contre son sentiment; c'étoit alors celui de l'école des Dominicains. On y soutenoit, que la Sainte Vierge avoit été conçue dans le péché; mais il ne sera pas difficile de parer, dit-il, à cette objection, puisque Sainte Catherine de Sienne a scû par une semblable Révelation, le contraire de ce que Sainte

(a) Henricus de Hassia, in tract. manuscripto Carthus. Colonnienf. apud Horstium.

ET DES APPARITIONS. 151
Brigitte disoit avoir appris par la même voye. Ainsi quelque chose que l'on fasse , on doit convenir que l'une de ces deux Révelations est fausse ; néanmoins il ne faut pas omettre ici la réflexion judicieuse , que fait cet illustre Théologien , sur ces deux faits si opposés. Comme ce sont , dit-il , des effets de l'imagination , il nous est permis de les rejeter ; & la Sainteté des Serviteurs de Dieu , n'empêche pas qu'ils ne soient sujets à l'illusion. On en trouve un exemple (11) dans Nathan, continue ce S. Archevêque. Ce Prophète croioit être conduit par l'Esprit de Dieu , lorsqu'il parloit à David sur la construction du Temple , & Dieu lui sçut faire connoître qu'il n'avoit point parlé en son nom dans cette occasion. Ainsi , continue le Saint Archevêque , on ne fait aucun tort à la réputation des Saints , lorsqu'on dit que par la confiance qu'ils avoient en Dieu , ils prenoient quelquefois leurs propres méditations pour des Révelations ou des Apparitions célestes. C'est le jugement que Melchior Cano , (22) porte des Révelations de ces deux Saintes.

Il va même jusqu'à dire, qu'elles donnent lieu par là aux libertins de se moquer de la Religion, & qu'elles font gémir les ames fidèles, qui voyent qu'on fait servir à ses propres intérêts ce qui devrait être le plus saint dans la Religion.

IV. En voici qui ont assez de rapport à ces matières; l'une qui se trouve dans les Ouvrages de Denis le Chartreux, nous apprend que la Sainte Vierge descend tous les ans en Purgatoire, pour en délivrer quelques ames; c'est ce qu'elle fait sur tout la nuit de Noel, que J. C. vint au monde; la nuit de la Résurrection, lorsqu'il a délivré des Lymbes les anciens Patriarches, les Prophètes & les Justes du vieux Testament, qui attendoient sa venue.

L'autre à peu près semblable, rapportée dans les Opuscules du Cardinal Pierre Damian, (23) est que la Ste Vierge, délivre le jour de son Assomption, quantité d'ames des peines du Purgatoire; que l'année même où ce pieux Cardinal eut cette Apparition, elle en fit sortir un si grand nombre, qu'il

pouvoit égaler celui des Habitans de la Ville de Rome : aussi en actions de grace , ces Saintes ames allerent visiter toutes les Eglises dédiées à la Sainte Vierge. C'est ce qu'apprit le Cardinal Pierre Damian lui-même , d'une de ces mêmes ames qui avoient été délivrées.

Saint Antonin (24) rapporte un fait qui mérite d'être inséré ici avec les autres. Un grand pécheur fut conduit dans une Apparition , dit-il , au Jugement de Dieu. Le Diable vint pour s'en saisir , fondé , disoit-il , sur quatre raisons essentielles , qui furent exposées avec beaucoup de netteté , & qu'il eut soin de bien autoriser. La première , étoit prise des endroits de la Sainte Ecriture , où il est dit , aussi-tôt que vous mangerez de ce fruit , vous mourrez : or cet homme , dit le Démon , est descendu de ceux-mêmes , contre qui cet arrêt a été prononcé ; il doit par conséquent souffrir la mort éternelle. Mais par malheur pour le Démon , la Sainte Vierge vint s'opposer en qualité de médiatrice & d'avocate elle dit au Démon , c'est toi qui as falsifié ce témoig-

gnage, en disant à Eve ces paroles, *vous ne mourrez pas*; & par conséquent tu dois être rejeté comme un faussaire. En *second lieu*, le Démon dit, que ce pécheur devoit lui appartenir par droit de prescription, puisque cet homme l'avoit servi très long-tems. Mais la Sainte Vierge renversa cet argument, en apportant la règle de droit, c'est, dit-elle, que cette prescription n'est pas recevable, parce qu'elle a été souvent interrompue: en effet, dit la Sainte Vierge, la raison de cet homme murmuroit de servir un maître aussi cruel que toi. Le Démon, dit *en troisième lieu*; que ce pécheur, devoit lui appartenir à raison de ses péchés; car, dit-il, le propre du péché est d'être pesant, suivant cette parole du Pseaume, mes fautes se sont appesanties sur moi, comme un fardeau très-pesant; or tout ce qui est pesant, tend au centre de la nature; c'est-à-dire aux enfers, & par conséquent, conclut le Démon, il doit y être précipité. Mais la Sainte Vierge, suivant l'Auteur de cette Apparition, ne paroît pas faire une réponse directe. Elle se contente de dire

que les mérites de J. C. surpassent tous les péchés qu'on pourroit commettre, selon ce qui est dit dans l'Ecriture, plutôt à Dieu que mes péchés fussent mis dans une balance avec ses bonnes œuvres. Enfin le Démon, apporta une *quatrième raison*; c'est que les crimes du pécheur le devoient faire descendre avec lui dans le lieu des supplices éternels, parce qu'il y avoit plus en lui de péchés que de bonnes œuvres. Il fallut donc en venir à la preuve. On mit les bonnes œuvres & les péchés de cet homme dans une balance, afin d'en juger plus exactement. La Sainte Vierge voyant que les péchés l'emportoient, appuya la main sur la partie de la balance où étoient les bonnes œuvres, mais en très petit nombre, & fit que cette partie devint plus pesante que l'autre, & le Diable se retira confus.

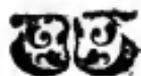
Qui ne voit que de pareilles histoires autorisent les pécheurs à vivre dans le desordre & dans l'impénitence? Peut-on croire que la Sainte Vierge, Mere de toute pureté, soit la Médiatrice & la Protectrice des pécheurs endurcis? Peut-on croire que la Mere de

Dieu qui s'est toujours conduite avec la dignité, qui convient à la première & à la plus sublime de toutes les Créatures, s'abaisse jusqu'à tenir des conversations puériles avec l'Ange de ténébres? C'est où l'on en vient, lorsque la piété, abandonnant les lumières de la Religion, se jette dans des illusions chimériques, pareilles à celles que nous rapportons dans cette prétendue Apparition.

Ce sujet est si fécond qu'on ne sauroit presque l'abandonner; nous en rapporterons encore quelques traits, qui ne sont pas moins singuliers. Sainte Hildegarde se vançoit d'avoir souvent des Apparitions, & qu'un Ange la venoit trouver tous les jours, & passoit par une des fenêtres de sa chambre. Son Directeur, à qui ces fréquentes Apparitions étoient justement suspectes, lui dit qu'elle étoit dans l'erreur, & qu'elle se laissoit tromper par l'Esprit malin. Il conclut qu'elle mettroit un cierge béni sur sa fenêtre, & que si c'étoit le Démon, il ne reviendroit plus; si au contraire, c'étoit un bon Ange, il continueroit toujours les mêmes vi-

tes. Le cierge fut placé , le Démon ne revint plus ; mais quelques jours après un Ange du Seigneur vint & prit sa place.

C'est donc souvent à ces illusions que conduit une piété , qui n'est pas éclairée. On prétend l'autoriser , non par les preuves ordinaires , qu'on ne croit pas suffisantes , mais on veut du merveilleux ; l'on cherche des faits éclatans , qui frappent & qui persuadent ; n'en trouve-t-on pas , on croit être en droit ou d'en imaginer , ou de se servir de ceux que la simplicité & la crédulité suggèrent. Cette méthode mise une fois en pratique par un seul homme , donne lieu à beaucoup d'autres d'en faire autant , & par là on se trouve rempli d'Apparitions & de Révelations chimériques ; comme nous le sommes effectivement dans un grand nombre de livres.



CHAPITRE VII.

Règles pour discerner les véritables Révelations ; & les véritables Apparitions.

Nous avons déjà remarqué qu'on ne doit pas rejeter indifferemment toutes sortes de Révelations & d'Apparitions. Il faut avouer néanmoins qu'il est très difficile d'avoir une entière certitude de leur vérité ; c'est une mer remplie d'écueils de toutes parts ; & il n'y auroit pas moins de dérèglement d'esprit de les rejeter toutes , qu'il y en auroit à recevoir toutes les impostures , & les illusions de l'esprit humain. (1) Il faut donc s'attacher , non

(1) Erit autem utrobique , vel in approbatione , vel in reprobatione periculum. Approbare enim falsas & illusorias aut frivolas visiones , pro veris & solidis Revelationibus , quid indignius , quid alienius ab hoc Sacro Concilio (scilicet Constantiensi.) Reprobare verò nunc eas quæ multifariè multisque modis quaquà verum per diversas nationes probatæ dicuntur , non parva exinde scandalorum in Christianâ Religione & devotione populorum formidatio ; denique in ipso etiam silentio & dissimulatione , ex quo res in medium posita est , non nihil esse discriminis pertimescimus. *Gerson. de*

point à certaines expériences, mais à des maximes fondées sur les règles de l'Eglise, & sur les principes de la Religion Chrétienne, ou du moins qui ayent les degrés de certitude que l'on croit nécessaires pour admettre les faits historiques, qui nous intéressent. La possibilité n'est pas une preuve de ces sortes de faits. On n'attaque point la puissance de Dieu, en rejetant des évènements & des merveilles, dont la vérité n'est pas certaine: & il ne faut pas s'en faire un titre pour soutenir de vaines Apparitions. J'admets celles qui ont de fortes preuves; je doute de celles qui ne sont pas suffisamment appuyées, & je rejette toutes celles où l'on trouve des marques évidentes de fausseté & de supposition.

Pour user de quelque méthode, on peut diviser ces règles en trois différentes classes; les unes regardent les Apparitions & les Révelations en elles-mêmes, les autres regardent les personnes à qui elles arrivent; les troisièmes enfin ont rapport aux circonstances qui les accompagnent.

Declarat. spirit. part. I. p. 530 editionis anni 1606.

ARTICLE PREMIER.

Règles par rapport aux Révelations en elles-mêmes.

I. Première règle. Si ce qui est énoncé par l'Apparition & la Révélation ; est conforme à l'Écriture & à la Tradition. II. Deuxième règle. L'utilité qu'on en peut tirer. III. Troisième règle. Si les choses qui sont révélées portent avec elles le caractère de la simplicité chrétienne. IV. Quatrième règle. La fréquence des Apparitions & des Révelations les doit rendre suspectes. V. Cinquième règle. Si elles ont la décence & la dignité convenable à la Majesté Divine , & si elles ne renferment rien de puérile.

I. La première considération qu'on doit faire dans l'examen de ces sortes de graces prises en elles-mêmes, est de voir si elles ne contiennent rien, qui soit contraire aux Écritures (1) Canoniques, aux (2) Traditions Apostoliques, aux Décisions de l'Égli-

se, & aux usages reçus. Si par une supposition impossible, il arrivoit qu'un Ange du Ciel vint nous annoncer un Evangile différent de celui qui a été publié au nom & par la puissance de J. C. nous ne devons pas le recevoir; il faut toujours conserver le sacré dépôt de la Tradition, qui nous a été confié, *depositum custodi*; c'est la règle de l'Ecriture Sainte, qui nous avertit par là d'être unis à l'Eglise, qui est la colonne & le fondement de la vérité. Telle a été la conduite des Apôtres, lorsque Dieu les favorisoit de ces graces si extraordinaires; ils croyoient qu'elles n'auroient point assez d'autorité, s'ils n'y joignoient le témoignage des Saintes Ecritures. Saint Pierre entendit lui-même cette voix qui venoit du Ciel, lorsqu'il étoit sur la Sainte Montagne (3) avec J. C. mais dit cet Apôtre, nous avons les oracles des Prophètes, dont la vérité est plus certaine, & nous devons nous y arrêter. Ainsi recevroit-on du Ciel ces faveurs extraordinaires, on doit toujours reconnoître que les oracles des Prophètes sont plus surs que ces Ap-

paritions & ces Révelations particulières. Ignore-t-on combien nous sommes tous les jours trompés par nos sens ? mais Dieu qui nous parle dans les Saintes Ecritures ne peut nous tromper. Les Peres ont suivi ce même principe ; ils ont reconnu les égaremens , auxquels se sont abandonnés de faux Prophètes ; parce que leurs Révelations étoient contraires à la doctrine renfermée dans les Ecritures Canoniques.

Cependant il y a quelquefois tant de conformité entre la vérité & le mensonge , qu'on s'y peut aisément tromper ; les Hérétiques & les Catholiques s'autorisent également de la parole de Dieu , mais différemment expliquée & entendue. Nous avons vu dans le dernier siècle des (a) Athées , qui ont voulu détruire l'existence de Dieu , par l'idée la plus grande & la plus magnifique qu'on puisse apporter de l'Etre nécessaire ; ils empruntoient & se servoient contre la Religion des

(a) Vanini. in Amphitheatro Divinæ Providentiæ ; exercitatione 2.

Il fut brûlé à Toulouse pour Athéisme en 1619.

raisonnemens les plus forts que les Pères ayent donné pour démontrer l'existence & la nécessité d'un Etre suprême : mais afin de n'être pas (a) comme des enfans qui se laissent emporter, à tout ce qui se présente, & qui n'ont point de principe assuré ; nous devons toujours joindre à l'écriture, les explications de l'Eglise qui seule a le pouvoir d'en donner l'intelligence, qu'elle a reçue de Dieu même. Ainsi avant que d'admettre quelque Apparition ou quelque Révélation, on doit l'examiner suivant la méthode des Théologiens, afin de n'y recevoir aucun (4) terme qui puisse préjudicier à la foi, ou blesser la pureté des mœurs.

C'est sur ce principe qu'il faut juger de la prétendue Apparition de cette femme condamnée (b) seulement aux peines du Purgatoire, pour avoir employé l'Art magique, Art condamné par l'Eglise, & réprouvé par les Saintes Ecritures. Elle s'en étoit servi pour empêcher que son Mari ne portât son cœur ailleurs que chez elle. C'est ce qu'elle raconté dans

(a) Card. Bona de discret. spirit. c. 20.

(b) Cæsarius lib. 12. Miraculor. cap. 27.

une Apparition, où elle se présente à une Sainte Religieuse, qui prioit pour elle. Son mari qui en est averti, jeûne, prie & fait des aumônes à son intention pour la délivrer de ces peines passagères, & la faire entrer dans la gloire. Peut-on croire qu'un Art réprouvé également dans le Paganisme, & sous la loi Evangelique, ne soit puni en l'autre vie que par des peines passageres en une ame, qui n'en a fait, ni même commencé la pénitence en ce monde?

L'Histoire qui suit est encore plus condamnable; & porte avec soi un caractère de réprobation. L'Evêque de Liège avoit fait (a) exhumer au commencement du douzième siècle le corps d'un Usurier public, comme indigne de jouir de la sépulture des Fidèles. Sa Veuve touchée de cette tache faite à la mémoire de son Mari, se transporte à Rome, elle prie, elle supplie le Pape de faire remettre le corps de son Epoux dans le Cimetière. Elle fait entendre que le mari & la femme n'étant qu'un, le mari infidèle peut être sauvé par la femme fidèle; elle offre donc de faire péniten-

(a) *Idem*, lib. 12, cap. 24.

ce pour son mari , & de réparer le mal qu'il avoit fait , & de suppléer au bien qu'il avoit omis. Les Cardinaux s'intéresserent pour une femme si affectionnée à la mémoire d'un mari , qui n'étoit plus. Elle obtint enfin du S. Pere que le cadavre du défunt seroit reporté dans le Cimetiere ; & cette Veuve pour satisfaire à la Justice Divine fait bâtir une cabane auprès du tombeau de son mari , elle s'y enferme , & s'y livre entièrement aux aumônes , aux jeûnes & aux prieres. Elle passa sept ans dans ces saints & pénibles exercices , au bout desquels l'ame de son mari lui apparut vêtue d'un habit de couleur brune , & la remercie des peines qu'elle a essuyées pour le retirer du profond de l'enfer , d'où il est enfin délivré ; & que si elle daigne continuer encore sept ans dans les mêmes exercices, il sera entièrement sauvé. Elle persiste donc dans les travaux de la pénitence , & au bout du terme prescrit , le défunt se présente à son Epouse vêtu d'une robe blanche , avec un visage joyeux & content , & lui dit , que graces à Dieu & à ses prieres , il vient d'être établi dans le

Cesarius qui rapporte cette prétendue Apparition, fait tout ce qu'il peut pour lui donner un sens favorable : mais comment justifier la conduite d'un Usurier public, dont les excès obligent enfin l'Evêque de Liège, à le déclarer excommunié même après sa mort ? L'auteur se seroit fait plus d'honneur, s'il avoit avoué franchement que les peines & les travaux de la Veuve avoient été utiles au salut de cette bonne femme, mais qu'elles n'avoient servi de rien pour l'ame de son mari, que la mort avoit surpris dans l'habitude d'un péché mortel, qui ne va pas moins contre l'ordre public & contre la Société, que contre la charité chrétienne. Il est vrai que Césarius n'y auroit pas trouvé le merveilleux, qu'il a voulu y faire appercevoir. Je pourrois rapporter plusieurs autres Apparitions, aussi suspectes, dont la fausseté se prouve aisément par leur seule opposition aux maximes de l'Evangile.

II. Il faut en second lieu considérer dans les Apparitions & les Révelations, si ce qu'elles représentent ou font con-

noître , peut servir à l'avancement de la Religion , à la gloire de Dieu , ou au salut des hommes ; car si on remarque de l'inutilité , & si elles ne contiennent rien de solide , mais au contraire qu'elles soient (5) plus propres à faire perdre du tems à ceux qui les ont , & à ceux qui les écoutent ; on les doit regarder comme des illusions , & croire que ce sont des pièges qui sont tendus par l'Ange de ténébres ; c'est ce que marque Gerson , & après lui le Cardinal Bona. On doit même rejeter les choses que l'on pourroit croire d'abord avoir été révélées , lorsqu'elles ne paroissent pas conformes à la bonté , à la sagesse (6) & à la puissance divine , dit Gerson. J. C. en a donné l'exemple , lorsqu'il a permis au Démon de le tenter. Cet Esprit de ténébres lui dit de se laisser aller de dessus le temple , afin de montrer qu'il étoit le fils de Dieu ; mais J. C. qui sçavoit que ce miracle ne renfermoit aucune sagesse , ni aucune utilité , rien enfin qui pût l'y porter nécessairement rejette cette tentation , & nous fait connoître en même tems les illusions dans lesquelles

les hommes les plus saints peuvent quelquefois tomber.

Il faut remarquer encore qu'il peut y avoir des Revelations de choses véritables & très utiles en soi, qui cependant ne sont d'aucune utilité, parce qu'elles sont déjà clairement révélées dans l'Écriture; & par cette raison les Revelations nouvelles & les Apparitions qu'on en auroit, doivent être suspectes. Il est inutile & souvent dangereux de multiplier à l'infini les Revelations particulières. Quand Dieu a parlé, il se contente de l'avoir fait une fois, (7) *semel locutus est Deus*. Sans répéter souvent ce qui peut nous instruire de nos devoirs, & nous faire connoître ses volontés.

Quelle utilité peut-on tirer de cette Apparition, où l'on représente Hugues, Chanoine Régulier de S. Victor de Paris, (a) mort au milieu du douzième siècle, lequel après sa mort apparoit à un de ses confreres & lui avoué qu'il n'est pas resté un seul Démon en enfer; que tous se sont trouvés sur son passage;

(a) Thom. Cantipratan. lib. 2. cap. 16.
B. 5. P. 215.

lorsqu'il

lorsqu'il alloit entrer dans le Purgatoire, & qu'ils lui ont tous appliqué de grands coups de fouet ; punition qu'il a reçue, disoit-il, pour avoir négligé de prendre quelquefois la discipline, lorsqu'il étoit en ce monde. Les disciplines ne sont néanmoins que des observances régulières, dont l'omission ne paroît pas punissable, à moins qu'il n'y ait du mépris ; ce qu'on ne sçauroit attribuer à Hugues de S. Victor, que l'on a dépeint comme un homme très religieux, mais extrêmement délicat, & qui ne s'est prêté à cette omission que pour aider la foiblesse de son temperament. Cette inutilité dans une pareille Apparition, ne marque-t-elle pas combien elle doit être suspecte & peu recevable ?

Quelle utilité tire t-on de cette Apparition extraordinaire qu'eut, dit-on, le Bienheureux Henri Suso, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, (a) mort le 25 Janvier 1365 ? Ce bon Religieux animé d'un saint zèle & d'une extrême dévotion, se laissoit aller à des extases qui furent portées si loin, qu'il eut, ou du moins qu'il crut avoir une Appa-

(a) Henrici Susonis vita, capit. 46.

rition d'un Seraphin attaché à une croix, à peu près comme le fut J. C. Cet Ange de lumieres avoit six aîles ; deux lui couvroient la face, deux autres couvroient ses pieds, & les deux du milieu lui servoient à voler dans l'air. Cet Ange portoit trois inscriptions remarquables ; la premiere qui étoit peinte sur les deux aîles inférieures, lui ordonnoit de recevoir volontiers toutes les afflictions qui lui arriveroient. La seconde qui paroissoit sur les aîles du milieu, l'engageoit à porter sa croix avec un courage toujours égal. Enfin l'inscription qui étoit sur les deux aîles supérieures, lui apprenoit qu'il devoit souffrir à l'imitation de J. C. Je me garderai bien de dire que Henri Suso a volé cette Apparition à S. François ; mais au moins elle montre qu'un Religieux de S. Dominique en a été aussi favorisé, cependant avec moins d'éclat & de succès que le S. Fondateur de l'Ordre des Freres Mineurs.

Mais étoit-il nécessaire de l'Apparition d'un Séraphin, pour apprendre que la vie chrétienne, & sur tout Religieuse, est une vie pleine de souffrances ?

L'Évangile nous l'avoit annoncé, & toute la Religion nous en instruit; mais Henri Suso vivoit dans un siècle fécond en Apparitions & en Révelations. C'étoit la mode, beaucoup d'Historiens ne pouvoient rien dire simplement. vérités évangéliques leur auroient paru languissantes, s'ils ne les avoient soutenues par quelques Apparitions, ou par des faveurs extraordinaires. Ils n'osoient proposer les maximes les plus chrétiennes, sans les appuyer sur quelque une de ces graces singulieres. L'imagination y étoit portée, & s'y plaisoit par le merveilleux qu'on y trouvoit. C'est dans ce siècle qu'on voit paroître Jean Ruysbrock, Chanoine Régulier, & célèbre Mystique, aussi-bien que Barthelenai Albizi, ou de Pise, Cordelier, très renommé par son livre des conformités de S. François avec J. C.

La curiosité qui se mêle souvent dans les choses inutiles, est encore une marque plus certaine de l'illusion où l'imagination se laisse aller, lorsqu'elle désire & se croit digne de recevoir de Dieu les graces les plus particulieres. Il est presque impossible de ne pas croire

qu'une personne ne soit dans l'erreur; lorsqu'on la voit demander à Dieu des Révelations pour sçavoir si ses péchés lui ont été remis ; rien n'est moins utile qu'une semblable demande. C'est la remarque de S. Gregoire , (8) qui nous assure que Dieu ne veut pas nous sauver d'une autre maniere qu'il a sauvé ceux qu'il chérissoit le plus, S. Paul élevé jusqu'au troisième Ciel , continue ce Pape , après avoir appris les Mystères les plus cachés , ne laisse pas de châtier son corps , de le réduire en servitude , & d'être continuellement dans la crainte , de peur qu'après avoir annoncé l'Evangile aux autres , il ne soit enfin réprouvé. Il n'en faut pas davantage pour rejeter l'Apparition de ce Religieux , que nous avons rapportée ci-dessus , chapitre V. article 3. pag. 71.

C'est le jugement qu'on doit porter des différentes Apparitions que reçut , dit-on , Sainte Lutgarde , lorsque le Seigneur l'assura plusieurs fois de la certitude de son salut ; & même dans la dernière Apparition , il lui fut dit , foyez tranquille , je viens de la part du Seigneur vous assurer qu'il vous

aimé ; & que vous devez être assurée de votre salut éternel. Telle est encore cette Apparition que reçut un Chanoine Régulier de Cantimpré , près Cambrai , (*a*) lorsqu'après une grande tentation , à laquelle il avoit résisté courageusement , il pria le Seigneur de lui faire connoître s'il seroit sauvé ; & il en reçut l'assurance , qui le tranquillisa. Retrouve-t-on dans ces histoires les maximes Evangéliques , qui nous ordonnent de travailler à notre salut avec crainte & tremblement ? Je ne vois rien de si sage , que ce qui est marqué par un des plus grands Maîtres de la vie chrétienne & spirituelle. » Un homme , » dit-il , (*b*) se trouvant un jour flottant entre la crainte & l'espérance , » tomba dans une profonde tristesse. Il » entra donc dans une Eglise , & se » prosterna devant un Autel pour y faire » sa priere. Comme il repassoit souvent » ces paroles en lui-même ; hélas si je sçavois au moins que je dois perseverer ; » il ouit aussi-tôt cette parole dans le

(*a*) Thom. Cantipratan. libro 2. Miraculor. cap. 52. num. 4 , & 5.

(*b*) De Imitatione Christi , lib 1. cap 25.

« fond de son cœur ; que voudriez-vous
 » faire si vous le sçaviez ? Faites main-
 » tenant ce que vous feriez alors , &
 » vous serez assuré de votre salut. Au
 » même instant il fut consolé & forti-
 » tifié : il s'abandonna à la volonté de
 » Dieu , & se vit délivré de toutes ses
 » agitations. Il ne voulut plus recher-
 » cher curieusement ce qui lui devoit
 » arriver ; mais il ne pensa qu'à con-
 » noître la volonté de Dieu , pour la
 » pouvoir accomplir , & pour com-
 » mencer & achever par son secours
 » tout le bien qu'il pourroit faire.

III. Les Apparitions & les Révéla-
 tions qui portent quelquefois à des ac-
 tions extraordinaires , ne sont autre cho-
 se que des égaremens & des illusions ,
 auxquelles on se laisse trop aisément al-
 ler , lorsqu'on a confiance à ces mouve-
 mens extraordinaires. Au lieu de les
 prendre pour des inspirations du Ciel ,
 on doit les regarder comme des séduc-
 tions de l'amour propre , ou même
 comme des pièges de l'Esprit malin.
 C'est donc une règle certaine pour s'as-
 surer des véritables Apparitions , que les
 choses représentées portent avec elles le

ET DES APPARITIONS. 175
caractère de la simplicité chrétienne ;
mais au contraire si elles engagent à
des actions ou à des projets qui ne con-
viennent point à l'état où Dieu appelle
une ame , alors il faut les regarder ou
comme fausses , ou comme suspectes.
Si Dieu néanmoins inspiroit des voyes
singulieres & sublimes à ceux qu'il fa-
vorise d'Apparitions & de Révelations ,
on ne doit pas laisser d'examiner (9)
avec soin si ces voyes ou ces actions se
trouvent énoncées clairement dans la
Révelation , ou si on ressent au dedans
de soi , dit Gerson , une lumière in-
térieure, qui loin de troubler l'ame, l'af-
fermit dans ce qu'elle a entrepris. L'a-
mour propre qui est le vice commun
de l'humanité , est la cause principale
de l'égarement où l'on se jette , lors-
qu'on est favorisé de ces graces ex-
traordinaires. Il persuade souvent à ceux
(10) qui sont unis par le lien du mariage
de se retirer dans une solitude , com-
me l'a remarqué le Cardinal Bona.
Tantôt il porte un homme d'un tem-
peramment foible & délicat , à se ma-
cérer par des jeûnes & par des veilles
excessives. Il pousse un Pere de famille

à la contemplation , lorsque le soin de sa maison doit occuper son esprit ; c'est même la miséricorde envers les pauvres qu'il inspire , afin de conduire insensiblement à l'avarice ; il donne lieu par les mouvemens d'une cupidité secrète de rechercher les biens & les richesses de ce monde , sous le prétexte spécieux de les répandre sur ceux qui sont dans la nécessité.

Nous avons vu des personnes du sexe élevées par des qualités personnelles qu'elles pouvoient avoir , & que leur élévation cependant n'a pas exemptées des illusions , qui ne sont que trop ordinaires à leur sexe ; on les a vues se croire inspirées pour faire rentrer dans l'Eglise ceux qui s'en étoient séparées par le Schisme. Le Démon les a conduit , & a fait qu'elles ont publié elles-mêmes l'égarement de leur esprit devant les puissances de l'Eglise ; les erreurs où elles se sont jettées sont un témoignage certain de la fausseté de leurs Révelations.

Les personnes instruites des questions contemplatives qui ont agité la fin du dernier siècle , & le commencement de

celui-ci , n'auront pas de peine à reconnoître ici le portrait de Madame G. Cette Dame qui faisoit ses délices de la vie mystique , se trouvant à Montargis , eut , à ce qu'elle dit , une Révélation , où elle apprit qu'elle étoit destinée par la Providence pour la conversion des Hérétiques. Elle consulta sur cette Révélation un Religieux Dominicain , qui loin d'écarter des vûes aussi chimériques , l'affermir dans ce dessein , & lui témoigna que lorsqu'il célébroit le Saint Sacrifice de la Messe , il avoit eû la même Révélation ; c'est qu'il avoit appris que Madame G. qui lui parloit , devoit aller travailler à la conversion des Protestans. Elle fut donc trouver Monseigneur l'Evêque de Genève , à Annecy , lieu de la résidence du Prelat. Elle lui découvrit sa Révélation & le dessein que Dieu lui avoit inspiré de se consacrer aux Missions Apostoliques ; cet Evêque eut raison de la regarder comme une folle : elle ne laissa pas néanmoins de se charger des petites Ecoles de charité. C'est où se termina cette Mission extraordinaire , qui tendoit à faire rentrer dans le sein

de l'Eglise tous ceux qui depuis 150 ans s'en étoient séparés par l'Hérésie ; mais au lieu de convertir les autres, elle se pervertit elle-même, & comme une nouvelle Priscille, elle se précipita dans des égaremens sur la vie spirituelle. Ses erreurs obligerent l'Evêque de Genève de la faire sortir de son Diocèse. Elle se rendit à Grenoble où elle voulut dogmatifer sur la contemplation, & sur les voies les plus secrettes de la vie mystique. M. l'Evêque de Grenoble, c'étoit M. le Camus, empêcha les progrès qu'auroit pû faire sa doctrine pernicieuse. Elle fut donc obligée de retourner à Paris, où peu de tems après elle eut un procès dont M. le Camus, frere de M. l'Evêque de Grenoble, étoit Juge. Elle écrivit elle-même au Prelat pour implorer son secours & sa protection ; & pour l'y engager, elle lui marqua qu'elle avoit changé de sentiment, & que Dieu lui avoit fait reconnoître & abandonner ses égaremens. Ce Prelat lui envoya avec plaisir la lettre de recommandation qu'elle demandoit. Madame G. munie de ce titre, s'en servit pour semer ses er-

reurs qu'elle n'avoit point reconnues. Elle abusa de la lettre de ce Prelat, & s'en prévalut pour donner cours à sa doctrine & à ses imaginations chimeriques. On fut obligé de s'éclaircir avec M. l'Evêque de Grenoble, qui témoigna qu'il ne lui avoit accordé cette lettre que sur un changement supposé qu'elle lui avoit annoncé; & que dans cette lettre il ne s'agissoit point de doctrine, mais uniquement d'un procès. C'est ce que j'appris en 1695. de M. Bossuet, Evêque de Meaux, qui vouloit bien me permettre de l'aller voir quelquefois, & je ne manquai pas de l'écrire sur le champ pour mon instruction particuliere.

Telle est la suite de ces Apparitions & de ces Révelations particulieres, qui jettent l'homme dans des voyes qui ne conviennent point à l'état, où la Providence l'a appelé, conformément aux circonstances où elle l'a placé, circonstances qui seules tiennent lieu d'une Révelation publique, & qui doivent par conséquent faire évanouir toute Révelation particuliere, qui ne s'y trouve pas conforme.

IV. La fréquence des Révelations les a toujours rendues suspectes , parce que plus on se croit favorisé de Dieu , plus on conçoit d'estime pour soi-même , & par là on peut tomber aisément dans l'égarement. C'est ce qu'a remarqué Saint François de Sales (a) , en écrivant à une Supérieure , à l'occasion d'une Religieuse qu'on disoit avoir beaucoup de Visions ; *quant aux Visions & Révelations , dit ce Saint Evêque , dont cette fille est favorisée , elles me sont infiniment suspectes ; comme inutiles , vaines & indignes de considération ; car d'un côté elles sont si fréquentes , que la seule fréquence & la multitude les rendent dignes de soupçon.* C'est ce qui a donné lieu de douter de celles de Sainte Hildegarde , de Sainte Gertrude , de Sainte Brigitte , de Sainte Catharine de Sienne & de beaucoup d'autres. On prétend même que la fréquence de celles de Sainte Brigitte & de Sainte Thérèse ont retardé quelque tems leur Canonisation. Le saint Siège toujours attentif , voulut examiner si ces Bienheureuses ne s'étoient pas livrées à quelque illusion volontaire. Ce fut cette multi-

(a) Livre 2. Lettre 24.

ET DES APPARITIONS. 181
 tude d'Apparitions du Bienheureux Jordan, Général des Dominicains, qui porta Thomas Cantimpré, (a) tout grand conteur de fables qu'il est, à reconnoître que ce Religieux s'est souvent laissé surprendre par de tristes & fâcheuses illusions. Je n'ai rien lu de plus sensé à ce sujet que la sage réflexion d'une illustre personne qui a publié l'abregé de la vie de Mde de Chantal: (b) voici ses paroles. » Je n'ai point parlé des visions » ni des extases de la Mere de Chantal, » & je ne dirai rien non plus de ses Miracles; sa vie me paroît le plus grand » de tous ses prodiges; & je suis bien » plus étonné qu'une femme ait eû la » force pendant cinquante ans de ne rien » accorder à la nature, & de ne rien refuser à la grace, que je ne le serois de voir ressusciter les morts.

C'est ce que l'on devroit imiter, lorsqu'on

(a) Thom. Cantipratan. lib. 2. c. 57. num. 46. p. 575 & 76.

(b) Madame de Daletz, vie de la Mere de Chantal, in douze, Par. 1697. p. 253 & 254. On attribue cette vie au Comte de Bussi Rabutin, mais on sçait qu'elle est de Madame sa fille, qui épousa en secondes nûces M. de la Riviere, avec lequel elle eut un grand procès.

qu'on écrit la vie des plus grands serviteurs de Dieu. Comme ces graces, lorsqu'il leur en arrive, ne doivent ordinairement servir qu'à l'instruction particulière de ceux qui les ont; il faut être aussi attentif à les tenir secrettes, que le devroient être ceux qui les reçoivent; autrement on donne lieu aux ames foibles de désirer ces voyes extraordinaires, qui ne contribuent point à la sanctification, & qui peuvent quelquefois préjudicier à la piété, & faire tomber le Chrétien dans l'égarément.

V. Enfin un *cinquième* attribut que doivent avoir en elles-mêmes ces Apparitions & ces Révelations pour pouvoir être reçues & approuvées, est une majesté & une dignité convenable à la Divinité & à la Religion; tout ce qui vient de Dieu, tout ce qui a rapport au Christianisme en doit porter le caractère; ainsi dès qu'on n'y remarque point cette sagesse & noble simplicité, qui caractérise les œuvres du Tout-puissant. Dès qu'on y voit que que indécence, ou même des puerilités peu convenables à la Religion, on peut dire à coup sûr que ces prétendues Apparitions ne sont que des effets

de l'imagination ou des productions de l'Esprit de Ténèbres, qui ne cherche qu'à faire illusion à l'esprit humain. C'est au rang de ces tromperies que je mets l'histoire de Saint Antide, approuvée & soutenue par Chiflet dans son histoire de Befançon. Ce Saint (a) se sert, dit-on, du Démon pour se faire transporter à Rome ; & que va-t-il faire à Rome ? C'est pour y reprendre un Pape sur de prétendus péchés par lui commis. Les mœurs & la conduite du Souverain Pontife étoient-elles confiées à la sollicitude pastorale de Saint Antide, pour lui faire prendre une voye aussi extraordinaire, afin de l'en reprendre ? par quel moyen même Saint Antide est-il informé du péché d'un Pape ? par le Démon, esprit de mensonge. Et à quel tems rapporte-t-on ce fait ? Au commencement du cinquième siècle, tems où la vertu & la sainteté des Papes n'a pas moins éclaté que dans les siècles précédens. Qui ne voit qu'en elle-même cette Apparition se détruit par son propre principe ? Un Saint Evêque, un Chrétien même, pour

(a) Voyez Dom Calmet, en sa dissertation sur les Apparitions, pag. 167 & 168, &c.

peu qu'il soit instruit, se servira-t-il du ministère du Démon pour faire une bonne œuvre, & même une bonne œuvre qui ne lui est pas commandée, & dont l'omission ne sçauroit lui être imputée? Les Régles Evangéliques qui nous ordonnent de faire le bien, auquel nous sommes obligés, veulent que ce soit par des moyens justes & légitimes. La voiture du Démon est-elle une voiture simple, commune & usitée pour voyager? Ne voit-on pas que ce conte a été inventé dans le tems que ces prétendues merveilles étoient à la mode? Je les rapporte au siècle de Césarius & de Thomas Cantimpré, c'est-à-dire au treizième & quatorzième, où la classe subalterne des Ecrivains s'occupoit de ces fables. Aussi en voit-on un grand nombre de cette sorte dans leurs ouvrages. (a) Tel est ce Gentil-homme qui monte en croupe derrière l'Esprit malin, pour aller demander à Rome des Bulles de répudiation pour se séparer de sa femme (b) qu'il

(a) Césarius lib. 5. Miraculorum, cap. 37. pag. 308.

(b) *Idem*, libro 8. cap. 59.

ÉT DES APPARITIONS. 185
obtint du Pape & des Cardinaux; & de Rome on le voit transporté subitement par la même voye à Jerusalem. Telle est encore ce bon homme, qui abandonne sa femme & sa famille pour aller aux extrémités des Indes Orientales visiter les lieux habités autrefois par l'Apôtre Saint Thomas, auquel il avoit voué sa dévotion, & ensuite en moins de douze heures il est, à la priere de Saint Thomas, transporté par un Démon depuis les Indes Orientales, jusques en Allemagne, pour empêcher sa femme de convoler en seconde nôces, (a) comme elle étoit prête à le faire. Telle est enfin l'aventure de cet homme, qu'un Ange ou un Esprit Bienheureux transporta en peu d'heures de Jerusalem à Liege. Toutes ces aventures sont rapportées par Cæsarius d'Heisterbac, (b) & Thomas Cantimpré n'est pas moins fécond en ces sortes de faits. C'est dommage que ces deux Auteurs n'ayent pas sçu l'histoire du transport de Saint Antide; pleins d'amour pour ce genre de fables, ils ne l'au-

(a) Cæs. Heisterbacen. Mirac. lib. 10. cap. 24

(b) Thomas Cantipratan. lib. 2. cap. 40.
num. 3. p. 401. & cap. 49. num. 6. pag. 447.

186 TRAITÉ DES VISIONS.
toient pas oublié, s'ils en avoient été inf-
truits.

La décence & la dignité ne sont pas moins nécessaires dans les Apparitions & les Revelations; & l'on a droit de rejeter toutes celles qui représentent quelque objet peu convenable au caractère des Saints, & à la bienfiance de la Religion ou des mœurs. C'est pourquoi on n'hésite pas d'abandonner les suivantes, que je crois pouvoir rapporter pour échantillon; car il y en a un si grand nombre de la même espèce, qu'elles seroient plutôt le sujet d'une vaste & ennuyeuse compilation, que d'une simple dissertation.

Deux jeunes hommes touchés de Dieu, dit Césarius, entre rent dans un Couvent de l'Ordre de Saint Dominique en Espagne, (*) & ils y vécurent avec tant de piété & de régularité, qu'on les donnoit pour exemple à tous les autres Religieux. L'un d'eux se voua particulièrement à la Sainte Vierge, & la servoit avec tant de zèle que tous ses soins étoient de réciter attentivement l'Office & les heures de la Mere de Dieu. Il ne s'occu-

(*) Césarius, libro 7. Miraculorum, cap. 524 pag. 448.

poit pas seulement de chaque verset , chaque parole même l'entretenoit encore long-tems , & très affectueusement. Après avoir passé 17 ans dans ces saints exercices , il tomba malade ; & le Prieur permit à son compagnon de l'assister & de lui administrer les Sacremens. Ce dernier qui sçavoit que son ami étoit dévoué au service de la Sainte Vierge , le pria de lui dire quelques paroles de consolation. Le malade qui crut pouvoir ouvrir son cœur à son ami , lui déclara que la Sainte Vierge l'avoit visité la veille , & lui avoit prédit que dans sept jours il entreroit dans la Céleste Patrie ; & comme vous m'avez été attaché plus fidèlement & plus intimement qu'aucun mortel , dit la Sainte Vierge , je veux vous accorder une faveur que je n'ai faite à personne ; sur le champ elle m'embrassa. Le bon Historien a soin de faire observer que c'est le premier baiser que la Mere de Dieu ait donné à un mortel. Mais ce ne fut pas le dernier au moins suivant le même Ecrivain , qui nous rapporte une autre aventure. Un jeune (a) Gentil-homme demouroit .

(a) *Idem* , capite 33. pag. 419.

dit-il, avec un vieil Ecuyer, dont il tenoit un fief. Ce jeune homme qui étoit à la fleur de son âge, se distinguoit sur tout par son amour pour la chasteté. Le Démon jaloux à son ordinaire de voir cette vertu pratiquée dans le feu de la jeunesse, fit si bien qu'il engagea ce jeune homme à porter ses yeux & ses desirs jusques sur la femme du vieux Gentilhomme son maître. C'étoit heureusement une Dame sage & vertueuse, qui résista toujours aux vives sollicitations de ce jeune homme. Au desespoir de n'avoir pu réussir, il s'adresse à un ancien hermite, qui lui conseilla d'aller s'il se pouvoit tous les jours à l'Eglise, & d'y réciter cent fois la Salutation Angelique, & qu'au bout de l'année il lui répondoit qu'il obtiendrait tout ce qu'il désireroit. Ce jeune homme n'y manqua point, & le dernier jour du terme prescrit par le bon hermite, c'est-à-dire au bout de l'année, il se souvint à table que ce jour-là il avoit manqué de se rendre à l'Eglise. Après le dîner il monta à cheval, & s'y rend pour faire la même priere; mais quelle fut sa surprise, lorsqu'en sortant de l'Eglise, il vit une

belle Dame qui tenoit son cheval par la bride & qui le conduisoit. La beauté extraordinaire de cette Dame jointe au service affectueux qu'elle lui rendoit, l'obligea de lui demander qui elle étoit. Ma beauté & mes graces vous plaisent-elles, répondit la Dame. Le jeune Gentil-homme ne put s'empêcher de témoigner que jamais il n'avoit rien vû de si parfait. Cette Dame lui demanda donc s'il seroit content de l'avoir pour femme. Ce jeune homme plus étonné qu'auparavant, fit connoître qu'il n'y avoit pas de Roi qui ne se trouvât heureux de posséder une si rare beauté. Hé bien, je veux être votre épouse, dit la Dame, approchez que je vous embrasse; elle l'y obligea, & lui dit, voila notre mariage commencé, & un tel jour nous le finirons en présence de mon fils. Alors les yeux du jeune homme s'ouvrirent, & il comprit qu'il parloit à la Mere de Dieu, qui affectionne surtout la chasteté. Quelque résistance que pût apporter ce Gentil-homme, cette Dame voulut tenir l'étrier de son cheval pour le faire monter plus aisément. Dès ce moment il fut si bien délivré de toute tentation, que la femme même de

son maître en fut étonnée. Il alla visiter ce bon Hermite, qui sur le rapport du jeune homme, ne put s'empêcher d'admirer la bonté & l'humilité de la Sainte Vierge. Il témoigna même qu'il vouloit se trouver à ses nôces, & lui conseilla de tout disposer pour ce jour. Le tems marqué par la Bienheureuse Vierge arriva, & l'Hermite vint visiter le jeune Gentil-homme, avec lequel il resta quelques momens, & lui demanda s'il ne sentoit rien; non, dit le jeune homme. Une heure après le bon Hermite demanda pour la seconde fois à ce jeune homme l'état où il se trouvoit; & il répondit, oh je commence à sentir quelque douleur: peu après il tomba dans l'agonie, & il rendit l'esprit. Ainsi il entra dans le Ciel, où il termina l'heureux mariage qui lui avoit été promis.

Je plains l'Historien d'avoir eu si peu de soin d'observer les bienséances si nécessaires en toutes les actions de la vie, mais sur tout dans la Religion. Ces embrassemens de la Sainte Vierge peuvent-ils convenir aux mœurs des Chrétiens & des Bienheureux? Peut-on même imaginer, que la Bienheureuse Mere

de Dieu , élevée à la plus sublime gloire au dessus de toutes les autres créatures , viendra faire ici la fonction de Palefrenier , elle qui a tant d'autres moyens efficaces de cooperer à la conversion des cœurs. C'est ce qui me fait penser que ces fables ont été imaginées par un Dévôt , qui aura plutôt suivi les mouvemens d'un zèle peu éclairé , que les règles de la prudence chrétienne , & qu'il n'aura pas même fait attention à la dignité de la Sainte Vierge. Les mêmes réflexions me rendent fort suspectes les embrassemens que reçut Saint Bernard de l'Image de la Sainte Vierge , dans l'Eglise d'Affleghem , au Duché de Brabant , entre Gand & Bruxelles. Je porte le même jugement de cette Apparition (a) où l'on prétend que J. C. embrasse une Religieuse de Cisteaux, qui étoit agitée par d'extrêmes tentations , & dont le Sauveur du Monde tranquilisa les sens.

Les Auteurs d'où j'emprunte (b) tous

(a) Cæsarius , libro 8. Miraculor. cap. 16; pag. 476.

(b) Cæsarius, lib. 7. cap. 4. pag. 384. Thomas Cantiprat. lib. 2. cap. 2.9. num. 12. p. 285, &c.

ces faits ne tarissent point sur ces sortes de prodiges peu séans & par conséquent très suspects , pour ne pas dire très fabuleux. Tous deux ont soin de rapporter l'aventure de Saint Thomas de Cantorbery. Ce Saint Archevêque qui vivoit dans le milieu du douzième siècle, se vit contraint d'abandonner son Eglise & le Royaume d'Angleterre ; il se réfugia en France, & choisit pour sa retraite l'Abbaye de Pontigny , l'une des Filles de Cisteaux. Le Saint homme qui depuis long-tems n'avoit qu'un cilice qui lui servoit de chemise , partit si précipitamment d'Angleterre , qu'il ne put faire provision de ces instrumens de pénitence. Ils vinrent enfin à s'user de vieillesse, & il ne vouloit pas qu'on n'en sçût rien dans l'Abbaye ; il fut donc obligé de se retirer dans le lieu le plus secret de la maison , pour les raccommo-der lui-même, à l'insçu de tous les Religieux. Il ne sçavoit néanmoins comment s'y prendre , tant il étoit ignorant dans cette sorte d'ouvrage. Mais la Sainte Vierge expérimentée & très-habile dans ces travaux , se présente au Saint Archevêque, l'encourage & lui dit de ne rien craindre

craindre ; aussi-tôt elle prend cet habitement ou ce cilice que tenoit le Prélat , s'asseoit auprès de lui , répare ce qui étoit déchiré , met tout en bon état , & disparaît. Peu de tems après le Roi de France Louis VII , le réconcilia avec Henri I I , Roi d'Angleterre , qui permit au Saint Prélat de retourner dans son Diocèse , qu'il gouverna toujours avec le même zèle.

Quelques mois après son retour , un Doyen rural accompagné de quelques Curés , vint lui dénoncer un bon Prêtre , si peu capable & si peu instruit des fonctions de son ministère , qu'il n'avoit jamais pû apprendre autre chose , & ne pouvoit dire que des messes de la Sainte Vierge. Saint Thomas qui le fait paroître devant lui , le reprend vivement du peu de soin qu'il avoit de se conformer aux usages de l'Eglise ; enfin il l'interdit , & lui défend absolument de dire la sainte Messe. D'ailleurs ce Prêtre étoit de bonnes mœurs , & menoit une vie exemplaire. C'est même, dit l'Historien , ce qui avoit irrité les Curés contre lui. Il s'adressa donc à la Sainte Vierge ; & lui fit connoître que pour la ser-

vir avec plus de pureté , il a renoncé au mariage , & méprisé les plus belles & les plus riches alliances ; & cependant qu'il tombe dans l'opprobre & le mépris , & que si elle n'y met ordre , il va faire démolir la Chapelle qu'il avoit fait bâtir en son honneur. La Mere de Dieu touchée de l'affliction de son serviteur , lui parle & le console par sa statue même qui étoit dans cette Chapelle. Elle lui dit donc ; allez trouver votre Archevêque , & lui dites de ma part de vous rétablir dans vos fonctions. Mais Sainte Vierge , dit le Prêtre , je suis sans appui & sans recommandation auprès de lui ; il refusera de m'écouter. Je suis méprisé de tous ceux qui l'environnent , ce sont des gens durs & peu traitables , qui ne me permettront pas de l'approcher ; & lui-même ne m'écouterà pas. Allez , lui répondit la Sainte Vierge , ne vous inquiétez de rien ; je vais travailler pour vous. Mais répliqua le bon Prêtre , il ne me croira pas : allez , vous dis-je , reprit la Mere de Dieu , & pour preuve que je vous envoie , vous lui direz que c'est moi qui en un tel lieu & un tel jour lui ai raccommo^{dé} son cilice , qui étoit

déchiré , & sur le champ il vous croira sur votre parole. Le bon Prêtre obéit à la Sainte Vierge , & va le lendemain trouver Saint Thomas , qui lui témoigna qu'en conscience il ne pouvoit le rétablir. Mais , dit le bon homme, je viens de la part de la Sainte Vierge : Hé quelle preuve me donnerez-vous , reprit l'Archevêque , que la Mere de Dieu vous envoie vers moi ? Il lui donna sur le champ la preuve du cilice raccommodé par la Sainte Vierge. A l'instant le Saint Prélat étonné & tremblant , dit au Prêtre , je leve votre interdit , continuez à dire des Messes à l'honneur de la Vierge Marie , & priez pour moi ; & peu après le Saint Archevêque souffrit le martyre : ainsi cette prétendue aventure se rapporte à l'an 1162.

Qui ne voit que cette fable n'a été imaginée que pour appuyer la dévotion à la Sainte Vierge ? Mais dès qu'on vouloit l'employer à cet usage , il falloit le faire d'une maniere plus convenable au caractère de la Mere de Dieu. Quelque humilité qu'elle ait eue sur la terre , la place qu'elle occupe dans le séjour des Bienheureux , ne lui permet pas

de s'abaisser à des ouvrages vils & peu féans à la première & à la plus sublime de toutes les Créatures. Peut-on même proposer ces images comme des marques d'humilité ? Cette vertu dans les Bienheureux , est toujours accompagnée de la majesté qui convient à leur état actuel , & l'on ne sauroit les déplacer sans les exposer au mépris de ces hommes foibles , qui ne cherchent qu'à se railler de tout ce qu'on raconte de miracles , même les plus avérés ; & n'auroient-ils pas encore plus d'occasion de le faire de ces prétendues merveilles , qui dégradent dans les Saints la majesté de la Religion ?

Je passe beaucoup d'autres Apparitions remplies d'indécences & d'objets peu convenables, pour venir à celles qui sont remplies de puerilités indignes de la gravité du Christianisme ; puerilités plus propres à exciter des railleries , qu'à inspirer du respect. Quelquefois c'est une Pie (a) que l'on a tuée & mangée ; & qui pour déceler le vol & l'assassinat

(a) Thomas. Cantipratan. libro 2. esp. III. num. 10. pag. 115.

que l'on a fait d'elle , a le courage de parler , & de parler même long-tems dans le ventre de celui qui l'a dévorée , & de se faire entendre de ceux qui sont intéressés à sa mort. Une autrefois c'est un (a) Bœuf mis en pièces & mangé , qu'on voit ensuite ressuscité , parce qu'il étoit affectionné par un Abbé à qui il appartenoit , & auquel il rendoit service. L'on a soin même de marquer que cet événement est arrivé en Brabant , en 1222. Dans une autre occasion , c'est (b) un Moine qui ne peut entrer en Paradis , parce qu'il a manqué une fois à porter sa coulle. Quelquefois ce sont des Cicognes qui viennent demander humblement & avec instances la bénédiction du P. Prieur de Cîteaux , avant que de sortir de la maison. Ou c'est un pauvre (c) petit oiseau qui eut le bonheur de retenir ce qu'il avoit oui dire à une bonne Dame qui le tenoit en cage. La dévotion de cette Dame pour le saint

(a) *Idem*, lib. 2. cap. 25. num. 5. p. 245.

(b) Cæsarius Heisterbac. lib. 11. cap. 36.

pag. 679.

(c) *Idem*, lib 10. cap. 56. pag. 635.

& courageux Archevêque de Cantorbéry, lui faisoit continuellement répéter, *Saint Thomas, secourez-moi*; paroles que ce petit animal avoit si bien retenues, que se trouvant pris & pressé dans les serres d'un épervier, il répéta ces paroles, *Saint Thomas, secourez-moi*; à l'instant l'épervier le laisse aller & il fut délivré par les mérites du Saint Prélat. C'est même le Démon (a) qui s'étoit emparé d'un corps mort, & que l'on en chasse en l'assommant avec le bâton de la Croix, comme si les coups de bâton étoient plus efficaces contre les Démons que les prières & les exorcismes. Que le Démon se métamorphose en Moine, (b) comme le marque Césarius; c'est un habillement de sainteté, à l'abri duquel il peut tromper les hommes: mais de le voir transformé en queue de veau, c'est une puérité visible, & qui doit faire gémir sur le peu de sens de ceux qui l'ont inventée.

Mais ce qu'il y a de plus triste, est

(a) Thomas Cantipratan. lib. 2. cap. 57. num. 8. pag. 543.

(b) Cæsarius, lib. 2. cap. 23. pag. 93. lib. 4. cap. 99. pag. 242.

Idem, lib. 5. cap. 5. pag. 270.

que l'on a étendu ces puérilités jusques sur les choses les plus respectables & les plus saintes de la Religion. C'est, dit-on, (a) une ame qui arrive récemment du Purgatoire, & qui après avoir repris son corps, fait connoître qu'une autre ame sa voisine avoit sauté de joye au milieu même des peines les plus vives, parce qu'elle venoit d'apprendre qu'il étoit né un enfant qui seroit ordonné Prêtre, & qui la délivreroit de ses tourmens en disant sa premiere Messe. C'est un fidele Laïc (b) que la dévotion pour la Sainte Vierge, avoit si fort animé que les marques mêmes s'en trouverent sur ses habits & sur son corps après sa mort. Le zèle de sa dévotion avoit gravé ces paroles, *Ave Maria, gratiâ plena*, sur ses souliers, sur ses bas, sous la plante de ses pieds, sur ses jambes; enfin sur tout le reste de son corps.

Voici un fait encore plus extraordinaire, & qu'on ne sauroit s'empêcher de mettre au nombre de ces fables puériles. Un Prêtre, dit l'Historien, (c) alloit

(a) *Idem*, lib. 2. cap. 53. num. 31.

(b) Cæsarius, lib. 12. cap. 50. pag. 738.

(c) *Idem*, lib. 2. cap. 5. pag. 57.

selon sa coûtume pour chanter matines & célébrer la sainte Messe ; c'étoit à la campagne. Il fut obligé de passer par une plaine , qui se trouvoit entre le lieu de son habitation , & l'Eglise où il devoit célébrer. Le Démon , comme on le présume, lui fit rencontrer une femme. Ils étoient seuls , éloignés de tout autre endroit ; ainsi pas de témoins. Le Prêtre fut tenté , & succomba. Peu touché néanmoins de la faute qu'il avoit commise , il ne laissa pas de commencer à chanter les matines ; ce fut la veille de la Nativité du Seigneur. Il dit ensuite la Messe de la nuit , mais dès qu'il eut fait la consécration , une colombe plus blanche que la neige vint sur l'Autel , enleve avec le bec l'Hostie consacrée & s'envole. Le Prêtre sans témoigner aucune surprise ne laissa pas de continuer ; il chante Laudes , il commence la seconde Messe , qui est celle du point du jour. A peine la consécration est finie , que la même colombe revient sur l'Autel ; & enleve une seconde fois le Corps du Seigneur. Le Prêtre ne laissa point malgré ce miracle , de continuer la seconde Messe , & d'en dire une troisième , qui

fut celle du jour. La colombe revint pour la troisième fois, & enleva la Sainte Hostie comme elle avoit fait les deux autres fois. Le Prêtre reconnut alors le doigt de Dieu, & alla sur le champ se confesser à un Abbé de l'Ordre de Cîteaux, qui fut touché de la contrition de ce pécheur, & qui lui ordonna d'aller dire une autre Messe. Le Prêtre la célébra avec toutes les marques d'une véritable pénitence. Mais immédiatement avant la communion, la colombe lui rapporta sur l'Autel les trois Hosties qu'elle avoit enlevées, & prit elle-même un peu d'ablution du vin des trois Messes. Le Prêtre se crut obligé d'aller raconter à son Confesseur la céleste consolation, dont il avoit été favorisé par ce double miracle. Plein de reconnoissance pour le vertueux & prudent Abbé, il postula pour être reçu dans l'Ordre de Cîteaux, où il fut admis après quelques épreuves. Qui ne voit dans les miracles de cette prétendue Apparition une puerilité peu convenable à la Majesté Divine ?

Qu'on ne s'étonne point si je me suis appliqué à réfuter ces pieuses bagatelles.

Des ames simples & peu instruites admirent ces sortes de faits. Mais la vérité en souffre ; & il est plus utile de les instruire par des événemens certains , que de les amuser par des fables. S'ils viennent à en découvrir la fausseté , la doctrine & les mœurs peuvent en recevoir quelque atteinte dans leur esprit. Ils pourroient croire que la fausseté du fait une fois prouvée , influe sur la vérité de la doctrine. Representez-vous une troupe d'hommes , ou trop crédules ou pieusement trompeurs , dispersés , soit dans les différens siècles , soit dans les diverses parties de chaque siècle. Ces hommes occupés à donner la torture à leur imagination , cherchoient à inventer des fables , ou à réaliser leurs songes , qu'ils décorent du titre d'Histoires , & qu'ils couvroient du voile de la Religion & de la Piété ; & si l'on n'avoit pas soin d'en faire voir la fausseté & l'abus , loin de servir à l'avancement du culte , elles ne pourroient que le détruire , & l'exposer à la risée des Mécroyans & des Infideles secrets , dont le nombre augmente malheureusement tous les jours.

§. SECOND.

Règles pour le discernement des vraies & fausses Apparitions , par rapport aux Personnes.

- I. Le tempéramment peut occasionner des Apparitions & des Révelations. II. L'humilité , première Règle. III. En quel sens l'orgueil & l'amour propre , sont les marques des fausses Apparitions. IV. Seconde Règle. La crainte continuelle où doit être un Chrétien. V. Troisième Règle. La patience. VI. Quatrième Règle. Les dispositions du corps & des différens âges , servent beaucoup à ce discernement. VII. La considération du Sexe y peut également servir. VIII. Cinquième Règle. Se conduire suivant l'avis d'un sage Directeur. IX. Sixième Règle. Charité dans la Personne à qui on attribue des Apparitions. X. Réflexions sur une Règle établie par le Cardinal Bona.*

I. LA nature des tempérammens & des personnes, est (1) à la vérité la première chose à laquelle on doit s'atta-

cher , mais elle n'est pas l'unique ; il faut examiner plus soigneusement la conduite de celui , qui se dit favorisé de Dieu , par des Révelations & des Apparitions.

II. La premiere qualité , est l'humilité. Ces graces extraordinaires sont données pour la propre édification , & l'on doit reconnoître dans les états mêmes les plus sublimes , la foiblesse de la nature ; persuadé que l'on ne peut rien faire d'utile au salut , sans le secours de la Grace , il faut malgré ces faveurs divines , se regarder toujours comme des serviteurs inutiles ; maxime évangélique que Saint Machaire d'Egypte (2) ordonne de suivre , sur tout dans ces états extraordinaires. La perfection de l'amour , & les communications de la Divinité , loin d'affoiblir l'humilité , la font au contraire éclater plus particulièrement. Rien n'est plus sage que la règle prescrite par les Saints Peres des Deserts , que Dieu favorisoit de ces graces singulieres plus souvent & plus intimement que les autres. On doit , disent-ils , ne pas les recevoir aisément ,

ou plutôt il ne faut y adhérer que très-difficilement. Le plus sûr est de se dire à foi-même, pécheur comme je suis, je ne me crois pas digne de voir un Ange du Seigneur, tant que je serai dans cette vie mortelle. Règle que sçut pratiquer un S. Personnage, (3) & qui l'empêcha de tomber dans l'égarement. L'Esprit de ténèbres se présenta devant lui ; je suis, lui dit-il, l'Ange Gabriel, envoyé de Dieu pour vous venir trouver. Vous vous trompez, dit le bon Hermite : vous êtes envoyé vers quelque autre ; pour moi je ne mérite pas d'être visité par un Ange. A l'instant l'Apparition cessa, & le Démon disparut.

Gerson qui est un des plus grands maîtres de la vie spirituelle, (4) & l'un de ceux qui a le plus approfondi cette matière, demande aussi l'humilité comme une marque nécessaire de la vérité des Révelations ; & dans la suite ce même Théologien a soin de remarquer, que toute inspiration intérieure, toute Révelation, tous Miracles, tout Amour extatique, tous Ravissemens, qui sont précédés, accompagnés & suivis de l'humilité, portent avec eux un des

caractères de la présence de Dieu , pourvû que les autres attributs s'y trouvent joints. Lorsque Dieu se communique à ses Prophètes , ils reconnoissent leur indignité , ou en demandant d'être purifiés , parce qu'ils se croient remplis de taches & de souillures , ou en disant qu'ils sont des enfans qui ne peuvent encore s'énoncer , & l'on doit , à l'exemple de l'Apôtre , ne se glorifier que de ses infirmités ; & non de ses Révelations ; exemple que Saint Paul a donné aux Chrétiens , dit Saint Ambroise , & qu'ils sont obligés de suivre. *Ne nos Revelationibus extollemur , si enim in tantâ gratiâ non est gloriatus Paulus , nec nos gloriari oportet. (a)*

III. Comme l'humilité est une marque que le Saint Esprit se communique à l'ame d'une maniere particuliere , on doit croire que l'orgueil & l'amour propre sont ordinairement les suites de l'illusion ; on se méconnoît soi-même , en ne voulant pas reconnoître les graces de Dieu. Aussi Gerson a soin de faire observer , (5) que celui qui fait gloire de ses Révelations , & qui se vante

(a) Sanctus Ambrosius , in Psalm.

d'en être particulièrement favorisé, mérite d'être trompé par l'Esprit malin, sur tout si on remarque en lui une orgueilleuse curiosité, l'amour des louanges, s'il présume beaucoup de sa sainteté, s'il désire & s'il se croit digne d'avoir des Révelations & des Apparitions; enfin s'il prend plaisir à les raconter. On ne doit pas néanmoins trop insister sur quelque sentiment de vaine gloire, ou sur le manque d'humilité qui naîtroit après l'Apparition. Il arrive quelquefois qu'après avoir été favorisé d'Apparitions Divines ou Angeliques, ou qu'après une véritable Révelation on s'enfle d'orgueil, & l'on abuse par sa propre corruption de l'état où Dieu a mis l'ame; il peut donc arriver que Dieu se communique véritablement; mais après qu'il s'est retiré, on conçoit de l'estime pour soi-même, & c'est aussi-tôt une ruse du Démon, qui se sert des graces qu'on a reçues, pour faire succomber à la tentation; telle est la remarque du Cardinal Bona. (6)

Si donc l'humilité accompagne toujours ces mouvemens extraordinaires, c'est une marque de leur vérité. Si au

contraire, pendant l'action même ils'y mêle de l'orgueil, c'est une marque de leur fausseté; mais si l'on a une profonde humilité, & que l'on tombe dans l'orgueil après l'Apparition, on peut dire que l'on a été véritablement favorisé de Dieu, mais que le Démon s'est servi de la foiblesse de l'homme pour le faire tomber dans l'illusion. Dieu réprime ordinairement les mouvemens d'amour propre, que l'on a de se voir favorisé d'une manière si particulière; il envoie des afflictions pour tenir toujours l'ame dans l'humilité; mais il ne fait jamais manquer la vérité de la Révélation. (7) Dans ces occasions, il sert d'exemple & de modele aux habiles Medecins; il applique le fer & le feu, afin d'ôter tous les empêchemens qui pourroient s'opposer au progrès de l'ame dans la vie spirituelle. Saint Paul sçait bien que Dieu se communique à lui par des Révelations & par des Apparitions, *in Revelationibus plurimum*; mais il ressent aussi l'aiguillon de la chair, qui le fait souvenir de sa propre foiblesse, afin que si d'un côté l'amour propre & l'orgueil ne le

corrompent pas , il ne doute point d'autre part de la vérité de la Révélation.

IV. L'état de perfection où l'on peut arriver , ne doit pas empêcher d'être toujours dans une crainte respectueuse , quoique cette vertu soit le commencement de la sagesse & de la piété , *initium Sapientia timor Domini* ; elle en est aussi l'accomplissement , parce qu'il faut toujours opérer son salut avec frayeur. C'est ce qu'on doit pratiquer principalement dans les voyes extraordinaires , & plus on est avancé dans le chemin de la perfection , plus l'on doit craindre. Alors l'Esprit malin employe toutes ses ruses pour surprendre l'ame , & la jeter dans l'égarement ; c'est la maxime de Gerson. (8)

V. La patience est une troisième condition nécessaire à la personne, qui se dit favorisée de Révelations & d'Apparitions , *doctrina viri ex patientiâ cognoscitur*. C'est une suite de l'humilité qu'on doit avoir dans les routes les moins connues de la vie spirituelle ; (9) elle fait même que parmi les travaux , les souffrances & les humiliations , on reçoit une satisfaction intérieure , qui

loin de porter à l'amour de soi-même, fait connoître toute l'étendue de la foiblesse humaine.

VI. Les dispositions de la personne qui se prétend favorisée de Révelations & d'Apparitions, peuvent beaucoup contribuer pour en faire un juste discernement. On peut considérer ces dispositions de deux manières, ou dans la constitution du corps, ou dans la conduite de la vie spirituelle.

Il est certain que le corps contribue toujours aux actions même les plus relevées, par l'union étroite qui se trouve entre les deux parties, dont l'homme est composé. Il en est des maladies de l'ame, comme de celles du corps. Elles viennent pour l'ordinaire d'un dérangement des parties sensibles, qui ont leur principe dans le corps même; ou de ce même dérangement à la vérité, mais dont le principe ne se trouve point dans le corps. La pâleur ou la rougeur qui est répandue sur le visage, ne vient pas toujours ou d'un épanchement de bile, ou d'un sang trop échauffé, comme l'a remarqué Saint Augustin, (10) elle tire quelquefois son origine

des différens mouvemens qui se font dans l'ame, lorsque frappée vivement par un objet, elle communique son agitation au corps, & cette agitation trop véhémence cause un dérangement des parties sensibles; c'est ce que plusieurs entendent par la maladie.

L'ame se ressent donc quelquefois des atteintes que le corps a reçues; (a) ceux qui sont toujours dans un état de convalescence, ceux dont l'imagination s'agite & se trouble aisément, ceux qui sont dans une oisiveté continuelle; toutes ces personnes sont plus sujettes à l'illusion que les autres; ceux même qui se réduisent dans une sorte d'épuisement, par des jeûnes trop fréquens, par des veilles excessives, n'en sont pas plus exempts que ces premiers, parce que s'étant desséché le cerveau, il se forme en eux-mêmes plus facilement des idées singulieres, ou des imaginations extraordinaires, qu'ils prennent souvent pour des véritables Apparitions.

On en doit soupçonner également les enfans & les vieillards: ces derniers, parce que la foiblesse de leur âge ne

(a) Card. Bona, de disc. spir. c. 20. p. 396.

peut plus leur fournir cette humidité nécessaire à l'équilibre du tempérament ; les enfans au contraire , parce qu'ils ont une trop grande abondance de cette humidité , & sont trop vivement touchés des objets qui se présentent à eux. Ce juste équilibre est pareillement interrompu chez eux ; leurs mouvemens sont trop inconstans pour ne pas prendre le change , & se laisser tromper par le faux , qui se déguise quelquefois sous les apparences de la vérité.

VII. Si c'étoient même des personnes du sexe qui fussent sujettes aux Révelations , il faudroit encore s'y comporter avec beaucoup plus de réserve : (a) comme elles sont d'un tempérament très-humide , elles ont aussi l'imagination plus vive. La violence de leurs désirs & de leurs passions , leur fait quelquefois croire qu'elles ont appris par des Révelations & des Apparitions , ce qu'elles souhaitent avec le plus d'ardeur ; mais il ne faut pas moins examiner leur conduite , que la complexion de leur naturel. On peut assurer

(a) Card. Bona , *ibid.* p. 598.

avec Gerson , & le Cardinal Bona , qu'une femme est dans l'illusion & dans l'égarement , lorsqu'on la voit dans des entretiens continuels avec des Directeurs ; on la doit même soupçonner davantage , (*a*) lorsque sous prétexte de la confession , elle fait avec complaisance à ses Directeurs un long étalage de ses Apparitions & de ses Révelations ; (*b*) ou lorsqu'elle ne peut rentrer en elle-même , pour considérer sa propre foiblesse , & que toujours dissipée au dehors , elle cherche à se faire valoir par des graces , dont elle se rend indigne par des écarts continuels .

VIII. Il n'y a rien qui fasse plus facilement tomber dans l'illusion , que la confiance que l'on auroit en ses propres lumieres , sans vouloir suivre les avis d'un sage Directeur. Ce sont là , dit Gerson , (11) ceux qui tombent le plus dans l'illusion ; bien-tôt ils se briseront à la pierre de scandale , parce qu'ils se laissent emporter par le feu de leur vivacité , ou de leur pétulance , &

(*a*) Gerson , de probat. spirit. p. 534.

(*b*) Card. Bona , de discret. spirit. c. 20.

veulent toujours se conduire selon leur propres caprices & leurs foibles lumieres. Il faut au contraire considérer comme une marque particuliere de la communication de l'Ésprit Saint, le peu de résistance qu'on apporte aux ordres d'un Supérieur éclairé, parce qu'en cela on remarque la simplicité du cœur ; lorsqu'on ne recherche pas les voyes sublimes, ni les sentiers les moins connus de la vie spirituelle ; ou dès qu'on se laisse toujours conduire par les routes les plus communes. C'est, même comme nous l'apprend Gerson, (a) ce que nous trouvons autorisé par les Saints, dont les Ecritures nous rapportent des Apparitions & des Révelations.

IX. Toutes les autres conditions seroient inutiles, sion n'y joignoit pas la charité; puisque sans elle toutes nos actions ne sont que de vains phantômes, (b) nos prieres, un bruit qui frappe l'air, & qui ne peut avoir aucun effet. Quand même nous ferions la distribution de tous nos biens aux pauvres, quand nous souffririons les supplices les

(a) Gerson. de ver. & fals. Vifi. p. 330, & 380.

(b) Gersonius, ibid. pag. 383.

plus infames pour le nom de J. C. si nous n'avons point la charité, nous ne sommes rien; ce qui doit s'étendre sur tout aux graces particulieres, telles que que sont les Apparitions & les Révelations. Mais il faut toujours se tenir sur ses gardes, parce que prenant un sentiment d'amour déréglé, pour les mouvemens d'une charité véritable, on se laisse aller à l'illusion & à l'égarement.

X. Le Cardinal Bona demande encore une autre condition dans la personne qui reçoit les Visions & les Révelations, c'est la foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, *ejus imprimis examinanda fides an sit verè catholica, quia sine fide impossibile est placere Deo.* Ce qui peut faire quelque difficulté dans cette règle, aussi-bien que dans quelques unes de celles que nous venons de marquer, sont les Révelations & les Apparitions, que l'Écriture rapporte des personnes éloignées du culte du véritable Dieu: Balaam étoit un faux Prophète, il se trouve néanmoins inspiré de Dieu. Caïphe reçoit une Révelation, qu'un homme doit mourir

(A) Card. Bona, de discret. spirit.

216 TRAITÉ DES VISIONS
pour le salut de tout le Peuple. La femme de Pilate, est tourmentée par des Apparitions fâcheuses, à cause des supplices que l'on faisoit souffrir à J. C. Mais ces difficultés se dissipent, si l'on s'attache à la définition que nous avons donnée de la Révélation, après ce sçavant Cardinal. C'est, comme nous l'avons dit, une manifestation des mystères qui se fait, ou pour l'utilité de l'Eglise, ou pour le bien des particuliers qui la reçoivent. Si nous ne remarquons pas que les personnes, dont nous venons de rapporter les exemples, ayent tiré aucune utilité de leurs Révelations & de leurs Apparitions, elles étoient utiles du moins aux Fidèles, qui en avoient connoissance,



§. TROISIEME.

§. TROISIÈME.

Règles pour discerner les Apparitions & les Révelations, par les circonstances qui les accompagnent.

I. Tranquillité de l'ame nécessaire dans la véritable Révelation. II. Si on garde facilement le silence après la Révelation. III. Si l'on attend avec confiance le succès de la Révelation.

I. **P**ASSONS aux règles qui ont rapport aux circonstances, qui accompagnent les Révelations & les Apparitions. Les Peres veulent principalement dans l'usage de ces graces, lorsqu'elles viennent du Ciel, que l'esprit de ceux qui les ont soit tranquile, (a) & qu'il entende ce que Dieu lui révele. *Intelligentiâ opus est in Prophetiâ.* C'est une des marques qui ont fait reconnoître les faux Prophètes, d'avec les Prophètes du Seigneur. Ces premiers en-

(a) M. Ferrand. Réponse à l'apologie pour la Réformation, deuxième partie, chap. 2. p. 378.

troient-ils dans leurs extases, c'étoit une fureur qui les mettoit hors d'eux-mêmes, pendant laquelle ils ne connoissoient personne, (a) & se méconnoissoient eux-mêmes, jusqu'à ne pas comprendre ce qu'ils disoient. Il n'en étoit pas ainsi des Prophètes du Seigneur ; (1) ils conservoient une grande tranquillité, & l'état de modération où ils se trouvoient pendant la Révélation, leur donnoit lieu de comprendre ce que le Seigneur leur apprenoit.

C'est aussi ce qui a fait connoître la fausseté des Révelations de Montan, (2) & de ses Prophétesses. Ils croyoient que les Prophètes n'avoient pas compris les Révelations qu'ils recevoient, & ils vouloient qu'ils fussent entrés dans une fureur qui les mettoit hors d'eux-mêmes. Ils étoient engagés à soutenir cette fausse doctrine, parce que le Démon qui les agitoit pendant leurs extases, ne leur donnoit pas la connoissance de ce qu'il leur faisoit prononcer. *Mais comment ces Prophètes, (3) dit Lactance, auroient-ils pu annoncer l'avenir, & dire*

(a) Virgilius, Æneid. lib. 6.

Seneca, in Oedip. act. 2.

même des choses qui pussent avoir entr'elles aucune liaison , si leur esprit étoit troublé , & s'ils ne se connoissoient pas eux-mêmes.

Quand l'Ecriture nous parle de l'extase de Saint Pierre , comme s'il étoit hors de lui-même , & *cecidit super eum mentis excessus* , il ne faut pas s'imaginer qu'il méconnût ce que Dieu lui faisoit voir. Il apperçut un linge rempli de toutes sortes d'animaux , & une voix lui dit , levez-vous ; tuez ces animaux , & les mangez. Saint Pierre répondit , que rien d'impur n'étoit entré dans sa bouche , & qu'il ne vouloit pas être contraire à la loi ; il avoit donc la connoissance de ce qui lui étoit révélé , c'est l'explication de Saint Epiphane. (4)

Il est à propos de remarquer , que le terme de ravissement qui est dans la Vulgate , *mentis excessus* , est exprimé dans l'original par celui d'extase Εκτασις

Or ce terme ne peut se tourner en latin que par celui de ravissement , *mentis excessus* , *aliter enim latinus sermo* , dit (5) S. Jérôme Εκτασις *exprimere non potest nisi mentis excessum*. Ce terme qui a été pris quelquefois en bonne part , a eu aussi une signification désavantageuse ; mais

il se prend dans l'Écriture pour de véritables extases , dans lesquelles le Saint Esprit , qui en est le principe , donne à celui qui est dans le ravissement l'intelligence de ce qui lui est révélé.

Les Catholiques & les Protestans (6) conviennent de cette tranquillité nécessaire dans la Révélation prophétique , & quelques personnes ont poussé le scrupule si loin dans cette matiere , qu'ils ont repris des Auteurs très Orthodoxes , parce qu'ils ont avancé , que le style & la méthode des Prophètes n'est pas toujours uniforme , ni aussi suivie que celle des Historiens. C'est le sens de M. Huet , (a) Evêque d'Avranches , dans sa Démonstration Evangelique , quoiqu'en puisse dire un Ecrivain , c'est le P. Frassen , qui auroit sans doute parlé autrement qu'il n'a fait , s'il avoit voulu lire encore cinq ou six lignes plus bas que ce qu'il en a cité : mais souvent le desir de critiquer les Auteurs de réputation , ne permet pas toujours qu'on examine leurs Ouvrages avec une juste & légitime attention.

(a) Petrus Daniel Huetius , in Demonstrat. Evangelic. propositione 9. c. 171. p. 631.

Le trouble peut être dans le commencement de la Révélation , mais si elle vient véritablement de Dieu , ce trouble s'apaisera , dit Theophilacte ; (7) & l'ame reprendra sa tranquillité ordinaire; c'est ce qui est arrivé à Zacharie , dans l'Apparition qu'il eut ; au lieu que si l'Apparition ou la Révélation est fautive , on se sent d'abord dans la joye , & quelquefois dans la tranquillité : (8) mais cette joye ou cette tranquillité se change bien-tôt dans des sentimens de tristesse , & dans des mouvemens de frayeur , qui sont des marques de l'illusion ; cette règle cependant n'est pas infallible , comme l'a remarqué le Cardinal Bona. :

II. La seconde condition par rapport aux circonstances , est le silence après la Révélation , c'est à dire , si on ne desire point de raconter (a) ce qui est arrivé , si on ne s'en occupe point trop ; mais si on desire au contraire de l'oublier afin de ne s'en pas croire meilleur : voila ce me semble , un des caractères de la véritable Révélation. Mais quand c'est une illusion du Démon , on sent au

(a) Le Bienheureux Jean d'Avila , dans le Traité , *Audi filia*.

commencement , ou à la fin de la Révelation un desir de raconter ce qui s'est passé , une estime de soi-même , & une opinion que Dieu veut faire en nous & par nous des choses extraordinaires ; c'est la remarque de Theophilaëte , & du Bienheureux Jean d'Avila. Cependant , si on se trouve obligé de raconter ses Révelations , on doit s'abstenir de tout ce qui peut donner de la gloire : on doit parler de soi-même avec beaucoup de modestie & de retenue , (9) & ne jamais se servir de termes qui portent avec eux le caractère d'amour propre.

III. Lorsqu'on est dans le doute sur l'examen des Apparitions & des Révelations , on ne doit en juger qu'après les avoir examinées à fond , & qu'après avoir vu quels sont les effets & les suites de ces sortes de graces , à moins qu'on n'y remarque d'abord de la fausseté , & des traits de folie. (10)

Telles sont les règles & les maximes que j'ai recueillies des Peres de la vie spirituelle , pour le discernement des Apparitions & des Révelations particulières. Mais comme il n'appartient qu'aux grands Maîtres d'instruire en peu

de mots , & de faire sur les esprits ces impressions sensibles & persuasives que leur sçavoir & leur autorité a droit d'y produire ; je crois devoir rapporter les paroles du grand Cardinal , dont l'ouvrage si profond & si lumineux m'a servi de guide & de flambeau dans la révision que j'ai faite de ces réflexions , premier fruit de ma jeunesse , & de mes études théologiques. On verra avec quelle clarté & quelle brieveté il a mis sous un point de vûe presque imperceptible , ce que j'ai été contraint de dire avec beaucoup plus d'étendue. Loin de trouver dans son discours quelque obscurité , défaut presque inévitable de la brieveté ; *brevis esse laboro , obscurus fio* ; on y voit au contraire ces traits de lumière , qui éclairent , qui frappent & qui persuadent.

» Pour sûrement discerner les Visions
 » & les Apparitions , dit ce sçavant Cardinal, (11) il faut avoir égard à la personne qui s'en dit favorisée , à la manière dont elles arrivent , & aux effets qu'elles produisent. On doit donc examiner si la personne est vertueuse ; si dans la Vision ou l'Apparition il n'y

» a rien qui éloigne de Dieu , si tout au
» contraire tourne à sa gloire & à son
» service ; enfin si après les Visions &
» les Apparitions , la personne persevere
» non-seulement dans l'humilité , l'o-
» béissance & les autres vertus Chré-
» tiennes , mais encore si on la voit se
» perfectionner d'une maniere plus sen-
» sible dans toutes ces vertus : alors on
» n'a pas lieu de douter que ces Visions
» & ces Apparitions ne soient surnatu-
» relles ; telles ont été Ste Brigitte ,
» Ste Catherine de Sienne , & Ste Théré-
» se. (12) Au contraire la preuve cer-
» taine que ces Apparitions ne viennent
» pas de Dieu , mais du Démon , est de
» remarquer que la personne est apostat ,
» infidele , séparée de la Foi , peu exer-
» cée dans la piété , orgueilleuse , am-
» bitieuse , charnelle & hypocrite ; en-
» fin livrée au vin , à la colere & à la
» vengeance. Tel fut le célèbre l'Ab-
» badie , ce Chef des nouveaux Illumi-
» nés , qui fit tant de bruit en France &
» en Hollande , vers le milieu du dernier
» siècle. » Aussi , observe encore ce grand
» homme , dès que dans la Congrega-
» tion des rits , il s'agit de contempla-

» tion , de Révelations , (a) de Vi-
 » sions & de Propheties , on se fert de
 » trois moyens pour en juger. Le pre-
 » mier , est le Decret du Pape Urbain
 » VIII. qui ordonne d'examiner s'il n'y
 » a rien contre la Foi & les bonnes
 » mœurs , ou si elles ne renferment pas
 » quelque sentiment nouveau , qui ne
 » s'accorde point avec la doctrine & la
 » pratique de l'Eglise. Le second moyen,
 » est de voir si ces Visions , ces Réve-
 » lations & ces Propheties , surpassent
 » les forces de la nature , & s'il faut les

(a) Sciendum est de meditationibus , Reve-
 lationibus , Visionibus & Prophetiis judicium
 institui in sacrorum rituum Congregatione TRI-
 Plici de causa. PRIMA est ut juxta decretum Ur-
 bani VII. inquiratur , an in eis aliquid insit
 contra fidem & bonos mores , aut aliqua doc-
 trina nova à communi Ecclesiæ sensu & consue-
 tudine alienâ. SECUNDA , ut videatur utrùm Vi-
 siones , Revelationes ac Prophetiæ fuerint su-
 pra naturam , ideòque recensendæ inter grâ-
 tias] gratis datas , necne. TERTIA , ut constet
 utrùm sint laudandæ vel approbandæ , an potiùs
 tolerandæ seu prætermittendæ. Inspectio nempe
 quæ fit primâ de causâ viam sternit inspectioni-
 bus , quæ duabus aliis memoratis de causis de-
 bent subinde promoveri. *Card. Lambert. lib. 2.
 in Canon. SS. c. 32. n. 8.*

» mettre au rang des graces gratuites :
 » enfin le *troisième*, est de sçavoir si
 » on les doit recevoir ou approuver; ou
 » s'il fuffit de les tolerer, & de n'y prê-
 » ter aucune attention. L'examen qui
 » s'en fait par le premier deces moyens,
 » prépare le chemin aux deux autres.
 C'est en peu de paroles la matiere d'un
 grand ouvrage, & c'est ce que je
 n'ai pû renfermer en moins de discours
 que ce chapitre. Je viens néanmoins de
 le rapporter réduit à ce peu de lignes.
 Tel est l'art inimitable des plus grands
 Maîtres. Je n'ai point apporté d'exem-
 ples pour apuyer les régles établies dans
 les derniers paragraphes de ce Chapi-
 tre. J'aurois appréhendé qu'on ne m'ac-
 cusât de citer des faits ou faux ou in-
 certains, pour expliquer des maximes
 qui sont généralement approuvées &
 reçues, par le consentement des Peres
 de la vie spirituelle. Des exemples dou-
 teux feroient douter de la vérité & de
 la certitude de la régle; c'est à quoi je
 n'ai pas crû me devoir exposer.

CHAPITRE VIII.

De l'autorité des Apparitions & des Révelations particulières.

I. L'Eglise a toujours donné très-peu d'autorité aux Apparitions, & aux Révelations particulières. II. Leur multitude a porté les Sçavans, à rejeter des ouvrages très utiles en eux-mêmes. III. Les Révelations particulières, ne peuvent être l'objet de notre foi. IV. Il faut une autorité supérieure, pour faire recevoir la Révelation. V. Cette autorité doit être infallible.

I. L'Eglise a toujours donné si peu d'autorité aux Apparitions, & aux Révelations particulières, qu'il n'en est rapporté que deux (a) dans son martyrologe ; celle de Saint Michel, sur le MontGargan, & celle de Ste Marie des Neiges : il ne s'en rencontre gueres plus dans son Breviaire. Ce qui revient au sentiment si judicieusement

(a) Pignatelli, dans ses consultations canoniques. t. 4. consult. 55. édition de Venise.

établi par le sçavant Cardinal Lambertini déjà cité, (1) que l'Eglise a quelquefois approuvé une Apparition , ou une Vision faite à une ame fidèle par J.C. la Bienheureuse Vierge , ou les Saints Anges ; ou même qu'elle aura reconnue & avouée une Révélation particulière , ou quelque Prophetie , dont un serviteur de Dieu peut avoir été favorisé : mais qu'il est extrêmement rare qu'on ait approuvé dans l'Eglise des corps entiers de Révelations. Ce qu'il établit même , par la pratique de la canonisation des Saints , où l'on ne voit pas que l'on ait égard à ces sortes de graces , à moins qu'elles ne soient soutenues par des vertus héroïques , comme il arriva lorsqu'il fut question de Sainte Therése , où après un sévere examen , on se contenta de dire , que l'éminence de ses vertus répondoit que dans les Visions & les Révelations de cette Sainte , il n'y avoit eu rien d'humain, ni d'illusoire. (a)

Quocirca presens caput concludendo dicimus, Visionum & Apparitionum nullam in causis beatificationis & canonisationis

(a) *Idem*, Card. de canonif. SS. lib. 3. c. 52. num. 10.

ET DES APPARITIONS. 229
*habendam esse rationem, nisi virtutum
existencia gradu heroico plenè probata sit.*

II. On a vû même que la trop grande estime que de très-habiles Écrivains ont faite de ces sortes de grâces, a donné lieu à de Sçavans hommes de rejeter les plus beaux monumens de l'Antiquité ecclésiastique : nous en dirons quelque chose dans la suite.

III. Quoique certaines Apparitions & quelques Révelations particulieres, se trouvent appuyées par des Communautés respectables, quand même elles seroient approuvées par l'Eglise, cependant on est d'accord qu'elles ne peuvent être l'objet de la foi générale (2) des Fidèles, parce que cette foi, parce que l'Eglise est établie sur le fondement des Apôtres & des Prophètes, & sur la pierre angulaire, qui est J. C. *superedificati super fundamentum Apostolorum & Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu.* Ce n'est donc ni la Révelation, ni l'Apparition qui en aura été faite à un simple particulier, qui doit être le motif de notre créance, mais les Révelations qu'ont eûes les Écrivains canoniques, Révelations qui se

font transmises dans l'Eglise, par une succession non interrompue des premiers Pasteurs ; *innititur fides nostra Revelacioni Apostolis & Prophetis facta qui canonicos libros scripserunt, non autem Revelacioni, qua fuit aliis Doctoribus facta* : (a) c'est Saint Thomas qui parle.

Cette considération peut être soutenue par deux réflexions principales, la première, que l'analyse de la foi ne se peut faire dans une Inspiration particulière ; mais dans une Inspiration publique ; je veux dire, que si l'on propose un point de doctrine, les Fidèles ne sont pas obligés de le croire, s'il n'est fondé sur un principe, qui fasse foi publique, & qui soit reçu de toute l'Eglise. La seconde, que ce principe sur lequel on l'autorise, doit être infaillible, autrement, quelle certitude aurai-je, si je m'en rapporte à une autorité sujette à l'erreur, & capable par conséquent de me tromper, même malgré elle ?

IV. Lorsqu'une doctrine est proposée par le moyen de la Révelation, on doit la croire sans y apporter de résistance,

(a) S. Thom. 1. part. quest. 1. art. 8. ad secundum.

parce que l'autorité divine en la faisant proposer , exige du Fidèle une soumission intérieure ; mais Dieu qui demande cette soumission , accompagne la publication qui en est faite , de témoignages qui rendent inexcusables ceux qui s'y opposent , ou qui n'y adherent pas , en la maniere que l'Écriture & l'Église l'exigent du Chrétien ; *corde creditur ad justitiam , ore autem confessio fit ad salutem*. Cette maxime est incontestable ; ainsi quelque difficile que soit la doctrine révélée , elle doit partir de principes & de personnes autorisées ; autrement il n'y auroit pas une certitude suffisante de la vérité de la Révélation. L'infailibilité de certitude ne se prend pas seulement de la personne qui révèle , & de la doctrine révélée ; mais aussi du moyen par lequel la Révélation nous est communiquée ; or il n'y a que le consentement unanime des premiers Pasteurs , ou depuis les Apôtres jusques à nous ; ou ce même consentement recueilli de toutes les Eglises particulières du monde Chrétien , qui puisse faire une autorité publique, *universalitatem, antiquitatem, consensionem*. L'universalité ,

l'antiquité, & le consentement général; c'est la règle de Vincent de Lerins, fondée sur la nature de chaque particulier, qui peut se tromper facilement, ce qui ne sçauroit arriver dans un nombre presque infini (a) de Chrétiens, de ceux-mêmes qui auroient passé pour les sages du siècle, s'ils fussent demeurés dans l'erreur, & dont la véritable sagesse a paru avec plus d'éclat, en s'attachant à J. C. eux qui ont vécu dans des tems, dans des lieux, & dans des Royaumes différens; & qui n'ont jamais pu s'accorder ensemble, pour tromper tous les autres, parce qu'ils étoient partagés par des intérêts entierement opposés.

Mais celui qui reçoit la Révélation, est obligé de croire ce qui lui est révélé; (3) quand il a examiné avec soin, & qu'il est persuadé que Dieu lui parle, il ne doit pas résister aux lumières du Ciel, lorsqu'elles sont proposées d'une manière évidente, qui ne laisse aucun lieu de douter; accompagnée néanmoins de tous les attributs, que nous avons exposés dans le chapitre VII.

(a.) Abbadie, Vérité de la Religion chret.
2. part. sect. 1. c. p. 12. de la seconde édition.

Et comme un simple particulier ne peut pas être le fondement de la foi publique, les sentimens qu'il propose ne peuvent aussi obliger les autres Fidèles, quand même leurs Apparitions & leurs Révélations seroient autorisées dans l'Eglise. Il n'y a que les dogmes proposés par l'Eglise, qui puissent être un objet de foi; mais ce n'est point en conséquence de l'autorité d'un particulier, c'est en vertu de celle de l'Eglise. Il est facile de montrer dans les Peres, & dans les Ecrivains les plus éclairés, que la doctrine qu'on nous propose à croire, doit être appuyée sur un fondement qui fasse foi publique & qui soit reçue de tout le monde. C'est ce qu'ont enseigné Saint Irenée, Saint Augustin, & Vincent de Lerins, lorsqu'ils nous avertissent d'avoir recours à l'Eglise, pour nous instruire de la véritable doctrine: parce que les Apôtres lui ont (4) confié tous les mysteres, afin que les Fidèles tirent du thrésor de cette sainte Mere, la connoissance des vérités qui leur sont nécessaires: lorsque ces mêmes Peres (5) assurent qu'il étoit de la Providence Divine d'établir une autorité,

qui nous élevât suivant nos forces à la connoissance de Dieu. Enfin ces mêmes Ecrivains ont soin de nous commander de conserver toujours le saint dépôt de la Tradition , (6) non comme une vérité que nous aurions trouvée de nous mêmes , ou comme une découverte qui feroit l'effet de notre propre travail , ou même que nous aurions reçue de quelques particuliers ; mais comme une doctrine qui nous a été confiée , que nous avons reçue de nos Peres , & qui nous est venue par une tradition publique.

Joignons à l'autorité des Peres que nous venons de rapporter , les sentimens des plus célèbres Théologiens , qui soutiennent expressément que ce ne sont point les Révelations particulières , (7) qui doivent nous porter à recevoir un point de doctrine , mais seulement une autorité supérieure ; telle est celle des premiers Pasteurs & par conséquent de l'Eglise même. Ce n'est donc pas seulement la Révelation en elle-même , qui est l'objet de notre foi , mais la Révelation qui nous est proposée par l'Eglise assemblée ou dispersée. (8) C'est

ce que disent Melchior Canus , & Gregoire de Valence , dont le sentiment est suivi par les plus illustres Théologiens. Il est inutile de rapporter ici leur témoignage , il suffit de sçavoir , qu'ils disent tous en termes formels ce que nous venons d'avancer. Nous produirons cependant ce qu'en marque le Pere Binet , *Jesuite* , dans son *Traité sur le salut d'Origene* , où il reconnoit , (a) *que l'Eglise n'a pas coutume de fonder les articles de foi , sur les visions des particuliers , & même n'y oblige pas d'ordinaire.* Ce sont les paroles de cet habile *Jesuite* , qui nous fait voir ici le jugement que nous devons porter des Apparitions & des Révelations particulieres. Ce même Pere avoit déjà témoigné à la page 129. du même ouvrage , (b) *de quelle autorité est dans l'Eglise générale , une Vision peut-être illusion particuliere ? L'Eglise fonde-t-elle les Canons sur les Visions d'un Hermite ? Elle qui enseigne , que les Visions des particuliers jamais n'obligent personne à les croire , & que jamais on ne*

(a) Le Pere Binet , *Jesuite* , du *salut d'Origene* , c. 13. p. 442.

(b) *Idem* , *ibid.* c. 5. p. 229.

236 *T R A I T É D E S V I S I O N S*
fonde un article de foi sur la Vision de
quelques particuliers.

V. La seconde réflexion qui suit de cette première , est qu'il faut que le moyen par lequel la Révélation nous est communiquée soit infaillible , Dieu qui veut que tous les hommes se sauvent , leur en donne un moyen qui ne peut les faire tomber dans l'erreur ; c'est la Révélation. Mais il faut que nous soions assurés de l'infailibilité de cette Révélation , par un moyen qui ne soit pas moins certain que le premier , autrement Dieu qui a donné aux hommes ce premier moyen pour les sauver , les exposerait à la damnation , en les exposant à l'illusion & à l'erreur ; ce qui est contraire à bonté de la Providence.

Revenons maintenant , & voyons lequel du particulier ou de l'Eglise , sera ce moyen sûr & infaillible , par lequel la Révélation nous est communiquée ; il faut dire de deux choses l'une , ou que le particulier peut se tromper en proposant une Révélation ; ce qui est dire en autres termes , le particulier peut se damner , & peut damner les autres ; ou le particulier ne peut se

tromper, & par conséquent il ne peut se damner, ni damner les autres par aucune erreur ; c'est à dire en autres termes, le simple particulier est infail-
 lible aussi-bien que l'Eglise, ce qu'il est impossible de soutenir.

Nous pourrions ajouter à ces réflexions générales quelques autres observations, qui ne sont pas moins pressantes que ces premières. Supposons que les Révelations particulières puissent être l'objet de notre foi, quelles conséquences en pourra-t-on tirer, que chacun faisant valoir ses Révelations, (9) pour autoriser des sentimens particuliers, l'unité de la foi sera détruite, la charité sera anéantie, & nous n'aurons enfin aucune règle certaine pour distinguer l'illusion de la vérité, parce que souvent les Révelations dont on se croira favorisé, ne seront point contraires à la doctrine de l'Eglise ; mais elles rouleront sur des sentimens problematiques, qu'on voudra faire recevoir comme articles de foi.

Enfin ces Révelations particulières, ces prétendues communications de l'Esprit saint, ont toujours été le caractère

de l'erreur, (10) & le motif de l'obstination de ceux , qui se sont engagés dans l'hérésie. Nous pouvons joindre à ce que nous avons déjà rapporté des anciens Hérétiques , ce qui est arrivé à ce sujet dans ces derniers siècles. On a vû paroître des Fanatiques , qui faisoient gloire de rejeter les Ecritures Canoniques , parce què leurs Révelations & leurs Apparitions devoient être (disoient-ils) la règle de la foi & des mœurs. (11) D'autres se vantoient d'avoir un Ange qui les conduisoit toujours, & qui leur faisoit distinguer l'illusion de la vérité. Les Enthousiastes , & les Quakers , attendent que le Saint Esprit leur communique ses faveurs & ses graces, toute leur doctrine est fondée, non sur les Inspirations des Chefs , mais sur celles des particuliers. Le Ministre propose une question , & demande si quelque Fidèle veut prophétiser ; alors celui qui se croit inspiré , se leve & prononce publiquement ce qu'il a dans l'imagination , & qu'il fait néanmoins passer pour les paroles mêmes de l'Esprit Saint. C'est ce que j'ai vû dans leurs Assemblées à Amsterdam. Ils n'ont pas même comme

dans toutes les autres Communions de
 jour fixe , pour chanter les louanges du
 Seigneur. Il faut que leur Inspiration
 particuliere le leur fasse connoître. C'est
 ce que j'ai vû encore dans cette Ville , où
 me rendant un Dimanche à leur Eglise
 pour examiner leur culte , on me répon-
 dit à la porte même que l'on ne prophé-
 tisoit pas ce jour-là. Tel est l'effet des
 Révelations particulieres qu'on veut in-
 troduire dans le gouvernement de l'E-
 glise. Cet usage est ancien parmi ceux
 qui se sont séparés de la Communion des
 Fidèles, & du centre de l'unité Ecclésiast-
 tique. » Skwenfeld , (a) Gentil-homme
 » de Silesie , inventa une explication de
 » ces paroles , *Ceci est mon Corps* , très-
 » différente de toutes les autres , &
 » comme elle parut tout à fait forcée ,
 » passant d'erreur en erreur , il soutint
 » que la lettre de l'Ecriture n'étoit
 » qu'une parole morte , sans force &
 » sans vertu ; que la véritable parole de
 » Dieu consistoit en illumination inté-
 » rieure , & aux mouvemens intérieurs
 » du Saint Esprit. Sur ce fondement ,

(a) Pelisson , Chimeres de Jurieux , in douze
 pag. 135.

» Nicolas Stork , & Thomas Muntzer ,
 » ce dernier Disciple de Luther , & Dis-
 » ciple favori , si l'on en croit quelques
 » autres Historiens , furent aussi d'avis
 » que l'Écriture n'étoit rien en comparai-
 » son de cette parole véritable, qui parle
 » en nous-mêmes. Ils commencèrent à
 » soutenir qu'il falloit rebaptiser les en-
 » fans baptisés , sans avoir pû ni croire,
 » ni sentir les mouvemens de l'Esprit ,
 « & ce fut de-là qu'ils prirent le nom
 » d'Anabaptistes , ou Rebaptisans.

Que l'on juge maintenant sur tous les principes que nous avons établis , combien il y a peu de ces sortes d'Apparitions & de Révelations particulières , qui puissent être reçues. L'Église leur a toujours donné très-peu d'autorité ; comme elles ne peuvent être ni un motif , ni un objet de foi , il n'y a ni danger , ni inconvenient à rejeter celles qui ne sont pas suffisamment appuyées , au lieu qu'il y a quelquefois du risque à les admettre trop facilement , pour les conséquences dangereuses qu'on en peut tirer , pour appuyer quelques opinions singulières. Rarement elles persuadent les autres , & souvent elles peuvent être

une

une pierre de scandale aux ames foibles, qui s'en serviroient pour se laisser entraîner au zèle de quelque dévotion particulière, qui ne seroit point autorisée par l'Eglise; ou ce qui seroit encore plus fâcheux, elles pourroient être exposées aux railleries de ces ames encore plus foibles, qui sous le vain titre d'esprits forts, font gloire de rejeter tout ce qui ne s'accorde point avec leurs préjugés ou leurs passions.

L'Antiquité nous rapporte tant d'exemples de ces sortes de tromperies, qu'on en pourroit faire de justes volumes. Mahomet n'abusoit-il pas de la crédulité de ses disciples par de prétendues Révelations, que lui découvroit l'Ange Gabriel. Les Rabbins même avoient déjà surpris les peuples par de semblables supercheries qui ont été imitées par les Montanistes, & par les Donatistes, & en particulier par Vincent Victor l'un de leur chefs, comme le remarque Saint Augustin : (*de origine animæ contra Vincentium Victorem; lib. 3. cap. 11.*) Doit-on s'étonner si leurs successeurs ont suivis les mêmes traces ?

CHAPITRE IX.

Quelles personnes sont le plus sujettes aux Apparitions & aux Révelations ?

- I. Les Solitaires sujets aux Apparitions. II. Les Femmes très susceptibles de Révelations particulieres. III. Africains sujets aux Révelations.*

I. **L**A Doctrine des Révelations & des Apparitions que nous venons d'expliquer, sembleroit demander des éclaircissemens sur quelques-unes des Révelations particulieres qui nous restent aujourd'hui. Le dessein seroit grand, à prendre la chose depuis les Révelations & les Apparitions contenues dans l'Ouvrage du Pasteur ; celles du faux Méthodius & des autres, qui sont venues jusqu'à nous. Peut-être aussi que nos remarques seroient inutiles, puisque la plûpart des Bibliotéquaires les ont discutées. Nous en examinerons cependant quelques-unes dans les chapitres suivans ; mais avec le plus de briéveté qu'il nous sera possible. Nous par-

lerons dans celui-ci de ceux qui sont le plus sujets à ces sortes d'Apparitions & de Révelations.

On les voit rarement arriver en d'autres lieux que dans les Déserts, les Solitudes, (1) les Monasteres, ou les lieux de retraites, parce que ceux qui s'y sont mis volontairement, ayant renoncé à toute consolation extérieure de là part des créatures, sont quelquefois visités de Dieu, d'une manière plus particulière. Ceci ne regarde que les Révelations véritables, & qui ont Dieu pour principe; ou si les Révelations & les Apparitions sont fausses, c'est-à-dire, si elles tirent leur origine de celui-même qui s'imagine en être favorisé, on peut assurer aussi qu'elles sont plus communes à ceux qui sont éloignés du commerce des hommes, qu'aux personnes engagées dans le monde. Les Déserts & les Solitudes sont des lieux de repos, & quelquefois d'oïveté, plus sujets aux Imaginations singulieres, que les lieux qui sont habités. Ceux même qui s'y sont retirés, suivent ce penchant de leur esprit, & se livrent à leur imagination; & pour peu qu'ils excitent en eux-mê-

mes le desir des Apparitions & des Révelations : pour peu qu'ils en ayent lû quelques-unes , ils s'impriment dans le cerveau les traces des objets auxquels ils viennent de penser. Ces traces n'ont d'abord qu'un effet moderé , & ils croient que ces effets sont les prémices d'une lumière céleste , & une premiere communication de la Divinité. Ils réveillent quelques jours après ces mêmes esprits , qui trouvant un chemin frayé , le suivent, & ils se representent les mêmes objets , mais avec bien plus de force qu'ils n'avoient fait auparavant. On s'imagine aussi-tôt avoir reçu une surabondance de grace , & un entier épanchement de la Divinité. On parle à quelqu'un de ses amis des Apparitions qu'on prétend avoir eues , on le fait avec force ; & l'imagination , dont les effets se communiquent aisément , fait que ceux qui les entendent , demeurent persuadés de ce qu'on vient de leur dire. Les paroles animées du geste , de l'action , des yeux & du visage , enfin de tout ce qui suit le langage de l'imagination , font sur ceux qui les entendent une impression à peu près pareille à celle que ressent celui

qui parle. Il reste donc aux uns & aux autres des vestiges de ces objets, qui viennent à se réveiller, & ils se rappellent facilement ce qu'ils ont entendu de leur ami. Tous deux se trouvant unis dans le même effet de leur imagination, & se représentant le même objet, disent, & veulent persuader qu'ils ont les mêmes Apparitions & les mêmes Révelations. L'imagination qui s'est accoutumée à suivre ces sortes d'impressions, est susceptible de beaucoup d'autres. Le tout joint ensemble, forme un amas confus d'images, qui ne tendent qu'à en imposer aux autres hommes, après que les auteurs y sont eux-mêmes les premiers trompés.

Nous n'avons plus ni Déserts, ni Solitudes. Les Chartreux & les Camaldules, qui sont nos seuls Solitaires, s'occupent de l'Office Divin, de la prière, de l'étude & du travail des mains. Leur imagination n'a pas le tems de s'échapper; ainsi je doute qu'il se trouve parmi eux des Religieux sujets aux Apparitions & aux Révelations particulières; ou s'ils en ont, leur prudence & leur modestie les empêche de les faire

paroître au dehors. Nos Religieuses sont rarement en solitude, leur maniere de vivre, est une vie commune, qui les tient presque toujours ensemble, pour se consoler mutuellement au Seigneur, & s'exciter à la vertu par les exemples qu'elles s'en donnent réciproquement. Où donc leur imagination trouveroit-elle quelque légère occasion de s'échauffer? D'ailleurs la sagesse des Supérieurs auroit soin d'en modérer les effets. Les autres Religieux sont aujourd'hui occupés des prieres communes & particulieres. L'étude fait leur délassement & leur consolation; & la qualité de membres choisis de l'Eglise, les engage à travailler sous l'autorité des premiers Pasteurs, à l'instruction & à l'édification du reste des Fidèles. Aussi ne les voyons-nous point livrés aux voyes sublimes & extraordinaires. Ils trouvent leur propre sanctification, en travaillant à celle du commun des Chrétiens.

II. Les femmes sont ordinairement plus favorisées que les hommes, de ces sortes d'Apparitions, (a) parce qu'elles

(a) Pignatelli, consult. canonic. consult. 55^e num. 1. edit. Venetiana.

ont l'imagination plus forte & plus vive; une bagatelle est capable de les détourner, le moindre cris les effraye, le moindre mouvement les occupe; (a) un objet souvent de peu de conséquence cause de grands mouvemens sur les fibres de leur cerveau, ce qui forme dans leur ame des sentimens vifs & passionés, qui les remplissent entierement. Ainsi lorsqu'elles sont une fois frappées, elles sont bien plus attachées aux effets qui suivent de ces imaginations, que ne le seroient des hommes, dont l'esprit plus ferme & plus dissipé, ou même occupé d'ailleurs, résiste plus facilement à ces sortes d'impressions. Un Sçavant autrefois très catholique, & engagé dans un Ordre Régulier fort exact, a eu soin de nous en avertir, lorsqu'il a parlé des Révelations & des Apparitions. Il dit donc que ces opérations conviennent parfaitement à la dévotion & au genie des femmes: *opus istud (b) muliebri devotioni aptissimum; ejusmodi Revelationes aptum famineo sexui & ingenio opus.* Aussi ce que

(a) Le Pere Malbranche, Recherche de la Verité. tome 1. c. de l'imaginat. des femmes.

(b) Oudin, in suppl. Bellarmini.

nous avons de plus remarquable en ce genre, nous a été donné par d'illustres Saintes, qui ont fait l'ornement de leur sexe, & la consolation de l'Eglise. On compte avec plaisir Sainte Elizabeth de Schonaw, & Sainte Hildegarde, dans le douzième siècle, & qui vivoient, la première en 1150, & la seconde en 1160. Sainte Gertrude a vécu précisément au milieu du treizième siècle. Sainte Mechtilde, en 1280. Sainte Brigitte, & Sainte Catherine de Sienne, cette dernière de l'Ordre de Saint Dominique, & Sainte Brigitte, Fondatrice d'un Ordre particulier, ont fait assaut de Révelations, chacune pour son parti, vers l'an 1360. Sainte Thérèse, & l'une de ses Disciples, Anne de Saint Barthélemi, & Marie d'Agreda, ont illustré l'Espagne, la France & les Pays-Bas. Enfin, le dix-septième siècle en a vu deux célèbres, mais fort différentes de celles que j'ai nommée; ce sont Antoinette de Bourignon, & Madame Guyon. Leur doctrine & leurs aventures ont fait beaucoup de bruit dans leur tems; & leur vie est une espèce de prodige, par les phénomènes spirituels, qui nous y

sont représentés. Mais tout n'y est pas encore, il faut avoir recours aux relations sur le Quiétisme, données par M. Bossuet, Evêque de Meaux, & par M. Phelippeaux, son grand Vicaire, qui nous ont marqué ce qui manque à la vie, que Madame Guyon a faite de ce qui la regarde; comme M. Bayle, dans son Dictionnaire historique & critique, nous a peint Antoinette de Bourignon, avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles. Il écrivoit en un pays où elle étoit connue. Outre ses livres & sa vie même qu'elle a bien voulu donner, il a été en liaison avec des personnes, qui avoient pratiqué cette renommée Visionnaire.

III. Ce ne sont pas seulement les femmes que l'on a reconnu sujettes aux Apparitions & aux Révelations. Il y a des Nations entières qui y sont portées bien plus que les autres: c'est ce qu'on a remarqué dans ceux qui approchent de la ligne; comme les Africains (2) & quelques Orientaux, parce qu'étant nés dans un pays pénétré des ardeurs du soleil, leur imagination en est plus vive, & ils sont plus sujets par consé-

250 *TRAITÉ DES VISIONS*
quent à se représenter des objets , qu'ils ne font pas difficulté de regarder comme des vérités. Ceux au contraire qui s'écartent de la ligne , sont d'autant plus éloignés des opérations vives de l'imagination , qu'ils approchent des pôles. Les François & les Allemans sont naturels , ils sont par conséquent modérés dans leur maniere de penser , parce qu'ils vivent sous un Ciel tempéré. Les Suedois & les Danois sont plus froids , parce que comme le reste des hommes , ils participent à la qualité du terroir qu'ils habitent.

Cette règle cependant quelque générale quelle paroisse , ne laisse pas d'avoir ses exceptions ; nous avons eu des Visicnaires en France , comme il s'en est trouvé dans les autres pays ; & peut-être en avons-nous encore quelques uns : mais ils n'y sont pas en si grand nombre qu'en Orient & au midi. On sçait que le genie des Nations Européenes est tout à fait différent de celui des Orientaux , qui ont d'eux-mêmes l'imagination fort échauffée & qui se plaisent dans les Ouvrages remplis de métaphores & d'allégories , qui partent plus de

l'imagination que de l'esprit : & dès qu'un Visionnaire est connu en France, il ne tarde guere à y être décrié ; & c'est une espèce de tache infamante. Tel fut Desmaretz-Saint-Sorlin, qui adressant au Roi ses imaginations, y mit pour titre, *Avis du S. Esprit au Roi.*

CHAPITRE X.

Examen de plusieurs livres d'Apparitions & de Révelations particulières.

- I. *Examen & Analyse du livre du Pasteur donné par Hermas.* II. *De l'autorité de ce livre.* III. *Du grand nombre de livres remplis de ces sortes d'Apparitions & de Révelations.* IV. *Les Auteurs les plus graves n'en sont pas exemts.* V. *Cette crédulité s'est communiquée dans beaucoup d'Ecrivains du quinzième siècle.* VI. *Les Saintes Vierges ont été plus favorisées que les hommes de ces graces extraordinaires.* VII. *Révelations de Ste Elisabeth de Schonaw, au douzième siècle.* VIII. *Révelations de Ste Hilde-*

garde , au même siècle. IX. Révelations de Ste Mechtilde au treizième siècle. X. Révelations de Ste Gertrude au même siècle. XI. Révelations de Ste Brigitte au quatorzième siècle. XII. Ste Catherine de Sienne. XIII. Angele de Foligni. XIV. Sainte Therese. XV. Marie Magdelaine de Pazzi. XVI. Antoinette de Bourignon , & autres Fanatiques.

LEs premiers siècles de l'Eglise nous fournissent un grand nombre de ces sortes de faits. Je passe néanmoins sur les Apocalypses apocryphes , dont il reste des fragmens sous le nom de plusieurs Apôtres. On sçait que ces pièces ont été fabriquées à l'imitation de celle de Saint Jean , pour favoriser les erreurs qui commencèrent à paroître , dès le moment que l'Eglise eut été formée par le ministère des Apôtres , sous la conduite du Saint Esprit.

I. *Le livre du Pasteur*, qui porte le nom d'Hermas , est un ouvrage des tems Apostoliques , publié à ce qu'on croit , avant l'an 93. de J. C. Ainsi on s'y est pris de bonne heure , pour nous donner des Apparitions , des Visions & des Ré-

velations particulieres. On craignoit apparemment de nous en laisser manquer. Les hommes ont presque toujours été guidés par leur imagination, dans les affaires même les plus sérieuses de la vie. Et c'est pour la satisfaire, & attirer par ce moyen les Fideles dans les voyes du salut, que des ames pieuses se font exercées de ce coté-là, soit que leur goût les portât à ces sortes de méditations, soit que Dieu leur accordât des graces singulieres, ou par lui-même, ou par le ministère de ses Anges. Mais aussi il n'en fallut pas davantage, pour engager les malins Esprits à imiter pour la perte des Fidèles, ce que le Ciel opéreroit quelquefois pour leur consolation.

Le *Pasteur*, qu'on attribue à un Disciple de Saint Paul, est divisé en trois livres, & c'est dans le premier que se trouvent quatre Visions ou Apparitions; mais qui sont personnelles à Hermas, ou particulieres à sa famille; à l'exception néanmoins de la dernière, qui semble prédire la persécution de Domitien, qui éclata l'an 93. de l'Ere Chrétienne. Le second livre renferme d'excellens principes de morale; les X. XI.

& XII. chapitres donnent des règles pour discerner les vrais Prophètes. Il y est dit que l'Esprit de Dieu est paisible, humble, sans malice, éloigné de la vanité & des désirs de ce monde. Le faux Prophète au contraire est un esprit terrestre, vain, sans sagesse, sans force; qui s'enfle & s'élève, & qui affecte les premières places dans l'Eglise. Il est parleux, importun, & cherche les délices. Ces enseignemens peuvent également convenir à ceux qui ont ou qui prétendent avoir des Apparitions, ou des Révelations particulières. Enfin le troisième livre de ce petit ouvrage contient huit paraboles, qui méritent aussi-bien que les Visions, d'avoir des explications particulières.

II. Cet ouvrage, quoique bon en lui-même, a été sujet à quelques révolutions. Saint Clement d'Alexandrie, Origene, & quelques autres Ecrivains Ecclésiastiques, l'ont cité avec éloge. Il est même placé par quelques-uns au rang des Ecritures Canoniques; mais il a été fort peu estimé par d'autres, sur tout par Saint Jerome, qui le reprend; d'avoir donné un Ange gardien aux in-

sectes & aux reptiles ; comme si ces viles créatures , qui entrent pour quelque chose dans l'ordre naturel de la Providence , dussent y entrer en ce qui regarde le salut éternel. Aujourd'hui cet Ecrivain a peu d'autorité , & ne sert qu'à faire nombre parmi les Auteurs ecclésiastiques.

III. Depuis ce tems-là on pourroit donner une tradition d'Ecrivains , qui ont rapporté des Apparitions & des Révelations particulières. Mais comme je n'ai garde de les rejeter toutes , je me garderai bien aussi de les admettre indifféremment. On a vu par tout ce qui a été dit ci-dessus , qu'il est plus facile de donner des règles pour montrer la fausseté d'un fait de cette espèce , qu'il ne l'est d'en établir la vérité. Comme tout est ordinairement appuyé sur le seul témoignage de la personne , qui dit avoir eu l'Apparition , ou qui a reçu la Révélation , ce n'est pas une preuve suffisante pour la faire approuver & recevoir. On sçait que dans les faits qui dépendent de l'autorité humaine , il faut employer la maxime de droit , qu'un seul témoin ne suffit pas pour faire preuve ,

testis unus , testis nullus. Les vies des SS. Anachoretés , recueillies par le Pere Rosweide , Jesuite , & par le Pere Gonnon , Célestin , nous en fournissent plus que tous les autres , & peuvent vérifier ce qu'on a dit au commencement du chapitre précédent ; que les Solitudes , les Déserts & les Monastères étoient les lieux où il en arrivoit le plus. Et ce n'est peut-être pas sans raison , que M. Arnauld d'Andilli a supprimé dans sa traduction françoise des vies des SS. Peres des Déserts , ces grâces particulières , lorsqu'elles ne lui ont point paru suffisamment appuyées ; ce qu'il a fait sans doute , pour ne pas donner lieu aux Fidèles , ou de les mépriser , ou de les désirer.

IV. Il s'en trouve encore un très grand nombre dans Severe Sulpice , dans les Dialogues du Pape S. Gregoire , & dans Gregoire de Tours. Mais lorsqu'on vient aux siècles postérieurs , on est accablé de ces sortes de faits ; ainsi on a beaucoup plus de peine à les discerner. La critique de ces tems étoit moins sévère , & la nôtre l'est peut-être un peu trop. Mais comme il n'y a point de danger pour la

foi , ni pour les mœurs , à rejeter celles de ces grâces particulières , dont la preuve n'est pas suffisante , ce n'est pas une faute de pencher vers la sévérité de l'examen. Aussi en rejette-t'on beaucoup de celles qui se trouvent dans Simeon Metaphraste , dans le Cardinal Saint Pierre Damien , dans Saint Anselme , dans le livre des Miracles de Pierre le Vénéral , Abbé de Clugny , & je dirai même dans les vies différentes que nous avons de Saint Bernard , sans en excepter le livre des Miracles de ce S. Abbé. Leurs auteurs quoique respectables & très-catholiques , embrassoient trop facilement tout ce qu'ils croyoient pouvoir avancer le règne de la piété chrétienne. Il y en a d'autres moins exacts que ces derniers , sur le témoignage desquels , on croit ne devoir faire aucun fond , à moins qu'ils ne donnent quelques cautions meilleures que leur autorité. C'est à peu-près ce qu'on pense de Césarius d'Heisterbach , de Vincent de Beauvais , de Thomas Cantimpré , & de Jacques de Voragine , tous quatre du treizième siècle de l'Eglise. Le quatorzième n'a pas été plus sévère. Ainsi ,

Ludolphe , Chartreux , dans son grand *Vita Christi* , Taulere & Ruysbrock , célèbres mystiques , aussi-bien que Barthelemi de Pise , ont été moins difficiles à produire de ces sortes de graces , vrayes ou fausses. On sçait même le bruit qu'a fait , & fait encore aujourd'hui l'ouvrage de ce dernier Auteur , sous le nom des *Conformités de Saint François* , avec J. C. A force d'en trop dire , on se rend à la fin peu croyable & plus de modération & de retenue auroit augmenté leur credit.

V. Le quinzième siècle produit S. Vincent Ferrier , S. Bernardin de Sienne , Henri Harpius , Pierre de Natalibus , & Bernardin de Bustis. Je pourrois même y joindre Marsile Ficin , célèbre Platonicien. Si tous ces Écrivains n'ont pas enchéri sur leurs predécesseurs , on peut assurer néanmoins qu'ils les ont suivis un peu trop fidèlement. Malgré tout ce détail , combien n'ai-je pas encore passé d'Auteurs , qui se sont livrés plutôt à leur zèle qu'à leur prudence. On feroit un ouvrage immense , si l'on vouloit entrer dans un examen particulier de tout ce qui s'est écrit à ce sujet ; & quel

avantage pourroit-on tirer , sinon de voir passer en revue un très-grand nombre de faits faux , controuvés & imaginaires : beaucoup d'exemples douteux , & quelques-uns qui peuvent être vrais ; mais dont souvent on ne pourroit tirer que très-peu de fruit ? On y verroit à la vérité, que Dieu se communique quelquefois très-particulièrement à certaines ames choisies , pour les consoler dans leurs peines , & les soutenir dans les travaux de la pénitence. Mais personne ne doute que Dieu ne puisse porter les marques de sa bonté paternelle jusques à ces communications intimes & particulières.

VI. Les Stes Vierges , & les personnes Religieuses, ouvrent un champ , qui n'est ni moins vaste , ni moins étendu que celui des Saints Solitaires ; & l'on a dit plus d'une fois que ces sortes de graces étoient ordinairement ouvrage de femmes , ou pour parler plus exactement , que Dieu accorde ces faveurs plutôt aux femmes qu'aux hommes. (a) Elles sont plus affectueuses que ces derniers , elles aiment Dieu plus tendre-

(a) S. Theres. vitæ suæ cap. ultimo.

ment; & rarement se détachent-elles de l'objet de leur amour & de leur attachement: aussi Dieu les récompense plus intimement, & se communique plus particulièrement à leur ame, à leur imagination & à leurs sens; ainsi il ne faut pas les rejeter facilement, parce qu'elles viennent de personnes du sexe, *non sunt Apparitiones & Visiones improbandæ, ex quo mulieribus accidunt,* (a) c'est ce que marque le sçavant & incomparable Pape, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, avec des lumieres vraiment apostoliques; & ses Etats temporels, avec la prudence des plus grands Princes.

VII. *Sainte Elizabeth de Schonaw.*

La premiere de qui on a quelque chose de bien marqué, est Ste Elifabeth, Abbessè de Schonaw, au Diocèse de Trèves; elle vivoit au milieu du douzième siècle, & mourut le 18 Juillet 1165, âgée seulement de 36. ans. Sa vie écrite en partie par elle-même, en partie par Saint Ecbert son frere, fait

(a) Cardinal. Prosper Lambertinus, de *Canonisatione Sanctorum*, l. 3. c. 51. num. 1.

voir combien Dieu la favorisoit par des communications intimes & secretes ; & la prudence , qu'elle avoit de les cacher au dedans d'elle-même , sans les faire paroître au dehors , porta un Ange à lui ordonner de faire connoître ses Révelations. Cependant malgré la crédulité du siècle où elle vivoit , siècle accoutumé à ces sortes de graces , on ne laissa pas de la calomnier , & de se moquer (a) d'elle ; elle s'en plaint dans une lettre , qu'elle en écrit à Sainte Hildegarde son amie , & sa confidente particuliere. Le Démon , qui crut trouver dans une jeune Vierge , des moyens de la tromper , la tenta plus d'une fois ; & jamais il ne put la faire tomber dans l'illusion. Dieu , pour la récompenser , lui accorda l'Apparition des onze mille Vierges , dont elle sçut & retint tous les noms. Elle eut encore plusieurs autres graces particulieres ; la plus touchante , ce fut celle de la Passion de J. C. qui devint avec raison le sujet de ses plus affectueuses contemplations , ce qui pourroit passer pour une Apocalypse ,

(a). Acta SS. Bollandi , 18 Junii. pag. 607.
column. 2.

mais rangée dans l'ordre de l'Evangile. Ses autres Apparitions ne paroissent pas fort intéressantes, ni pour le fond, ni pour les explications.

VIII. *Sainte Hildegarde.*

Sainte Hildegarde, qui vivoit dans le même siècle, le prend sur un tout autre ton que *Sainte Elisabeth*. Il est vrai qu'au rapport de l'Abbé Tritheme, (a) Dieu la favorisa du don des langues, & lui inspira la connoissance du latin, sans jamais l'avoir appris. Le tome XXIII de la Bibliothèque des Peres, rapporte les lettres que cette Sainte écrivit à tout ce qu'il y avoit de plus grands & d'illustres dans la Religion. Elle ne s'en tint pas seulement au Clergé de Mayence, de Cologne & de Trèves; elle écrivit encore aux plus illustres Prélats de l'Allemagne; tels furent les Archevêques des grandes Eglises que nous venons de marquer, aussi-bien qu'à ceux de Salzbourg & de Breme, & à l'Evêque de Bamberg. Les Empereurs Conrad III. & Frederic Barbe-rousse, furent honorés des lettres de cette Sainte

(a) Trithemius, in chronico Hirsaugensi;

Fille ; mais elle fut encore dans des relations intimes avec les Papes Eugene III , Anastase IV , Adrien III , & Alexandre III. Elle poussa le terme d'une sainte & glorieuse vie jusqu'à l'âge de 82 ans , & mourut le 17 Septembre 1180. Ainsi elle étoit née en 1098.

Les Révelations de Sainte Hildegarde ne sont pas cependant imprimées dans la Bibliothèque des Peres, mais elles le furent à Cologne , en 1628, avec celles de Sainte Élisabeth de Schonaw. Elles ont un privilège que n'ont pas d'autres Révelations , si ce n'est celles de Sainte Brigitte ; elles ont mérité un commentateur , mais dont l'ouvrage n'a pas été imprimé. Cet Auteur est Gebens, Benedictin Allemand , dont on trouve en Angleterre , au moins dix-huit manuscrits différens , quelques-uns même assez considérables, mais par bonheur il ne paroît pas que nous en ayons aucuns en France. On rapporte de cette Sainte des Propheties fort particulieres. Il s'en trouve plusieurs dans les *Lectiones memorabiles de Wolfius* , *centenario duodecimo* , pag. 397 ; & Casimir Oudin , s' imagine que celle qui est à la page 40

de Wolfius , regarde les Religieux Mandians : & le bon homme ne voit pas que cette Prophétie fait le portrait des pauvres de Lyon , nommés autrement Vaudois , dont l'hypocrisie est marquée dans cette Prophétie , & qui parurent même dans le tems de cette illustre Sainte. C'est ainsi que chacun interprète ces sortes de Prophéties , selon ses préjugés & ses passions.

IX. *Sainte Mechtilde.*

Sainte *Mechtilde* parut environ cent ans après Sainte Hildegarde. Elle étoit sœur de Sainte Gertrude , ainsi d'une famille favorisée de Dieu par les grâces les plus singulieres. Ses Visions & ses Révelations ne laissent pas de briller chez les amateurs de ces dévotions ; on les a imprimées l'an 1513 , en un recueil assez curieux & assez rare , qui contient le livre du Pasteur , les Visions du Moine Wettin , réimprimées depuis par le Pere Mabillon , au quatrième siècle de ses Actes de Saint Benoît , partie première , page 263. On y voit aussi les Révelations de Sainte Elisabeth de Schonaw , qui contiennent cinq livres

vres, aussi-bien que celles de Sainte Mechtilde. Celles de Sainte Gertrude viennent ensuite, & sont suivies de celles du Moine Robert, Dominicain, qui vivoit en 1330. Ce recueil est d'autant plus curieux, qu'il ne s'en trouve pas de si amples, ni qui contiennent tant de Visions & de diverses Révelations. Sainte Mechtilde est morte l'an 1284, ou 1286; & sa vie se trouve dans les anciennes leçons de Canisius.

X. *Sainte Gertrude.*

Sainte *Gertrude*, qui mourut le 6 Janvier, ou le 17 Mars 1290, est plus célèbre que sa sœur, & sa réputation s'est soutenue jusques à ces derniers tems. Ses *Insinuations* sont remplies de piété; outre les éditions latines, données dès le commencement du quinzième siècle, & ensuite par le pieux Blossius, Abbé de Lieslies en Brabant, & celles de Paris en 1662, on les a encore traduites en françois.

XI. *Sainte Brigitte.*

Mais pour la réputation, rien n'approche des Révelations de *Sainte Brigitte*.

I. *Partie.*

M

te. Je crois ne pouvoir pas mieux faire pour représenter cette illustre Sainte, que d'emprunter les paroles de M. Godéau, Evêque de Vence. » Ses Révelations, dit-il, ont (a) rendu son nom célèbre dans l'Eglise, mais sa piété l'a rendue vénérable ; c'est beaucoup que de connoître les Mystères de la Religion, mais c'est encore plus de vivre selon leur esprit. Avoir la science des Anges, & n'en avoir pas la charité, c'est être une cloche qui ne fait que du bruit ; mais avoir la charité, & parler le langage des Anges, c'est l'avantage de Brigitte. Il y a eu des Saints & des Saintes, que Dieu a favorisés de quelques Révelations ; mais aucun n'en a eu un si grand nombre que cette Sainte femme : ce qui néanmoins l'a rend plus considérable, est qu'aucunes autres Révelations que les siennes, n'ont passé par l'épreuve d'un Concile œcuménique. Sa vie fut toujours conforme à ses Visions. Dieu, préserva la Mere de cette sainte fille d'une grande tempête, tandis qu'elle

(a) Antoine Godéau, Eloges historiques des Empereurs, &c in 4°. p. 454.

» la portoit encore dans ses entrailles.
 » Un Vieillard vénérable lui apparut ,
 » & lui commanda d'élever la fille dont
 » elle étoit enceinte , comme un enfant
 » qu'il lui donnoit en son amour , &
 » qui lui devoit être extrêmement agréa-
 » ble. Au moment qu'elle vint au mon-
 » de , un bon Prêtre vit une femme af-
 » fife sur une nuée lumineuse , qui te-
 » noit un livre à la main : on lui entendit
 » prononcer ces paroles ; *il est né une*
 » *filie à Brigere* (c'étoit le nom de sa me-
 » re) *dont la voix admirable se fera en-*
 » *tendre par toute la terre.* L'événement
 » justifia cette prédiction. Brigitte voya-
 » gea presque dans tout le monde , & y
 » fit entendre sa voix. Elle y fit éclater
 » l'exemple de ses vertus , & il n'y a
 » point d'Eglise , où on ne parle de ses
 » Révelations. Croiroit-on que c'est M.
 Godeau , qui s'explique avec autant
 d'affection pour les merveilles qu'opéra
 Sainte Brigitte.

» La petite Brigitte demeura trois ans
 » sans parler , & l'on crut qu'elle reste-
 » roit muete : mais au bout de ce terme
 » elle parla tout d'un coup , & aussi-
 » bien que les filles les mieux instruites.

» Dieu par ce silence extraordinaire la
» dispoſoit à parler d'une façon peu
» commune, & lui-même lui ſervit de
» maître. Sa bouche ne s'ouvrit point
» pour dire des bagatelles comme les au-
» tres enfans; ſes premières paroles fu-
» rent ſérieuſes. Elle fit toujours un
» uſage ſacré de ſa langue, & ne s'en
» ſervoit dès ſon plus bas âge que pour
*» louer Dieu. Il n'y avoit rien de léger
» en ſes actions, ni rien de contraint.
» La dévotion ſembloit lui être naturel-
» le; une ſingulière modéſtie paroifſoit
» ſur ſon viſage, & s'accordoit avec un
» air de gayeté, qui donnoit pour el-
» le du reſpect & de l'amour tout en-
» ſemble. Elle n'avoit comme ont d'or-
» dinaire les enfans de ſon âge, ni pe-
» tits dépits, ni coleres, ni envies, ni
» chagrins, ni dégoûts; & jamais ſa
» mère ne lui vit faire le moindre ſigne
» de défobéiſſance. Un ſi beau caractère
» prépare à quelque choſe de grand. El-
» le étoit plus qu'aucune autre aſſidue à
» l'Office Divin, & aux Prédications.
» Un jour elle en entendit une de la
» Paſſion de Notre-Seigneur, dont
» elle fut extrêmement touchée. La nuit

» suivante le Fils de Dieu lui apparut
 » tout couvert de sang , & dans le mê-
 » me état qu'il étoit sur la croix. Cette
 » Vision lui resta si profondément gra-
 » vée dans l'ame , qu'elle n'en fut ja-
 » mais distraite pendant toute sa vie ; &
 » l'on ne pouvoit parler devant elle de
 » la Passion de Notre-Seigneur , sans
 » lui voir verser un torrent de larmes.
 » Aussi ce Mystere fut celui sur lequel
 » elle a eu le plus de Révelations parti-
 » culieres , & c'est le moins sujet aux il-
 » lusions. Ceux-mêmes qui contiennent
 » des vérités plus sublimes de la gloire
 » & de la grandeur de Dieu , peuvent en
 » portant la lumiere dans l'esprit , y in-
 » troduire en même tems de la vanité &
 » de la complaisance. Mais les douleurs
 » de J. C. souffrant & mourant, ne peu-
 » vent que causer une compassion salu-
 » taire dans le cœur , & un saint désir de
 » participer à ses souffrances.

» Née du Sang Royal de Suede , el-
 » le n'avoit que seize ans , lorsque son
 » pere la maria à Ulfon , Prince de Ne-
 » ricie , qui n'en avoit que dix-huit. Ce
 » jeune Seigneur avoit de la vertu & de
 » la piété; mais Brigitte ne consentit à ce

» mariage que par obéissance. Malgré
» la chaleur de l'âge , & la liberté que
» leur donnoit le Sacrement , ils garde-
» rent la continence pendant la première
» année. Quand ce terme fut passé , &
» après d'ardentes prières qu'ils firent à
» Dieu , ils vèquirent comme mari &
» femme. Brigitte eut huit enfans , qua-
» tre garçons & quatre filles ; mais ce
» fut des enfans de bénédiction. Deux
» des premiers moururent en bas âge ,
» & laissèrent leur mere assurée de leur
» salut ; les deux autres moururent dans
» les guerres de la Terre Sainte. Deux
» de ses filles consacrerent leur virginité
» à Dieu. La seconde nommée Catheri-
» ne de Suede mena une vie si éminen-
» te , qu'elle est honorée comme Sainte
» aussi-bien que sa mere , dont elle fut
» la compagne inséparable. Brigitte dé-
» sira de vivre ensuite dans la continen-
» ce , & son mari touché comme elle
» des sentimens de pénitence , entra
» dans les mêmes vûes. Il fit plus , après
» un voyage de Saint Jacques, qu'ils ac-
» complirent ensemble (c'étoit la dévo-
» tion du tems) il entra dans un Cou-
» vent de l'Ordre de Cisteaux , o il se

» fit Religieux. Il y vêquit quelques an-
 » nées avec tant de vertus , qu'après sa
 » mort , il fut honoré comme Saint dans
 » le Martyrologe de l'Ordre , le dou-
 » zième jour de Février.

» Brigitte se voyant libre , s'abban-
 » donna toute entiere aux travaux de la
 » pénitence ; elle distribua son bien à ses
 » enfans , mais elle n'oublia pas les pau-
 » vres , qu'elle appella à ce partage. Elle
 » quitta l'habit séculier , pour prendre
 » celui de Religieuse. Peu contente de
 » servir le Seigneur , elle voulut encore
 » lui gagner des serviteurs & des servan-
 » tes par un double établissement de Mo-
 » nasteres. Celui des femmes contenoit
 » soixante Religieuses , & celui des Re-
 » ligieux n'en comprenoit que vingt-
 » cinq ; & Dieu lui dicta la règle , sous
 » laquelle il vouloit qu'ils vécussent , &
 » elle est imprimée à la fin de ses œuvres.
 » Cette Sainte Veuve , à l'exemple de
 » J. C. voyagea le reste de sa vie. D'a-
 » bord elle se rendit à Rome pour y visi-
 » ter les Tombeaux des Saints Apôtres
 » avec une dévotion , qui ranima la pié-
 » té de ceux qui la virent. De-là elle
 » passa au Royaume de Naples & en Si-

» cile , où elle visita les Reliques des
» Saints & des Vierges qu'on y honore.
» Brigitte revint à Rome , où elle recom-
» mença ses exercices de dévotion , &
» les visites des stations avec plus de fer-
» veur qu'auparavant. Ce fut là que dans
» une Apparition , Dieu lui commanda
» de faire le voyage de Jerusalem. Elle
» voulut s'en excuser sur son grand âge
» & sur sa foiblesse ; mais la grace rele-
» va son courage , par l'assurance que
» Dieu même lui donna de sa protec-
» tion. Elle traversa donc la mer , & ar-
» riva dans la Sainte Cité , honorée au-
» trefois par la présence du Fils de Dieu ,
» illustrée par sa prédication , sa passion ,
» ses miracles , enfin par tous les Mys-
» teres de la Religion. Elle visita avec
» une dévotion extraordinaire tous les
» lieux consacrés par le Sauveur du
» monde , & le suivit dans toutes les
» dernières démarches de sa vie mortel-
» le & sur tout dans celles de sa passion.
» Elle mourut même avec J. C. qui im-
» prima sur son corps & dans son ame
» les marques sensibles , ou les stigma-
» tes de toutes ses souffrances. Ce fut là
» que la profondeur de ses extases lui

» découvre beaucoup de particularités
 » de la Passion , dont l'Évangile & les
 » premiers Peres ne parlent point.

» L'Église qui a approuvé ses Révéla-
 » tions dans le Concile de Basle , dit
 » M. Godeau , ne permet plus de douter
 » de leur certitude. Le Saint Esprit a
 » prononcé l'arrêt qui nous oblige à les
 » révéler. Cependant les Souverains
 Pontifes n'en disent rien , ni Boniface
 IX. dans la Bulle de sa Canonisation en
 1391 , ni Martin V. dans la confirma-
 tion , qu'il en fit en 1419 ; & même
 lorsque les Papes parlent de la Règle de
 cette Sainte , ils ne disent rien de la Ré-
 velation que J. C. en a faite , mais seu-
 lement de l'approbation qu'y donna le
 Saint Siège ; & le sçavant Pontife qui
 gouverne aujourd'hui l'Église , a eu soin
 de nous avertir , que les Fidèles ne peu-
 vent , ni ne doivent croire d'une créan-
 ce de foi catholique , les Révelations de
 Sainte Hildegarde , & de Sainte Bri-
 gitte , quoiqu'approuvées par l'Église ;
 mais qu'il doit regarder cette approbation
 comme une simple permission (3) de
 les imprimer pour l'édification des Fidé-
 les. On ne doit donc leur accorder qu'u-

ne foi humaine dirigée & conduite selon les règles de la prudence , qui fait regarder ces Révelations comme probables , & pieusement croyables , *probabiles & pie credibiles*. En effet , dit le même Pape , la Révelation particulière des Saints n'est jamais proposée à l'Eglise universelle , mais seulement à quelques saintes ames , soit qu'elle regarde le bien générale de l'Eglise , soit qu'il ne s'agisse que du bien de quelques particuliers.

Mais ce qui fut le plus admirable en Sainte Brigitte , est que jamais elle n'eut de Révelation qu'elle ne la soumit au jugement de ses supérieurs. Ce qui venoit du Ciel lui paroissoit suspect , s'il n'étoit approuvé par les Ministres de Dieu. Comme elle ne se croioit pas digne des lumieres ordinaires de la foi , elle étoit bien éloignée de se glorifier des faveurs extraordinaires des Apparitions & des Révelations particulières. Ces graces qu'elle ne desiroit pas , ne s'arrêtoient dans son esprit que pour échauffer son cœur. Cette Sainte revint à Rome pour la troisième fois. Elle y reprit ses premiers exercices de dévotion , avec plus de ferveur qu'elle n'avoit fait

suparavant ; on la trouvoit tous les jours dans les Eglises, d'où elle ne sortoit que pour aller dans les Hôpitaux consoler les pauvres dans leurs peines, & les servir dans leurs infirmités, sans témoigner aucune répugnance des playes qui faisoient horreur à tout autre.

Enfin Dieu la mit aux dernières épreuves où puisse être réduit un chrétien ; accablée de maladies très-vives, elle se glorifia beaucoup plus de ses souffrances que de ses Révelations. Elle termina sa course dans les ardeurs & les lumières de la piété, & ne quitta la terre que pour aller posséder le Roiaume, après lequel elle avoit toujours soupiré. Ce fut à Rome qu'elle finit ses jours, le 23 Juillet 1373. Elle a laissé des ouvrages, qui sont devenus célèbres, quoique peu lus aujourd'hui. Ses Révelations en huit livres, qu'un Auteur Protestant n'a pû s'empêcher d'appeller un ouvrage pieux, *opus pium*, (a) ont été imprimées plus d'une fois avec sa Règle, ses Sermons, ses Oraisons à la Sainte Vierge, & ses autres Révelations. Les

(a) Casimir Oudin, commentar. de scrip^t ecclesiast. tom. 3.

276 TRAITÉ DES VISIONS
plus considérables éditions, sont celles de Rome, & de Cologne, en 1628. Le bruit que firent ses Révelations au Concile de Constance, & ensuite à celui de Basle donna lieu de les examiner. Le Cardinal de Turrecremata, après une discussion sévère, ne se contenta pas d'en faire l'éloge, il en prit même la défense comme d'ouvrages très utiles pour l'instruction des Fidèles.

Un Auteur moderne (a) s'éleve & prétend que ces Révelations ne sont pas de Sainte Brigitte, mais de Pierre, Moine de Cisteaux, & Prieur d'Alvastre, au Royaume de Suede. Il étoit Confesseur de cette Sainte, & l'accompagna dans tous ses voyages. Il avoue néanmoins que ce Religieux ne les écrivit, que sur la relation, que lui en fit Sainte Brigitte, qui les lui fit écrire par l'ordre exprès de J. C. Mais qu'importe que ce soit la Sainte qui les ait écrites, ou son Confesseur. Il faut avouer cependant que M. Baillet reconnoît, que si la Sainte elle-même les avoit couchées par écrit, elles seroient tout autres. On y auroit vû les marques sensibles

(a) Casimir Oudin, *ibidem*.

d'une ame pénétrée de son objet ; on y remarqueroit cette élévation & cette sublimité d'un esprit touché des grandeurs célestes , au lieu qu'en passant par une main étrangere , elles ont perdu quelque chose de cette force & de cette entousiasme ; que seait donner une main originale.

XII. *Sainte Catherine de Sienne.*

Sainte Catherine de Sienne vécut dans le même tems que *Sté Brigitte*. Née en 1347, elle fit vœu de virginité à huit ans, peu de tems après elle embrassa le Tiers-Ordre de *S. Dominique*. Ce ne fut pas un prodige moins éclatant que la *Princesse de Suede* ; Rome & Florence lui ont obligation ; les Florentins , de leur réconciliation avec le saint Siège ; & les Romains , des insinuations qu'elle employa si efficacement , pour engager le Pape *Gregoire XI.* à quitter le séjour d'Avignon , pour aller sanctifier de nouveau la Ville de Rome , abandonnée par les Papes pendant soixante & dix ans. Son ardeur pour *J. C.* lui mérita aussi de recevoir les stigmates de la Passion du Sauveur. Comme elle n'avoit pas moins

d'esprit que d'éloquence, elle prêcha le jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, dans l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve à Rome, exemple qui n'est pas commun dans l'Eglise. Elle ne vécut pas long-tems, & fut enlevée aux hommes le 29 Avril 1380. Le Saint Siège la canonisa en 1461. Ses Lettres au nombre de 364. sont pleines d'onction; ses Révelations, & ses autres Oeuvres recueillies par son Confesseur, sont également remplies de piété, & sont beaucoup plus rares que les Ouvrages de Sainte Brigitte.

XIII. *Angele de Foligni.*

La Bienheureuse *Angele de Foligni* en Italie a illustré le même siècle, & fut du tiers Ordre de Saint François, mais elle a fait plus de bruit chez les Mystiques que chez les amateurs de Visions & de Révelations; quoiqu'elle n'en ait pas manqué. Ce n'a pas été néanmoins d'une manière aussi brillante que les deux Saintes dont nous venons de parler; elle étoit morte dès l'an 1309, ainsi long-tems avant que Sainte Brigitte, & Sainte Catherine de Sienne ayent

commencé à paroître dans le monde contemplatif. Le Traité que nous avons de cette pieuse Veuve, a pour titre en françois, la Théologie de la Croix, (4) ou les Oeuvres de la Bienheureuse Angele de Foligni, traduite du latin, & imprimée in 12°. à Cologne en 1696, chez Jean de la Pierre, c'est-à-dire, à Amsterdam chez Henri Westein le pere, qui étoit le Libraire de tous les livres des Mystiques, comme nous le dirons dans peu.

XIV. *Sainte Thérèse.*

Quelle abondante moisson d'Apparitions, de Visions, & de Révelations particulières, à produit *Sainte Thérèse*. Elle joignit toujours l'action à la contemplation, & ces deux voyes active & contemplative, ne faisoient que se fortifier mutuellement en elle. Les Protestans, gens qui ne sont point accoutumés à cette sublime Théologie, n'ont pû s'empêcher d'en témoigner leur chagrin, & leur étonnement. Que dirons-nous de cette Sainte Thérèse qui avoit toujours J. C. à ses côtés ? Paroles insultantes du Ministre Jurieux, qui depuis

280 *TRAITÉ DES VISIONS*
s'est plongé dans la lie & la fange d'une
basse (a) Mysticité. Mais le Sçavant M.
Ferrand , a bien sçu le relever de ces ter-
mes de raillerie & de mépris dans la ré-
ponse qu'il a faite à ce nouveau Mon-
tan. Devons-nous être étonnés de ces
paroles injurieuses d'un homme qui a
plus maltraité encore Saint Dominique
& Saint François , deux des plus grands
Saints que l'Eglise ait eu ? mais les Au-
teurs sensés parlent de cette Sainte tout
autrement , c'est-à-dire avec le respect
qu'on ne sçauroit refuser à ceux que
Dieu gratifie de ses plus intimes faveurs.
Cette illustre Sainte abimée dans une
mer d'extases , » découvre dans ses écrits
» les secrets les plus impénétrables de la
» vraie sagesse , dans cette partie de la
» Théologie que nous appellons Mysti-
» que , & dont Dieu n'a donné la clef
» qu'à un petit nombre de ses favoris.
» C'est ce qui peut faire diminuer quel-
» que chose de l'admiration où l'on est ,
» qu'une simple fille sans lettres & sans

(a) Il s'étoit rendu l'un des Chefs des Con-
vulsionnaires , & des Prophètes de Hollande ,
qui s'étendirent des Sevennes , en Hollande &
en Angleterre , au commencement de ce siècle,

» étude , ait été où ne peuvent attein-
 » dre les plus grands Docteurs, parce que
 » Dieu se sert de qui il lui plaît pour
 » opérer ses plus grandes merveilles; &
 » l'on peut dire que le Saint Esprit a eu
 » la principale part aux œuvres de Sain-
 » te Therese, avec d'autant plus de véri-
 » té qu'après avoir témoigné qu'elle re-
 » cevoit cette doctrine céleste par une
 » infusion toute gratuite, elle n'a con-
 » tribué, à ce qu'il semble, du sien que
 » ce qu'il falloit pour lui donner corps
 » & la rendre palpable aux hommes.
 Croiroit-on que ce discours si patétique
 en faveur de Sainte Therese, soit de M.
 Baillet, (a) cet homme caustique, qui
 avoit peine à reconnoître du merveilleux
 dans la vie des plus grands Saints. Mais
 l'éminence des vertus & des faveurs de
 cette Sainte, l'a emporté sur la sèche
 critique de cet Ecrivain. La vie de Sain-
 te Therese, dit le même Historien, (b)
 fut de près les Confessions de Saint Au-
 gustin dans l'estime du public. Si elle a
 tâché de nous persuader, qu'elle n'a osé

(a) Baillet, Vie des SS. du 15 Octobre.

(b) Baillet, Table critique des Auteurs du
 Mois d'Octobre.

contrevenir à la défense que son Confesseur lui avoit faite de déclarer tous ses péchés , ce n'est que pour nous faire mieux entendre la nécessité où elle étoit de lui obéir , lorsqu'il lui a commandé de mettre par écrit toutes les faveurs qu'elle avoit reçues de Dieu , avec sa maniere d'oraison , & l'ouvrage est excellent en son genre.

Le saint Siège toujours circonspect & réservé sur ces graces particulieres , n'a pas fait difficulté de marquer dans la Bulle de sa Canonisation , publiée en 1622 , que Dieu avoit comblé Sainte Theresé de l'Esprit d'intelligence (5) pour laisser dans l'Eglise non-seulement l'exemple de ses bonnes œuvres ; mais qu'il l'avoit encore remplie de la rosée d'une sagesse céleste , qui lui a fait produire des livres sur la Théologie mystique , remplis de beaucoup de piété ; & ce qui est rare dans ces sortes de jugemens , le Souverain Pontife prouve l'état bienheureux de la Sainte par les Apparitions & les Visions arrivées à plusieurs ames fidèles , au moment de la mort , (a) & même après le décès de

(a) In Bulla Canonisationis S. Theresæ.

cette Sainte. Le Pape Gregoire XV. rapporte avec raison quelque chose de plus grand que toutes ces graces extraordinaires : c'est que la Sainte avoit accoutumé de dire , qu'elle pouvoit se tromper dans le discernement des Visions & des Révelations , au lieu qu'elle ne pouvoit manquer en obéissant à ses supérieurs. (6)

Les ames fidèles que cette Sainte instruisit dans les plus sublimes vertus , sont devenues une source intarissable de ces graces surnaturelles , qui se sont depuis répandues dans toute l'Eglise. C'est de-là que sont sortis le Bienheureux Jean de la Croix , la Bienheureuse Catherine de Christ , la Sœur Anne de Jesus , Anne de Saint Barthelemi , Marie du Saint Sacrement , Marie de l'Incarnation , Magdelaine de Saint Joseph ; & enfin toutes ces autres merveilles de la Grace , dont on ne sçauroit lire la vie sans y remarquer la main toute-puissante & la bonté paternelle de Dieu , qui se communique avec tant d'effusion , & d'une maniere si miraculeuse à de foibles créatures , qui sans lui ramperoit dans la boue & seroient dans le mépris.

XV. *Marie-Magdelaine de Pazzi.*

En approchant de nos jours , nous ne laissons pas de trouver des merveilles dans les Saintes que l'Eglise a canonisées dans le dernier siècle. *Ste Marie-Magdelaine de Pazzi* , née en 1566 , d'une des plus illustres familles de Florence , devint un des prodiges de son siècle. Elle ne se distingua point à la vérité par les livres qu'elle écrivit, ou fit écrire ; cependant on eut soin de recueillir soigneusement toutes les graces que Dieu opéroit en elle. On peut assurer que sa vie ne fut qu'une extase , une contemplation , une révélation & une apparition perpétuelle , & si l'on en ôtoit ces faveurs singulieres , on pourroit dire que de quarante & un ans qu'elle a été sur la terre , elle n'en auroit pas vécu la moitié. Mise aux plus rudes épreuves , elle fut exposée non-seulement aux tentations de la chair , mais même ce qui est surprenant à celles qui sont contre la foi. Le Démon se présentoit à elle quelquefois , sous la forme la plus hideuse , pour la précipiter dans le désespoir ; &

quelquefois sous la figure d'une Sainte & modeste Religieuse, pour chercher à pénétrer dans son cœur par de douces insinuations. La voye des miracles accompagnoit souvent celle des Apparitions : c'étoient ou des Religieuses qu'elle guérissoit subitement, ou des pécheurs qu'elle convertissoit par un seul de ses regards.

Mais il se passa encore en elle de plus grandes merveilles. Ses méditations sur l'Incarnation du Verbe Eternel, méritèrent que Saint Augustin gravât sur son estomac & dans son cœur, ces saintes & admirables paroles, (a) *VERBUM CARO FACTUM EST*. Le S. Evêque d'Hypone lui apparut donc tout à coup, & la Sainte dans le transport de sa contemplation découvrit son estomac, & lui montra l'endroit où étoit son cœur, & le convia d'y graver ces mystérieuses paroles pour lesquelles sa tendresse étoit extrême. Le sang est tout prêt, lui dit-elle, en se tournant de son côté, la plume est toute disposée, ne differez pas, grand Saint, à me donner ce contente-

(a) Vie de Sainte Marie-Magdelaine de Pazzi, 2. part. c. 2.

ment. Après différentes prières , elle se tourna du côté de Saint Augustin , & lui dit, vous avez imprimé la grandeur du Verbe sur la petiteſſe de mon cœur. Une circonſtance rend cette impreſſion Divine , encore plus admirable ; le mot de *VERBUM* étoit écrit en lettres d'or , & ces autres *CARO FACTUM EST* , en lettres de ſang , pour montrer que la Divinité & l'humanité ſe trouvoient unies en une ſeule perſonne : l'or le premier , & le plus noble de tous les métaux , étoit la figure de la Divinité , & le ſang , celle de l'humanité. Un effet auſſi miraculeux , s'opéra encore dans cette ſainte ame , abimée & même abſorbée dans la contemplation d'un Dieu mort pour le ſalut des hommes : elle demanda (a) au Sauveur du monde la grâce de pouvoir entrer , au moins ſpirituellement dans les playes de ſon adorable humanité. L'Esprit Divin agit alors ſur elle , & ce fut dans les plus rudes ſecouſſes de cette paſſion ſecrete , & au milieu des plus inſupportables douleurs que reſſentoit la Sainte , que le céleſte époux de Magdeleine, lui imprima dans l'ame ſes ſacrées

(a) *Ibidem* , chap. 4.

stigmates. Il se servit pour un dessein si miraculeux , de cinq rayons de lumiere brillante , qui paroissoient comme des traits de feu , dont il perça ses mains , ses pieds & son côté droit d'une maniere si admirable , qu'il en resta une impression très-profondément gravée.

Ce fut toujours dans de pareilles faveurs , mêlées toujours de quelques souffrances , qui servoient à lui faire connoître son néant , que cette Sainte arriva au terme de l'humanité , & mourut le vingt-cinquième jour du mois de Mai 1607 , à l'âge de 41 ans. Doit-on s'étonner , si une vie aussi merveilleuse a été donnée par sept ou huit Ecrivains différens , qui tous se sont appliqués à raconter ce que Dieu avoit opéré par cette sainte ame ? & l'Eglise pour nous donner lieu d'admirer sûrement en elle les plus grands prodiges de la Grace , l'a mise au rang des Saintes Vierges , par une Bulle du 28 Avril 1669. Elle a eu même cet avantage , que le Roi Louis XIV. & Marie-Therese d'Autriche son Epouse , Reine de France , se sont intéressés à sa Canonisation , par les lettres qu'ils écrivirent au Pape Clement IX. en 1668.

XVI. *Antoinette de Bourignon, &
autres Fanatiques.*

Deux autres personnes singulieres en leur genre , mais fort différentes de celles dont nous venons de parler , ont fait beaucoup de bruit dans leur tems. Qui ne connoît pas les bizarreries & les illusions d'*Antoinette de Bourignon* , née à Lille en Flandres en 1616 , & morte à Francker en Frise en 1680 , pourroit consulter sa vie écrite par elle-même , & les dix-neuf volumes de ses Ouvrages imprimés par le sçavant Henri Welstein , Libraire d'Amsterdam. On y voit tout ce qu'une imagination gâtée peut produire de chimeres , qui n'ont abouti qu'à faire un mélange de toutes les Communions différentes , & à les rassembler routes par des dévotions illusoires , ou plutôt par des termes & des paroles , & non par des effets émanés de la prudence chrétienne. Elle a formé en Hollande un Parti de Devots , à la tête desquels étoit le fameux Pierre Poirer , Ministre réfugié françois , qui se fit l'Apôtre & le Prédicateur de ce nouvel Evangile. Mais pour ne pas donner ici ce qu'on

peut

peut trouver ailleurs : on en verra tout ce qu'on en peut sçavoir , dans le Dictionnaire critique de M. Bayle , au mot *Bourignon*.

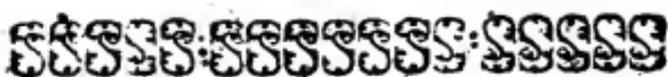
Un prodige encorè plus singulier , a été la célèbre *Madame Guyon*. Jeanne-Marie Bouvieres de la Mothe-Guyon , étoit née à Montargis d'une famille noble , au mois d'Avril 1648 , & mourut à Blois le 9 Juin 1717. Elle avoit beaucoup de genie & de facilité , & fut douée des vertus nécessaires à son sexe ; mais son trop d'esprit lui fit donner dans des routes écartées , & dans les pièges de l'Esprit malin. Au lieu de se contenter d'être une humble disciple , elle s'avisa de dogmatiser sur les voyes spirituelles , dont elle n'avoit ni l'intelligence , ni la clef. L'Auteur du supplément de Moreri , qui prétend la justifier , a soin de citer pour ses garans Dom Toussaint du Plessis , dans son histoire de Meaux , & M. de Ramsai , dans la vie de M. de Fenelon , Archevêque de Cambrai , avec Dom Innocent le Masson , Général des Chartreux , dans la vie de M. Arantou , Evêque de Genève : mais il auroit dû recourir encore à M. Bossuet , Evê

que de Meaux , & à M. Phelippeaux , Grand-Vicaire de ce Prêlat , dans leurs relations si exactes & si curieuses sur le Quiétisme. C'est-là qu'il auroit lû ce que la vérité accompagnée de la prudence , doit lui faire connoître sur cette Dame , dont la vie n'a pas eu moins de traverses , que de singularités. Ses Ouvrages ne sont pas un des moindres prodiges de sa vie. Qui ne seroit étonné de voir sortir de dessous la main d'une femme , vingt volumes de commentaires mystiques sur la Bible , deux volumes de discours spirituels , quatre volumes de lettres ? Trois volumes sous le titre de l'âme amante , d'opuscules spirituels & de cantiques , aussi-bien que sa vie , le plus curieux de ses ouvrages, en trois volumes , mais où elle n'a pas tout mis ; & ce grand nombre de volumes a été imprimé par Henri Westein , Libraire d'Amsterdam , célèbre Quiétiste , & l'un des plus zélés partisans de feu M. de Fenelon , Archevêque de Cambrai , dont il avoit aussi imprimé les Ouvrages , sur les voyes de la Vie mystique. J'ai connu autrefois ce Libraire , qui avoit beaucoup plus de sçavoir que ne comportoit

sa profession , & je ne fus pas peu étonné , qu'un Protestant me dît avec une sorte d'enthousiasme , lorsque je l'abordai, qu'il venoit de dire la Ste Messe , & je reconnus dans tous les entretiens que j'eus avec lui en 1707 , qu'il étoit un des zelés disciples du Ministre Poiret , & d'Antoinette de Bourignon , gens qui embrassoient tout ce qu'ils croyoient de bon & d'édifiant dans toutes les Communions , pour s'en former une à leur fantaisie.

Fin de la premiere Partie.





AUTORITÉS

Des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques, qui se rapportent à la première Partie.

SUR LE CHAPITRE PREMIER.

(1) Page 1. *V*isio & Apparitio pro una & eadem re sumuntur. Sed adest differentia, cum Apparitio quando nostris obiectibus sola species apparentis se ingerit, sed & quis ignoratur appareat : & Visio dicatur, cum externa Apparitioni ejus intelligentia conjungitur. Cardinalis Prosper Lambertinus, de Canonificatione Sanctorum, libro 3. cap. 50. num. 1.

(2) pag. 2. *N*overis porro quod Revelatio majus quidpiam habet quam Visio ; hac enim tantummodo videre facit : Revelatio verò alius quiddam quam videtur denudat. Theophilaët. in Epist. ad Corinth. cap. 12. *O*mnes Visiones & Apparitiones eo potissimum tendunt, ut aliquid occultum hominibus reveletur . . . Dicitur

enim Revelatio, quasi remotio veli. Cardinalis Bona, de discretionē spirituum.

(3) page 3. *Quadam Visiones proprie*

possunt dici corporales, qua vigilantī corporaliter ostenduntur; ut Moyses vidit Dominum in rubo ardenti, & sepe Patres Angelos visibiliter susceperunt. S. Bonaventura de profect. Religiosor. lib. 2. cap. 75.

(4) pag. 3. *Spirituale est quod remotā corporali Visione, in spiritu solo per imaginationem quādam cernimus, sicut cum forte quidlibet ignotum oculis perspiciamus, statim ejus rei imago formatur in spiritu.* Alcuinus, tomo 6. Spicilegii, pag. 396.

(5) page 3. *Alia sunt imaginaria Visiones, qua vigilantī non corporaliter, sed imaginariē ostenduntur, sive in somno, sive in excessu mentis raptō; ut Visiones Ezechielis & Danielis, & aliorum Sanctorum in veteri & novo Testamento; alia similiter imaginaria, que dormientibus ostenduntur, ut Jacob vidit Dominum innixum scala, & Pharaō, & Nabucodonazor somnia viderunt presagia futuro-*

(6) page 4. *Intellectuale , est quod solâ mentis vivacitate consideramus , vel ut cum scriptum legimus , diliges proximum tuum sicut teipsum. Alcuinus , ibidem.*

(7) page 4. *Alia Visio est intellectua-
lis , quia illuminatus mentis oculus luce
veritatis purè ipsam veritatem in se con-
templatur , vel intelligit in Visione imagi-
naria veritatem , que in illa significatur ; sicut
Paulus cum raptus in Paradisum , vel in
tertium cœlum , vidit invisibilia , & audi-
vit verba ineffabilia , qui non corporea-
rum rerum imagines , sed ipsius veritatis
splendorem purè inuitus est. S. Bonaven-
tura , ibidem.*

(8) page 5. *Res quoque interdum ma-
nifestius , interdum obscurius , & nunc se-
ipsam animo suggerit , nunc intima alio-
declaratur. Cum verâ luce immediatâ se
ipsam infundit , Visio est , ex eo quod ple-
nâ & verâ specie suis oculis videtur esse
substantia : porrò Visionum alia fortior est ,
ut que clarâ rei occurrit imagine , alia
profundiorum desiderat intellectum , ut*

cum rem admixta specie figurarum obnubilet. Joannes Sarisberien, Carnotensis Episcopus, de Nugis curialium, lib. 2.

(9) page 5. Primum autem genus Visionis omnibus notissimum est; secundum aequè omnibus consuetum, tertium à plerisque ignoratur, quia discernere nequeunt quid sit spirituale, quid intellectuale. Alcuinus, tom. 6. Spicilegii, pag. 396.

(10) page 6. In Visione autem spiritali, id est in corporum similitudinibus, qua spiritu videntur, fallitur anima, cum ea qua sic videt, ea corpora esse arbitratur. S. Augustin. de Genesi ad litteram, lib. 12. cap. 25.

(11) page 9. Anima in illis intellectualibus visis non fallitur. S. Augustin. de Genesi ad litteram, lib. 12. cap. 25. Si anima in illam quasi regionem intellectuum vel intelligibilium subvehatur, ibi sine ullâ corporis similitudine, perspicua veritas cernitur, nullis opinionum falsarum nebulis obfuscatur. S. Augustin. eodem libro, cap. 26.

(12) page 9. Visio intellectualis: nul-

la in hac falsitas, nulla deceptio esse potest; reliqua erroribus & illusionibus subjecta sunt. Hec est clarissima rerum divinarum manifestatio, quæ in solo intellectu absque figuris & imaginibus perficitur, sitque vel cum mens humana Spiritûs Sancti gratiâ illuminatur, ut ea intelligat quæ corporali sive imaginariâ Apparitione sensibilibus signis representata sunt, vel quando immediate per species intellectui à Deo infusas Divina Mystera percipiuntur. Prosper Lambertinus Cardinalis, de Canonizatione Sanctorum, lib. 3. cap. 50.

(13) page 10. *Anima enim aut intelligit & est verum; aut si verum non est, non intelligit.* S. Augustin. de Genesi ad litteram, lib. 12. cap. 25.

SUR LE CHAPITRE II.

(1) page 12. **R**evelatio quæ à Deo; vel eo jubente à bonis Spiritibus fit, nihil aliud est quàm manifestatio Divinorum Mysteriorum & secretarum, supra totius nature vires ad communem Ecclesie, vel privatam personarum particularium utilitatem. Joan. Car-

finalis Bona, de Discretione spirituum,
cap. 20.

(2) page 13. *Jam non dicam vos ser-
vos ; quia servus nescit quid faciat domi-
nus ejus : vos autem dixi amicos , quia
OMNIA QUÆCUMQUE AUDIVI à patre
meo nota feci vobis. Joan. 15. v. 15.*

(3) page 13. *Paracletus autem Spiri-
tus quem mittet pater in nomine meo , ille
vos docebit omnia , & suggeret vobis om-
nia quacumque dixerò vobis. Joan. 14. v.
26. Non attulit Spiritus Sanctus novam
Apostolis doctrinam , sed explanationem ac-
ceptæ. Ludovic. Vives , de Veritate Re-
ligionis christianæ.*

(4) page 13. *Docete omnes gentes. . .
Docentes eos servare omnia quacumque
mandavi vobis. Math. 26. v. 19 & 20.*

(5) page 14. *Mundus sum à sangui-
ne omnium , non enim subterfugi quominus
annuntiarem omne consilium Dei vobis.
Actor. 20. v. 26 & 27.*

(6) page 16. *Depositum custodi : quid
est depositum , id est quod tibi creditum est*
N. w.

non quod à te inventum ; quod accepisti ; non quod excogitasti , rem non ingenii sed doctrine , non usurpationis private , sed publica traditionis : rem ad te perductam , non à te probatam , in quâ non autor debes esse , sed custos , non infecutor , sed sceltator ; non ducens , sed sequens ? Deposium , inquit , custodi , catholica fidei talentum inviolatum , illibatumque conserva , quod tibi creditum est , hoc penes te maneat , hoc à te tradatur ; aurum accepisti , aurum redde : nolo mihi pro aliis alia subicias , nolo pro auro aut impudenter plumbum , aut fraudulenter eramenta supponas ; nolo auri speciem , sed naturam planè . . . Intelligatur te exponente illustrius , quod antea obscurius credebatur . Per te posteritas intellectum gratuletur , quod ante vetustas non intellectum venerabatur : eadem tamen quæ didicisti ita doce , ut cum dicas novè non dicas nova . Vincentius Lirinens. Com. monitorii . cap. 27.

(7) page 16. Christi Ecclesia sedula & cauta depositorum apud se dogmatum custos , nihil in his unquam permuat . nihil minuit , nihil addit : non amputat necessaria , non apponit superflua ; non amittit

sua, non usurpat aliena; sed omni industria hoc unum studet, ut vetera fideliter, sapienterque tractando, si qua sunt illa antiquitus informata & inchoata accuset & poliet: si qua jam expressa & enucleata consolidet, firmet; si qua jam confirmata & definita, custodiat. Denique quid unquam aliud Conciliorum decretis enisa est, nisi: ut, quod antea simpliciter credebatur, hoc idem postea diligentius crederetur? Vincent. Lirinensis, Commonitorii cap. 32.

(8) page 17. *Agendum igitur nunc est labore communi, ut credita & per Apostolorum huc usque successione detentâ servemus. S. Cælestinus Papa, ad Episcopos Ephesi congregatos.*

(9) page 17. *Consilio sanctâ Dogmata, & Sermones Sanctorum Patrum uno corde & ore unanimiter & consonanter omnes formemus, nihil addentes, nihil subtrahentes ex his que ab ipsis tradita sunt nobis: sicque credimus sicut Patres crediderunt, ita predicamus quomodo dixerunt. Concilium Lateranense. 1.*

(10) page 18. *Voici les paroles de*
Nivj,

*Cardinal Bellarmin , de Verbo Dei , li-
bro 4. cap. 9.*

» Non novis Revelationibus nunc
» regitur Ecclesia , sed in iis permanet
» quæ tradiderunt illi , qui ministri
» fuerunt sermonis.

*M. de Launoy n'a nullement compris
le sens de ce passage , dont il se sert pour
attaquer les Apparitions faites , dit-on , au
Bienheureux Simon Stoch , & au Pape
Jean XXII. M. de Launoy dit donc
en parlant de Bellarmin , qui sic loqui-
» tur nunquam admisisset eas Stochii ,
» & Joannis vigesimi secundi Visiones ;
» nam si novis Revelationibus non regi-
» tur Ecclesia , Fideles quoque regi non
» debent. Dissertat. Launoii*, de Visio-
» ne Sim. Stochii , & Joannis XXII.
p. 65. editionis tertix. Cette conséquence
de M. de Launoy est très fautive : sa pré-
vention , & son esprit de critique l'ont em-
porté sur son jugement. Il a tort d'appli-
quer aux Révelations particulieres ce que
Bellarmin dit ici de la Révelation générale
faite à l'Eglise. C'est ce qu'on peut voir
dans les paroles de Bellarmin ; qui préce-
dent celles que nous venons de rapporter.
Le but de ce Cardinal est de montrer ,*

qu'une des règles les plus sûres pour discerner la véritable Tradition, est de suivre toujours ce que l'Eglise nous propose, parce qu'étant la colonne & le fondement de la vérité, elle ne peut tomber dans l'erreur; l'on doit croire qu'un article est de foi, lorsque l'Eglise nous le présente comme tel. Si cet article est de foi, il faut qu'il ait été révélé aux Apôtres, parce qu'il n'y a plus maintenant de nouvelles Révelations. Nous faisons cette remarque, afin qu'on ne propose point contre les Révelations particulières, comme le fait très-mal-à-propos M. Launoy, un passage de Bellarmin, qui ne regarde que les Révelations publiques & générales, faites à l'Eglise; mais qui n'excluent point les Révelations particulières.

(II) page 18. *Revelatio secretorum vel futurorum pluribus modis fieri videtur, in quibus sicut in Visionibus plurimi seducuntur, putantes spiritum esse quod proprius sensus finxerit, vel spiritus erroris suggererit. Revelatio aliquando fit per vocem & verba expressa, ut Petro, & Joanni, & Jacobo in monte cum Iesu, vox de nube dixit, hic est filius meus dilectus. . . . Aliquando fit per somnum, ut Joseph viro*

Maria dictum est in somnis, ut acciperet Mariam & fugeret in Ægyptum; & Magis similiter in somnis dicitur ne redeant ad Herodem. Secundo modo cum non de speciali facto illo vel illo, sed generaliter ad plura, mentis illuminationem ostendit quid secundum veritatis iudicium sit melius vel non melius, sicut docet omnes Iustus declinare à malo, & facere bonum, & per spiritum scientiæ, vel consilii, vel intellectus, vel sapientiæ Dei placitum agnoscere, vel eligere potiora. Est & alius modus Revelationum per Spiritum Sanctum, cum homo ex Dei inspiratione orat Deum pro aliquâ speciali causâ propriâ vel alienâ, & per affectum devotionis & per fiduciâ exauditionis intelligit se exauditum in hac petitione; sed licet confidat quod illud pro quo oravit habiturum sit prosperum successum, nescit tamen sapè quâ viâ habeat processum. E. contrario cum non sentit sibi infundi fiduciâ exauditionis, intelligit se non habiturum effectum suæ petitionis; hoc tamen genus Revelationis est specialiter devotis mentibus familiare. In hoc tamen aliquando quidam devoti inveniuntur decepti, sicut intrinsicâ inspiratione & hoc tolerabiter fieri vide-

tur, cum homo devotus Deo aliquando intendit, & per magna devotionis affectum confidit Deum sibi esse favorabilem. S. Bonaventura, de profectu Religiosorum, libro 2. cap. 76. Tout cet endroit de S. Bonaventurc se peut appliquer aux articles VII. VIII. IX. & X. de ce Chapitre.

SUR LE CHAPITRE III.

(1) page 30. **N**unc recolo quod in adolescentiâ meâ gestum audivi. Dies passionis erat Sancti Polycarpi Martyris magni, & in Ricomagensi (Riom) vico Civitatis Arverne, ejus sollemnia celebrabantur, lectâ igitur passione cum reliquis lectionibus, quas Canon sacerdotalis invexit. Gregorius Turonensis, de Miraculis Martyrum, lib. 1. cap. 86.

(2) page 32. Exhortationes earum, c'est de Sainte Perpetue & de Sainte Felicité qu'il parle, in Divinis Revelationibus, triumphisque passionum, cum legerentur audivimus, eaque omnia verborum digesta & illustrata luminibus aure percepimus, mente spectavimus, religione honoravi-

mus, charitate laudavimus. S. Augustinus, Sermone 280. novæ editionis. De conscriptis Visionibus Martyrum dicendum est aliquid, quoniam tu etiã inde testimonium habendum putasti; nempe Sancta Perpetua visa est sibi in somnis cum quodam Ægyptio in virum conversa luctari. S. Augustinus, lib. 3. de origine animæ ad Vincent. cap. 18. & Sermone de tempore barbarico.

(3) page 36. *Nobis quoque ipsis minimis & extremis quoties revelatum est; quàm frequenter, atque manifestè de Deidatione præceptum est, ut contestarer assiduè & publicè predicarem fratres nostros non esse lugendos, accensione dominicâ de seculo liberatos, cum sciamus eos non amitti sed præmitti. S. Cyprianus, libro de mortalitate.*

(4) page 36. *Omnia ferè que sibi aut Ecclesiâ contingere debebant per Visiones docebatur Cyprianus, quas sapiùs declarat. D. Theodoricus Ruynart, in notis ad martyrium S. Cypriani, pag. 211. Idem docet Pamelitis in notis, ad librum S. Cypriani de mortalitate.*

(5) page 37. *Malè itaque faciunt Eruditi qui qua legunt in illius seculi autoribus de Visionibus, ea ad Montanum trahunt atque Montanistas, quasi verò ab ipsis usque Apostolorum temporibus, Visiones in Ecclesiâ defecerint, atque improbatas, solisque Montanistis relictas: potiùs in illo omni Ecclesiâ intervallo ab Apostolis ad Cyprianum usque perpetuus erat Visionum usus, semperque ab Ecclesiâ probatus.* Hentricus Dodwellus, Dissert. 4. Cyprianicâ, numero primo.

(6) page 50. *Putant mihi Franciscum iratum, quod eos notarim, qui cælum promittunt iis qui in veste Franciscianâ sepeliuntur: atqui nuper in somnis mihi post mediam noctem apparuit B. Franciscus vultu sereno atque amico, egisque gratias quod ea iraducerem corrigenda, qua ipse semper detestatus; meque inter Ordinis Apicos numeravit. Nec erat eo cultu, quo nunc illum depictum ostentant. Vestem habebat non ex lanâ diversi coloris permixtam, sed ex lanâ fuscâ, quemadmodum ab ovibus donndetur intinctâ, seu gracè mavis ἀλαφὸν abapho, nec habebat rostratam cucullam, sed caperonem tunica à tergo af-*

fixum, qui poterat in caput revocari, si forte pluvia vehementior fuisset oborta; quod hodiè quoque videmus in cultu quorundam Hibernorum; nec funis habebat nodos arte factos, sed enodis ac simpliciter rusticanus erat funis; nec tunica defluebat usque ad terram, sed palmo aut eo amplius supra tatos erat, nec calceos habebat fenestratos, sed planè nudis erat pedibus. Quinque vestigiis quæ pingunt, nullum omninò vidi vestigium. Abiens dixit dextrâ porrectâ, milita strenuè, brevi mecum eris. Desider. Erasmus, lib. 27. epistol. 5. ad Carolum Utenhoviium.

(7) page 52. Si igitur aliquis veniat qui se Revelationem habuisse contendat, quemadmodum Zacharias & alii Prophetarum cognoscuntur ex historiâ sacrâ recepisse; quid agemus? Quo pacto nos habebimus? Si statim negemus omnia, vel irrideamus, vel inculpemus; videbimur confirmare autoritatem Divina Revelationis, quæ nunc & olim potens est, neque enim manus ejus abbreviata est, ut revelare non possit: scandalizabimus praterea simplices, dicentes quod ita de nostris Revelationibus & Prophetiis potuerunt esse calum-

nia, & censendo exiunt phantasia & illusiones. Tenehimus ergo medium & secundum Apostoli Joannis documentum, non credemus omni spiritui; sed probabimus spiritus si ex Deo sunt, ut obedientes Apostolo, quod bonum est teneamus. Joan. Gerfo, de Distinctione verarum Visionum à falsis, pag. 576, & 577. editionis anni 1606.

SUR LE CHAPITRE IV.

(1) page 53. **N**Os proinde fidem facile commendare non debemus in somniis, tametsi in spiritu videri possint ad nos cœlitus demissa esse; nisi adsit discretio spirituum certa, nec fallax interpretis rei visa, ne pro luce fumum inane captemus. S. Antiochus, homilia 84. de insomniis, tomo 12. Biblioth. Patrum Anissonianæ.

(2) page 54. *Revelationes secretorum, Visiones & imaginaria demonstrationes, in quibusdam de veritate aliquando erudiuntur, & aliquando deluduntur. Pluribus sæpè magis nocuerunt talia quam profuerunt, quia inaniter indè gloriantes*

extollebantur ; multi etiam putantes se videri *Visiones*, cùm nihil viderint, seduxerunt se & alios. Franciscus David de Augustâ , Formulâ Novitiorum , tom. 25. Biblioth. Patrum Anissonianæ.

(3) page 55. Nonnulli sunt qui per hoc quod fidem habuerunt in somniis, à rectitudine vitæ abducti in periculosos errores. Antiochus , homilia 84. de in somniis.

(4) page 56. Porrò non est prætereundum quod eadem persona sicut nunc potest esse bona & ornata charitate , nunc declinare in vitium , & rursus à malitia in justitiam converti , sic possibile est eandem personam tunc veris Revelationibus visitari , nunc fatigari vel tentari falsis illusionibus : nam & Propbeta nostri , ut David , Elisæus & Nathan non semper ad nutum præstò habebant , secundum Gregorium & historiam , propheticum spiritum , undè Nathan ex frequenti visu prophetica Visionis credidit propriam estimationem esse Revelationem , dum ipsi David quærenti de ædificatione Templi , respondit , fac quodcumque habes in corde tuo. Joan. Gerson. Tractatu de distinctione verarum Visionum à falsis.

(5) page 57. Prophetis prophetia spiritus non semper adest, secundum quod quod aliquando Propheta sancti dum consuluntur, ex magno usu prophetandi quedam ex suo spiritu proferunt, & se hæc rex prophetia spiritu dicere suspicantur; sed quia sancti sunt, per Sanctum Spiritum citius correcti ab eo quæ vera sunt audiunt, & semetipsos quia falsa dixerint reprehendunt; Nathan etenim Prophetam sanctum virum fuisse, quis nesciat? qui David Regem & de culpâ aperiè reprehendit, & quæ ei pro culpâ eadem essent ventura nuntiavit, quem tamen dum idem David quia Templum Deo vellet construere requisisset; illicò respondit, omne quod est in corde tuo vade & fac, quia Dominus tecum est, de quo illic statim subditur; factum est autem in nocte illâ & ecce sermo Domini ad Nathan dicens, vade & loquere ad servum meum David, hæc dicit Dominus Deus, numquid tu adificabis mihi domum ad habitandum? neque enim habitavi in domo ex die quâ eduxi filios Israel de terrâ Ægypti usque in diem hanc, & paulo post cum completi fuerunt dies tui & dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te quod egredie-

tur de utero tuo, & firmabo regnum ejus; ipse edificabit domum nomini meo. . . Ecce Nathan. Propheta quia prius Regi dixerat, *Vade & fac*: post modum prophetia Spiritu edoctus hoc fieri non posse denuntians, & Regis consiliis & suis sermonibus contradixit, quia quod ex suo spiritu dixerat, falsum fuisse deprehendit. Quo jure inter Prophetas veros ac falsos ista distantia est, quia Propheta veri, si quid aliquando per suum spiritum dicunt, hoc ab auditorum mentibus per Spiritum sanctum eruditi citius corrigunt; Propheta autem falsi ex falso denuntiant, & alieni à sancto Spiritu in suâ falsitate perdurant. S. Gregorius Papa, homiliâ primâ in Ezechielem.

SUR LE CHAPITRE V.

(1) page 62. **N**ON videtur autem prætereundum quod quidam decepti à seductoriis spiritibus, vel propriis falsis opinionibus, putant sibi apparere in Visione, vel ipsum Christum, vel ipsam gloriosam genitricem: & non solum amplexibus & osculis, sed etiam aliis indecentioribus & gestibus & actibus ab eis demulceri,

sicut spiritui ipsorum interiùs ab ipsis consolatur spiritaliter, ità & caro exteriùs sibi congruo oblectationis sensu sensibiliter demulceatur, & carnaliter consolatur; quod non tantum est falsum, sed & seductorium; sed & blasphemia gravis esse liquido comprobatur. Spiritùs enim sancti visitatio, sicut contra omnia vitia reprimenda & detestanda infunditur; ita etiam singulariter contra omnes carnales illecebras opponitur & ubi spiritus munditia suo jubare resplenduerit, continuo omnes precipuè voluntatis motus evanescere & velut tenebras superveniente lumine disparere necesse est. Franciscus David de Augustâ, Formulâ Novitiorum, tomo 25. Bibliothecæ Patrum, editionis Anissonianæ, pag. 933.

(2.) page 70. Pretereo extinctam olim, sapiùs autem renascentem nefandam Sectam Illuminatorum, qui Sathane Apparitionibus & Revelationibus seducti in carnis desideria actusque turpissimos abeuntes, hoc sibi speciosum nomen, tanquam luce divinâ imbuti imposuerunt, eorum occulta conventicula & his patrata flagitia hoc loco referre vetat pudor, sed neque neces-

sarium est : nam Divina Providentia è latibulis proferrì & palam fieri voluit , ne totum genus humanum errori subiectum , & ad carnis concupiscentiam pronum , obscœnissimis eorum sordibus sensim inficeretur , non autem pessimi homines omnia jura violasse , omnemque modestiam temerè viderentur , atque idèò licere sibi , suisque affectis quidquid carni & sensui placeret nupòè constitutis velut in statu innocentie suprâ quàm præcepta divina & humana. Joannes Cardinalis Bona , de Discretione spirituum , capite vigesimo.

(3) page 70. Multi finxerunt se mendaciter vidisse Visiones , ne aut haberentur inferiores , aut præ cæteris honorarentur quasi sanctiores , quibus secrèta Dei ostenderentur. Franciscus David de Augustâ , Formulâ Novitiorum. tomo 25. Bibliothecæ SS. Patrum. editionis Anisson.

(4) page 75. In quibusdam etiam solent ejusmodi Visiones esse præludia insanie ; quia cerebro confuso & fumis ipsum obnubilantibus , etiam visus oculorum confunditur , ut pueri sibi apparere aliquid veraciter quod phantasticum est & falsum. Franciscus .

Franciscus David de Augustâ , Formulâ
Novitiorum.

(5) 76. De multis jam audiivi quorum quilibet sibi revelatum esse pro certo jam habebat quod erat futurus Papa , inter quos quidam benè litteratus & famosus hoc etiam propriâ manu in scriptis que legi reliquit & argumentis , conjecturisque plurimis asserere conatus est. De alio similiter litterato per revelationem accepit primò persuasum esse sibi , quod foret Papa ; dehinc Anti-Christus , saltem præcursor Anti-Christi ; novissimè ut seipsum perimeret , investigatus est vehementer , ne videretur tantum asserere nocumentum populo christiano ; tandem Deo miserante ad sanio rem mentem conversus , ista de se scripsit ad eruditionem & cautelam aliorum. Joan. Gerson. de Distinctione verarum Visionum à falsis. pag. 576. editionis anni 1606.

(6) page 77. Revelationem Petri , qua ut adulterina à veteribus repudiata est , in quibusdam Ecclesiis Palestina semel quotannis legi animadvertimus , die scilicet Parasceve , quâ populus admodum religio è jejuna in memoriam Dominica Passionis ;

I. Partic.



eam verò qua nunc quasi Pauli Apostoli. Revelatio circumfertur, quam nullus veterum agnovit, plurimi ex Monachis valde commendant; quidam autem affirmant hujus de quo agimus Imperatoris (Theodosii) temporibus repertum esse hunc librum. Aiunt enim apud Tarsum Ciciae in aedibus Pauli arcam marmoream, Deo revelante sub terrâ inventam fuisse, in quâ hic liber esset reconditus. Mihi verò hac de re percontanti falsum hic esse dixit Felix quidam Presbyter Ecclesiae Tarsensis, quem quidem jam grandævum esse ipsa canities indicabat. Aiebat autem se nihil ejusmodi apud ipsos gestum comperisse; ac suspicari ne id ab Hereticis confictum esset. Sozomenes Histor. Ecclesiast. lib. 7, cap. 19.

(7) S. Hieronimus, libro de Scriptor. Ecclesiast. in Petro.

(8) page 79. Insidiatur in apocriphis quasi leo in speluncâ suâ: insidiatur ut rapiat pauperem, Ascensio enim Isaia & Apocalypsis Elia hoc habent testimonium, ut per hanc occasionem multaque ejusmodi Hispaniarum & Lusitaniae decipia sunt.

muliercula , onerata peccatis que ducuntur desiderijs varijs , semper add scentes , & nunquam ad scientiam veritatis pervenientes , ut Basilidis , Balsami , atque thesauri Barbelonis quoque & Leusibora , ac reliquorum nominum portenta susciperent.
S. Hieronimus , in caput 64. Isaia.

(9) page 80. *Sanè de apocriphis istae posuit testimonia que sub nominibus Apostolorum Andrea , Joannisque conscripta sunt , qua si illorum essent , fuissent ab Ecclesiâ suscepta , qua ab illorum temporibus per Episcoporum successiones certissimas usque ad nostra deinceps tempora perseverat.* S. August. libro contra adversar. legis libro 1. cap. 20.

Legunt scripturas apocriphas Manichæi à nescio quibus sutoribus fabularum , sub Apostolorum nomine scriptas : qua suorum scriptorum temporibus in auctoritatem Sanctae Ecclesiae recipi mererentur , si sancti & docti homines , qui tunc in hac vitâ erant & examinare talia poterant , eos vera locutos esse cognoscerent. S. Augustinus, lib. 22. contra Faustum , cap. 79.

(10) page 83. *Aut quia ille frater*
O ij

noster, aut quia illa soror nostra tale visum vigilans vidit, vel tale visum dormiens somniavit. S. Augustinus, de unitate Ecclesiæ, cap. 19.

(11) page 83. *Removeantur ista vel figmenta mendacium hominum, vel portenta fallacium spirituum; aut enim sunt vera que dicuntur, aut si Heroicorum aliqua mira facta sunt, magis cavere debemus, quod cum dixisset Dominus quosdam futuros fallaces, qui nonnulla signa faciendo, etiam electos, si fieri posset fallerent. S. Augustinus, ibidem.*



SUR LE CHAPITRE VI.

(1) page **S** *Eduxerunt se & alios ;*
 93. *Vel ad quæstum avaritia*
retorserunt. Franciscus David de Au-
 gustâ , formulâ Novitiorum. cap. 39.

(2) page 95. *Cum ex debito injuncta*
sollicitudinis , aliqua ex his quæ in ordine
nostro , nostris temporibus miraculosè gesta
sunt & quotidie fiunt, recitarem Novitiis ,
rogatus sum à quibusdam cum instantiâ
multâ ea perpetuare. Cæsarius , præfa-
 tione librorum de miraculis.

(1) page 97. *Elias Thesbites , sive*
de rebus gestis Eliæ Prophetae commenta-
rius à P. Camart , Minimorum præposito
Generali. in 4°.

(2) page 98. *Cette Thèse est imprimée*
dans les nouvelles de la République des Let-
tres de M. Bayle , au mois de Juillet 1684.

(3) page 99. *Bellarminus , de Scripto-*
ribus Ecclesiasticis.

(4) page 100. *Launoius præfatione
Dissertationis de Simonis Stochii viso.*

(5) *Succession du Saint Prophète
Elie*, in folio, Paris. page 495.

(6) *Le Pere Gonon „Célestin, l'a fait
imprimer dans son livre de la vie des
Peres d'Occident.*

(7) *Launoius*, *Dissertatione 1. de
Stochii viso*, cap. 2. ex tertiâ editione in
8°. Parisiis 1663.

(8) page 194. *Toutes ces Bulles sont
rapportées en leur entier dans le livre latin
du Pere Irenée de S. Jacques, de l'Ordre
des Carmes, intitulé, Tractatus theologi-
cus de singulari immaculatæ Virginis
protectione*, in 4°. Parisiis 1650. *Je
sçais que M. de Launoy croit pouvoir don-
ner atteinte à celle de Jean XXII. qu'il
traite de pièce supposée. Je ne parle pas sur
le même ton ; mais que nous importe que
cette Bulle soit supposée, puisque depuis ce
Pape jusques à ces derniers tems, les Sou-
verains Pontifes ont autorisé la dévotion*

du Scapulaire , & lui ont accordé les Indulgences légitimes , dont elle jouit aujourd'hui.

(9) page 105. *Casarius* , lib. 7. *Dialogorum* , cap. 60.

(10) page 107. *Thomas Cantipratanus* , lib. 2. *Miraculorum* , cap. 10 n. 16.

(11) page 108. *Le Paige* , *Bibliotheca Pramonstratensi*. page 13.

(12) page 109. *Idem Bibliothec. Pramonstrat.* lib. 2. page 376.

(13) *Idem Bibliotheca Pramonstrat.* page 1.

(14) page 110. *Lucas Wadingus* , in *Annalibus Minorum* , tomo 1.

(15) page 112. *Le Pere Candide Chalippe* , *Vie de S. François* , deuxième édition in douze , Paris 1736 , tome 1. page 316.

(16) page 115. *Lucas Wadingus* ;
Oiiij

in Annalibus Minorum, tomo 1. ad annum 1223.

Le Pere Candide Chalippe, Vie de S. François, tome 1. page 355, 356, &c.

(17) page 118. *Le Pere Dom Jean Mabillon, traité des études monastiques, partie deuxième, chap. 3.*

(18) page 136. *At in Historiâ Christianâ, quæ tota non voluptate, sed veritate perpenditur, quorsum attinet historiæ nomen commentis fabulisque prætere, quasi verò sancti Dei homines nostris mandaciis egeant, qui tam multa vera pro Christo gesserunt, ut falsa quantumvis licet erudita simulationis artificio composita, ut noxia non sint, quoniam inutilia sunt, tamen tanquam ignavi milites oneri sunt magis quam auxilio. Heroum porro nostrorum res vera gesta, sicuti ego existimo, non solum ample magnificaque fuerunt; verum multò etiam majores quàm famâ feruntur. Neque eorum qui fuerunt, virtus tanta habenda est quantum cum verbis extollere poterunt nostri, sed tanta potius ut & præclara ingenia, rebus ipsis & ingeniis præ-*

claris verba quoque defuerint. Sed dum quidam affectu suo nimium indulgent, & ea scribunt quæ animus scribentis dicitur, non veritas, tales divos nobis quandoque exhibent, quales divi ipsi etsi possent esse, tamen nolissent. Ecquis enim credat divum Franciscum pediculos semel excussos in seipsum solitum esse immittere, quod ad sanctitatem viri scriptor pertinere putavit. Equidem non puto qui pauperiam sciam Viro Sanctissimo placuisse semper, sordes nunquam. Illud item quam ridiculum diabolum Dominico patri nostro semel obstrepentem à Divo esse coactum, ut lucernam haberet in manibus, quoad illa assumpta non molestiam solum, sed incredibilem dolorem etiam afferet: non possunt hujusmodi exempla numero comprehendere; sed in his paucis pluraque alia intelligentur, quæ Divorum clarissimorum historias illustrarunt. Non autem decebat veras Sanctorum res gestas falsis & commentitiis fabulis contaminari. Ecclesia igitur Christi vehementer incommodant, qui res Divorum præclare gestas non se putant egregiè exposituuros, nisi eas fictis & Revelationibus & Miraculis adornarint. Melchior Canus, de Locis theologicis, libro 11. cap. 6.

(19) page 148. *Sed profertur scriptum superna, ut aiunt, Revelationis, quasi & quivis non queat scriptum aequè producere, in quo videatur id ipsum mandare, & de parentibus suis juxta Domini mandatum dicentis, honora patrem tuum & matrem tuam; ipse mihi facillè persuadeo scriptis talibus non moveri, quibus nec ratio suppeditare, nec certa invenitur favere autoritas. Nam quid consequentia habet, ut quoniam sanctum praecepsit natalom, conceptus propterea repulsetur & ipse sanctus. S. Bernardus, Epistola 17. ad Canonicos Lugdunenses.*

(20) page 148. *Quidam faciunt quintum festum, scilicet de Conceptione Beate Mariae dicentes, quod sicut celebratur de morte Sanctorum, non propter mortem, sed quia tunc recepti sunt nuptiis eternis.: similiter potest celebrari festum de Conceptione, non quia sit concepta, sed quia mater Domini est concepta, asserentes hoc fuisse revelatum cuidam Abbati, in naufragio constituto, quod tamen non est authenticum, unde non est approbandum. Guillelm. Durandus, Mimatensis Epif-*

copus, libro 7. Rationalis Divinorum
Officiorum, cap. 7.

(21) page 151. *Ad illud de Revelatione & Visione dicit Joannes Neapolitanus, quod sunt Visiones phantasticae, quibus non est credendum, & si dicitur aliquas sanctas habuisse Revelationem de contrario, cum etiam veri Propheta aliquando putent se ex Revelatione Spiritus Sancti aliqua habere qua ex se dicunt, non est inconveniens dicere quod tales Revelationes non fuerunt à Deo, sed somnia humana. Exemplum in Nathan Propheta loquente ad David, qui credebatur ex spiritu prophetia respondisse David, & tamen non sic erat ut postea patuit. S. Antoninus, Summa Theologica, 1. parte, titulo 8. cap. 3.*

(22) *Illud animadverto non nullas Revelationes nos admirari & suscipere minime oportere, jam enim passim, non pro Ecclesia necessitate, sed pro hominum affectu exponuntur: adeo in conceptionis causa utrinque si Superis placet, Revelationes vel contraria proferuntur, quae res impiis quidem non levem subsannandi occasionem praebent piis vero lacrimandi. Con-*

remnantur profectò necesse Dei bona & miracula , si nostris aut opinionibus aut affectibus inservierint. Melchior Canus , lib. 11. Locorum theologicorum , cap. 6.

(23) page 152. *Hodiè Regina mundi* , c'est la personne délivrée que S. Pierre Damien fait parler , *pro nobis preces fudit , meque cum multis aliis de locis pœnalibus liberavit ; tantaque multitudo per interventionem ejus hodiè est de tormentis erepta , ut numerum totius Romana Plebis excedat , unde sacra eidem nostra Domina gloriose dicata visitamus , actionesque sibi gratiarum pro tantis misericordia beneficiis alacres , exhibemus.* S. Petrus Damianus , opusculo 34.

(24) page 153. *Legitur in libro de Miraculis Beate Virginis quod quidam grandis peccator ductus est per Visionem ad judicium Dei , ubi per quatuor allegationes Diabolus voluit probare eum esse suum ; primò , ratione publici instrumenti , quod Deus dictavit , cum dixit , in quâ horâ comedetis , ex eo morte moriemini ; cum ergo iste sit ex progenie , morte perpetuâ debet mori. Sed Beata Maria , cujus ille devotus*

erat, respondit ut mediatrix & advocata istud: tu Damon falsificasti, quia illud addidisti nequaquam morte moriemini, & ideo tanquam falsarius repellendus es. Secundo, dixit Diabolus illum esse suum ratione prescriptionis, quod scilicet multis annis eum in servum possedit; ad quod mediatrix Beata Maria respondit, illa prescriptio fuit sepè interrupta, & ideo non valet, quia ratio ejus semper murmurabat & contradicebat quod tam crudeli domino serviebat. Tertiò, dixit Diabolus illum esse suum, ratione proprietatis peccati, nam peccati proprium est esse ponderosum (Psalms 37) sicut onus grave gravata sunt super me; & quia ponderosum ideo trahit ad centrum esse, scilicet infernum, & ideo illuc demergendum: cui mediatrix respondit quod pœna & passio filii sui plus omnibus ponderavit, & sursum quodammodo trahit peccatores (Job 6.) utinam appenderentur peccata mea, &c. Quarto allegavit quia plura erant mala ejus quàm bona, & cum ad præceptum judicis in statera appenderentur bona & mala, & statera ubi erant mala preponderaret, subito Beata Virgo manum apposuit ad stateram seu bilanciam in quâ erant bona, etsi pauca,

extraxit eam ad terram, præponderavit alteri; tunc Diabolus confusus abcessit. S. Antoninus, Summæ Theologicæ parte 4, titulo 15, cap. 5.

(1) page 160. *Quartum signum est veritas, quæ dat configurationem & inscriptionem legitimam, est namque sacra scripturæ locus vel officina, ubi cuneus regius moneta spiritalis reconditur, quia si in aliquo vel minimo puncto denarius discrepet in sua figurazione & superscriptione ab hoc cuneo Regis, absque ulla dubitatione falsatus est.* Gersonius, de distinctione verarum Revelationum à falsis, pag. 384. editionis 1606.

(2) *Suspecta est mihi omnis veritas (loquitur de Revelatione), quam non confirmet Scripturarum autoritas, nec Christum in sua clarificatione suscipio, si non assistant ei Moyses & Elias. Si Christus docet me de rebus exterioribus vel de intimis meis facile recipio, utpote in his quæ comprobare possum proprio experimento: verum ubi ad alia mens ducitur, quoniam de cœlestibus questio ventilatur, ubi de profundis rebus agitur, in tanta sublimitatis*

vertice non recipio Christum sine teste, nec rata poterit esse, quamlibet verisimilis Revelatio, sine attestazione Moysis & Elia, sive Scripturarum autoritate. Richardus à S. Victore, de Præparatione animæ ad contemplationem, cap. 81. C'est encore ce que dit un grand Mystique, mais qui étoit cependant un Théologien exact : *Igitur*, dit Henri Suso, qui vivoit un siècle après Richard de S. Victor : *Danda opera est, ut Revelationes & Visiones ad sacras litteras & Sanctorum Patrum scripta diligenter exigant ac examinent, advertantque num illis per omnia consentiant. Quod si ita esse perspexerint, licebit eas admittere ; sin minus omni studio eas repellant, nec ullo pacto sequantur aut credant, si Dei gratiam nolint offendere, & sua cupiant saluti consultum, &c.* Henricus Suso, sermone 3. circa medium, pagina mihi 196 & 197. editionis Colonienfis, anni 1615.

(3) page 161. *Hanc normam secutus est Princeps Apostolorum ; Christi enim Transfigurationem enarrans & vocem à Deo Patre delapsam, hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui, ipsum*

audite , quam se audisse testatur ; cùm esset cum ipso in monte sancto speculator factus illius multitudinis ; noluit tamen ei Revelationi inniti , nisi quatenus Prophetarum oraculis consentanea fuit : & ideo ait , habemus firmiorem propheticum sermonem cui bene facilis attendentes , quasi lucerna ardeni in caliginoso loco : ac si diceret : Quamvis vox e cœlo delapsa reverà à Deo Patre manavit , sermo tamen propheticus certior est & firmior omni scientiâ , omni Visione & Revelatione , quia falli sensus possunt , Scriptura sacra non potest. Cardinalis Bona, de Discretionē spirituum, cap. 20.

(4) page 163. Hæc res indicat ex quanta necessitate talis qualibet moneta Revelationum insolitarum debet à Theologis , prius quam admittatur examinari , quorum præcipuè interest inter veram & falsam Religionem moresque concernens discernere. Gersonius , de veris & falsis Revelationib . p. 584. editionis 1606.

(5) page 167. Quocircà non parùm ad rem attinet , si res de quâ fertur esse Revelatio sit utilis ad mores , ad reump-

plicam, ad divini cultûs honorem, vel augmentum, aut si sit supervacuis rebus seu narrationibus immixta. Gersonius, de veris & falsis Visionibus, pag. 579. editionis 1606. Falsa vel suspecta saltem habenda est Revelatio, cum ea que revelantur, ad Dei gloriam & hominum salutem non spectant. Cardinalis Bona, de Discretionem spirituum cap. 20. pag. 409.

(6) *Ibid. Quamvis non sint palam & directè obviantia, sive contraria divina omnipotentia, que per scripturam sacram extollitur, quin absolviè possint fieri, sunt nihilominus refellenda, tanquam inania & fatua & divina sapientie incongrua, nec testimonio veritatis legitime formata, sed aliunde protracta, quemadmodum si quis diceret sibi esse revelatum quod totus mundus movebitur cras motu recto: quod unus Angelus annihilabitur, post modum recreabitur non adducendo etiam utilitatem; quod quilibet prelatorum debet solus & nudus incedere & bajulare crucem materialem super humeros suos, aliàs tota peribit Ecclesia, talia inquam velut delira & Divinâ Revelatione indigna statim abjiciendâ sunt, neque enim relucet tantummodo in*

divinis operibus potentia, sed bonitas & sapientia quam effudit super omnia opera eius: omnia (inquit Psalmista) in sapientia fecisti, ad hoc refertur quod antea dictum est de narrationibus supervacuis phantasticarum Apparitionum, & de utili per eas temporis consumptione: pro hoc valet quod habemus ex determinatione Doctorum, & glos Math. 4. super illo, si filius Dei es, mitte te deorsum; miraculum si piâ utilitate aut necessitate careat, eo factò suspectum est aut rejiciendum sicut fuisset, Christum volare per aëra & ut communiter sunt magorum sacrilega prestigia. Gersonius, de Distinctione verarum Revelationum à falsis, pag. 587. editionis 1606.

(7) pag. 168. Si rursus excedant hæ Visiones communem intelligendi modum vel in ratione, vel morali collocatum, quia si videretur adscribi frustra Revelationi quod in scriptura semel locutus est Deus (sicut Job loquitur) id ipsum non loquitur: onerosum quippe esset, ne dicamus vanum Visiones super Visiones in immensum multiplicatas debere recipere, tanquam ab ore Dei prolatas, ac deinde tanquam certissimâ fide credendas. Gersonius, de

Probatione spirituum, pag. 532. editionis 1606.

(8) page 172. Quòd verò dulcedo tua in suis epistolis subjunxit importunam se mihi existere, quoad usque scribam mihi esse revelatum quòd peccata tua dimissa sunt; rem & difficilem & inutilem postulasti: difficilem quidem quia indignus sum cui Revelatio fieri debeat; inutilem verò, quia securus de peccatis tuis fieri non debes, nisi cum jam in die vita tua ultimo plangere eadem peccata minimè valebis, quæ dies quousque veniat, semper suspecta, semper trepidè memere culpas debes, atque eas quotidianis fletibus lavare. Certè Paulus Apostolus jam ad tertium cælum ascenderat, in Paradysum quoque ductus fuerat; arcana verba audierat, quæ homini loqui non liceret; tamen adhuc trepidans dicebat, castigo corpus meum & servitium subijcio, ne fortè aliis prædicans ipse reprobus efficiar: adhuc timet qui jam ad Cælum ducitur, & jam timere non vult qui adhuc in terrâ conversatur? perpende, dulcissima filia, quia mater negligentia solet esse securitas. Habere ergo in hac vitâ non debes securitatem. S. Gregor. Magnus,

(9) page 175. *Quarta conditio; Revelatio Angelica sive Prophetica super aliquo quod bonis moribus obviaret; nisi Divina interveniret jussio, sive dispensatio, taliter circumstata est, aut esse debet, quod de ea Revelationem accipienti, vel iis pro quibus fit Revelatio dubitare non liceat, oportet enim ut tam clarè cognoscatur Revelatio esse à Deo, quam clarè scitur aliquid esse Scriptura Sacra, vel rationi conforme, & in hoc casu maximè necessarium est donum, quod Apostolus vocat donum discretionis spirituum. Queres quid agit hoc donum quod discretionem spirituum appellamus? Agit equidem ut sapore quodam intimo & illuminatione quâdam experimentalis, sentiat homo differentias inter veras Revelationes & deceptorias illusiones. Hoc tradit B. Gregorius in Dialogis: hoc idem de se B. Bernardus in suis Miraculis fatebatur. Sentiebat enim (& ut hic dixerim) gustabat interno quodam afflatu & odore, quando ad faciendum miracula sibi virtus aderat; utpote ad sanitates operandum, quemadmodum de Domino Nostro Jesu Christo dicit Evangelistas*

quod sensit virtutem de se exisse, dum sanata est mulier ex contactu simbriae vestimenti. Gersonius, de Distinctione verarum Revelationum à falsis. pag. 584. editionis 1606.

(10) Si quod revelatur eò tendit, ut opus aliquod grande & inusitatum suadeat, non statim ei Revelationi tanquam à Deo immissa credendum; sed ad examen & iudicium Superiorum referenda est, sicut docet Cassianus (collatione 2. c. 10.) ut nihil quis suo iudicio credens, illorum per omnia definitionibus acquiescat, & quid bonum vel malum debeat iudicare, eorum traditione cognoscat. Callidus enim hostis bonum aliquod interdum suggerit, quod majus & perfectius videtur, ut falsa ejus specie mens decepta, ab eo quod verè bonum est recedat, & malo sensim adhareat; nihil siquidem vero bono magis contrarium quàm falsa majoris boni species & apprehensio: sæpè etiam ad bona quadam perfectiora incitat que propriae professioni & vocationi non congruunt; sic uxori illigatorem suadet; sollicitudini addicte gentium conversionem; infirmo & debili immoderata jejunia; patrifamilias studium

contemplationis, abjectâ curâ rerum domesticarum ; alios movet ad miserationem erga pauperes , ut eos ad avaritiam & amorem pecunie pretextu largiendæ eleemosinæ impellat ; verisitem & bonis falsa autem atque mala permisceat , ad aliqua bona exhortans , & vitia quædam reprehendens , ut conciliatâ sibi apud incautos autoritate postea ad mala incitet , blandisque sermonibus venenum instillet. Cardinal. Bona , de Discretionẽ spirit. cap. 20.

SUR LE PARAGRAPHE SECOND.

(1) pag. 203. **C**onsideranda corporis constitutio , ex quâ plerumque animi mores pendent. Card. Bona , de Discretionẽ spirituum , cap. 20. num. 3. Ce que le Sçavant Cardinal Lambertini a porté dans un plus grand détail par ces paroles. *Estimanda est quoque corporis temperatura , sanitas , studium : cum egroti multi & ipsi phrænetici ob intentionem animi nimiam exorbitantes vidisse quandoque se putant & audisse , quæ nunquam aut oculis aut auribus ceperunt.* Prosper Cardinalis Lambertinus , de Canonis. Sanct. lib. 3. cap. 51.

(2) page 204. *Anima que verè Deum ac Christum diligit , licet mille iustitia opera ediderit , licet dona Spiritûs varia aut etiam Revelationes cœlestes consequi digna habeatur , ita se gerit ac si nihil fecerit & nihil haberet propter immensam & insatiabilem dilectionem. S. Macharius Ægyptius , homilia 10. in Bibliot. Patrum.*

(3) pag. 205. *Dicebant senes ; si vel pro veritate Angelus tibi appareat , non suscipias facîle , sed humilia te ipsum , dicens ; non sum dignus Angelum videre , vivens in peccatis. Vitæ Patrum , ex editione Roswedii , Antuerpiæ , 1628. pag. 628. Cuidam fratri apparuit Diabolus transformatus in Angelum lucis , & dixit ad eum ; ego sum Gabriel Angelus , & missus sum ad te. Ille verò dixit ei , vide ne ad alium missus sis ; ego autem non sum dignus ut Angelus mittatur ad me. Diabolus autem statim non comparuit. Vitæ Patrum , eâdem pag. 628.*

(4) *Est igitur hominibus saluberrimum consilium contra tales Damonum illusiones pondus humilitatis observare , mens que Di-*

vino Spiritu impletur, habet evidentissimè signa sua veritatem & humilitatem, quæ si utraque in unam mentem perfectè conveniunt, liquet quod de præsentia Spiritûs Sancti testimonium ferant. . . . Monitiones intrinsecæ, omnis Revelatio, omne Miraculum, omnis amor extaticus, omnis raptus, si humilitas præcedit & comitetur & sequatur; si nihil eam perimens misceatur (crede mihi) signum habet quod à Deo sunt aut bono ejus Angelo, nec falleris. Gerson. de Distinctione verarum Revelationum à falsis, paginis 578, 580, & 587.

(5) page 206. Itaque, si cognoveris aliquem qui superbam curiositatem & vanam laudem, atque præsumptionem sanctitatis cupidus sit, habere Revelationes, qui se dignum istis reputet, qui in talibus de se narrandis gloriabundus delectetur, scito quoniam illudi mereatur, neque magni pendas, si aliquam se habuisse Revelationem jactanter affirmat: deest enim pondus humilitatis. Gersonius, de Probatione spirituum, pag. 534. & de Distinctione verarum Visionum à falsis, pag. 577.

(6) pag. 207. Aliud est autem superbi-
biam

Etiam ex Revelatione oriri, aliud post Revelationem ad eam diabolicâ tentatione moveri. Nam primum falsa Revelationis signum est, alterum nequaquam, cum ille praesertim, qui ad elationem excitatur, fortiter hosti reluctatur. Cardinalis Bona, de Discretionem spirituum, cap. 20. p. mihi, 396.

(7) pag. 208. • Nonnullis enim aliqua aliquando de se per Revelationem jucunda monstrant, quae etsi humanus animus absque ulla vanitate scire non potest, non minus id eo convenit quod monstratum est sic tamen ut illa veritas impunita non sit, quâ de magnitudine Revelationis aut promissionis, inde vel leviter exultavit: sicut enim Medicus, non solum unguento, sed igne nititur & ferro, quo omne quod in vulnere sanando superfluum excreverit, secet & urat, ne sanitatem quae ex unguento procedit impediatur: sic Medicus animarum Deus hujusmodi procurat tentationes, immittit tribulationes, quibus afflicta & humiliata gaudium vertat in luctum; Revelationem putet illusionem, unde fit ut vanitate careat & veritas Revelationis non pereat; sic Pauli extollentia per stimulos

carnis reprimatur, & ipse Revelationibus crebris extollitur, sic Zacharia infidelitas lingua obligatione mulctatur & Angeli veritas in suo tempore manifestanda non mutatur; sic per gloriam & ignobilitatem Sancti proficiunt. dum inter singularia dona que recipiunt, communi hominum vanitate pulsari se sentiunt, ut dum per gratiam supra se aliquid cernunt, non obliuiscuntur quid sunt.
 S. Bernardus, de gradibus humilitatis, cap. 20.

(8) pag. 209. *In veritate didici nihil aequè esse efficax ad gratiam Dei promerendam, retinendam, recuperandam: quàm si omni tempore inueniaris coram Domino non altum sapere, sed timere.* Gersonius, de Distinctione verarum Visionum à falsis. pag. 587.

(9) *Tertium signum in numismate spirituali diximus esse patientiam, qua dat durabilitatem dum per ignem tribulationis examinatur, & dum per contumelias & probra pulsatur; doctrina viri (inquit sapiens) ex patientiâ cognoscitur, si quis itaque ex manifestatione illorum que sibi dicit fuisse revelata, reportet non nisi de-*

fectionem, irrisionem & opprobria, facilius inlicit credere sibi quam ubi suspicio de vana laudis captatione rationalis exoritur. Gerson. de Distinct. verar. Revelat. à fals. pag. 583.

(10) pag. 210. Jam verò illud planè exemplorum experimentis colligi datur, sicut corporum pallor, rubor, tremor, vel etiam morbus aliquando à corpore habet causas, aliquando ab animâ: à corpore quidem, cum vel humor suffunditur, vel cibus aliquid aliud corpori injectum extrinsecus, ab anima vero cum vel timore turbatur, vel pudore confunditur, vel irascitur, vel amat, vel si quid ejusmodi, nec immeriti, si id quod amat & regit, etiam cum vehementius movetur, vehementius exagitat, ita & ipsi anima, ut in ea vita pergat qua non ei per sensus corporis nuntientur. Sed per incorporalem substantiam, & ita pergat, ut non discernat utrum corpora sint an similitudines corporum, aliquando à corpore accidit, aliquando à spiritu. S. Augustinus, lib. 12. de Genesi, ad litteram, cap. 19.

(11) pag. 213, De talibus pronuntiis .

quia citò prolabuntur in omnem *Demonum* illusionem, citò impingunt ad lapidem offensionis, quia cæcâ præcipitatione & nimiam velocitate rapiuntur. Gersonius, de Distinctione verarum Visionum à falsis, parte Operum 1.

(1) page 218. *Proprium est Vatis, seu Divinatoris emota esse mentis, pelli, trahi, captari tanquam furentem, Propheta vero non ita: sed mente sobriâ & cum modesta ac temperata animi constitutione, & qua loquitur intelligens dicit omnia.* S. Joan. Chrysostr. homilia 29. in Epistol. 1. ad Corinth. cap. 12.

(2) *Verus quippe Propheta tum sui compos, tum ea qua dicebat intelligens futura nuntiabat proque eo & Spiritus Sanctus impulerat; præcipuo quodam animi robore vaticinari solebat. . . . At contra qua Montanista vaticinari se jactitant, neque certâ cum animi firmitate prædicant, nec qua dicunt intelligentia consequuntur; sed obliqua sunt illorum ac perplexa verba, nec recti omninò quidquam effutiunt.* S. Epiphanius, lib. 2. hæresi 28. *Non est Propheta qui signa videt, nisi ea intelli-*

gat ; ideo videntes Propheta appellati , quia magis spiritui quam corpori Visio congruit. S. Augustinus , de Genesi , ad litteram lib. 12. cap. 9. Neque vero ut Montanus cum insanis fœminis somniat , Propheta in extasi sunt locuti , ut nescirent quid loquerentur ; & cum alios erudirent ipsi ignorarent quid dicerent , de quibus Apostolus ait nescientes quid loquantur , sed juxta Salomonem sapiens intelligit qua profert de ore suo , & in labiis suis portabit scientiam ; etiam ipsi sciebant quid dicerent , si enim sapientes erant Propheta , quod negare non possumus , quomodo instar brutorum animalium quid dicerent ignorabant. S. Hieronimus , prologo in comment. super Isaiam. Non loquitur in extasi ut Montanus , & Prisca , Maximillaque delirant ; sed quod prophetat , liber est Visionis , intelligentis universa , qua loquitur. S. Hieronimus , præfatione commentarii super Nahum.

(3.) At (inquit Ethnici) Propheta veritatis expertes sunt , illas non divinas , sed humanas voces fuisse aiunt , videlicet , quia de uno Deo præconium faciunt , insani fuerunt : atque impleta esse , impleri-

que quotidie illorum vaticinia videmus & in unam sententiam congruens divinatione docet non fuisse furiosos, quis enim mentis emota; non modo futura præcinere, sed etiam coherentia loqui possit. Lactantius, Divinarum Institutionum, libro 1. cap. 4.

(4] pag. 219. Quod verò Prophetae extra se rapti leguntur, non sic est accipiendum, quasi rationis usum amiserint: nam ut Ieremias extra se raptus aliquando dicitur, non quod habitum ultrò citroque sermonem ignoravit, sed quòd præter quotidianum usum nonnulla fieri inter homines animadverteres; vidit enim linteam demissum & omnia quadrupedia ac reptilia & cœli volucres in eo contineri; quàm porò quæ dicerentur animo perceperit, nec à statu rationis alienus fuerit ex eo potes discernere, quod cum audisset, surge, occide & manduca, non illicò velut mentis minime compos obsequitur; sed ita Domino respondit, absit, Domine, nihil unquam commune vel immundum intravit in os meum. S. Epiphanius, lib. 2. hæresi 28.

(5) S. Hieronimus, Epistola ad

Sunniam & Fretelam fratres.

(6) page 220. *M. Ferrand ; Réponse à l'Apologie ; de la Réformation , deuxième partie , chap. 2. pag. 378.*

M. de Valois dans ses notes sur le chapitre 16. & 17 du livre 5. de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe.

Frassen, in Disquisitionibus Biblicis , lib. 1. cap. 1. pag. 12.

S. Epiphanius , heresi 48. num. 5 & 6.

Rivetus Isagoge, in Scriptur. Sacr. cap. 2. num 5.

Cuneus, de Republicâ Habreorum , lib. 3. cap. 7.

(7) pag. 221. *Turbatur quidem Zacharias ; insolita enim Visiones etiam Sanctos turbant , verum Angelus confestim turbationem sedat. Ubique enim hoc judicio discernuntur Visiones , quæ à Deo & quæ à Diabolo : nam si mens primum turbetur & statim timor solvatur , & iterum quies-*

cat, reverà Divina est Visio; si autem timor & turbatio magis atque magis crescant, demoniaca est Visio. Theophilactus; in caput 1. Lucae, pag. 300. editionis Morellianæ, anni 1635.

(8) Cardinalis Bona, de Discretionem spirituum, cap. 20. pag. 414, & 377.

(9) pag. 222. Divini Spiritus indicium est ab omni re qua notabilem hominem faciat abstinere; de se ipso modestè loqui, nec verba illa arrogantie plena usurpare, hac mihi Deus loquutus est, hac revelavit. Cardinalis Bona, de Discretionem spirituum, cap. 20. pag. 413.

(10) Ibid. Adhareamus Deo & scripturæ ejus, per quam in qua semel loquitur nobis Deus, & id ipsum non repetit. Debemus in eo quidem judicio, tum in omnibus, tum præcipuè in ista examinatione non præcipitare sententiam; sed usque ad plenissimam examinationem suspensum tenere judicium, maximè nisi falsitas aut fatuitas cognata falsitatis aperta sit. Ubi verò nihil primo aspectu falsum vel delirum conspicitur, non solum expectare convenit qua facta

sunt, sed exitum expectare. Gerfonius, de Distinctione verarum Revelationum à falsis. pag. 592.

(11) pag 223. *Divinas Visiones & Apparitiones esse dignoscendas à personâ cui contingant ; à modo quo contingunt , & ab iis affectibus qui ex iis sequuntur. Si enim persona cui contigerunt , virtutibus prædita sit ; si nihil in Visione aut Apparitione sit quod à Deo avertat , quinimo, si omnia ad Dei cultum relata sint : si post Visiones & Apparitiones humilitas , obedientia , ceteraque virtutes christiane non modò perseverarint , sed ad sublimiorem gradum in eâ personâ , cui contigerunt Visiones & Apparitiones, de eârum qualitate supernaturali , & Divinâ non erit ullo modo dubitandum. Cardinalis Prosper Lambertinus , libro 3. de Canonizatione Sanctorum. cap 51. n. 3. pag. 729.*

(12) page 224. *Si persona cui contigerunt sit infidelis , apostata à fide , arreperiticia , in exercitiis spiritualibus novitiâ , superba , ambitiosa , carnalis , ebriosa , iracunda , simulates exercens , hypocrisis :*

signa hæc absque dubio sunt , omnia non à Deo sed à Demone processisse. Cardinalis Lambertinus , libro 3. de Canonizat. Sanctorum. capite 52. num. 12. pag. 745.

(1) page 228. Aliquando approbata est aliqua Visio , aliqua Apparitio , aliqua Prophetia ; puta Angelorum , Beatissimæ Virginis & Christi-Domini Visio , qua ipsi servo Dei contigit , aut aliqua prophetia , seu aliqua predictio , qua de futura quapiam re mirabiliter à servo Dei facta est. Verùm quod attinet ad magnum volumen Visionum , Apparitionum & prophetiarum rara sunt exempla approbationum. Cardinalis Lambertinus , de Canonizatione Sanctorum. libro 2. cap. 32. num. 12.

(2) page 229. Porrò predictis Revelationibus (B. Hildegardis & S. Brigitta , & S. Catharina Senensis) etsi approbatis non debere nec posse à nobis adhiberi assensum fidei catholica , sed tantum fidei humane juxta regulas prudentia , juxta quas predictæ Revelationes sunt probabiles & pie credibiles. Cardinalis Prof-

per Lambertinus , de Canonizatione
Sanctorum , libro 3. cap. 53. num. 12.

(3) page 232. Ille cui proponitur &
intimatur Revelatio illa privata , tenetur
credere & obedire Dei mandato , sive
nuntio , si proponatur cum sufficientibus
motivis ; Deus enim illi loquitur , saltem
mediate , ac proinde ab eo exigit fidem :
ex quo fit ut fidem teneatur adhibere Deo ;
illam exigenti. Cardinalis Lambertinus ,
libro 3. de Canonizatione Sanctorum ,
cap 53. num 14.

(4) page 233. Non oportet adhuc
querere apud alios veritatem ; quam facile
est ab Ecclesiâ sumere , cum Apostoli qua-
si in depositarium dives plenissime in eam
contulerint omnia que sunt veritatis , ut
omnis quicumque velit sumat ex ea po-
tuum vita. S. Irenæus , lib. 3. cap. 4.

(5) Si Dei providentia non presidet
rebus humanis , nihil est de religione futu-
gendum ; si autem presidet , non est despe-
randum ab eodem ipso Deo autoritatem
aliquam constitutam esse , qua velut gradu
certo nitentes attollamur in Deum. S. Au-

gustinus , de utilitate credendi. cap. 16.
*On doit appliquer ici la parole célèbre du
 même Pere. Non crederem in Evangelio ,
 nisi me Ecclesia commoveret autoritas.*

(6) page 234. *Quid est depositum ;
 id est quod tibi creditum est , non quod à
 te inventum ; quod accepisti non quod ex-
 cogitasti ; rem non ingenii sed doctrinae ;
 non usurpationis privatae , sed publica tra-
 ditionis ; rem ad te perductam , non à
 te prolata ; in quâ non autor debes esse ,
 sed custos ; non institutor , sed sectator ;
 non ducens , sed sequens. Vincentius Liri-
 nensis , Commonitorii 1. cap. 27.*

(7) Ibid. *Revelatio privata non pro-
 ponitur Ecclesie , sed solum fit in particu-
 lari alicui persone , sive id quod revela-
 tur non cedat in bonum commune Eccle-
 siæ , sive etiam in bonum Ecclesie cedat.
 Cardinalis Lambertinus , libro 3. de
 Canonizatione Sanctorum. cap. 53.
 num. 15.*

(8) Ibid. *Fides est virtus theologica
 cum Religione Ecclesie , erga Deum con-
 juncta & sociata ; non ergo quacumque à*

Deo revelata ad fidei virtutem pertinent ; sed ea tantum que ad Ecclesie etiam Religionem pertinebunt. Quia verò nihil Ecclesia refert ea credere , an non que Brigitta , Catharinaque Senensi visa sunt , nullo certè modo ad fidem illa referuntur ; adde etiam quod fides de qua hic sermo fit , non est privata virtus , sed communis , eà enim re catholicâ dicitur , hoc est universalis. Quocircâ privata Revelationes cujuscumque & quorumcumque illæ sint , ad fidem catholicam non spectant , nec ad fundamenta & principia Ecclesiastica Doctrina , que vera germanaque Theologia est ; cujus rei illud item non leve argumentum est , quod que non per Ecclesiam , & ejus publicos ministros fidelibus proponuntur , illa non credit catholica fides. Melchior Canus , de Locis Theologicis , libro 12. cap. 3. conclusione 3.

(9) page 237. Unusquisque cum suam Revelationem propalare conaretur , fœtosque Enthusiasmos (ut faciunt Sectarum nostri temporis) comminiscere , unitas fidei non servaretur , si ad fidem catholicam pertinere tales Revelationes dicerentur.

INR. Dominicus Gravina , Præscriptio-
num adversus Hæreses. lib. 1. præ-
scriptione 3.

(10) page 238. *Seētariis hoc pro-
prium fuit nova dogmata cudere , & iis
tanquam à Deo acceptis fidem & autorita-
tem privatis Revelationibus , seu potius il-
lusionibus conciliare : nota sunt omnibus
qui in Ecclesiasticâ Historiâ versati sunt
Cerinthi , Simonis , Marci , Menandri ,
Basilidis , Valentini & aliorum fabulosa
figmenta. Cardinalis Bona , de Discret.
spirit. cap. 20.*

(11) Ibid. *Ambrosiani aliàs Pneumatici
à quodam Ambrosio hauservnt venenum :
hic tamoperè sui spiritûs suggestiones , va-
riasque Revelationes jaētabat , ut autore
Ekio , libro contra confessionem Zuinglii ,
non sit vetitus utriusque testamenti scriptu-
ras rejicere & omnia præcepta contemnere.
Sed cum hac Seēta paucos habuerit Seētato-
res , vix nata interiit. Angelici ex Roscio ,
unâ demptâ litterâ ab Angelis ducunt ori-
ginem , ob id autem tali nomine nūncu-
pantur , quod dicunt angelum Domini
unicuique hujus Seēta assistere , & ei sugge-*

tere qua vera religio sit, qua superstitio, multaue visibiliter ei apparendo revelare. Enthusiaste expectant divinos afflatus & coelestes Visiones, quibus repleti & frui gloriabantur. . . Huc revocari potest Secta illa de qua Felicianus Capitonis in explicatione locorum novi & veteris Testamenti, tanquam Spiritus Sancti abundantiam pollicebatur, ut quaecumque in mente fienda venirent, Spiritus Sancti opera esse existimarentur, illud allegantes, dabo legem meam in cordibus eorum; & illud, Spiritus veritatis docebit vos omnem veritatem. Heresis certe pestilentissima, qua ad omnia facinora viam aperit, & quaecumque fingendi dogmata licentiam tribuit. Dominicus Gravina, in Methodo analytica.

(1) page 243. Quid necesse est dicere de Monachis peregrinis & Anachoritis, qui desertum inhabitabant, & fecerunt illud habitabile hospitium Angelorum, ad quos Sancti Angeli saepe accedebant propter conversationis suae suavitatem & ut sub unius Domini protectione statuti, invicem conveniebant ad tempus, quia omnibus diebus vitae suae vitam eremiticam amplexantes in montibus & speluncis & cavernis terra de-

gebant, propter dilectionem divinam; unde sicut terram dereliquerunt, coelestia dilexerunt; Angelorum imitatores facti sunt: ita de jure Angeli suam eis voluntatem non absconderunt, sed ad tempus apparebant, & quandoque Sanctos per devia errantes dirigebant. Aliquando verò in tentationibus incidentes liberabant; & quandoque subitâ ruinâ lapidum & lapidum ictu ab inimico Sanctos manifestè impugnante, eripiebant, & se illis visibiliter ostendebant, & ad ipsorum consilium seu auxilium se dicebant transmissos & confortationem & refrigerium & audaciam eis faciebant, & quandoque per ipsos sanitatem operabantur. Aliquando verò ipsos Sanctos curabant in passiones incidentes: aliquando verò corpora eorum fame corruentia, tactu manus aut verbis naturalibus confortabant & fortitudinem apponebant; quandoque & transitus sui modum exponebant. Ut quid ergo multa enarramus, charitatem exprimendo quam gratia nostri, & curam quam gratiâ Justorum Sancti Angeli gesserint & gerunt. Nam sicut majores fratres minoribus fratribus, sic provident ipsi super nos. Isaacus Præsb. de mund. contempt. tom. XI. Biblioth. Patr. Anisson. p. 1023. D & E.

(2) page 249. *Ejusmodi Visionibus Martyres de proximo martyrio sepius communitos fuisse affirmat Cyprianus passim , idemque testantur omnia ferè acta genuina*
 EX AFRICA. Theodoric. Ruynart, in Actis Martyrum. pag. 87. nota 3.

(3) page 273. *Sciendum est approbationem istam (Revelationum & Visionum) nihil aliud esse quam permissionem ut edantur ad fidelium institutionem & utilitatem post maturum examen : si quidem in hisce Revelationibus taliter approbatis , licet non debeat nec possit adhiberi assensus fidei catholicae , debetur tamen assensus fidei humanae , juxta prudentiae regulas , juxta quas nempe tales Revelationes sunt probabiles & piè credibiles , uti de Revelationibus Beatae Hildegardis, Sanctae Brigittae & Sanctae Catharinae Senensis. Cardinalis Prosper Lambertinus , de Canonizatione Sanctorum , libro 2. cap. 32. num. 11.*

(4) page 279. *Angele de Fulginis Theologia crucis ostendens nobis veram viam , quâ possumus sequi vestigia nostri redemptoris , ab ipsâ , Spiritu Sancto dicente conscriptus liber in 12. Colon 1601.*

Angela Fulginas scripsit tractatus tres de sui ipsius conversione , pœnitentiâ , doctrinâ , tentationibus , Visionibus & consolationibus divinis ; ex latino italici facti & Roma excusi in 8°. 1542. Obiit 4 Januarii 1309.

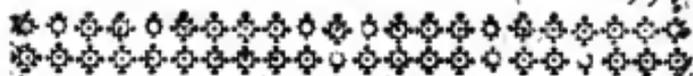
(5) page 182. *Deus adimplevit eam spiritu intelligentia , ut non solum bonorum operum in Ecclesiâ Dei exempla relinqueret , sed & illam cœlestis sapientia imbribus irrigaret , editis de Mysticâ Theologiâ ; aliisque etiam multâ pietate referis libellis. Bulla Canonizationis Sanctæ Theresæ , die 12. Martii 1622.*

(6) page 283. *Dicere solebat (Theresia) se in discernendis Visionibus & Revelationibus decipi posse , in obedientiâ verò Superioribus præstandâ non falli posse , Eadem Bullâ.*



PREUVES
POUR LES DIX
PREMIERS CHAPITRES
DU TRAITE'
DES APPARITIONS,
DES VISIONS, &c.





SENTIMENS

DE SAINT AUGUSTIN,

*SUR LES APPARITIONS, LES VISIONS
& les Songes, tirés de son Livre, Du
soin que l'on doit prendre des Morts,
adressé à S. Paulin, Evêque de Nole.*

ON rapporte (1) de quelques-uns, qu'ils sont apparus en songe ou de quelqu'autre manière, à des personnes vivantes, qui ignoroient même où étoient leurs corps, & que leur ayant montré les lieux où on les négligeoit, ils les auroient avertis de leur donner la sépulture qui leur manquoit. Nous ne pouvons nier la vérité de ces faits, sans contredire les écrits & les sentimens de quelques Fidèles, qui en donnent des preuves personnelles. Mais il faut répondre, que quoique les Morts semblent parler, désigner & demander en songe quelque chose, il ne s'ensuit

(1) Chap. 10. v. 12.

pas qu'ils le fassent réellement ; puisque souvent même les vivans, sans le sçavoir, apparoissent à ceux qui dorment, & les entendent à leur réveil raconter qu'ils les ont vûs pendant le sommeil agir & parler. Si donc quelqu'un peut me voir pendant le sommeil, & m'entendre, & lui raconter ce qui lui est arrivé, ou même lui prédire ce qui lui arrivera, je l'ignore absolument. Je ne m'embarasse ni s'il rêve, ni s'il veille, lorsque je dors, ni s'il dort, lorsque je veille, ni si nous dormons ni veillons tous deux en même tems, quand il me voit en songe. Qu'est-il donc surprenant, si les Morts, sans le sçavoir, ni même sans y penser, ne laissent pas d'apparoître aux vivans pendant le sommeil, & leur disent des choses qui se trouvent vraies à leur réveil ? Pour moi je croi que c'est l'ouvrage des Anges, soit que Dieu leur permette ou leur ordonne que les morts, sans le sçavoir, apparoissent à ceux qui dorment, pour les prier d'enterrer leur corps ; il en revient quelquefois un avantage, soit pour consoler un peu les vivans, auxquels appartiennent ces Morts, dont l'i-

image se retrace dans leur imagination, lorsqu'ils rêvent ; soit pour engager le genre humain par ces avis à ne pas refuser aux Morts la sépulture, devoir auquel on ne peut manquer sans se rendre coupable d'irréligion, quoique de nul secours pour l'autre vie. Il arrive cependant quelquefois, que de fausses apparitions font tomber les hommes dans de grandes erreurs, où ils ont souvent mérité de tomber ; par exemple, que quelqu'un voye en songe ce que la Fable nous rapporte que vit Enée dans les Enfers, que l'image d'une personne qui n'aura point été enterrée, se presente à lui, & qu'elle lui tienne le même langage que Virgile fait tenir par Palinure à Enée. Si à son réveil il trouve le corps de cette personne à l'endroit même, où pendant le sommeil elle lui a appris qu'il étoit sans sépulture, en l'avertissant de la lui donner ; & qu'il s'imagine que si on n'enterroit pas les Morts, leurs ames ne passeroient pas dans les lieux qu'il a rêvé être interdits par les loix de l'Enfer aux ames de ceux qui n'ont point été enterrés : ces Fables ne l'écarteroient-elles pas du chemin de la vérité ?

Mais telle est la foiblesse humaine (2) qu'en voyant un Mort en songe, on s' imagine voir son ame, & qu'en rêvant à un vivant, on ne croit voir ni son ame ni son corps, mais seulement sa ressemblance; comme si les ressemblances & non les ames des hommes morts, même sans le sçavoir, ne pouvoient pas aussi paroître dans le sommeil. Lorsque j'étois à Hippone, on m'assura qu'après la mort d'un pere, on répeta sur son fils une dette, dont on lui fit voir l'obligation, & qui avoit déjà été payée par le pere à l'insçu du fils. Le fils en devint d'autant plus triste, que son pere ne lui en avoit rien dit avant de mourir, quoiqu'il eût fait son testament; il étoit dans cet embarras, lorsque son pere lui apparut en songe, & lui montra où étoit la quittance qui éteignoit cette obligation. Le jeune homme l'ayant trouvée & produite, il convainquit, non seulement de mauvaise foi le porteur de l'obligation, mais il eut encore soin de se faire remettre l'obligation, que son pere n'avoit pas retirée. On s' imagine donc dans cette occasion, que l'ame du

(2) Chap. 11. v. 13.

pere s'est intéressée pour le fils, & lui est apparue dans le sommeil pour le tirer de peine, & lui apprendre ce qu'il ne sçavoit pas.

Un cas à peu près pareil arriva, lorsque j'étois encore à Milan. Eulogius Professeur de Rhétorique, & qui avoit été mon écolier à Carthage, m'a raconté après notre retour en Afrique, que lorsqu'il expliquoit à ses Disciples les Livres de rhétorique de Cicéron, il repassa un jour la leçon qu'il devoit faire le lendemain, & trouva un endroit obscur qu'il ne pouvoit comprendre: il eut de la peine à s'endormir, & ce fut moi, dit-il, qui le lui expliquai en songe; cependant ce n'est pas moi, mais ma ressemblance; ce qui se fit sans que le sçusse, puisque j'étois fort éloigné au-delà des mers occupé même à toute autre chose, & que je m'embarassois fort peu de ses inquiétudes. Comment cela se fait-il? Je n'en sçais rien: mais de quelque maniere que cela soit, pourquoi ne croirions-nous pas qu'on voit en songe les morts de la même maniere que l'on voit les vivans, sans que ni les uns, ni les autres le sçachent, ni qu'ils s'embarassent qui voit

I. Part.

Q

leur ressemblance en songe , ni du lieu , ni du tems où on les voit ?

Il y en a dont les sens sont (3) troubles , comme les frénétiques & autres furieux , qui ont pendant la veille même des visions toutes semblables aux songes ; ils parlent seuls comme s'ils étoient avec des personnes réellement présentes , & ils parlent avec les absens , comme avec les présens dont ils voyent les ressemblances , soit qu'ils soient vivans ou morts ; mais de même que les vivans ne sçavent pas qu'ils en sont apperçus & qu'ils s'entretiennent avec eux , puisqu'ils sont absens & ne leur parlent pas , mais que c'est l'effet d'une imagination de gens qui ont les sens troubles : par la même raison les morts paroissent comme présens à ceux qui sont ainsi affectés , quoiqu'ils soient absens , & qu'ils ignorent tout-à-fait si quelqu'un les voit dans son imagination.

Il en est de même (4) de ceux qui ont les sens beaucoup plus aliénés que s'ils dormoient , ils voyent en cet état des vivans & des morts ; & lorsqu'ils sont

(3) Chapitre 12. v. 14.

(4) *Ibidem* , v. 15.

rendus à eux-mêmes, ceux qui les écoutent croient qu'ils se sont trouvés réellement avec les morts qu'ils disent avoir vûs, ne faisant point attention qu'ils disent aussi avoir vû des vivans qui étoient absens & ne le sçavoient pas. Proche d'Hippone dans la Ville Municipale de Tulle, il y avoit un pauvre habitant nommé Curma, à peine Duumvir de l'endroit; en un mot, c'étoit un simple Païsan: il tomba dans une maladie, où il resta pendant quelques jours privé de tout sentiment, & comme mort. Il ne lui restoit d'autres signes de vie qu'un soufle très-léger, dont on s'appercevoit à peine en approchant la main de ses narines; ce qui suffisoit pour empêcher qu'on ne l'enterrât. Comme s'il étoit mort, il n'avoit aucun mouvement, ne prenoit aucune nourriture; & quelque mal qu'on lui pût faire, il ne voyoit & ne sentoit rien. Cependant dans cette espèce de létargie, il voyoit bien des choses qu'il raconta plusieurs jours après, comme s'il les eût vûes la veille. A peine eut-il les yeux ouverts: Qu'on aille, dit-il, chez Curma le Serrurier, pour sçavoir de ses nouvelles: on y fut; &

précisément dans l'instant que le Duumvir étoit revenu à lui-même, & en quelque maniere ressuscité, le Serrurier fut trouvé mort. Alors il dit à ceux qui étoient présens & qui l'écoutoient, qu'au même moment qu'il avoit été renvoyé, le Serrurier avoit reçu ordre de paroître à l'endroit d'où il revenoit, & il ajoûta qu'il avoit entendu que ce n'étoit pas Curma le Duumvir, mais Curma le Serrurier qu'on avoit ordonné d'amener dans les lieux destinés pour les morts. Dans cette espèce de songe, parmi les morts qu'il voyoit traiter selon leurs mérites, il en apperçut quelques-uns qu'il avoit connu vivans. Je les aurois peut-être crus aussi morts, si dans ses songes il n'eut pas vû certaines gens qui vivent encore aujourd'hui, comme quelques Clercs de son Pays. Le Prêtre de ce canton lui dit donc de venir à Hippone pour y recevoir le Baptême, ce qu'il disoit être déjà fait. Il avoit donc vû dans cette vision le Prêtre, les Clercs & moi, qui étions encore vivans, & dans la même vision, ensuite il vit des morts; pourquoi ne pas croire qu'il les a vûs comme il nous a vû, c'est-à-dire, les uns & les

autres, sans que nous fussions présens, ni que nous le scussions, & que par conséquent ce n'est pas nous qu'il a vû, mais nos ressemblances & celle des lieux où nous étions? car il vit la maison où étoit le Prêtre avec ses Clercs, & Hippone où il lui sembloit que je l'avois baptisé, & certainement il n'étoit point dans ces endroits dans le tems qu'il s'imaginoit y être, puisqu'il ne scavoit rien de ce qui s'y passoit alors, & qu'assûrément il n'auroit pas ignoré s'il y eût été. Il a donc vû ces choses non pas telles qu'elles sont en elles-mêmes, mais seulement leurs ressemblances & leurs représentations. Enfin ce Duumvir rapporte qu'après avoir vû bien des choses, il fut introduit dans le Paradis, & qu'on lui dit en le renvoyant chez lui: Allez vous faire baptiser, si vous voulez jouir du bonheur des justes. Averti ensuite de me venir trouver pour recevoir le Bap-tême, il répondit qu'il l'avoit déjà fait; on lui ajoûta: Allez-vous faire réellement baptiser; car vous ne l'êtes qu'en imagination. Après ces visions, il se porta mieux, & vint à Hippone. La Fête de Pâques étoit proche, & sans se faire

connoître autrement , il se fit inscrire avec plusieurs autres parmi les Compétens ou Cathécumenes , ne découvrant ses visions à qui que ce fût , pas même à moi. Il reçut donc le Baptême , & retourna chez lui après les Fêtes. Deux ans & plus s'étoient écoulés, lorsque j'appris le tout. Premièrement, par un de mes amis, & qui étoit le sien avec lequel je m'entretenois pendant le repas de ces sortes de visions. Secondement , par le nouveau Baptisé même , que j'engageai à me détailler cette maladie si extraordinaire , qui l'avoit mis presque au nombre des morts pendant plusieurs jours ; je le portai aussi à me parler de cet autre Curma le Serrurier , dont j'ai parlé plus haut , & enfin de me détailler tout ce qui lui étoit arrivé. Il le fit en présence de quelques-uns de ses Concitoyens , qui s'en ressouvinrent , & assurèrent que tout ce qu'il disoit , ne différoit en rien de ce qu'ils lui avoient entendu raconter dans le tems. Par conséquent , comme il a vû son Baptême , moi , Hipponè , la Basilique & les Fonds baptismaux , non pas dans la réalité , mais dans les images qui les représentoient ; aussi a-t'il vû

plusieurs personnes vivantes sans qu'elles le sçussent : pourquoi donc n'aurait-il pas vû les morts sans qu'ils s'en aperçussent également ?

Pourquoi ne pas attribuer (5) ces opérations aux Anges , & ne pas croire que la divine Providence fait un bon usage de tout , des bons & des mauvais , selon la profondeur incompréhensible de ses jugemens , pour instruire les hommes , les consoler ou les épouvanter. Chacun y trouve la même preuve de miséricorde , ou de punition qui lui convient de la part de celui de qui l'Eglise ne chante pas en vain (6) *les bontés & les jugemens.* On en pensera ce que l'on voudra ; Si les ames des morts s'occupent des vivans , & qu'elles nous parlaient pendant le sommeil , sans parler des autres , ma tendre mere , qui , pour avoir la consolation de vivre avec moi , m'a suivi par terre & par mer , seroit toutes les nuits avec moi ; car il n'est pas permis de penser que jouissant d'une vie plus heureuse , elle soit devenue assez cruelle pour abandonner dans la tristesse , & ne pas

(5) Chapitre 13. v. 16.

(6) Psal. 100.

consoler un fils qu'elle a uniquement aimé, & qu'elle n'a jamais voulu voir triste. Mais rien de plus vrai que ce que dit le Prophète : (7) *Parce que mon pere & ma mere m'ont abandonné, le Seigneur a pris soin de moi.* Si nos parens nous ont abandonnés, comment s'occupent-ils de nous ? S'ils ne s'en mêlent pas, qui sont les autres morts qui connoissent ce que nous faisons, ou ce que nous souffrons ? Le Prophète a dit : (8) *Car vous êtes notre pere, parce qu'Abraham & Israël nous ont méconnu.* Si ces grands Prophètes ont ignoré ce qui regardoit un peuple dont ils étoient les peres, selon la promesse que Dieu leur en fit pour récompenser leur foi : comment les morts se mêlent-ils des affaires & des intérêts des vivans ? Comment pouvons-nous féliciter ceux qui sont morts avant que les maux fussent arrivés, si après leur mort ils ressentent tous les malheurs qui sont attachés à la condition humaine ? N'est-ce pas l'erreur qui nous met ces paroles à la bouche, en sorte que nous regardons comme tranquilles ceux

(7) Pſal. 26. 10.

(8) Isaïe, 63. 16.

qui sont occupés de la vie tumultueuse des vivans ? Que signifie donc la magnifique promesse que Dieu fit au pieux Roi Josias , comme une grande grace ? Qu'il ne verroit pas & ne seroit pas témoin des malheurs qui menaçoient Jérusalem & ses Habitans. C'est ainsi qu'il s'énonce : (9) *Voici ce que dit le Seigneur d'Israël : Vous avez entendu ma parole , & par-là vous avez appréhendé les menaces que j'ai faites à Jérusalem & à ses Habitans , qu'ils seroient détruits & frappés de malédictions : à ces paroles vous avez déchiré vos vêtemens , vous avez pleuré en ma présence , & je vous ai entendu , a dit le Seigneur des armées : il n'en sera pas ainsi : je vous ferai reposer avec vos pères , vous y dormirez en paix , & vous ne verrez point les malheurs dont je vais frapper ce lieu & ceux qui y demeurent.* Josias épouvanté des menaces de Dieu , avoit pleuré & déchiré ses vêtemens , & il se rassûre dans l'attente d'une mort prématurée , qui lui fermera les yeux avant les malheurs futurs de sa Nation , pendant lesquels il reposera en paix , & n'en sera pas témoin. D'où il faut conclure , que

(9) IV. Reg. 22. 18. &c.

les ames des morts sont dans des lieux ; où ils ne voyent rien de ce qui arrive aux hommes dans cette vie. Ils ne voient donc ni leurs tombeaux , ni si leurs corps sont enterrés ou non. Ils ne s'occupent point des miseres des vivans. Ils ont assez de leurs propres maux , s'ils se les font attirés ; ou ils reposent en paix , comme la promesse en fut faite à Josias , dans un lieu où ils ne souffrent ni par eux-mêmes , ni pour les vivans , & où ils sont à l'abri de toutes les miseres qu'ils supportoient pendant leur vie , tant pour eux que pour leurs semblables.

Mais l'on dira : Si les morts (10) ne s'occupent point de ce qui regarde les vivans ; pourquoi ce riche en proie aux flâmes de l'enfer , prioit-il le pere Abraham d'envoyer Lazare à (11) ses cinq freres encore vivans , afin d'empêcher qu'ils ne descendissent dans ce lieu de tourmens ? Mais de ce que ce Riche a demandé cette grace à Abraham , s'ensuit - il qu'il ait eu connoissance de ce que faisoient , ou souffroient alors ses freres. Il s'occupoit

(10) Chapitre 14. v. 17.

(11) S. Luc , 16. 27.

des vivans, sans sçavoir pour cela ce qu'ils font ; car si nous n'avions aucune attention pour les morts, certainement nous n'adresserions pas nos prieres à Dieu pour leur repos. Abraham enfin n'envoya point Lazare ; mais il répondit à ce Riche, que ses freres avoient ici-bas Moïse & les Prophètes, & qu'ils devoient les écouter, s'ils vouloient éviter de semblables supplices. Ce qui fait voir que le pere Abraham ignoroit lui-même ce qui se passoit en ce monde, où il sçavoit qu'étoient Moïse & les Prophètes, c'est-à-dire, les Livres qui enseignent aux hommes les moyens d'éviter les supplices de l'enfer, & où il sçavoit que ce Riche avoit vécu dans les délices, au lieu que le pauvre Lazare avoit mené une vie laborieuse & misérable ; car voici ce qu'il lui dit : (12) *Mon fils, souvenez-vous que vous avez été comblé de biens pendant votre vie, & que Lazare n'a eu que du mal.* Abraham sçavoit donc ce qu'ils avoient fait pendant leur vie, & non pas après leur mort. Mais pour confirmer ce que dit le Prophète : (13) *Abra-*

(12) *Ibid.* 25.(13) *Isaïe*, 63. 16.

ham vous a méconnu. Il a pû sur le rapport de Lazare avoir connoissance de ces choses après leur mort ; mais non pendant qu'ils vivoient.

Par conséquent , il faut avouer (14) que les morts ne sçavent pas ce qui se passe ici-bas dans le tems qu'ils n'y sont pas ; mais qu'ensuite , ils l'apprennent de ceux qui passent de cette vie à l'autre ; encore ceux-ci ne leur disent ils pas tout , mais seulement ce que Dieu leur permet de rapporter & de révéler , pour en donner la connoissance à ceux auxquels il importe de le sçavoir. Les Anges qui président à tout ce qui se passe sur la terre , peuvent encore informer les morts de quelque chose , selon que celui à qui tout est soumis juge qu'il est nécessaire à un chacun. Car si les Anges ne pouvoient pas se trouver où sont les vivans & les morts , Jesus-Christ n'auroit pas dit : (15) *Or il arriva que Lazare mourut , & qu'il fut porté par les mains des Anges dans le sein d'Abraham.* Ainsi ceux à qui Dieu a ordonné de transporter Lazare , ont donc pû être

(14) Chapitre 15. v. 12.

(15) S. Luc, 26. 22.

tantôt au Ciel & tantôt sur la terre. Les ames des morts peuvent aussi avoir connoissance de ce qui se passe dans le monde, & qu'il est nécessaire qu'ils sçachent, non-seulement les choses passées & présentes, mais encore les futures, l'esprit de Dieu les leur révélant; je ne dis pas comme à tous les hommes, mais comme aux Prophètes, qui pendant leur vie avoient connoissance, mais seulement de celles que la divine Providence jugeoit à propos qu'ils sçussent. Selon les saintes Ecritures, (16) des morts ont été envoyés à quelques personnes vivantes; comme au contraire Saint Paul du milieu des vivans a été ravi jusqu'au Ciel; en effet le Prophète Samuël étant mort, prédit au Roi Saül (17) ce qui devoit lui arriver. Il y'en a qui croient que l'effort de la magie n'auroit pu évoquer l'ame de Samuël, & que c'est quelqu'esprit capable de mauvaises œuvres, qui a pris sa ressemblance; cependant l'Ecclésiaste, que l'on attribue à Jesus, fils de Sirach, & que d'autres entraînés par la conformité du stile assûrent être de Salomon,

(16) II. Cor. 12. 2.

(17) Rois, 28. 15.

dans l'Eloge des Peres, dit que Samuël a prophétisé même après sa mort. Mais si l'on contredit ce livre, parce qu'il ne se trouve pas dans le canon des Hébreux ; que dirons-nous de Moïse, qui, quoique très-certainement mort suivant le Deutéronome, a paru sur la terre avec Elie, qui ne l'est pas selon l'Evangile ?

C'est le dénouement de cette (18) autre question : comment les Martyrs font-ils voir qu'ils s'occupent des affaires du monde, par les avantages qu'ils procurent à ceux qui les invoquent, si les morts ignorent ce que font les vivans ? car nous avons appris non sur de faux bruits, mais par des personnes dignes de foi, que pendant le siège de Nôle, le Confesseur Félix dont vous remplissez le siège, s'est manifesté non-seulement par les bienfaits qu'il a obtenu aux hommes, mais encore s'est fait voir à leurs propres yeux. A la vérité, cette œuvre de Dieu est bien différente de l'ordre établi parmi les créatures ; car de ce que Dieu a changé tout d'un coup l'eau en vin ; cette opération rare ou plutôt unique, ne doit pas nous empêcher de juger du

rang que l'eau tient dans l'ordre naturel des élémens ; comme nous ne devons pas non plus croire, que parce que Lazare est ressuscité, tous les morts puissent ressusciter quand ils veulent, ou qu'un vivant ressuscite un mort, comme on éveille un homme qui dort. La puissance de Dieu est bien différente de celle des hommes qui est bornée. Il y a des effets naturels, comme il y en a de miraculeux. Dieu donne l'existence à la nature, qui a sa part dans les miracles ; il ne faut pas s'imaginer que parce que les Martyrs guérissent ou secourent quelques personnes, tous les morts puissent se mêler des affaires des vivans. Il est donc bien plus sage de penser que c'est par la puissance de Dieu, que les SS. Martyrs s'occupent de ce qui concerne les vivans, puisque les morts par leur propre nature ne peuvent s'en mêler.

Mais je ne sçauois comprendre la manière, dont les Saints Martyrs secourent les hommes, ce qu'on ne peut pourtant révoquer en doute. Se trouvent-ils eux-mêmes présens en même tems en tant d'endroits differens & si éloignés les uns des autres ? Quelque part qu'on

ressente les effets de leur assistance à leurs tombeaux ou ailleurs, éloignés de tout commerce avec les mortels, dans les endroits convenables à leurs mérites; est-ce aux prières qu'ils font en général pour les besoins de ceux qui ont recours à eux, comme nous prions pour les morts, sans être avec eux, ni sçavoir où ils sont, ni ce qu'ils font, que Dieu tout-puissant qui est présent par tout, & qui sans être mêlé avec nous, n'est pas éloigné de nous? Est-ce, dis-je, aux prières des Martyrs que Dieu par le ministère des Anges, qui sont répandus par tout, accorde aux hommes les secours qu'il leur juge nécessaires dans cette vie misérable? Sa puissance & sa bonté admirable voudroient-elles par-là relever le mérite de ses Martyrs dans le lieu & le tems & de la maniere qu'il le veut, & surtout à leurs tombeaux, sçachant que cela nous est utile pour l'édification de la foi de Jesus-Christ, qu'ils ont défendue jusqu'à l'effusion de leur sang. La question est trop élevée pour que je puisse y atteindre, & trop profonde pour que je puisse la pénétrer. Ce qui m'empêche de prendre parti entre les deux

manieres, & de décider si l'une & l'autre n'a peut-être pas lieu, c'est-à-dire, que les SS. Martyrs font quelquefois présens en personne, & que d'autres fois les Anges font le personnage des Martyrs; je l'apprendrois plus volontiers de ceux qui le sçavent; car il y a quelqu'un qui le sçait, non de ceux qui croient le sçavoir & ne le sçavent pas; ce sont des dons de Dieu qu'il distribue differemment aux uns & aux autres, selon l'Apôtre qui dit: (19) *Que les dons du Saint Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise: l'un, dit-il; a reçu du Saint Esprit le don de parler avec sagesse & discrétion, un autre reçoit du même Esprit le don de parler éloquemment, un autre la foi par le même Esprit & la grace de guérir les malades, un autre le don de faire des miracles, un autre le don de prophétie, un autre le discernement des esprits, un autre le don de parler différentes langues; un autre les entend & les explique.* De tous ces avantages spirituels dont parle l'Apôtre, celui qui a reçu le discernement des esprits, sçait la décision de notre question.

(19) Cor. 12. 7. &c.

Tel fut apparemment (20) le Moine Jean, que l'Empereur Théodose le Grand consulta sur l'événement de la guerre civile, parce qu'il avoit aussi le don de prophétie : car je ne doute point que chacun ne puisse avoir un de ces dons en particulier, & qu'une seule personne même n'en puisse avoir plusieurs. Une pieuse femme très-impatiente de voir ce Moine, lui fit demander avec instance par son mari cette satisfaction : ce Religieux qui ne l'avoit jamais accordé à aucune femme, répondit à son mari : Allez & dites à votre femme, qu'elle me verra la nuit prochaine, mais pendant son sommeil, ce qui arriva effectivement, & il lui donna des avis qui convenoient à une épouse fidelle ; cette femme à son réveil dit à son mari qu'elle avoit vû l'homme de Dieu, elle le lui représenta tel qu'il le connoissoit, & lui fit part des avis qu'elle en avoit reçûs. Je tiens le fait d'un homme aussi distingué par sa naissance que par son esprit, & tout-à-fait digne de foi ; mais si j'avois vû moi-même ce saint Moine, qui écou-

(20) Chapitre 17. v. 21.

soit avec autant de patience que ses réponses étoient sages, je lui aurois demandé la solution de cette question ; sçavoir s'il étoit venu trouver cette femme pendant qu'elle dormoit, c'est-à-dire, son esprit sous la figure de son corps, comme il nous arrive lorsque nous rêvons ; ou bien, si cette femme n'a pas eu cette vision, soit par le ministère d'un Ange, ou de quelqu'autre manière, tandis qu'il étoit occupé à autre chose, ou même qu'il dormoit ; & s'il a sçu par l'esprit de prophétie, que ce qu'il lui promettoit arriveroit ; car si le Moine Jean s'est présenté lui-même à cette femme pendant qu'elle rêvoit, il ne la pût faire que par une grace surnaturelle, qui n'est point l'ouvrage de la nature, & par un don de Dieu qui est au-dessus de ses forces ; mais si cette femme étant endormie l'a vû dans le tems qu'il faisoit autre chose, ou qu'il dormoit occupé d'autres visions, c'est la même chose que ce que nous lisons dans les Actes des Apôtres : *Que Jesus-Christ dit à Ananie que Saul voyoit venir à lui, Ananie qui n'en sçavoit rien.* Cet homme de Dieu me feroit quelques-unes de ces

réponses, & je continuerois à lui demander si ce sont les SS. Martyrs qui apparoissent en personne à ceux qui dorment, ou de quelqu'autre maniere, & sous la figure qu'ils veulent être vûs, surtout lorsque les démons dans les corps des hommes avouoient qu'ils en sont tourmentés, & prient les Martyrs de les épargner, ou si Dieu se sert alors du ministère des Anges pour l'avantage des hommes, afin de relever la gloire de ses Saints, tandis qu'ils jouissent d'un parfait repos, & qu'occupés loin de nous de visions bien plus relevées, ils intercedent pour nous. A Milan dans l'Eglise des Saints Martyrs Gervais & Protais, les démons appelloient l'Evêque Ambroise, encore vivant, par son nom, comme ils nommoient les morts, & le prioient de les épargner, tandis qu'il étoit occupé à autre chose, ignorant absolument ce qui se passoit. Je demanderois enfin à ce Saint Moine, si les Martyrs sont quelquefois présens & d'autres fois les Anges, & si nous pouvons à quelque marque faire ce discernement, ou bien s'il n'y a que celui qui a ce don de la pure grace de Dieu, qui partage

chacun à sa volonté ; qui puisse le sçavoir & en juger ; je crois que le Moine Jean m'éclairceroit tous les doutes , de maniere que profitant de ce qu'il m'enseignerait , je connoîtrois la vérité & la certitude de ce qu'il m'apprendroit , ou qu'apprenant de lui ce qu'il sçauroit , je croirois ce que je ne sçauois pas. Que s'il répondoit à ma demande par ces paroles de l'Écriture sainte : (21) *Ne cherchez pas ce qui est trop au dessus de vous , & ne cherchez point à pénétrer ce que vous ne pouvez approfondir ; mais occupez-vous toujours de ce que le Seigneur vous a ordonné* , je serois également satisfait ; car ce n'est pas un petit avantage que d'être sûr & persuadé que nous ne devons pas chercher la connoissance des choses obscures & incertaines , qui sont au-dessus de nous , & d'apprendre qu'il n'est pas désavantageux d'ignorer ce qu'on voudroit sçavoir , parce qu'on en croit la connoissance inutile.

Soyons donc assurés que de tout ce que nous faisons pour les morts , rien ne leur est profitable que le Saint Sacrifice de la Messe , les prieres & les aumô-

(21) Eccléf. 3. 22.

nes , quoique ces bonnes œuvres ne profitent pas à tous ceux à l'intention de qui on les fait , mais seulement à ceux qui ont mérité par leur bonne vie d'en tirer avantage : mais puisque nous sommes hors d'état de faire ce discernement, il faut que notre intention se porte en général sur tous les fidèles , de sorte que nous n'exceptions aucun de ceux auxquels ces secours peuvent & doivent être utiles ; car il vaut mieux qu'ils soient surabondans pour ceux, à qui ils ne sont ni utiles, ni inutiles, que de manquer à ceux qui en ont besoin.

Cependant chacun secourt ses proches avec le plus d'attention, afin qu'à son tour les siens lui rendent les mêmes devoirs. Pour ce qui concerne la sépulture des morts , elle n'est point utile au salut , c'est uniquement un acte d'humanité, qui a sa source dans l'affection, qui fait que jamais personne ne s'est hai lui-même ; d'où il s'ensuit qu'il faut prendre tout le soin possible , après la mort du corps de celui , qui pendant sa vie rendoit le même service à son prochain. Si ceux qui ne croient point la résurrection de la chair s'acquittent de ce de-

voir, à plus forte raison ceux qui la croient y sont-ils obligés : de maniere que ce service rendu à un corps mort, & qui doit ressusciter pour devenir éternel, soit en quelque maniere une preuve & un témoignage de la même foi. A l'égard de la sépulture dans les tombeaux même des Martyrs, elle n'a d'autre avantage que d'augmenter la charité de ceux qui prient pour le défunt, en le recommandant à l'intercession des SS. Martyrs.

Je n'ai pû mieux répondre aux questions, que vous avez jugé à propos de me faire. Pardonnez-moi, si je me suis trop étendu, c'est l'effet du plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous. Ayez la bonté de me faire sçavoir comment vous aurez trouvé cet Ouvrage. Notre Collegue Candidien qui en est le porteur, lui acquérera sans doute un nouveau mérite. Je l'ai reçu de tout mon cœur sur votre rapport, & je n'ai pû le voir partir sans peine ; car sa présence m'a été d'une grande consolation dans la charité de Jesus-Christ ; & pour vous l'avouer, ce n'est qu'à ses instances que je vous ai obéi, parce que je suis si partagé, que si

ses sollicitations réitérées ne m'eussent obligé de vous obéir, je n'aurois pas certainement répondu à vos questions.

DISCOURS HISTORIQUE
sur la conversion au Christianisme
de CONSTANTIN le Grand,
Premier Empereur Chrétien.

*Par M. l'Abbé DE LESTOCQ, Docteur
de la Maison & Société de Sorbonne,
Abbé de Saint Acheul, Doyen de l'E-
glise Cathédrale, & Grand-Vicaire de
M. l'Evêque d'Amiens.*

Q UOIQUE les sentimens de subordi-
nation & d'obéissance, que la Re-
ligion Chrétienne exige indispensable-
ment des Sujets envers leurs Souverains,
soient l'appui le plus solide de leur au-
torité; les Empereurs Romains ont mis
néanmoins tout en œuvre, pour la dé-
truire dans ses commencemens. Quelque
foible qu'elle parût alors, leur puissance
s'est inutilement armée contr'elle; loin
que leurs persécutions, également in-
justes & cruelles, l'ayent ébranlée, elles
n'ont

n'ont servi qu'à l'affermir davantage ; elle s'est accrue par ses propres pertes, les persécuteurs se sont eux-mêmes soumis à son joug, si légitime & si favorable à leur domination, & ils sont enfin devenus ses protecteurs.

Un changement si surprenant n'a pas été l'ouvrage des hommes. Ces Maîtres du monde n'ont ouvert les yeux à la lumière de l'Évangile, que par un coup de la toute-puissance divine.

Telle a été la manière dont s'est faite la conversion de Constantin le Grand. Ce Prince qui avoit eu l'avantage de naître d'un père assez généreux & assez équitable, pour favoriser les Chrétiens, dans le tems qu'ils étoient en proie à la fureur des Tyrans, eut aussi le bonheur d'être le premier Empereur qui ait embrassé le Christianisme : *Ce qui, selon Saint Ambroise, (1) a été d'un grand mérite à Constantin, non-seulement parce qu'il a été le premier Empereur qui a crû ; mais encore parce qu'il a laissé à ses Suc-*

(1) Quod primus Imperatorum credidit, & post se hæreditatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum reperit. *S. Ambrosius Oratione in funere Theodosii, num. 40.*

cesseurs l'héritage de la Foi. La mémoire des prodiges qui ont accompagné sa conversion, nous a été conservée, comme elle devoit l'être, dans les monimens les plus certains & les plus respectables de l'antiquité.

EUSEBE, Evêque de Césarée, que cet Empereur avoit honoré de sa confiance, & qui a écrit l'Histoire de Constantin en quatre Livres, nous a instruit d'un événement si intéressant, dont il avoit appris les particularités de la bouche même de ce Prince.

Cet Historien célèbre marque donc (A), que Constantin ayant soumis les peuples barbares, qui s'étoient soulevés dans differens endroits de l'Empire sur le Rhin & dans la Grande-Bretagne, avoit enfin formé le dessein de délivrer Rome de la tyrannie de Maxence, sous laquelle elle gémissoit. L'entreprise étoit difficile, deux Empereurs l'avoient inutilement tentée avant lui. L'un avoit été obligé de se retirer honteusement avec ses troupes, & l'autre avoit été tué au milieu de son armée.

(2) Eusebius, *Histor. Eccles. Lib. 1. ch. 26* ;
& 27.

Constantin pour exécuter son projet, rassemble toutes ses forces. Mais convaincu qu'en toutes choses, dit Eusebe, il falloit s'assurer du secours du Ciel, il délibere sur le choix du Dieu qu'il invoquera. Il fait réflexion que les Empereurs adoreurs des Idoles, étoient morts d'une maniere funeste, que ce culte dégrade la Divinité & choque manifestement la raison; il se détermine donc à mettre sa confiance dans le Dieu que son pere avoit en quelque sorte adoré sans le connoître.

A peine Constantin s'est déclaré dans son cœur pour le vrai Dieu, qu'il reçoit (3) des marques sensibles de la protection qu'il en devoit attendre. Si quelqu'autre en faisoit le récit, ajoute Eusebe, on auroit peine à le croire; mais ayant appris ce que je vais rapporter de l'Empereur même, qui me l'a certifié avec serment, & ce qui s'est passé dans la suite le confirmant encore, est-il quelqu'un qui puisse en douter?

Cet Historien rapporte que Constantin marchant à la tête de son armée, il vit l'après-midi dans le Ciel, le trophée

(3) Chap. 28.

de la Croix formée d'une lumière au-dessous du Soleil, & une inscription qui signifioit *Vainquez avec cela.* (EN TOUTΩ ΝΙΚΑ.) Ce prodige apperçu de l'Empereur Constantin & de toutes ses troupes, les faisit d'étonnement. Ce Prince incertain de ce que ce pouvoit être, & ayant (4) l'esprit occupé de cette merveille, Jesus-Christ se présente à lui la nuit suivante avec ce même signe qu'il avoit vû dans le Ciel, & lui ordonna d'en faire construire un semblable pour s'en servir, comme d'un puissant secours dans les combats. Constantin s'étant levé de grand matin, assembla les personnes en qui il avoit le plus de confiance (5), & leur apprit ce secret. Il fit venir ensuite des Ouvriers, à qui il fit la description de ce signe, & ils en construisirent un semblable composé d'or & de pierres précieuses, qu'Eusebe assure avoir vû lui-même.

Voyci, selon cet Historien, quelle étoit la forme de cet (6) Etendart : il étoit composé d'une perche ou pique

(4) Chap. 29.

(5) Chap. 30.

(6) Chap. 31.

couverte d'or, sur laquelle étoit posée horizontalement une traverse qui formoit une Croix; le sommet de cette perche étoit orné d'une Couronne tissue d'or & de pierres précieuses, & l'on voyoit au milieu de cette Couronne les deux premières lettres du nom de Christ en caractères grecs, à sçavoir le X, qui équivaut à deux de nos lettres, qui sont le C & l'H; & le P, c'est-à-dire, le Ro des Grecs, qui équivaut à notre R. Cette seconde lettre étoit au milieu du X, & s'élevoit même au-dessus. Un voile de pourpre de figure quarrée d'une beauté admirable enrichi de pierres précieuses, dont l'éclat éblouissoit les yeux, pendoit de la traverse: au haut de ce voile paroissoit l'image de l'Empereur & de ses enfans à mi-corps. Constantin s'est toujours servi de cet Etendart, où étoit ce signe salutaire, & il en fit faire d'autres semblables, pour être portés à la tête de toutes ses armées.

Cet Empereur ayant pris la résolution (7) d'adorer le Dieu qui s'étoit manifesté à lui avec tant de bonté, consulta quelques Evêques, pour avoir l'explica-

tion de ce qu'il avoit vû dans le Ciel ; ils lui dirent , au rapport d'Eusebe , que ce Dieu étoit le Fils unique du Très-Haut ; que le signe qu'il avoit vû étoit la marque de l'immortalité & le trophée de la victoire qu'il avoit remportée sur la terre en triomphant de la mort. Le même Historien ajoûte , que ces Evêques entrèrent ensuite dans l'exposition de nos Mysteres , & les lui firent comprendre autant que la portée de l'esprit humain peut le permettre , & que Constantin continua de se faire instruire.

Revenons au signe miraculeux dont Eusebe nous a fait la peinture , & examinons plus particulièrement le récit de cet Historien. Les premières circonstances qui exercent la curiosité des Sçavans , sont le tems & le lieu où se fit cette apparition.

Les uns veulent qu'elle se soit faite le vingt-cinq d'Octobre de l'année trois cens douze de Jesus-Christ , dans le tems que Constantin faisoit le siège de Rome ; parce que Lactance qui fait mention de ce prodige dans son Traité de la mort des persécuteurs , fait entendre qu'il arriva la veille du jour que se donna la bataille

dans laquelle Maxence périt, qui étoit le dernier jour de ses quinquennales, jour qui tomboit au vingt-fix d'Octobre de l'année 312.

D'autres soutiennent que Constantin (8) étoit encore dans les Gaules au tems de cette apparition, & ce dernier sentiment paroît plus conforme au récit d'Eusebe, selon lequel Constantin ne marcha contre Maxence, qu'après avoir muni son armée du signe salutaire de la Croix. Ce fut avec ce secours qu'il pénétra dans l'Italie, après avoir défait trois armées qui en gardoient les passages. Ces circonstances prouvent clairement qu'alors Constantin n'assiégeoit pas Rome, & qu'il n'étoit pas même dans l'Italie, lorsqu'il vit ce prodige.

Il s'agit maintenant de sçavoir laquelle de ces deux narrations mérite la préférence; celle d'Eusebe se trouve dans un Ouvrage composé expressément, pour conserver la mémoire des actions de Constantin; il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait fait les recherches nécessaires pour s'en bien informer. Il avoit été à portée de le faire par le rang qu'il

(8) L. 1. de la vie de Constantin, ch. 37.

tenoit, & par la confiance que cet Empereur avoit en lui. D'ailleurs on a lieu de penser, qu'il sçavoit de ce Prince même ce qu'il a écrit sur sa conversion. Il semble donc qu'on peut dire que l'autorité d'Eusebe l'emporte sur celle de Lactance dans ces circonstances particulieres, quand on voudroit mettre au même rang ces deux Ecrivains, sur les autres qualités qui rendent les Auteurs recommandables.

Ce n'est pas seulement sur ces circonstances peu considérables, que les Sçavans se sont partagés. L'incrédulité n'a pas craint de jeter des soupçons sur la vérité de cet événement, dont Eusebe avoit cru qu'on ne pouvoit pas douter. On ne peut néanmoins en ébranler la certitude, qu'en supposant que Constantin a trompé Eusebe, ou qu'Eusebe a voulu tromper la postérité, en feignant d'avoir appris de cet Empereur un conte qu'il auroit inventé lui-même.

Qui pourroit donner lieu de penser, que Constantin eût voulu tromper Eusebe, en lui assurant avec serment & feignant l'histoire de l'apparition, que cet Auteur rapporte comme la sçachant.

dé la bouche de cet Empereur ? Quel fruit pouvoit-il retirer de cette tromperie ? Pourquoi faire représenter ce signe sur ses Etendarts , & le faire porter à la tête de ses armées , dont la plus grande partie étoit idolâtre , s'il n'avoit pas crû que le Ciel l'exigeoit ainsi ? Ce signe par lui-même étoit-il de nature à inspirer beaucoup de confiance à ses troupes ? Que représentoit-il ? L'instrument d'un supplice abhorré des Romains , une Croix sur laquelle étoit mort le Dieu , qu'il préféreroit à ces Divinités fabuleuses , qui depuis tant de siècles étoient l'objet du culte de ses sujets. Aussi Licinius pour encourager ses troupes à combattre contre Constantin , ne manqua pas de leur dire pour leur inspirer du mépris pour cet Empereur , qu'il déshonoroit son armée par l'Etendart honteux (9) , qu'il y faisoit porter. En effet , quelle autre impression pouvoit-il espérer que cette vûe produiroit sur son armée , s'il n'avoit pas compté sur le secours du Ciel , dont ce signe étoit un gage ?

(9). Euseb. liv. 2. de la vie de Constantin chap. 5.

Quand on accorderoit que Constantin auroit dit à Eusebe ce qu'il lui auroit plû touchant la vision qu'il avoit eüe pendant la nuit, & dont il étoit le seul témoin, il n'en seroit pas de même de l'apparition qui avoit précédé & qui s'étoit faite l'après-midi aux yeux de toute l'armée, & dont il avoit pris soin de conserver la mémoire par l'Etendart qu'il avoit fait construire, & qu'on portoit à la tête de ses troupes.

On lit dans la Vie de Constantin écrite par Eusebe, differens traits, qui font assez connoître combien cet Empereur avoit de confiance dans ce signe salutaire. Il avoit choisi cinquante personnes qui le gardoient, & qui le portoient tout à tout à la tête de ses armées; il lui attribuoit hautement ses victoires (10), & cet Etendart étoit devenu formidable à Licinius même, qui avoit tâché d'en inspirer du mépris.

On sçait encore par un autre monument indubitable, que cet Empereur faisoit gloire (11) d'avoir triomphé de

(10) Liv. 2. ch. 6. 7. 8. & 10.

(11) Euseb. liv. 1. de l'Histoire de Constantin, ch. 40.

ses ennemis par la vertu de la Croix. On avoit exprimé par son ordre ce sentiment dans l'inscription qu'il avoit fait mettre au-dessous de la Statue qu'on lui avoit érigée dans Rome. Cette Statue représentoit Constantin avec une Croix sous sa main, & voici ce que porte cette inscription latine, qu'Eusebe a inserée dans l'histoire de la vie de cet Empereur : *Par ce signe (12) salutaire, qui est la marque d'une force véritable, j'ai conservé votre Ville, après l'avoir délivrée du joug de la domination tyrannique, & après avoir affermi la liberté du Sénat & du peuple Romain, j'ai rétabli l'ancienne gloire de sa noblesse & sa splendeur.*

Enfin nous apprenons d'Eusebe, que cet Empereur avoit fait mettre le signe de la Croix sur la tête de son image, qui étoit à l'entrée de son Palais, & qu'il avoit orné (13) son principal apparte-

(12) Hoc salutari signo quod veræ virtutis argumentum est, vestram urbem tyrannicæ dominationis jugo liberatam servavi, Senatui Populoque Romano in libertatem asserto priscum decus nobilitatis splendoremque restitui.
Euseb.

(13). De vit. Conf. l. 3.

ment de ce signe salutaire , travaillé en or & enrichi de pierres précieuses.

Ce qu'on vient de dire paroît suffisant pour qu'on ne puisse pas soupçonner l'Empereur Constantin. d'avoir voulu tromper Eusebe.

D'un autre côté accusera-t'on Eusebe d'avoir voulu tromper , & d'avoir attribué à Constantin un conte qu'il auroit inventé lui-même ? Rien ne seroit plus mal fondé que cette accusation , & l'on peut la détruire aisément.

En effet , Eusebe n'est pas le seul ni le premier , qui ait fait mention de la victoire que Constantin avoit remportée sur Maxence , par le secours du signe salutaire de la Croix ; d'autres Ecrivains en ont encore parlé dans les siècles suivans.

Lactance dans son Livre de la Mort des Persécuteurs , composé avant qu'Eusebe ait écrit son ouvrage de la Vie de Constantin , faisant le récit du succès des armes de Constantin contre Maxence , avoit dit que Constantin fut averti pendant le sommeil de faire marquer le signe céleste sur les bouchers , & d'attaquer ensuite son ennemi , & qu'il avoit exécuté ce qui lui avoit été ordonné.

Socrate qui a écrit son Histoire Ecclésiastique depuis Eusebe, y a mis à la tête le récit de la conversion de Constantin, tout-à-fait semblable à celui d'Eusebe, si ce n'est qu'il ajoute que Constantin, étonné du signe merveilleux qu'il avoit vû dans le Ciel, ne s'en fiant point à ses propres yeux, s'étoit informé de ceux qui étoient au tour de lui, s'ils avoient vû la même chose, & que lui ayant répondu qu'ils l'avoient vû aussi, cette réponse l'avoit entièrement convaincu de la réalité de cette apparition. Cet Auteur assure que l'on conservoit encore de son tems dans le Palais impérial, l'Etendart que cette apparition avoit donné occasion à Constantin de faire construire.

Sozomene qui a composé pareillement une Histoire de l'Eglise, rapporte que l'Empereur Constantin méditant de faire la guerre contre Maxence, avoit vû pendant le sommeil le signe de la Croix brillant dans le Ciel; qu'étant étonné de ce spectacle, les Anges qui étoient présens lui avoient dit: *Vainquez avec ce signe*, & qu'on racontoit que Jesus-Christ même lui étoit apparu, qu'il lui avoit montré l'Etendart de la

Croix, & qu'il lui avoit ordonné d'en faire construire de semblables sur ce modèle, pour s'en servir dans les combats & vaincre ses ennemis avec ce secours. Cet Auteur a inferé ensuite dans son Ouvrage la narration de cet événement, telle qu'elle est dans Eusebe.

Dans l'abregé que Photius a fait de l'Histoire Ecclésiastique de Philostorge, il est dit que Philostorge, comme tous les autres Ecrivains, attribue la conversion de Constantin à la victoire remportée sur Maxence, dans laquelle on vit l'image de la Croix, qui s'étendoit très-loin du côté de l'Orient; ce signe étant représenté par une lumière merveilleuse, des étoiles qui couroient de tous côtés au tour d'elle en forme d'arc-en-ciel, & représentoient certaines lettres qui composoient des mots latins, dont la signification étoit, *Vainquez avec cela.*

Il y a dans ces differens Auteurs des circonstances qui ne se trouvent pas dans Eusebe, cette varieté est une preuve qu'Eusebe n'étoit pas le seul témoin sur lequel ils appuyoient leurs narrations. Le fond de l'histoire est le même. Il arrive presque toujours que les mêmes

faits rapportés par divers Historiens, sont accompagnés de quelques circonstances différentes, selon qu'ils ont été plus ou moins instruits, ou selon qu'ils ont voulu plus ou moins s'étendre. Socrate ajoute à ce qu'Eusebe a rapporté, que l'Empereur Constantin s'étoit informé de ceux qui étoient présens, s'ils avoient vû la même chose que lui, & qu'ils avoient répondu qu'ils l'avoient vûe.

On lit dans Sozomene une autre circonstance, qui est que Constantin avoit vû pendant le sommeil l'image de la Croix brillante dans le Ciel, & qu'étonné de ce spectacle, les Anges lui avoient dit : *Vainquez avec ce signe.*

Philostorge place au tour de la figure de la Croix un cercle d'étoiles qui couroient au tour, lesquelles représentoient un arc-en-ciel, & formoient des mots latins, qui signifioient *Vainquez avec cela.*

Ces circonstances n'ont rien de contraire à la narration d'Eusebe, tous ces Ecrivains conviennent de l'apparition de la Croix. Eusebe (14) semble faire en-

(14) Liv. I. de la vie de Constantin, c. 28.

tendre que c'étoient des mots grecs qui avoient été vûs dans le Ciel. Philostorge dit (15.) qu'ils étoient latins ; mais ces mots grecs & latins ont la même signification. Si quelques circonstances rapportées par les autres Ecrivains ne peuvent pas s'accorder avec la narration d'Eusebe , il paroît que ce dernier doit en être crû préférablement aux autres. Il n'a écrit ce fait que sur le témoignage de Constantin , & cet Empereur le lui avoit assuré avec serment.

Je ne dois pas dissimuler néanmoins que ce serment , qu'Eusebe attribue à Constantin , a rendu suspect à quelques personnes la narration de cet Auteur. Pourquoi ce serment , a-t-on dit ? Le trop de précaution n'est pas ordinairement sans artifice. Ainsi ce qui est une preuve en le considérant simplement , se tourne en objection en le regardant d'une autre façon. On peut dire que quand Constantin n'eût pas fait de serment , on ne l'auroit pas moins crû : personne n'étoit en droit de l'exiger de cet Empereur , & il ne viendra dans l'esprit de qui que ce soit , qu'Eusebe l'ait engagé à le faire.

(15.) L. 1. c. 6.

pour rendre sa narration plus croyable. Pourquoi donc ce serment ? Il est aisé de répondre à cette question, que c'est un usage assez ordinaire, lorsqu'on fait le récit d'un événement extraordinaire, & qui pourroit paroître incroyable, de l'assurer d'une manière plus forte, & que Constantin n'a fait en cette occasion que ce qui se pratique tous les jours, pour faire ajoûter foi à un récit & le rendre plus croyable à ceux qui auroient peine à y ajoûter foi : c'est aussi ce qui est arrivé. Eusebe a été si frappé de la manière affirmative dont Constantin lui avoit assuré ce fait, qu'il a crû que personne ne pourroit le révoquer en doute.

Il y a des Ecrivains qui, sans oser nier cette apparition attestée par des Auteurs aussi distingués, ont cru pouvoir l'attribuer à une cause naturelle. Ils ont prétendu que cette Croix n'étoit qu'un phénomène formé dans les nuës par les différentes modifications de la lumière du soleil, tels que sont le halo & le parelie, & qui peut avoir la figure d'une Croix. On ne disconvient pas qu'il ne se produise quelquefois dans le Ciel des représentations ou des apparitions de figures

approchantes d'une Croix ; mais il faut considérer celle-ci dans toutes ses circonstances.

Les lettres qui parurent dans le Ciel étoient au nombre de neuf, si l'inscription étoit composée de deux mots grecs, comme Eusebe semble le faire entendre ; mais il y avoit dix lettres, si l'inscription étoit latine, comme le dit Philostorge ; ce grand nombre de lettres, leur arrangement pour former des mots grecs ou latins, qui signifioient *Vainquez avec nous* ; leur signification dans la position où se trouvoit Constantin ; la victoire remportée ensuite ; toutes ces circonstances réunies prouvent que cette apparition n'est pas un événement fortuit, mais qu'elle a été miraculeuse.

Eusebe ne dit pas que Constantin ait vu dans le Ciel les deux lettres qu'il fit représenter au milieu de la Couronne de son Etendart & sur son casque, ces deux lettres sont les deux premières de differens mots grecs, qui signifient un ordre ou un avertissement reçu du Ciel : on ne révoque pas en doute que les Chrétiens ne se soient servis de ces deux lettres sur differens monumens pour

marquer le nom de Christ : cela n'empêche pas que plusieurs Antiquaires ne croient qu'on les a quelquefois employées pour désigner d'autres choses.

Casalius dans son Traité des anciennes cérémonies des Chrétiens (16), assure qu'on voit ces deux lettres dans plusieurs médailles des Ptolomées, Rois d'Egypte, avant Jesus-Christ, en cette maniere, c'est-à-dire, comme elles ont été mises sur l'Etendart construit par l'Ordre de Constantin. Cet Auteur prétend que sur les médailles des Ptolomées, cette figure signifie le nom du Monetaire, comme *Christodore*, *Christifure*, &c. il assure encore qu'on avoit accoutumé de mettre cette marque sur les colliers des Esclaves fugitifs; & il ajoute que Constantin avoit employé ces lettres à un usage sacré.

Jean Nicolai, dans son Traité des Sigles (17), ou des Abréviations des mots, soutient que ce Sigle ou Monogramme, qui se voit sur les médailles de Ptolomée Appion, & d'autres plus anciens que Constantin, ne désignent

(16) Pag. 12.

(17) Pag. 160.

pas les monétaires ; que ces lettres sont l'abregé du nom *Chrestion*, mot grec, qui signifioit le lieu où se rendirent les oracles, ou l'oracle même d'Ammon, & que Constantin s'en est servi pour marquer le nom de Christ.

Gretser dans son grand Ouvrage sur la Croix (18), parle d'une médaille qu'il a vûe dans la Bibliothèque d'Ingolstat, en Baviere, sur laquelle se voyent le Sigle ou les deux lettres dont il s'agit, & il avance que ce monogramme signifie sur cette médaille le *Christ*, l'*Oingt*, ou bien, *Doux*, *Clément*, pour faire allusion aux bonnes qualités du Prince, que cette médaille représente.

Charles & Dominique Macry, sçavans Littérateurs Italiens, dans leur Dictionnaire des mots sacrés, croient que ces médailles des Ptolomées regardent un Ptolomée, Comte de Tuscule, qui vivoit à la fin du onzième siècle & au commencement du douzième, du tems des Papes Paschal & Gelase second. La raison qu'ils en donnent ; est qu'avant Constantin personne n'a fait mention de

ce Sigle, que Julien l'Apostat l'a fait ôter de l'Étendart Romain, en haine des Chrétiens, & qu'Attila avoit suivi l'exemple de cet Apostat, d'où il semble qu'on pourroit conclure que ce monogramme étoit regardé comme une marque de Christianisme, & que Constantin a été le premier qui s'en soit servi. Ces raisons néanmoins ne sont pas assez fortes pour persuader que ces médailles regardent le Ptolomée, Comte de Tusculum. Seroit-il vrai-semblable que d'habiles Antiquaires ayent pû prendre des médailles frappées dans l'onzième ou douzième siècle, tems de barbarie, surtout par rapport à ces sortes de monumens, pour des médailles frappées dans la Grèce, plusieurs siècles avant Constantin ?

Il semble qu'on ne sçauroit nier que ces deux lettres, qui servent de Sigle au nom de Christ, & qui en sont l'abregé sur un grand nombre de monumens, n'ayent aussi servi de Sigle ou d'abregé de quelques mots particuliers, pour signifier autre chose que le nom de Christ, tels que les mots de *Chrestheis* ou *Chrematetheis*, qui signifient averti divi-

nement, ou par l'Oracle, ce qui est la même chose, pour faire entendre sur les médailles des Princes, qu'ils ont été avertis du Ciel dans leurs entreprises, & par-là encourager leurs sujets. On sçait combien les Payens étoient crédules sur ces sortes d'avertissemens, & surtout sur ceux qui arrivoient pendant le sommeil. On peut même dire sans trop hasarder, que la plupart des sujets de Constantin, qui étoient Idolâtres & attachés aux superstitions du paganisme, ignorans le nom de Christ, pensoient aux avertissemens qu'ils s'imaginoient que Constantin avoit reçus de leurs Dieux, lorsqu'ils voyoient le Sigle ou Monogramme de Christ sur les Etendarts Romains, sur le casque de Constantin ou sur d'autres monumens.

Il reste à faire remarquer que ce Sigle ou Monogramme de Christ, est représenté de deux manieres sur les anciens monumens : on l'y voit avec tous les traits des deux lettres, qui forment ce Sigle de maniere que la lettre P des Grecs, est posée & enchassée perpendiculairement sur la lettre X. On l'y voit aussi avec la premiere lettre de ce Sigle, dont une

extrémité est arrondie, & panchée aussi-bien que le X ; quelquefois la traverse est posée obliquement, quelquefois elle est posée tout-à-fait horifontalement.

L'Empereur Constantin fit représenter le Monogramme de Christ avec tous les traits des deux lettres de ce Sigle, sur l'Etendart qu'il fit faire, selon le récit que nous en lisons dans Eusebe, suivant la premiere maniere.

Lactance semble ne parler que du Sigle qui est représenté avec la premiere lettre, dont une extrémité est arrondie, en sorte que le second trait de cette premiere lettre avec l'arrondissement, sert aussi à représenter la seconde. Ceux qui sont en état de consulter le texte latin de Lactance, verront qu'on ne sçaurôit trouver aucun sens, si on ne le traduit ainsi : *Constantin fut * averti dans le sommeil de marquer le signe céleste de Dieu sur*

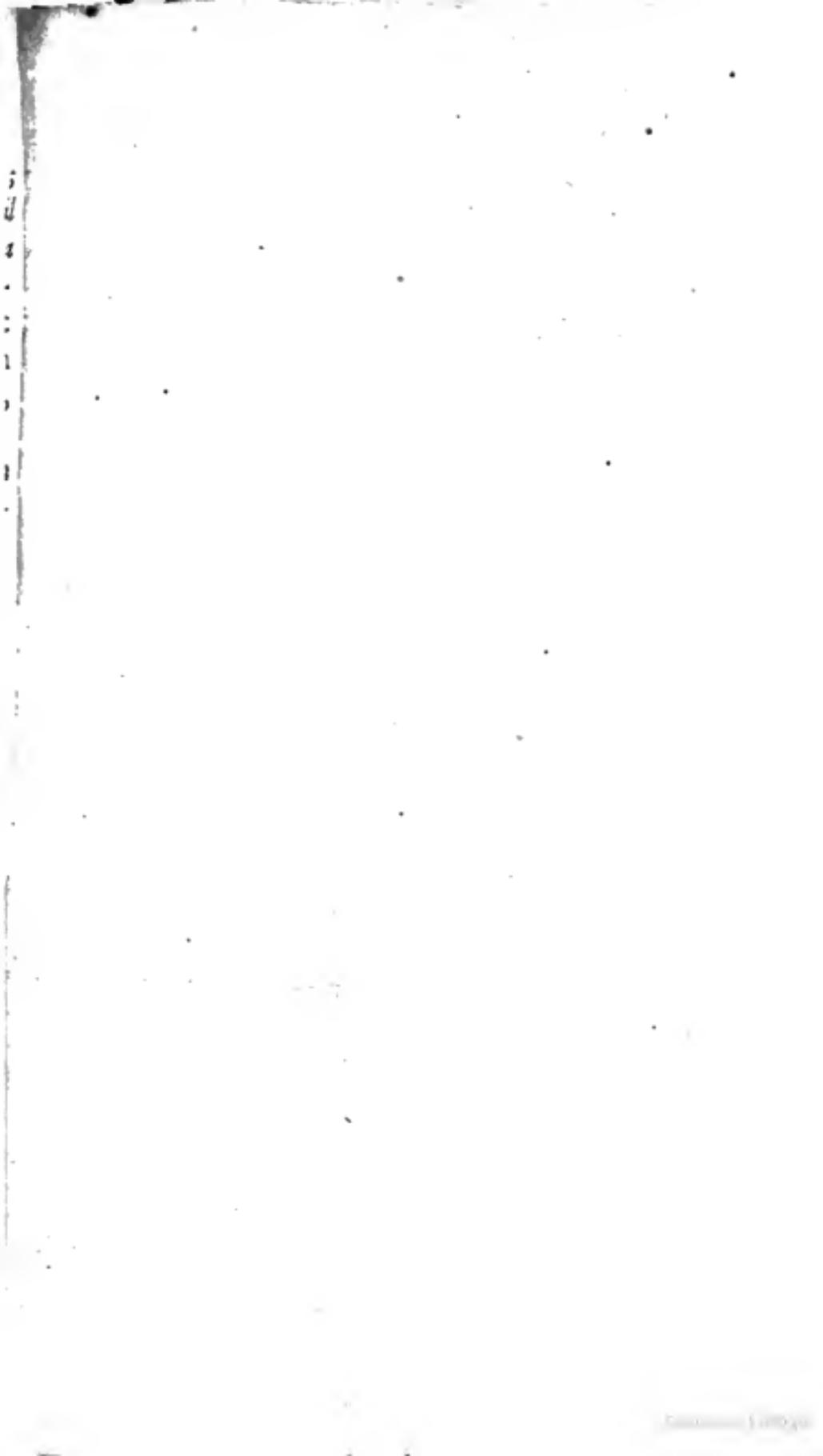
* *Commonitus est in quiete Constantinus, ut cœleste signum Dei notaret in scutis, atque ita prælium committeret. Fecit ut justus est; & transversâ X litterâ, summo capite circumflexo, Christo in scutis notat. Lactant. de mortibus Persecutorum, cap. 44. Le changement qu'on suppose que ce texte latin exige, consiste à mettre Christum au lieu de Christo.*

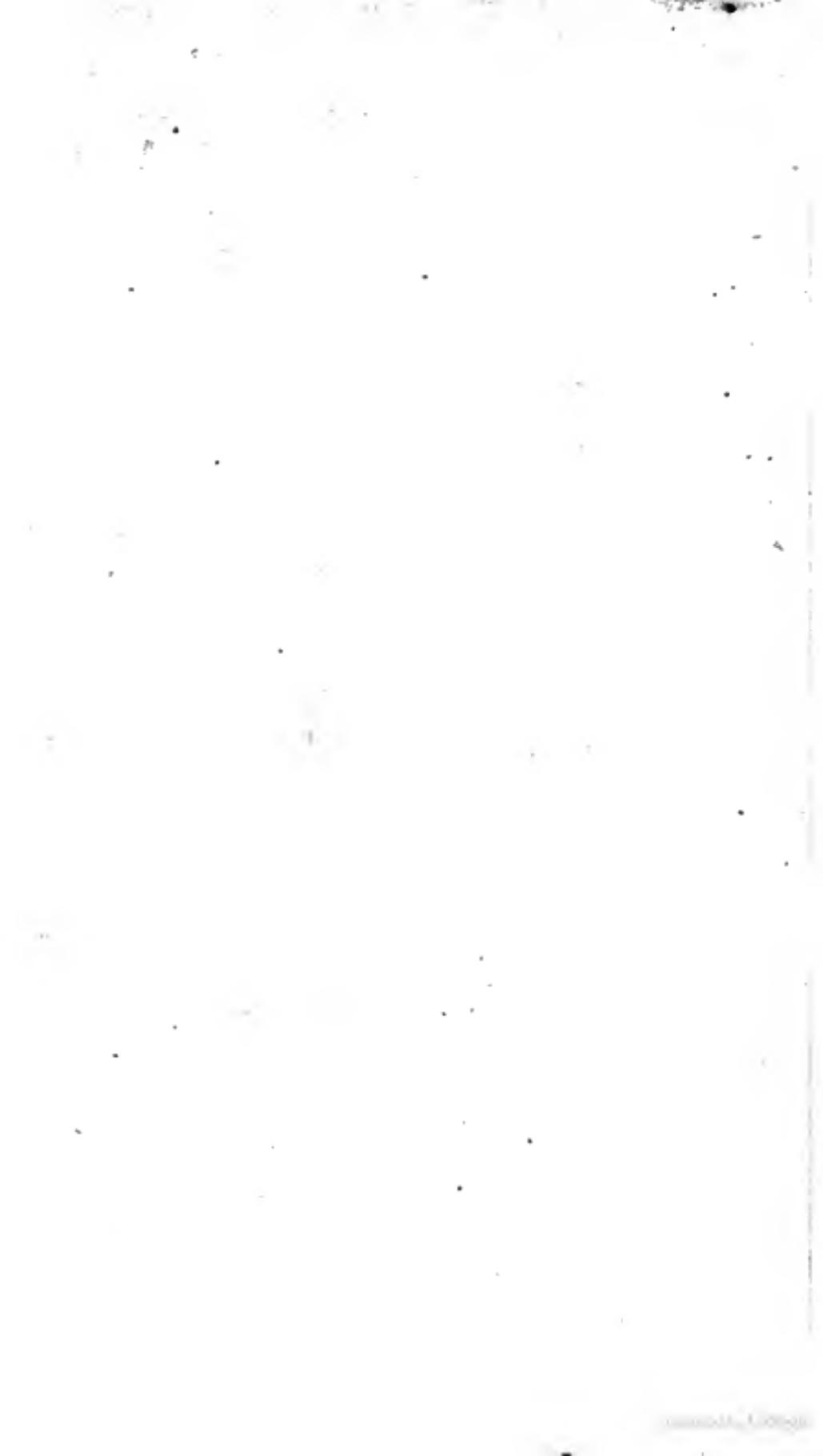
les boucliers, & de livrer bataille ensuite ; il fit comme il lui avoit été ordonné, & il marqua le Christ sur les boucliers par la lettre transversal: X en arrondissant le sommet. On voit aisément qu'en arrondissant le sommet de cette lettre, on aura un Sigle qui reviendra à la seconde maniere, marquée ci-dessus.

Il est vrai que pour traduire ainsi ce passage, il faut faire une petite correction au texte latin, où il y a une faute, qui vient du manuscrit, à l'égard du mot qui signifie le Christ, comme on l'a remarqué il y a long-tems ; mais ce changement est nécessaire pour trouver du sens dans cette phrase, & semble convenir à ce que Lactance a voulu dire,

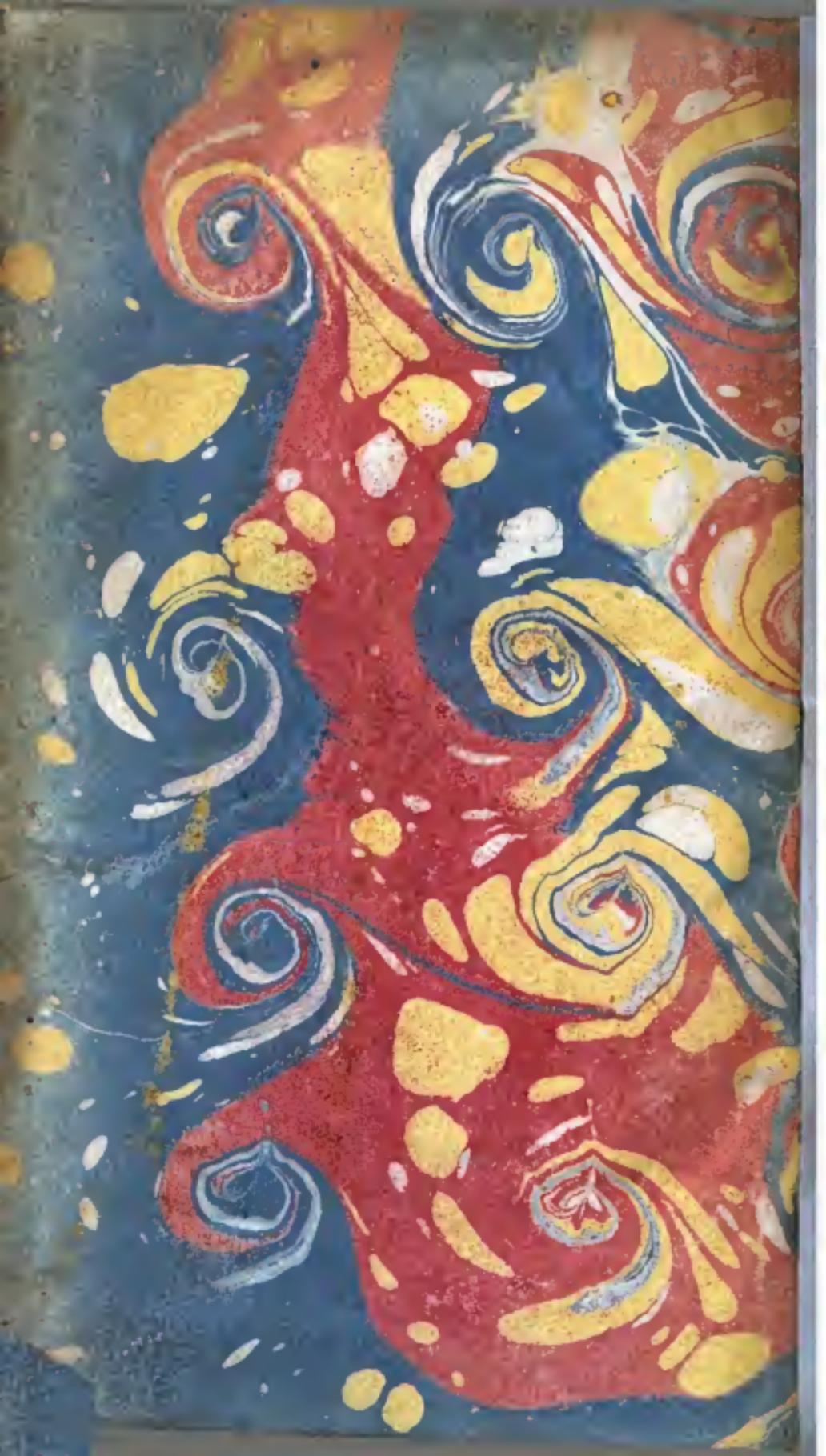
Fin de la premiere Partie.

M
1761/12





61109





CS